✱ Année 1957. — N° 37 A. N. Le Numéro : 25 francs. Mercredi 20 Mars 1957 ✱

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 800 fr. ; ÉTRANGER : 2.100 fr.
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

3e LEGISLATURE

SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 143e SEANCE

1re Séance du Mardi 19 Mars 1957.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1665).

2. — Excuse et congé (p. 1665).

3. — Désaccord sur l'urgence de discussions (p. 1666).

4. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de résolution (p. 1666).

5. — Nomination d'un membre de commission (p. 1666).

6. — Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. — Nomination de deux représentants (p. 1666).

7. — Demandes en autorisation de poursuites. — Octroi de délais supplémentaires pour le dépôt de rapports (p. 1666).

8. — Politique générale du Gouvernement. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 1666).

Politique économique et financière (suite) :

MM. Crouzier, Maurice-Bokanowski, Gozard, Ramadier, ministre des affaires économiques et financières; Mme Guérin, M. Robert Manceau.

Renvoi de la suite du débat.

9. — Ordre du jour (p. 1679).

PRESIDENCE DE Mme MARIE-CLAUDE VAILLANT-COUTURIER, vice-présidente.

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

— 1 —

PROCES-VERBAL

Mme la présidente. Le procès-verbal de la séance du vendredi 15 mars a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSE ET CONGE

Mme la présidente. M. Fauchon s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et demande un congé.

Le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

DESACCORD SUR L'URGENCE DE DISCUSSIONS

Mme la présidente. J'informe l'Assemblée qu'il y a désaccord sur l'urgence de la discussion du projet de loi portant ratification du décret n° 57-274 du 6 mars 1957 modifiant le tarif des droits de douane d'importation.

J'informe l'Assemblée qu'il y a désaccord sur l'urgence de la discussion du projet de loi portant ratification du décret n° 57-275 du 6 mars 1957 suspendant, dans la limite d'un contingent, le droit de douane d'importation applicable à certaines catégories de sucres.

J'informe l'Assemblée qu'il y a désaccord sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues ayant pour objet la prorogation de la loi du 2 avril 1949 modifiée, relative au maintien dans les lieux dans les hôtels et meublés.

Les oppositions à l'urgence seront notifiées aux auteurs des demandes d'urgence et insérées à la suite du compte rendu *in extenso* des séances d'aujourd'hui.

— 4 —

DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

Mme la présidente. J'ai reçu de M. Casanova, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires afin de venir en aide aux sinistrés de la récente crue de la Seine et de la Basse-Seine, dans le département de Seine-et-Marne.

La proposition sera imprimée sous le n° 4572, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

Il va être procédé à l'affichage et à la notification de la demande de discussion d'urgence.

— 5 —

NOMINATION D'UN MEMBRE DE COMMISSION

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la nomination, par suite de vacance, d'un membre de la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Cette candidature a été, conformément à l'article 16 du règlement, publiée à la suite du compte rendu *in extenso* de la deuxième séance du 13 mars 1957.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence je déclare cette candidature validée.

Je proclame donc M. Triboulet, membre de la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

— 6 —

ASSEMBLEE COMMUNE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

Nomination de deux représentants.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la nomination de deux représentants de la France à l'assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Conformément à l'article 19 du règlement, les candidatures ont été publiées à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 14 mars 1957.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame:

MM. Médecin et Triboulet représentants de la France à l'assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier jusqu'au 30 juin 1957.

— 7 —

DEMANDES EN AUTORISATION DE POURSUITES

Octroi de délais supplémentaires pour le dépôt de rapports.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle l'examen d'une demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 4056 concernant M. Scheider.

La commission demande un délai franc supplémentaire de trente jours s'ajoutant au délai déjà en cours.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le délai supplémentaire est accordé.

L'ordre du jour appelle l'examen d'une demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 4057 concernant M. Léger.

La commission demande un délai franc supplémentaire de trente jours s'ajoutant au délai déjà en cours.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le délai supplémentaire est accordé.

L'ordre du jour appelle l'examen d'une demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 4150 concernant M. Bretin.

La commission demande un délai franc supplémentaire de trente jours s'ajoutant au délai déjà en cours.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le délai supplémentaire est accordé.

— 8 —

POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

Suite de la discussion d'interpellations.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Barrachin, sur les graves inconvénients qu'entraîne l'attitude du Gouvernement au regard de la réforme constitutionnelle, la discussion s'enlisant à la commission compétente, alors que les provocations des adversaires de la France et la défiance de certains de ses alliés ont souvent manifestement pour origine ou pour point d'appui la faiblesse de nos institutions;

2° De M. Legendre, sur les contradictions relevées dans la déclaration du Gouvernement du 9 janvier entre, d'une part, l'affirmation du maintien de la présence française en Algérie; le refus d'accepter « que les musulmans profitent de leur nombre pour condamner à la tutelle ou au départ la minorité d'origine européenne » avec, d'autre part, les moyens qu'il préconise et notamment l'institution du collège unique;

3° De M. Dorey, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour faire face aux prochaines échéances économiques et financières: évolution de l'indice des prix; épuisement des réserves de devises antérieurement constituées; aggravation du déficit budgétaire et situation de la trésorerie;

4° De M. Lamps, sur la situation économique et financière de la France et notamment: *a*) les difficultés croissantes que rencontrent la classe ouvrière et l'ensemble des masses laborieuses des villes et des campagnes du fait de la hausse des prix que ne parviennent pas à masquer les mesures de truquage de l'indice des 213 articles; *b*) les menaces qui pèsent sur notre monnaie du fait de la poursuite de la guerre en Algérie;

5° De M. Paul Reynaud, sur la politique économique et financière du Gouvernement;

6° De M. Casanova, sur la politique générale du Gouvernement et notamment sur la situation en Algérie et les conditions nécessaires à la solution pacifique du problème algérien;

7° De M. Hénault, sur les raisons pour lesquelles le Gouvernement, après avoir obtenu un vote rapide du Parlement sur l'Organisation commune des régions sahariennes, n'a pas encore procédé, deux mois après ce vote, à la mise en place de ses organes directeurs, alors que la situation s'aggrave notamment aux confins marocains et en Mauritanie, tandis que les découvertes pétrolifères posent des problèmes relevant de l'O. C. R. S. et dont l'importance n'échappe à aucun Français;

8° De M. Bouhey, sur la politique internationale du Gouvernement, en particulier sur les problèmes du Moyen-Orient et sur les initiatives qu'il entend prendre pour faciliter le règlement des litiges actuels.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat:

Gouvernement, 7 heures;

Groupe communiste, 3 heures 20 minutes;

Groupe socialiste, 2 heures 45 minutes;

Groupe des indépendants et paysans d'action sociale, 1 heure 35 minutes;

Groupe du mouvement républicain populaire, 1 heure;

Groupe républicain radical et radical-socialiste, 1 heure 20 minutes;

Groupe d'union et fraternité française, 50 minutes;

Groupe des républicains sociaux, 30 minutes;

Groupe de l'union démocratique et socialiste de la Résistance et du rassemblement démocratique africain, 35 minutes;

Groupe paysan, 25 minutes;

Groupe radical-socialiste, 5 minutes;

Groupe du rassemblement des gauches républicaines et du centre républicain, 25 minutes;
Groupe des indépendants d'outre-mer, 15 minutes;
Groupe des républicains progressistes, 10 minutes;
Isolés, 20 minutes.

Politique économique et financière (*Suite*).

Mme la présidente. Vendredi après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits sur la politique économique et financière.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Crouzier.

M. Jean Crouzier. Mesdames, messieurs, dans un débat comme celui-ci, dont la conclusion peut mettre en jeu l'existence du Gouvernement, il importe d'examiner les choses avec la plus grande objectivité et sans la moindre passion.

Pour ma part, m'étant promis d'être bref, je n'aborderai que certains aspects de la politique financière et économique du Gouvernement.

Ce qui s'est passé depuis un an n'a rien qui puisse nous étonner, en vertu du vieux principe de physique qui dit que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets.

Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement à direction et à forte proportion socialiste dirige les affaires du pays.

Il serait cruel de rappeler certaines expériences qui, dans le passé, n'ont certes pas tourné à l'avantage de ceux qui les avaient tentées, d'ailleurs avec la plus entière bonne foi.

Vendredi dernier, M. le président Paul Reynaud prononçait un magistral et sévère réquisitoire contre l'expérience en cours.

Rappellerai-je, de mon côté, ce qu'écrivait il y a quelques jours, dans un journal économique, l'un de nos anciens collègues dont les connaissances en matière financière n'ont jamais été contestées par personne ?

« Les constantes traditions de la S. F. I. O., disait-il, interdisent de s'étonner. Maîtres du pouvoir, les socialistes appliquent leur méthode propre. »

« Une année a suffi au Gouvernement à direction socialiste pour créer une situation dont le ministre des finances, bien qu'il soit membre du parti, ne peut cacher la gravité. »

Un déficit budgétaire atteignant 1.500 milliards, l'excédent des importations sur les exportations atteignant mensuellement 29 milliards pendant le premier semestre et 40 milliards pendant le second semestre 1956, l'épuisement des réserves de devises et d'or amputées de plus de 400 milliards au cours de l'exercice et risquant de tomber à néant avant l'été malgré le prêt de 262 millions de dollars obtenu par le fonds monétaire international, tels sont les résultats les plus saisissants de la gestion des finances publiques par le gouvernement à direction socialiste.

En compensation, mesdames, messieurs, le Gouvernement se flatte d'avoir réalisé le programme social qui était la raison même de son existence et M. le président du conseil ne manquera pas d'insister sur le fait que, dans ce domaine, il a parfaitement tenu les promesses contenues dans sa déclaration d'investiture.

Certes, on nous dira qu'on a porté à trois semaines la durée des congés payés, créé un fonds de solidarité national de 140 milliards, augmenté le traitement des fonctionnaires. On ajoutera que l'on s'apprête à fonctionnariser la médecine en ajoutant ainsi 50 à 60 milliards aux 140 affectés à l'augmentation des retraites de la sécurité sociale, que la réforme révolutionnaire de l'enseignement comporte un programme de 70 milliards, que le secrétaire d'Etat aux travaux publics va consacrer d'autres milliards à l'amélioration des gares de la S. N. C. F., que sais-je encore ?

Mais ce que l'on ne nous dira pas, c'est que la plupart de ces mesures étaient ou sont inopportunes et que, dans la plupart des cas, elles ont produit des effets diamétralement opposés à ceux recherchés.

On ne peut, en effet, nier que ces générosités sont plus apparentes que réelles et qu'elles ont parfois été accordées sans discernement et sans équité.

Dans la conjoncture actuelle, nombreux sont ceux qui estiment — et c'était la préoccupation dominante des précédents gouvernements — qu'il fallait avant tout conserver à la monnaie sa valeur et maintenir la stabilité des prix, obtenue il y a cinq ans par le président Pinay dans les conditions que l'on connaît.

A droite. Très bien!

M. Jean Crouzier. Le Gouvernement s'est proposé d'atteindre cet objectif. Comme je le disais à cette tribune lors du débat sur l'institution du fonds national de solidarité, il avait le choix entre deux moyens.

Le premier consistait à repenser tout le système fiscal et à essayer de trouver des ressources complémentaires par des économies réelles, par des réformes profondes, par la réduction progressive puis la suppression définitive du déficit de la sécurité sociale, de la S. N. C. F. et de plusieurs entreprises nationalisées, par l'amélioration des impôts directs, par la poursuite de cette fraude dont il faut bien dire qu'elle résulte pour beaucoup du taux excessif, pour ne pas dire prohibitif, de certaines taxes.

Le deuxième moyen dont disposait le Gouvernement était plus facile à mettre en œuvre et son développement nécessitait moins d'imagination. Connaissant l'intelligence, la loyauté et la puissance de travail de M. le président Ramadier, je me refuse à croire que ce sont ces raisons qui l'ont incité à choisir ce moyen qui consistait à majorer le taux des impôts actuels, à en créer d'autres, autrement dit à équilibrer une dépense nouvelle, souvent d'ailleurs parfaitement justifiée, par un nouveau tour de vis fiscal.

Comment le Gouvernement a-t-il pu méconnaître en l'espèce cette vieille notion de droit fiscal que l'on appelle l'incidence de l'impôt ? Comment a-t-il pu penser que l'augmentation des taxes pourrait être absorbée en totalité par les producteurs sans provoquer une augmentation tout au moins partielle des prix, ce qui annule automatiquement les avantages que, très légitimement, on se proposait d'accorder à certaines catégories de citoyens particulièrement défavorisés, tels les vieux, par exemple ?

On voudrait faire croire aux Français non avertis des choses de la politique, que les avantages concédés par le Gouvernement depuis un an à un certain nombre de parties prenantes et la politique financière et fiscale que l'on poursuit en conséquence, ne comportent en contrepartie que des aménagements de taxes modérés et l'institution de quelques impôts de minime importance. Vous savez, mes chers collègues, qu'il n'en est rien.

Je ne ferai pas l'inventaire des impôts nouveaux qui ont été proposés par le Gouvernement et votés par le Parlement depuis un an. Ce serait long et fastidieux. J'indiquerai simplement qu'a été créée une taxe spéciale progressive sur les successions et donations même en ligne directe, alors que la loi du 14 avril 1952 avait prévu d'importantes exonérations de droits au profit des successions en ligne directe et entre époux; que la taxe proportionnelle et la surtaxe progressive ont été augmentées dans des proportions importantes; qu'a été supprimée l'exonération des impôts sur le revenu applicable aux revenus provenant des majorations de loyers; qu'ont été augmentés les impôts sur les sociétés et les entreprises commerciales, sans qu'il soit fait de discrimination entre les sociétés d'intérêts et les sociétés de famille, même les plus modestes; qu'a été instituée une taxe différentielle sur les automobiles, une autre sur les transports de marchandises, une autre encore sur la navigation intérieure; qu'ont été majorés à plusieurs reprises les droits sur l'essence et les produits pétroliers, qu'ont été également majorés les droits de timbre, les taxes sur les opérations de bourse, la taxe sur la circulation des viandes, les droits sur l'alcool, le prix de vente des timbres, les taxes téléphoniques, télégraphiques et radio-électriques, puis institué un impôt sur les transaction d'or, une redevance fixe des mines au profit de l'Etat, et je ne parle pas de la cascade d'impôts nouveaux ou de la majoration des taxes existantes, qui se seraient abattues sur les épaules du contribuable français si l'emprunt pour l'Algérie n'avait pas atteint le chiffre de 150 milliards de francs.

En résumé, les impôts votés en 1956 auront en 1957 le rendement suivant: impôt sur le revenu des personnes physiques, 68 milliards de francs; impôt sur les sociétés, 81 milliards; impôt sur la fortune, 10 milliards; impôt sur la dépense, 119 milliards, soit au total 278 milliards de francs.

Pour 1956, ce rendement qui, évidemment, ne s'étalait pas sur la totalité de l'année, a été de 182 milliards de francs.

Comment voulez-vous, mes chers collègues, qu'un tel état de choses soit sans répercussion et sur les prix et sur la production ?

Pour cette dernière, on est bien obligé de reconnaître que, si 1954 présente une augmentation de 19 p. 100 sur 1953; 1955 de 10 p. 100 sur 1954; 1956, encore, de 10 p. 100 sur 1955, la courbe s'infléchit singulièrement à partir d'octobre dernier, puisque la progression, qui depuis plusieurs années n'avait été jamais inférieure à 10 p. 100, tombe à 8 et même à 7 p. 100.

Quant aux prix, je ne voudrais pas faire de peine même légère à M. le ministre des affaires économiques et financières, mais je dois cependant lui dire que ses manipulations extraordinaires de l'indice des fameux 213 articles étonnent considérablement le Français moyen. Elles l'étonnent d'abord parce qu'il n'oublie pas que cette non moins fameuse échelle mobile des salaires qui hante les nuits de M. Ramadier, à juste titre d'ailleurs, n'a été accordée par M. le président Pinay que sous la pression tenace des socialistes. Ceux-ci n'avaient pas prévu en 1952 qu'ils détiendraient en 1957 les responsabilités du pouvoir et

qu'ils seraient amenés à appliquer une mesure dont il semble qu'ils n'avaient pas alors apprécié toutes les conséquences.

A droite. Très juste!

M. Jean Crouzier. Ces manipulations, pour ne pas dire ces expédients, étonnent aussi le Français moyen parce que, par nature, il n'aime pas les tours de prestidigitation sur le plan gouvernemental. Bien qu'il plaisante souvent, et avec une certaine cruauté, les puissants du jour, il a le sens profond du raisonnable.

Or, que M. le ministre des affaires économiques et financières m'excuse de le lui dire crûment, les détaxations frappant certains articles essentiels de consommation courante, l'institution de subventions plus ou moins déguisées, le remplacement dans la liste d'un article par un autre, la proclamation de baisses autoritaires, tout cela n'est pas sérieux.

Le Français moyen sait bien qu'on ne joue pas longtemps un tel jeu car il est à double effet, le résultat artificiel et très provisoire qu'il permet d'obtenir se trouvant finalement faussé par une diminution des recettes budgétaires et une augmentation des dépenses.

Je ne dirai rien du caractère absolument artificiel et fantaisiste de la liste des 213 articles (*Interruptions à gauche.*) si ce n'est pour souligner l'anomalie qu'il y a pour un gouvernement à attacher tant d'importance au franchissement d'un seuil redoutable, alors qu'il aurait pu éviter de se trouver dans la situation délicate pour ne pas dire catastrophique qu'il nous dépeint chaque jour.

Je me suis promis d'être bref. Je me dispenserai donc d'évoquer l'un des autres drames financiers dont de nombreux orateurs ne manqueront pas de parler et que l'on a pris l'habitude de désigner du délicieux euphémisme d'impasse. En réalité, les 1.500 milliards de francs de l'impasse ne sont autre chose que le déficit du budget et celui du Trésor accumulés.

Je n'insisterai pas davantage sur les difficultés de trésorerie en face desquelles va se trouver le Gouvernement dans un avenir très proche.

Les causes déterminantes de cette situation, je le répète, sont l'accroissement très sensible des dépenses publiques et les moyens mis en œuvre pour y faire face.

Les dépenses du Trésor pour les onze premiers mois de 1956 ont, en effet, dépassé de 700 milliards de francs les chiffres correspondants de 1955 alors que, pour toute l'année, l'augmentation des recettes n'atteignait que 300 milliards de francs.

Il faudrait être de mauvaise foi, mes chers collègues, pour ne pas reconnaître qu'une conjoncture difficile a aggravé les choses. La poursuite de la pacification en Algérie, l'affaire de Suez et ses conséquences directes et indirectes sur le plan économique, peuvent être portées à l'actif d'un compte de responsabilités où, hélas! le passif est très largement excédentaire.

Le budget qui vient d'être adopté par le Parlement, presque à la sauvette puisque sa nouvelle présentation ne permet plus guère aux deux Assemblées d'exercer le contrôle des dépenses publiques, ce qui pourtant est leur vocation principale, paraît dès maintenant dépassé, comme le disait M. Pellenc, rapporteur général du budget au Conseil de la République, et ne correspond plus à rien de réel. Il est entièrement à reviser. Nous sommes loin, en effet, des conditions dans lesquelles les propositions gouvernementales furent élaborées au mois d'octobre 1956. Depuis lors, les dépenses se sont considérablement accrues, en Algérie d'abord, puis en Tunisie et au Maroc, pays auxquels le Gouvernement vient de consentir des avances et d'accorder une aide financière importante.

Il faut par ailleurs faire face à d'énormes investissements pour la France d'outre-mer, couvrir les suppléments de dépenses exigés par la garantie donnée aux collectivités locales dont on avait supprimé les ressources, pourvoir aux crédits qu'exige la mise en application de la loi-cadre dans les territoires d'outre-mer, faire face aux nouveaux engagements pris envers les anciens combattants, combler le déficit des P.T.T., tenir compte des nombreuses détaxations qui ont été votées en cours de discussion budgétaire ou décidées par voie réglementaire, etc.

Voilà où nous en sommes.

J'attends avec curiosité les explications du Gouvernement qui — c'est son droit et c'est son devoir — s'efforcera de justifier sa politique passée.

Quant aux mesures qui ont été arrêtées en conseil des ministres mercredi dernier et qui visent à réaliser 250 milliards de francs d'économies, à limiter le crédit, à restreindre les importations et à augmenter une fois de plus les impôts, disons qu'il eut été préférable de ne pas promouvoir et mettre en œuvre, depuis un an, la politique qui les rend aujourd'hui nécessaires.

Personnellement, je ne crois pas à l'efficacité de certaines de ces dispositions et spécialement des économies, ces fameuses économies dont on parle toujours et qu'on ne réalise jamais!

Quant à la limitation du crédit, à la restriction des importations, elles pèseront lourdement sur notre production, qui accuse d'ailleurs ainsi que je l'ai indiqué, une baisse inquiétante. Et je ne vous parle pas de l'impôt supplémentaire sur les augmentations de dividendes, qui constitue une nouvelle atteinte à l'épargne.

Je voudrais bien savoir aussi comment le Gouvernement pourra concilier cette politique d'austérité avec le traité du marché commun, qui doit être signé à Rome dans quelques jours. Il y a entre ces deux éléments une contradiction flagrante, dont nos partenaires de Bruxelles ne manqueront pas de s'étonner.

En réalité, monsieur le ministre, pour stopper ce glissement accéléré vers l'abîme, qui risque d'engloutir nos finances, notre monnaie et notre économie, il n'existe qu'une alternative: changer de méthode ou changer de pilote. Tout le reste n'est qu'artificiel, inutile et dangereux. (*Applaudissements à droite.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Maurice-Bokanowski.

M. Michel Maurice-Bokanowski. Mes chers collègues, arrivé à ce point du débat financier, un orateur n'a pas grand'chose à dire car presque tous les sujets ont été évoqués, de sorte qu'il ne reste plus à ceux qui sont inscrits dans la discussion qu'à enfoncer des portes ouvertes, dans l'indifférence générale et de l'Assemblée et du Gouvernement.

J'avais l'intention d'insister sur plusieurs points essentiels. Mais ils ont été exposés avec maestria par les orateurs précédents. Néanmoins, je m'efforcerai, en les esquissant rapidement, de proposer, pour ma part, des solutions pratiques et réalisables aux problèmes qui nous causent aujourd'hui de l'angoisse.

Ce qui nous étonne le plus — et jusqu'à présent tous les orateurs l'ont constaté — c'est l'imprécision du programme gouvernemental. Nous avons l'impression, en dehors de quelques principes orthodoxes tels que « acheter français » — ce qui paraît, ainsi que le soulignait M. Crouzier à l'instant même, remarquable au moment où l'on va aborder le marché commun — « réduire les dépenses », « exporter », « faire des économies », que vous suivez, monsieur le ministre, une politique financière au jour le jour. C'est par brides que vous nous apprenez les menaces qui pèsent sur nos finances. Nous avons l'impression de nous mouvoir quotidiennement dans le domaine du colmatage et de l'improvisation.

Vous avouerez qu'il y a de quoi être inquiets car, pas plus pour un particulier que pour un pays, un système financier qui consiste à dépenser plus que l'on ne gagne et à manger son blé en herbe n'est viable. Et si nous pouvons, à la rigueur, admettre un déficit budgétaire chronique, compensé par une augmentation continuelle du revenu national, nous devrions en revanche, comprendre que si ce déficit devient permanent alors que s'accroît la dette publique, nous allons tout droit à la catastrophe. Ce raisonnement est peut-être enfantin, mais aussi mathématique que deux et deux font quatre.

Il est donc de notre devoir de tout mettre en œuvre, non pour retarder, mais pour empêcher ce qui, un jour, pourrait se terminer par la banqueroute de l'Etat. Il en est encore temps. Cela dépend en partie de nous, mais davantage encore du Gouvernement.

Je voudrais, si vous le permettez, vous poser d'abord deux questions. Après quoi, je m'efforcerai de dégager des propositions.

La première question, à laquelle vous répondrez certainement, est la définition de votre politique des prix pour l'année 1957. J'estime, en effet, que l'année formant le cadre normal et traditionnel du budget, elle doit être le cadre minimum de l'optique gouvernementale.

Presque chaque semaine vous détaxez ou subventionnez un nouveau produit. Dans l'un et l'autre cas il y a incidence budgétaire, soit par diminution de recettes, soit par augmentation de dépenses. Toutes sortes d'articles y sont passés, du shampooing au saucisson, au saucisson sec il est vrai. Dans certains cas, il s'agit seulement de mesures touchant la capitale, ce qui montre bien l'artifice de ces mesures.

J'estime que cette politique coûte actuellement 90 milliards. Si je suis obligé de faire une évaluation personnelle, c'est que cette somme n'a pas été comptabilisée dans le budget.

En résumé, en matière de prix on vit « à la petite semaine ». Je voudrais donc vous demander, dans le cadre de l'année 1957, quel est votre programme en matière de prix ? Jusqu'où voulez-vous aller pour défendre un indice qui n'est plus qu'une fiction ?

Voici ma deuxième et dernière question: quelle est votre politique des devises, toujours dans le cadre de l'année 1957 ? C'est un problème grave et urgent à résoudre.

Au 1er janvier, le bilan de la Banque de France n'accusait plus qu'un stock de devises égal à 100 milliards de francs; au 7 mars, il n'atteignait plus que 67 milliards et il fondra encore dans les jours qui viennent.

Je ne parle pas de l'or car, des 2.400 tonnes que nous possédions en 1939, les Allemands ne nous en ont laissé que 1.800 à la Libération; mais la IVe République a fait mieux encore que les Allemands car, du peu qu'ils nous avaient laissé, il ne reste plus que 765 tonnes, soit moins de la moitié.

M. Marcel David. La comparaison est fâcheuse, monsieur Maurice-Bokanowski.

M. Michel Maurice-Bokanowski. Ce peu qui nous reste doit être considéré comme un minimum intangible: c'est le dernier rempart de la monnaie.

Parlons donc des devises seules. Pendant l'année 1956, du fait de notre balance commerciale déficitaire, nous avons perdu des devises au rythme de 25 milliards de francs par mois et même, pendant le dernier trimestre de 1956, nos pertes mensuelles se sont élevées à 47 milliards.

C'est dire qu'à partir du premier janvier, vous ne deviez pas être tranquille, monsieur le ministre, car, à cette date, on pouvait calculer que nous disposions encore de devises jusqu'au 1er mai, au mieux. Ceci, sans tenir compte des facultés d'emprunts étrangers. Et c'est bien ce qui a été fait car, dès le 22 février, le bilan de la banque de France montre que nous avons dû avoir recours au prêt de 92 milliards de francs à nous consenti par le Fonds monétaire international. Mais, qu'est-ce que 92 milliards ? Cela représente de quoi vivre à crédit pendant deux mois, et c'est tout.

Or, depuis le début de l'année, notre balance des payements ne s'est pas améliorée. Loin de là. Avec l'Union européenne des payements, elle a accusé un déficit de 70 millions et demi de dollars en janvier et de 88 millions de dollars en février, soit en moyenne sensiblement plus que l'an dernier.

A vrai dire, les journaux ont annoncé que M. le président du conseil a ramené des Etats-Unis quelques millions de dollars pour régler les importations de pétroles payables en devises fortes. Il nous en parlera certainement. Il est question également d'une aide en dollars du Gouvernement américain, qui serait compensée par des exportations vers l'Indochine.

Je ne vois pas qu'il soit digne de la France que son Gouvernement accepte ce genre d'aide car est-il certain que ces prêts bienveillants ne s'assortissent pas de conditions politiques ? Un perpétuel solliciteur perd son indépendance.

Quand cela ne serait pas, on se trouve toujours dans une situation fausse vis-à-vis d'un généreux donateur, fût-il votre plus puissant allié. Et où tout cela nous mènera-t-il ? Même pas, en mettant les choses au mieux, au 31 décembre. La France ne peut pas continuer à vivre à crédit indéfiniment.

A un moment où il n'est pas sûr que nos intérêts vitaux, en Afrique du Nord et au Sahara, coïncident avec des vues de l'administration américaine, une position de quémandeur perpétuel risque de peser sur l'avenir du pays.

Nous sommes donc en droit de demander au Gouvernement quel est son programme en matière de devises, un programme chiffré, naturellement. Il n'est pas raisonnable d'attendre d'être au bord du gouffre pour redresser le volant.

Les dernières mesures prises par le Gouvernement ces jours-ci, je ne vous le cache pas, aussi cruelles puissent-elles être pour une certaine catégorie, me paraissent nettement insuffisantes.

Cependant, mon intervention n'a pas pour but d'embarrasser le Gouvernement, mais de l'aider de mon mieux. C'est pourquoi, sans prétendre épuiser le sujet, je vous soumets des propositions.

Ma première proposition porte sur le problème des économies. Tout à l'heure, j'ai dit que réaliser des économies était un slogan émoussé. Personne ne croit guère à la possibilité d'en faire. Cela est même devenu un sujet d'amère plaisanterie mais, ne s'agirait-il que du secteur nationalisé, nous savons qu'il conviendrait d'effectuer des coupes sombres et personne n'en rirait, bien au contraire!

Je voudrais vous en citer quelques-unes et vous suggérer la façon de les pratiquer.

Le fonctionnaire le mieux rémunéré de l'Etat est le vice-président du conseil d'Etat.

On sait, en effet, que le président de droit du conseil d'Etat est le président du conseil des ministres, de sorte que le vice-président du conseil d'Etat en est en fait le président.

Or, d'après la réponse officielle d'un ministre à la question écrite d'un parlementaire, la S. N. C. F. possède 413 directeurs et chefs de service qui sont mieux rémunérés que le plus haut fonctionnaire de l'Etat.

Je ne dis pas que les cadres supérieurs de la S. N. C. F. sont trop payés. Mais ne sont-ils pas trop nombreux ?

La R. A. T. P., elle, est pour moitié une entreprise de transport — les autobus — et pour moitié une entreprise électrique — le métro.

Or, il existe un service public qui présente les mêmes caractères: ce sont les P. T. T. La poste est une entreprise de transport et le téléphone une entreprise électrique.

Dès lors, la proportion des cadres supérieurs, rapportée à 10.000 agents par exemple, devrait être à peu près la même dans les deux entreprises.

Cependant, si l'on compare les chiffres tirés du *Journal officiel* — en réponse à une question écrite d'un sénateur — on constate que la R. A. T. P. compte 200 fois plus de cadres supérieurs que les P. T. T.

Sans attacher à cette comparaison une autre portée qu'une valeur indicative, à qui fera-t-on croire que quelques économies ne sont pas possibles ?

Revenons, si vous le voulez bien, à la S. N. C. F. Le comptable du Trésor part à la retraite à 65 ans. Le comptable de la S. N. C. F. a le droit de se reposer à 55 ans; les porte-plume de la S. N. C. F. seraient-ils plus lourds qu'ils épuisent l'homme dix ans plus tôt ? Le résultat: au 30 juin 1956, pour 365.000 agents en activité, on comptait 392.000 pensionnés, y compris les pensions de reversion, il est vrai. Ainsi, la S. N. C. F. est-elle devenue essentiellement une entreprise de retraites et seulement, accessoirement, une entreprise de transports.

M. Gilles Gozard. Les chemins de fer fonctionnent très bien en France.

M. Maurice Deixonne. Vous n'êtes pas indulgent envers M. Lemaire.

M. Michel Maurice-Bokanowski. En somme, il existe diverses classes de citoyens, dont certains bénéficient de privilèges coûteux.

Passons à l'Electricité de France. Un secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) n'a-t-il pas déclaré à cette tribune qu'un chef de section de l'E. D. F. en retraite était mieux rémunéré qu'un général en activité ? N'est-il pas écrit dans un rapport d'enquête qu'un chef de section de l'E. D. F. perçoit des indemnités de déplacement supérieures à celles d'un préfet. N'est-ce pas un peu le monde à l'envers.

M. Marcel Mérigonde. Vous n'êtes pas gentil pour vos ministres.

M. Michel Maurice-Bokanowski. Dans un autre ordre d'idées, est-il raisonnable qu'un haut collaborateur d'une entreprise nationalisée ait le droit de passer sans délai au service de puissants intérêts privés avec qui, au nom de sa société, c'est-à-dire, en fait, au nom du contribuable, il vient de traiter ?

N'y a-t-il pas là une source de tentations qui peut être génératrice de dépenses coûteuses ?

D'une façon générale, ne faut-il pas prendre les mesures nécessaires pour éviter que les hauts fonctionnaires ne considèrent le service de l'Etat comme un apprentissage et leurs fonctions comme un tremplin ? Serait-il vraiment difficile de revenir à des règles plus sages ?

Ce sont là des exemples, mais quelle devrait être la méthode générale ?

La loi du 31 décembre 1948 avait prescrit la constitution de commissions départementales d'économies. Composées de hauts fonctionnaires compétents, elles ont fourni un travail énorme qui a abouti à 89 rapports très documentés. Ces rapports n'ont jamais été exploités. Pourquoi ? Est-ce la crainte des réactions publiques ou des réactions politiques ? Il y a eu — je crois — un manque de courage. Au point où nous en sommes, il ne faut pas avoir peur de dire la vérité ni, surtout, d'en tirer des conclusions pratiques.

Il en fut de même des rapports de la commission d'enquête sur le coût et le rendement des services publics. De même des rapports des diverses commissions d'enquête de toutes sortes. Notamment deux commissions d'enquête sur la S. N. C. F. et une sur la R. A. T. P., ont conclu à la possibilité d'économies considérables.

Ces rapports ont toujours été tenus confidentiels à l'égard du Parlement parce que les gouvernements ne voulaient pas les exploiter. Je vous demande, monsieur le ministre, de faire un inventaire public de toutes ces propositions d'économies. Elles fourmillent. Sur chacune prononcez un oui ou un non motivé et vous réaliserez alors de vraies économies avec l'appui de toute l'opinion publique.

Ma deuxième proposition tend à accroître la productivité de l'économie. Les difficultés budgétaires s'atténueront dans le cadre d'une production accrue génératrice de bien-être. Pour cela, il faut augmenter massivement la productivité. Est-ce possible ? Oui! Par exemple, les experts du commissariat à la productivité signalent que très fréquemment, entre entreprises de la même profession, on observe des écarts de productivité de l'ordre de 1 à 3; souvent l'écart est de 1 à 5 et parfois de 1 à 10.

Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est que dans la plupart des branches de l'économie on voit côte à côte deux entreprises dont l'une produit trois fois plus sans employer davantage d'ouvriers. Pourquoi ne pas dire à celles qui travaillent mal: « Faites comme vos voisins, cela ne doit pas être impossible puisqu'ils le font ».

Il faut promouvoir la productivité secteur par secteur. Cela exige, bien sûr, des investissements. Mais, très souvent, ceux-ci

ne sont pas excessifs. Prenons un cas concret qui va revenir bientôt en discussion: la construction de logements qui fait l'objet d'une loi-cadre. D'après les chiffres qui ont été publiés par le rapporteur général du Conseil de la République, mais auxquels le ministre a donné sa caution, la moyenne nationale du nombre d'heures d'ouvrier nécessaires pour construire un logement de trois à quatre pièces est de 3.000. Cependant, certaines entreprises le construisent en 1.300 heures d'ouvrier, donc beaucoup plus économiquement.

Faut-il, pour cela, des investissements prohibitifs ? Pas du tout. D'après les mêmes sources officielles, les investissements nécessaires sont amortis en 12 mois, c'est-à-dire en un délai exceptionnellement court.

En résumé, nous sommes à une époque où le progrès technique va très vite, ouvrant des possibilités économiques insoupçonnées. Malheureusement, les vieux cadres juridiques, administratifs ou institutionnels évoluent moins vite et constituent souvent une entrave. Il faut les faire craquer, et ce, à un moment psychologique. Le moment est venu. Le prétexte en est tout trouvé. Ce prétexte, c'est le plus sacré pour une nation moderne: la défense de notre monnaie. C'est donc la défense de notre bien-être et, au delà, de notre pays et de nos libertés.

Vous pouvez, en deux ans, rétablir la situation. Il faut, pour cela, non seulement être certains du concours du Parlement mais encore obtenir l'adhésion du pays tout entier. Pour cela, chiffrons.

Le déficit budgétaire, compte tenu des omissions, est de l'ordre de 900 milliards — je suis moins pessimiste que M. Crouzier, car je tiens compte des investissements qui ne doivent pas entrer en compte dans le déficit. Or, le revenu national de 1956 a été d'environ 13.500 milliards et, depuis trois ans, ce produit national croît au taux annuel de 7 p. 100, soit une augmentation annuelle d'environ 900 milliards de francs.

Décidez que pendant deux ans l'élévation du niveau de vie sera non pas arrêtée mais poursuivie à un rythme moitié, l'autre moitié de l'expansion servant à remettre en ordre les affaires de l'Etat.

Sur cette base, vous proposerez au Parlement et au pays un plan d'économies de deux ans, qui ne seraient pas des économies draconiennes. Elles ne consisteraient pas à diminuer le niveau de vie de la nation. Elles ne consisteraient même pas à condamner ce niveau de vie à la stagnation; elles consisteraient à ramener son taux d'expansion à la moitié de ce qu'il est, soit à 3,5 p. 100 au lieu de 7 p. 100. Autrement dit, le taux d'élévation du niveau de vie serait ramené, pendant deux ans, à ce qu'il était dans les bonnes années d'avant guerre.

Ce ne serait pas « la bure et le cilice », ce serait simplement la chasse aux abus, un minimum de sérieux et l'arrêt du gonflement des dépenses de l'Etat.

Vous proposerez parallèlement un plan d'accroissement de la productivité, par des prêts de productivité à court terme — deux ans — pour que l'économie ne soit pas privée des facultés d'expansion les plus rentables.

En même temps, nous procéderions à une revision profonde de la Constitution, en lui donnant le cadre fédéraliste qui nous permettrait de résoudre plus facilement la question de l'Algérie et de la France d'outre-mer. Nous ôterions au Parlement l'initiative des dépenses, tout en renforçant l'exécutif.

Alors, mais alors seulement, vous pourrez consacrer, par une manipulation monétaire inconcevable actuellement, la dévaluation réelle que nous avons subie ces dernières années.

Si vous arrivez à régler tous ces « préalables », la machine sera remise sur les rails. Vous aurez arrêté l'hémorragie financière, rétabli la balance des comptes en rendant l'exportation possible et rentable et vous aurez enfin équilibré le budget. Vous aurez surtout redonné confiance aux Français dans leur monnaie et leur avenir.

Pour cette politique courageuse, nous vous aiderons, comme nous vous avons aidé jusqu'à présent.

Je sais bien que la devise de Guillaume d'Orange, qui est un peu la vôtre, monsieur le ministre, peut être vraie pour un individu; elle n'est pas vraie pour une nation. On peut à la rigueur obtenir de celle-ci qu'elle persévère après des insuccès, mais pour le peuple entier, il est nécessaire, pour aller de l'avant, de comprendre les objectifs à atteindre. Encore faut-il que vous les définissiez.

Vous serez alors surpris de l'ampleur des sacrifices que les Français voudront bien consentir s'ils savent qu'il s'agit là d'une œuvre utile et durable. Mais leur faire croire qu'on peut passer le cap actuel en continuant à persévérer avec les mêmes mauvaises méthodes, serait une duperie à laquelle nous ne saurions accorder plus longtemps notre caution. Nous espérons ne pas avoir à en arriver là.

Je vous ai dit ce que nous désirons. Tout ce qui s'approchera de ces suggestions rencontrera de notre part le renouvellement, avec tacite reconduction même, du bail que nous avons souscrit il y a treize mois. (*Applaudissements.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Gozard.

M. Gilles Gozard. Mesdames, messieurs, le total des disponibilités à vue et des avances au fonds de stabilisation, qui sont les deux postes de l'institut d'émission qui enregistre les avoirs en devises de la trésorerie, était de 391 milliards de francs fin 1955; il n'est plus que de 100 milliards de francs fin 1956. Au 1er mars de cette année, ces réserves se trouvaient réduites à quelque 69.500 millions de francs.

Le simple énoncé de ces chiffres pourrait conduire aux pires conclusions puisque, au rythme de l'année dernière, le Trésor ne disposerait plus que pour quelque deux mois de ressources en devises.

Cette situation se trouve, dans l'immédiat tout au moins, tempérée par les crédits que la France a obtenus d'une façon tout à fait normale, d'ailleurs.

Elle a demandé tout d'abord au Fonds monétaire international, de faire usage de son droit de tirage à concurrence de 265 millions et demi de dollars, dont cependant 100 millions se trouvent déjà utilisés à l'heure actuelle.

Elle dispose également des possibilités de crédit auprès de l'Union européenne des payements dont la réglementation en cours depuis juin 1954 permet le règlement des soldes mensuels déficitaires à concurrence de 25 p. 100 à l'aide de crédit, le solde — 75 p. 100 — devant être versé soit en or, soit en devises. Il suffit donc que nous ayons des stocks d'or ou de devises suffisants pour pouvoir bénéficier de ce crédit. Sans doute, un plafond de crédit est-il fixé pour chaque pays; pour la France, il est de 334 millions de dollars. Là encore, compte tenu des crédits utilisés, il demeure une possibilité de crédit de l'ordre de cent millions de dollars.

Par ailleurs, tout récemment, au moment même où M. le président du conseil se trouvait aux Etats-Unis, des crédits ont été obtenus pour le payement des produits pétroliers que les événements du Moyen-Orient nous contraignent d'acheter en Amérique.

Ainsi, le relais de la trésorerie se trouve assuré dans l'immédiat et il serait absurde de se laisser gagner par cette sorte de panique que certains tentent de créer dans le pays, dans l'opinion et au Parlement, sans doute avec quelque arrière-pensée politique.

A considérer les résultats bruts de nos échanges commerciaux extérieurs pour l'année 1956, en négligeant ceux de la zone franc, et en s'en tenant aux échanges avec l'étranger puisqu'il n'y a que ceux-ci qui posent des questions de devises, on serait en droit d'être préoccupés et même inquiets. Certains orateurs qui m'ont précédé à cette tribune n'ont pas manqué de le souligner.

En effet, nos importations ont augmenté de 255 milliards de francs, passant de 1.259.328 millions de francs en 1955 à 1.514.167 millions de francs en 1956. Dans le même temps, nos exportations suivaient une courbe inverse. Elles diminuaient de 76.239 millions de francs, tombant à 1.100.862 millions de francs contre 1.177.005 millions de francs en 1955.

Dans ces conditions, le déficit de notre balance commerciale, qui n'était que de 82 milliards de francs en 1955 s'est trouvé brusquement porté à 413 milliards de francs en 1956.

Le simple énoncé, sans commentaires, de ces chiffres pourrait conduire aux pires conclusions et faire envisager l'avenir avec les vues les plus pessimistes. La réalité est heureusement beaucoup moins sombre. Ne nous laissons donc pas entraîner et subjuguer par les apparences.

Permettez-moi d'analyser aussi rapidement que possible la structure des échanges commerciaux de notre pays en 1956, d'en rechercher rapidement l'évolution pour en tirer quelques conclusions nécessaires quant à l'action que nous voudrions voir mener par le Gouvernement dans ce domaine.

L'année 1955 avait été marquée par une réduction sensible du déficit de notre commerce extérieur qui, de 148 milliards de francs en 1954 était tombé à 82 milliards. Les livraisons de produits industriels à l'étranger avaient augmenté de 15 p. 100. Des perspectives favorables s'offraient à l'exportation de nos produits agricoles.

Mais deux événements imprévisibles et échappant dans l'immédiat à toute possibilité d'action gouvernementale ont marqué l'année 1956: ce fut d'abord, au début de l'année, en février, cette période de gel exceptionnel dont la rigueur a fortement influencé la production agricole. Puis, dans le second semestre, ce fut cet événement international dont nous subissons toujours les conséquences, la fermeture du canal de Suez.

Le premier de ces événements a montré quel rôle essentiel les conditions atmosphériques continuent à jouer en matière de production agricole malgré le perfectionnement des techniques et en dépit des progrès scientifiques. Quant au second, il a prouvé à quel point le sort des nations modernes — et particulièrement des pays européens dans l'état actuel d'inorga-

nisation de l'Europe — dépendait étroitement de la conjoncture internationale.

La mauvaise récolte de blé — 55 millions de quintaux en 1956 contre 103 millions en 1955 — nous a obligés à décupler nos achats à l'étranger, lesquels sont passés de 5.200 millions de francs en 1955 à 57 milliards en 1956.

Pour peser sur les prix à la consommation et freiner leur montée, il a fallu faire appel à des achats supplémentaires de produits pour l'alimentation humaine. Leur montant est passé de 119 milliards de francs en 1955 à 186 milliards en 1956, soit une augmentation de 56 p. 100. Leur part dans l'ensemble de nos achats à l'étranger a crû de 9,45 p. 100 à 12 p. 100.

Nos achats à l'étranger de combustibles minéraux et d'huiles minérales, qui s'étaient élevés à 293 milliards de francs en 1955 se sont trouvés portés à 349 milliards en 1956, représentant une majoration substantielle de 19 p. 100. Toutefois, tandis que nos importations de pétrole brut demeuraient à peu près stationnaires en tonnage, nos importations de combustibles minéraux solides croissaient de 47 p. 100.

L'accroissement de nos achats à l'étranger résultait tant de l'expansion économique qui, il ne faut pas l'oublier, a été de 9 p. 100 au cours de l'année précédente et a représenté la plus forte proportion de tous les pays du monde, que de la nécessité de faire face au froid excessif de l'hiver.

Cette poursuite de l'expansion économique dans une proportion inégalée par aucun autre pays s'est d'ailleurs également traduite dans l'appel qu'il nous a fallu faire aux matières premières extérieures. C'est ainsi que les importations de laine brute sont passées de 159.000 à 185.000 tonnes, celles de coton de 223.000 à 239.000 tonnes, celles de cuivre de 171.000 à 178.000 tonnes.

Cette poussée de l'économie s'est inscrite aussi dans l'appel aux biens d'équipement en provenance de l'étranger. Les importations de matériel mécanique ont progressé de 56 à 78 milliards de francs; les importations de matériel électrique ont atteint 27.600.000 francs contre 22 milliards en 1955. De même, l'équipement de l'agriculture s'est accru et l'importation des tracteurs est passée de 5 milliards de francs en 1955 à 15 milliards en 1956.

Tandis que la structure de nos importations et leur volume évoluait ainsi que je vous l'indique, sous l'effet des mêmes causes, nos exportations subissaient une évolution diamétralement opposée. Leur régression, de l'ordre de près de 7 p. 100 affectait surtout les secteurs de l'alimentation et les produits énergétiques. Nos livraisons à l'étranger se sont réduites, de 1955 à 1956, de 17 milliards à 7 milliards de francs pour les animaux et la viande, de 15 à 10 milliards pour les légumes et les fruits et de 51 à 29 milliards de francs pour les céréales.

Dans le secteur de l'alimentation, seules les exportations de boissons ont été en augmentation, passant de 42 à 50 milliards de francs.

De plus, la reconstitution des stocks de charbon a également fait tomber nos exportations de combustibles minéraux de douze millions et demi de tonnes à sept millions de tonnes, soit en valeur de 60 à 38 milliards de francs.

Par contre, le léger fléchissement en tonnage de nos ventes à l'extérieur de produits pétroliers n'a eu qu'une très faible incidence sur leur valeur.

Nous avons enregistré aussi un accroissement en valeur de 15 milliards de francs dans le domaine des produits sidérurgiques, ce qui montre ainsi des possibilités nouvelles pour la sidérurgie française.

On note également, pour les véhicules automobiles, les tracteurs et les cycles, une progression de près de 4 milliards, soit près de 10 p. 100 de la production antérieure.

Une progression a pu enfin être aussi réalisée dans un secteur qui semble offrir de vastes perspectives pour l'avenir de notre pays: la vente des bateaux construits dans nos chantiers navals a doublé et nous avons atteint 26 milliards en 1956, contre 14 milliards en 1955.

Au total, l'analyse des divers postes de nos exportations fait ressortir que la diminution de celles-ci a résulté, à concurrence de 60 p. 100, des produits alimentaires et de 37 p. 100 des produits énergétiques.

Quant à l'aggravation du déficit de 1955 à 1956, qui est passé, ainsi que je vous l'ai indiqué, de 82 milliards à 413 milliards de francs, elle est imputable, pour 31 p. 100 à notre balance des biens d'alimentation, pour 25 p. 100 à celle des produits énergétiques, pour 30 p. 100 à celle des matières premières et semi-produits et pour 10 p. 100 à celle des biens d'équipement.

Je vous prie d'excuser cette longue analyse, un peu trop détaillée peut-être à certains égards, mais il était, à mon avis, indispensable de se pencher d'un peu plus près sur cette structure de notre commerce extérieur. N'est-ce pas, en effet, la seule façon d'avoir une idée aussi exacte que possible de nos échanges et d'être en mesure d'établir un diagnostic de nos faiblesses et de nos possibilités, de déterminer les remèdes véritables et non pas seulement ces palliatifs temporaires auxquels on a trop tendance à recourir, si l'on veut réellement opérer un redressement permanent de la balance des échanges commerciaux de la France ?

Cette analyse permet de constater qu'en 1956 une très large partie du déficit de notre commerce extérieur doit son origine à des circonstances passagères et exceptionnelles. C'est ainsi que le gel particulièrement rigoureux de février 1956 a eu des conséquences immédiates sur la balance de nos biens d'alimentation et sur nos exportations de combustibles solides

Quant au deuxième élément extraordinaire, et, pensons-nous, passager, les événements de Suez, il a eu pour effet de rendre beaucoup plus onéreux, quantitativement d'abord, l'importation des produits pétroliers, puisque le pétrole du Vénézuéla est plus cher que le pétrole du Moyen-Orient sans parler du fret, qui est plus élevé, et qualitativement aussi, car, alors que nous payons le pétrole du Moyen-Orient en sterling, il nous faut payer le pétrole américain en dollars. Nos importations en produits pétroliers ont ainsi pesé sur notre balance commerciale.

Cette rapide analyse fait aussi ressortir que nos importations ont été constituées, à concurrence de plus des deux tiers, par des matières premières, des demi-produits et des produits énergétiques. Or, tout ceci est à la base même du maintien de notre production domestique et de la poursuite de l'expansion économique.

En 1956, sur 1.514 milliards d'importations, les produits pour l'alimentation humaine et les produits finis destinés à la consommation, bien qu'en accroissement de 75 milliards sur l'année précédente, n'ont cependant représenté que 290 milliards de nos importations. Les importations de produits finis destinés à l'équipement se sont élevées à 194 milliards.

Ces chiffres, monsieur le ministre des affaires économiques et financières, vous fixent les limites d'une politique de restriction des importations de la nature de celle que vous semblez avoir voulu inaugurer la semaine dernière.

Certes, il faut surveiller les importations. Il serait inadmissible, alors que nos réserves de devises sont extrêmement réduites, que nous allions gaspiller des dollars pour acheter n'importe quels produits fabriqués ou n'importe quelles denrées alimentaires, au seul bénéfice des exportateurs et pour entretenir leur activité. Des contrôles sont nécessaires, ils s'imposent même.

L'arrêt de certaines importations peut au surplus aider au développement de certaines productions nationales du même ordre, à condition cependant que les coûts de production n'en soient pas excessifs. Il ne faudrait pas, en effet, que la mise en œuvre des mesures restrictives que vous avez déjà décidées, puisque les réglementations que vous avez édictées sont malgré tout assez souples et laissent ouvertes certaines portes de sortie, soit en contradiction avec les engagements pris par notre pays à l'égard de ses partenaires.

Aussi bien dans le cadre de l'O. E. C. E. en ce qui concerne la libération des échanges encore un peu plus flou et plus imprécis aujourd'hui, mais qui le sera bien davantage dans une huitaine ou une quinzaine de jours, que dans le cadre mieux tracé demain du marché commun général des six, notre pays n'est pas particulièrement en avance en ce qui concerne la libération des échanges intraeuropéens.

Alors que la libération prescrite par l'Organisation européenne de coopération économique était et est de 90 p. 100, nous n'en étions encore au 31 décembre 1955 qu'à 77,5 p. 100, et si depuis quelques mesures ont été décidées, le pourcentage n'a cependant été porté qu'à 78,9 p. 100 en janvier 1956, pour atteindre 82,3 p. 100 en avril 1956 et n'être encore que de 82,7 p. 100 en septembre 1956.

Nous avons déjà fait l'objet d'assez vives critiques de la part de nos associés et de nos partenaires de l'Organisation européenne de coopération économique. N'allons pas, à nouveau, nous offrir à leurs critiques.

Ce n'est pas en systématisant, ainsi que vous en aviez presque l'intention — je crois même que vous êtes entré dans la voie de la réalisation — l'application de la taxe de 15 p. 100, que nous préparerons d'une manière efficace notre entrée dans le marché européen général.

Si l'an dernier la politique d'importations abondantes, systématiquement menée par le Gouvernement pour peser sur les prix, nous a paru pleinement justifiée, nous pouvons penser que ses conséquences, en ce qui concerne les réserves de devises, avaient été prévues par vous, monsieur le ministre des affaires économiques et financières. Il n'y a donc pas lieu de réagir trop brutalement aujourd'hui à l'égard d'une situation prévue et en partie créée volontairement par le Gouvernement, d'autant plus — il ne faut pas l'oublier — que les perspectives agricoles pour l'année 1957 sont bien meilleures et permettent d'escompter un retournement de la situation de nos échanges extérieurs en matière de produits d'origine agricole.

Nous n'avons pas les mêmes besoins domestiques à satisfaire pour l'alimentation française. Par ailleurs, il semble que nous

aurons des excédents de production à vendre hors de nos frontières, bien que, dans le domaine de la viande, l'épidémie encore actuelle de fièvre aphteuse ait diminué notre cheptel et rendu un peu plus difficile nos exportations en réduisant nos possibilités.

En outre, ainsi que je l'ai souligné, la France dispose encore de moyens de crédits extérieurs qu'elle peut utiliser.

Dans ces conditions, nous vous demandons, monsieur le ministre, d'utiliser ce répit, peut-être court mais qui existe néanmoins, que vous donnent ces possibilités de crédits extérieurs, tout en l'assortissant de quelques palliatifs à court terme.

Cependant — nous attirons tout particulièrement votre attention sur ce point — ces palliatifs doivent être maniés avec une grande prudence, car ils risquent d'être plus dangereux en définitive qu'efficaces.

Nous vous demandons d'utiliser ce répit, d'utiliser modérément ces palliatifs pour élaborer et pour mettre en place une véritable politique des échanges commerciaux extérieurs de notre pays, ce qui n'a pas été fait jusqu'à ce jour bien que, à plusieurs reprises, du haut de cette tribune, l'attention des gouvernements précédents comme l'attention du vôtre aient été attirées sur ce point, bien que, aussi, je crois, depuis quelques mois, votre gouvernement s'en soit préoccupé en nommant une commission qui devait faire des rapports, jusqu'à maintenant restés assez secrets, assez confidentiels et dont il ne semble pas que l'on ait tiré un parti utile.

Les solutions mises en œuvre ou qui devraient être mises en œuvre pour le redressement de notre commerce extérieur et de notre balance des comptes doivent l'être dans les perspectives d'une politique à long terme, basée sur deux impératifs: celui de l'expansion économique continue et celui du développement du marché commun dans lequel nous entrerons d'ici quelques mois.

Il ne servirait à rien de prendre telle ou telle mesure fragmentaire ou parcellaire qui en elle-même pourrait, temporairement, dans l'immédiat, être efficace et faire l'effet d'un ballon d'oxygène, si à longue échéance cette mesure devait se révéler nuisible ou placer notre pays dans des positions en contradiction avec les positions déjà prises dans le domaine européen ou avec celles qui s'imposeront à très brève échéance.

Ce que nous vous demandons de dégager, monsieur le ministre — j'espère que vous le ferez lorsque vous répondrez aux interpellateurs et aux orateurs qui seront intervenus dans cette discussion — ce sont les principes directeurs, les lignes d'orientation d'une politique de vastes échanges commerciaux, principes directeurs qui ne nous paraissent pas avoir été déterminés jusqu'à maintenant.

Sans doute faut-il tenir compte des circonstances contingentes. Comme je vous l'ai déjà dit, nous ne vous reprocherons pas d'avoir, pendant tout le cours de l'année 1956, pratiqué systématiquement une politique d'importations massives et d'avoir ainsi volontairement couru le risque de réduire dangereusement nos réserves de devises.

Nous estimons qu'en agissant ainsi vous avez d'abord réalisé une pression utile sur les prix intérieurs, dont vous avez certainement freiné la hausse. Vous avez en même temps réduit la tendance inflationniste en compensant dans une certaine mesure l'influence de la production domestique devant une demande croissante et surtout vous avez permis — ce que certains semblent critiquer maintenant, mais qui, je crois, est essentiel — ce maintien de l'expansion économique qui est la condition même de la vie du pays et de l'élévation du niveau de vie de sa population.

Mais aujourd'hui, nous vous demandons de ne pas perdre de vue cet élément essentiel, cet élément que, pour notre part, nous considérons comme primordial car il commande en réalité, directement ou indirectement, toute notre évolution, tout l'avenir de notre pays et de sa population laborieuse.

Si demain nous voulons maintenir et même, contrairement à ce que disait un des précédents orateurs, si nous voulons encore, comme nous le souhaitons, nous socialistes, améliorer les avantages que votre gouvernement a apporté aux vieux; si demain nous voulons donner aux millions de jeunes enfants, actuellement encore d'âge scolaire, du travail et des conditions de vie meilleures que celles que connaissent leurs pères; si demain nous voulons maintenir le plein emploi tel qu'il existe actuellement et accroître aussi la rémunération des travailleurs; si demain nous voulons que notre pays participe activement à l'élaboration et à la prospérité de ce marché commun général dont le traité sera signé dans quelques semaines, il nous faut absolument et à tout prix maintenir le rythme de notre production.

Non seulement nous devons le maintenir, mais il nous faut l'accroître constamment. Le revenu national ne doit cesser de progresser à mesure que les conditions de production s'améliorent. Or, dans l'état actuel des ressources énergétiques de notre pays, et pour un certain temps encore pour ne pas dire pour toujours, quelles que soient les perspectives favorables que nous puissions fonder sur le développement de nouvelles formes d'énergie et sur les ressources domestiques métropolitaines ou sahariennes, il nous faut pouvoir importer chaque année davantage d'énergie et, de même, pour alimenter nos industries, pouvoir acheter à l'extérieur les matières premières que nous ne pouvons extraire de notre sol.

Nous ne pouvons maintenir le rythme de nos achats, l'augmenter même, comme cela est indispensable, que si nous avons des ressources en devises suffisantes, ressources que nous ne pouvons nous procurer que par des ventes à l'extérieur, par des exportations de plus en plus amples.

C'est en accroissant nos exportations que nous devons rétablir notre balance commerciale. Nous n'avons pas d'autre choix, nous ne sommes pas, comme certains pourraient le penser, en présence d'un dilemme, devant une alternative. Une seule solution est la bonne, une seule solution s'impose, celle qui tend à accroître nos ventes à l'extérieur.

Les mesures de restriction des importations peuvent, sans doute, soulager temporairement la trésorerie-devises, elles peuvent même être justifiées en incitant les fabricants et les industriels français à produire ou à fabriquer des machines, des équipements, que nous allons maintenant acheter à l'étranger, mais elles ne peuvent être pleinement utiles que si elles conduisent à des fabrications domestiques à des prix de revient comparables aux prix étrangers, sinon elles ne font que reporter le problème, elles masquent la réalité.

Elles permettraient alors la naissance de nouvelles industries marginales qui, demain, pèseraient lourdement sur le développement de notre économie et entraveraient l'élévation du niveau de vie de la population.

Nous vous demandons d'éviter cela, monsieur le ministre. Agissez uniquement dans le sens du développement de nos exportations. Là est la solution de l'équilibre de notre balance commerciale et de la prospérité de la France dans l'Europe de demain.

Faites pour cela appel à toutes les possibilités qui s'offrent à vous.

Les mesures fragmentaires que vous avez prises au cours des derniers mois, bien qu'elles nous aient paru très insuffisantes et surtout faites en dehors de tout plan coordonné, semblent cependant avoir donné déjà quelques résultats. Les tout derniers chiffres de nos exportations pour le mois de février, qui viennent d'être publiés par la direction générale des douanes, accusent, en effet, 143 milliards et demi d'exportations pour février 1957 contre 123 milliards en février 1956.

Pour les deux premiers mois de l'année 1957, nos exportations vers l'étranger se chiffrent par 194.176 millions de francs, contre 169.310 millions pour les deux premiers mois de 1956.

Un accroissement assez net de nos exportations semble donc se dessiner. Aidez-le à s'accentuer. Comment pouvez-vous le faire ?

J'allais d'abord vous proposer une nouvelle dépense, oubliant un instant que vous n'êtes pas uniquement ministre des affaires économiques mais que, pour votre malheur, sans doute, vous êtes aussi, hélas! ministre des finances.

Cependant, même au moment où le Gouvernement vient de décider une politique d'austérité, c'est bien par une nouvelle dépense rentable qu'il faudrait commencer. Il vous faudrait étoffer et renforcer notre représentation commerciale à l'étranger.

Je sais bien que, dans le dernier budget, vous avez créé de nouveaux postes de représentation à l'étranger. Il vous faudrait aussi doter de nouveaux moyens notre service d'expansion économique.

J'ai malheureusement le pressentiment que cet appel que je vous lance aujourd'hui sera sans doute très entendu de M. le ministre des affaires économiques, mais qu'il ne sera pas écouté par le ministre des finances.

Il est, cependant, d'autres mesures qui nous paraissent s'imposer. C'est une véritable infrastructure générale du commerce extérieur qu'il faut mettre en place. A cet effet, l'assurance-prospection, qui a commencé à devenir effective en 1956, devrait être généralisée. Je crois que le décret paru hier devrait être complété et amélioré.

Le crédit à l'exportation devrait être étendu, sa durée accrue, son coût réduit. Le système des garanties de prix, par lequel l'Etat garantit au début de l'année le taux d'aide à l'exportation, devrait être généralisé.

Dans de nombreuses industries, l'exportation doit être précédée d'importations de matières premières ou même de certains biens finis destinés à être incorporés dans les produits exportés. Le bénéfice de l'admission temporaire devrait être largement accordé à ces importations.

Dans une plus lointaine perspective, à plus longue échéance, dans le troisième plan d'équipement et de modernisation actuel-

lement en cours d'élaboration, une plus large place devrait être faite au développement des industries que les études des marchés permettraient de déterminer comme susceptibles de satisfaire les besoins des marchés étrangers.

Certes ces mesures — c'est la réponse que vous ne manquerez pas de nous adresser, monsieur le ministre des affaires économiques et financières, lorsque vous interviendrez tout à l'heure — ne peuvent produire leur plein effet qu'à une certaine échéance. C'est sans doute la raison pour laquelle leur mise en œuvre est toujours retardée et c'est pour cela qu'en définitive aussi rien de constructif n'a été élaboré dans ce domaine depuis la Libération.

M. Paul Ramadier, *ministre des affaires économiques et financières.* Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Gozard ?

M. Gilles Gozard. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le ministre des affaires économiques et financières. Monsieur Gozard, toutes les mesures que vous avez préconisées sont prises: les crédits ont été votés dans le budget.

M. Gilles Gozard. Elle sont ébauchées, monsieur le ministre...

M. le ministre des affaires économiques et financières. Non, elles sont prises.

M. Gilles Gozard. ...mais, malheureusement, pas mises en application...

M. le ministre des affaires économiques et financières. Si!

M. Gilles Gozard. ...d'une façon entièrement efficace.

M. le ministre des affaires économiques et financières. Le développement complet de l'effet des mesures prises ne peut, certes, être atteint qu'après un certain temps, mais non seulement le principe des mesures est acquis, non seulement les crédits sont votés, mais ces mesures sont effectivement en vigueur.

M. Gilles Gozard. Nous voudrions, monsieur le ministre, que vous leur donniez plus de vigueur, davantage d'acuité et de rendement.

Nous voudrions aussi que, pour des effets plus immédiats — vous en avez la possibilité — vous agissiez sur certains secteurs des exportations dont la rentabilité serait immédiate, en particulier sur certaines exportations invisibles.

A ce propos, je désire attirer pendant quelques instants votre attention sur le tourisme. Déjà, ces derniers temps, vous avez fait accéder au bénéfice des détaxations accordées aux exportateurs certains vendeurs de services touristiques, spécialement certaines catégories d'hôtels.

La mesure, qui était réclamée depuis fort longtemps, est heureuse.

Elle paraît toutefois, c'est le défaut de presque toutes les mesures prises jusqu'à présent, un peu étroite dans son application. Elle ne vise, en effet, que des catégories d'hôtels trop limitées et de luxe, alors qu'un grand nombre de touristes étrangers désireux de venir chez nous sont de condition relativement modeste.

Il faudrait les y attirer en faisant bénéficier les hôtels qu'ils peuvent fréquenter des mêmes dispositions favorables que les grands hôtels.

Mais je me permets d'attirer votre attention sur une incidence qui vous a sans doute complètement échappé. Voici qu'au moment même où vous décidez certaines mesures en faveur des touristes étrangers, nous apprenons que M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme aurait refusé à Air France l'ouverture cet été des lignes aériennes saisonnières que cette compagnie exploitait entre Londres et nos plages de la Manche ou de l'Atlantique, nos plages de Dinard, de la Baule et de Deauville, sous prétexte que l'an dernier l'exploitation de ces lignes aurait été déficitaire.

Il est peut-être parfaitement exact que l'exploitation de ces lignes soit déficitaire en francs, mais il ne faut pas oublier qu'elle nous apporte un contingent de devises important. Ces lignes ont permis à de nombreux touristes britanniques de franchir la Manche et de venir passer des week-end ou des séjours plus longs sur nos plages, non seulement en payant en devises leur passage mais également en faisant des opérations de change en France, en nous apportant, par conséquent, des devises anglaises.

Je me permets de signaler au passage ce fait, aussi bien pour vous demander le maintien de ces lignes d'intérêt touristique que pour vous donner un exemple de ces mauvaises économies, de ces économies coûteuses qui, en définitive, se retournent contre l'intérêt général.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, de ne pas vous laisser entraîner dans cette voie. Contrairement à ce que des esprits timorés ou chagrins continuent de prétendre, notre pays possède encore de larges possibilités d'exportation de ses produits fabriqués, de ses techniques, de ses denrées agricoles.

Ce dont souffrent nos exportations, ce n'est pas tant de prix trop souvent qualifiés systématiquement et hâtivement de non compétitifs, mais bien plutôt d'un manque d'organisation, d'une absence de rationalisation, d'un défaut de coordination de nos possibilités réelles.

Employez-vous à mettre rapidement en place cette organisation, rationalisez et coordonnez la prospection des marchés étrangers en complétant les mesures que vous avez déjà prises ou qui sont encore à l'étude. Vous élargirez ainsi nos ventes à l'extérieur, vous permettrez nos achats de matières premières et de produits énergétiques, vous assurerez l'équilibre de la balance commerciale, vous aiderez l'expansion économique, base de l'élévation constante du niveau de vie de toutes les couches de la population, de se poursuivre à un rythme qui permettra à la France de demeurer un grand pays et de tenir sa place dans l'Europe de demain, dont les perspectives s'ouvrent avec le marché commun. (*Applaudissements à gauche.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Rose Guérin.

Mme Rose Guérin. Dans ce débat sur les problèmes économiques, une question doit être posée: les travailleuses et les ménagères sont-elles satisfaites de la politique économique et sociale du Gouvernement ?

Non, monsieur Ramadier, vous qui représentez ce matin M. le président du conseil, non, elles ne sont pas satisfaites.

Si vous en doutez, demandez-le au ministre des affaires sociales à qui, le 9 mars dernier, des délégations d'ouvrières sont allées remettre leurs revendications, demandez-le au préfet de la Seine, à qui, jeudi dernier, des délégations de ménagères sont allées porter leurs doléances.

Le profond mécontentement que ces femmes exprimaient au nom de milliers d'autres a pour origine les difficultés générales des masses populaires dont mon collègue M. René Lamps a brossé le tableau accusateur au nom du groupe communiste: aggravation des conditions de vie, réduction du pouvoir d'achat, hausse du coût de la vie, en dépit de la trituration du fameux indice des 213 articles.

Je ne reviendrai pas sur ces questions, sauf pour souligner qu'elles frappent durement les femmes comme travailleuses, car elles perçoivent, en général, les salaires les plus bas, et surtout comme ménagères, comme mères, car elles sont directement et journellement aux prises avec les mille difficultés du ménage. Elles souffrent de ne pouvoir, malgré des privations et de longues veilles, nourrir et soigner leurs enfants comme elles le voudraient.

Je vais seulement préciser ce matin les revendications plus spéciales aux travailleuses et aux ménagères, auxquelles le Gouvernement n'a pas apporté de solution satisfaisante.

Pour les travailleuses, outre la revendication générale de l'augmentation des salaires dont va parler M. Robert Manceau, il est une question importante, l'application réelle du principe « A travail égal salaire égal », institué pour la première fois en France par l'arrêté signé Ambroise Croizat du 30 juillet 1946.

Or, cette décision a été remise en cause depuis 1947 par le patronat avec la complicité des gouvernements réactionnaires. Mais votre Gouvernement, loin d'obliger les patrons à appliquer la loi a laissé s'aggraver la situation.

Voici, en effet, une statistique officielle sur l'évolution de l'abattement pratiqué illégalement sur les salaires féminins pendant l'année 1956: au 1er janvier 1956, l'écart était de 6,8 p. 100, au 1er avril 1956, de 7 p. 100, au 1er juillet 1956, de 7,3 p. 100 et au 1er octobre 1956, de 7,6 p. 100.

Cela signifie qu'en 1956, par la carence de votre Gouvernement laissant violer la loi, les capitalistes ont empoché des profits supplémentaires sur le travail des ouvrières et le pourcentage officiel dont nous venons de parler est loin de donner l'état réel de la situation.

Avec votre complicité, les capitalistes français ont donc préparé en 1956, et continuent en 1957, l'égalisation par le bas des lois sociales en vue du marché commun et les ouvrières en font déjà les frais.

Le parti communiste, fermement attaché au principe « A travail égal salaire égal », réclame, dans une proposition déposée par Mme Galicier, des mesures immédiates pour que le Gouvernement fasse respecter la loi dans ce domaine.

Les ouvrières sentent bien que votre Gouvernement est loin de soutenir leur cause dans la lutte contre leurs exploiteurs. Celles des établissements Jaeger, qui représentent 60 p. 100 du personnel, viennent d'en faire la constatation.

Dans cette usine, les travailleurs tous unis luttent contre la direction qui, après avoir accru les cadences de travail, refusé de payer une prime et reçu des subventions de l'Etat pour créer une usine en province, veut opérer des licenciements collectifs sous le prétexte de réorganisation.

Après plusieurs interventions auprès de M. le ministre des affaires sociales, appuyées par un mémoire démontrant le caractère injustifiable de la demande patronale, les trois sections syndicales, C. G. T., F. O. et C. G. C. ont dû adresser à M. Gazier une protestation contre le refus de ses services de s'opposer à ce licenciement collectif.

Cette position du ministère, précise cette lettre, « ne manquera pas d'apparaître aux yeux des travailleurs de chez Jaeger comme un appui à la direction et non aux travailleurs ».

Votre Gouvernement oppose le même refus aux plus modestes revendications des travailleuses dès qu'elles gênent un peu le patronat.

C'est l'opposition du ministre du travail, au cours de la séance du 30 octobre dernier, qui a empêché la suppression des deux heures de travail gratuit imposées chaque semaine aux vendeuses des magasins.

C'est l'opposition du président du conseil qui a empêché le vote sans débat de l'attribution d'un congé aux épouses de militaires stationnés en Algérie pendant la permission de leur mari.

Malgré l'opposition des députés communistes, mais conformément à la volonté des patrons, le Gouvernement a supprimé les congés supplémentaires accordés jusqu'alors aux mères de famille. En conséquence, la plupart d'entre elles n'ont pas bénéficié de plus de vacances en 1956 malgré le vote des trois semaines de congé.

En tant que ménagères ou mères de famille, les femmes n'ont pas plus de raisons d'être satisfaites de votre Gouvernement qui s'oppose à toute augmentation générale des allocations familiales.

La situation des familles de travailleurs, déjà si pénible par suite des salaires insuffisants devant la hausse du coût de la vie, est devenu plus difficile encore du fait de la stagnation des allocations familiales dont le taux n'a pas été modifié depuis 1953.

Ce taux n'a suivi ni la hausse du coût de la vie, ni même la faible augmentation des salaires ni celle du salaire minimum interprofessionnel garanti relevé de 100 à 126 francs au début de 1955 à la suite des luttes ouvrières.

Rappelons, à ce propos, la responsabilité du mouvement républicain populaire qui pratique si volontiers la démagogie sociale mais qui, détenteur du ministère du travail et de la sécurité sociale jusqu'à la fin de 1955, a laissé se dégrader ainsi les prestations familiales...

M. Fernand Bouxom. Madame Rose Guérin, vous exprimez une contrevérité car vous savez bien qu'à l'époque où le mouvement républicain populaire était représenté au ministère du travail et de la sécurité sociale, les prestations familiales étaient majorées chaque fois qu'une augmentation du coût de la vie était constatée.

Toute personne objective peut se référer aux faits pour constater que j'ai raison en apportant cette précision.

Mme Rose Guérin. Monsieur Bouxom, vous n'avez certainement pas écouté ce que je viens de dire...

M. Fernand Bouxom. Mais si.

Mme Rose Guérin. J'ai déclaré que le taux de progression des allocations familiales — et l'assemblée générale de l'Union nationale des caisses d'allocations familiales vient encore de le constater — n'a pas suivi la faible augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti en 1954-1955. Or, à cette époque, monsieur Bouxom, le mouvement républicain populaire était au ministère du travail et à d'autres postes du Gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Bouxom. Je répète que c'est une contrevérité.

A l'extrême gauche. Vous êtes en flagrant délit de mensonge.

M. Fernand Bouxom. Les mensonges et la calomnie, voilà votre spécialité. Il suffit de regarder les faits.

Mme Rose Guérin. S'il est exact que le M. R. P. est responsable, le Gouvernement Guy Mollet, à son tour, n'a rien fait et son ministre des affaires sociales, M. Albert Gazier, tant devant l'Assemblée nationale que devant l'assemblée générale de l'Union nationale des caisses d'allocations familiales a confirmé son refus catégorique d'augmenter les prestations familiales.

Faut-il voir dans ce refus une application de la politique d'austérité annoncée par M. Ramadier qui envisage les restrictions par l'argent, la réduction des ventes à crédit, alors que ce sont les familles ouvrières qui sont contraintes d'utiliser le crédit, non pour acheter le superflu, mais le nécessaire ?

Vous voulez réduire la consommation intérieure, dites-vous. Est-ce que les familles ouvrières consomment trop de lait, de beurre, de viande, alors que la moyenne hebdomadaire de consommation de viande est de 800 grammes seulement dans les quartiers populaires, c'est-à-dire moins que sous le Second Empire à Paris ?

Est-ce que les familles ouvrières achètent trop de vêtements, de linge, de mobilier, d'appareils ménagers, alors que l'enquête effectuée en 1954 par l'institut français de l'opinion publique fait ressortir que les privations les plus vivement ressenties se répartissent ainsi: vêtements, 50 p. 100 des familles interrogées; appareils ménagers, 44 p. 100; mobilier, 24 p. 100.

Ces statistiques constituent une moyenne; elles ne portent pas uniquement sur les plus modestes familles.

Voici ce que déclarait une mère de famille participant à une délégation auprès du préfet de la Seine jeudi dernier, dont le mari gagne 31.000 francs par mois, dont deux de ses trois enfants sont malades alors que la famille vit à cinq dans une chambre d'hôtel: « Avec un salaire pareil, comment voulez-vous payer un loyer de 10.000 francs par mois et nourrir la famille ? »

La grande misère de ces familles s'exprime dans les statistiques de la mortalité infantile: 23,9 p. 1.000 chez les patrons et cadres supérieurs, mais 51,9 p. 1.000 chez les ouvriers, dont 61,7 p. 1.000 chez les manœuvres et 80,4 p. 1.000 chez les mineurs, et vous voulez encore réduire la consommation chez les pauvres qui, seuls, souffriront de ces mesures.

Les capitalistes accroîtront encore leurs profits, comme c'est le cas, par exemple, de la société Banania, fournisseur de tant de familles. Ses bénéfices nets passent de 27.500.000 francs en 1951 à 111.300.000 francs en 1955 et font un nouveau bond à 172.613.000 francs en 1956. Ceux-là s'enrichissent sur la misère du peuple. Dans une telle situation, le Gouvernement prend une grave responsabilité en s'opposant au relèvement immédiat de 20 p. 100 des allocations familiales, objet de la proposition de loi de Jeannette Vermeersch, déposée au nom du groupe communiste conformément aux décisions de l'Union nationale des caisses d'allocations familiales et des plus grandes organisations syndicales féminines et familiales.

Cette responsabilité est partagée par les députés qui, pour ne pas gêner le Gouvernement, ont vendredi dernier, à la commission du travail, refusé de se prononcer sur cette proposition de loi du groupe communiste. Les mêmes groupes, du groupe socialiste à l'extrême droite, en passant par le M. R. P., monsieur Bouxom, avaient déjà voté contre l'urgence de l'attribution d'un treizième mois d'allocations familiales à la séance du 13 novembre dernier.

M. Fernand Bouxom. Vous demandez la lune, en sachant bien qu'il n'est pas possible de l'accorder.

Mme Rose Guérin. Ces votes montrent bien que les familles ouvrières sont sacrifiées à la continuation d'une politique de guerre en Algérie, dont le coût de deux mois suffirait largement à augmenter de 20 p. 100 toutes les prestations familiales.

M. Fernand Bouxom. S'il n'y avait pas de Maillot là-bas! (*Bruits à l'extrême gauche.*)

Mme Rose Guérin. Le plus fort, c'est que le régime général d'allocations familiales dispose des crédits nécessaires pour cette augmentation. En effet, on évalue maintenant à 180 milliards le montant des excédents des caisses non versés aux familles allocataires et votre gouvernement continue ce détournement scandaleux des fonds des allocations familiales inauguré par le gouvernement Pinay et par le M. R. P.

Pire encore: votre gouvernement trouve insuffisant d'utiliser les excédents des caisses d'allocations familiales pour régler ses difficultés financières, il se tourne aussi vers ceux du fonds vieillesse. Ainsi, après les enfants, ce sont les vieillards qui payent de leur misère et de leur faim la politique de nos gouvernants.

La loi du 29 décembre 1956 a provisoirement supprimé un prélèvement opéré sur le régime « salariés » des allocations familiales et le gouvernement devait déposer un projet de loi avant le 1er avril 1957 en vue de régler le problème de la surcompensation. Nous sommes à treize jours de cette date limite et aucun projet de loi n'est annoncé. Le décret d'application de la loi provisoire du 29 décembre n'est même pas encore publié. Cela signifie-t-il que le Gouvernement se refuse à prendre les mesures reconnues nécessaires afin que l'argent des salariés qui se trouve dans les caisses d'allocations familiales soit reversé intégralement aux familles des salariés ?

Comme on le voit, nous sommes loin de l'amélioration de la sécurité sociale promise pourtant par le parti socialiste avant les élections du 2 janvier 1956.

Le journal *La Femme socialiste* de décembre 1955 appelait les femmes à voter socialiste sur un programme où je lis: « perfectionnement de la sécurité sociale, aménagement des allocations familiales, afin que le premier enfant d'une famille en bénéficie ».

Qu'attend le gouvernement Guy Mollet pour faire voter cette dernière mesure si justifiée ? Il suffit maintenant de son accord puisque la commission du travail a adopté le rapport de Mme Galicier fait sur la proposition du groupe communiste, tendant à attribuer les allocations familiales à partir du premier enfant.

Vous nous direz peut-être que le Gouvernement s'occupe, au moins, du remboursement des frais médicaux à 80 p. 100. C'est là, il est vrai, une revendication très sensible aux mères de famille, encore que nous nous refusions à l'opposer à celle de l'augmentation des allocations familiales, aussi nécessaire. S'il faut faire soigner les enfants malades, il faut aussi et surtout nourrir les enfants, les vêtir, les loger, et si les ressources étaient plus grandes dans les familles ouvrières, il serait moins souvent nécessaire de recourir au médecin.

Mais le projet gouvernemental sur le remboursement des frais médicaux, s'il est positif dans son principe, que nous approuvons, ne contient malheureusement pas les mesures concrètes permettant d'espérer un remboursement effectif à 80 p. 100 dans un proche avenir. L'article 13 du projet parle d'assurer ce remboursement par paliers successifs, au fur et à mesure que seront dégagées les ressources nécessaires et on ne fixe même pas la date d'effet du premier palier.

M. Paul Reynaud, toujours hostile aux mesures sociales et particulièrement à la sécurité sociale, a dit que ce projet augmenterait de 50 milliards le coût de la sécurité sociale. Où a-t-il trouvé ce chiffre ? J'ai cherché en vain dans le projet de loi et n'y ai trouvé que cette vague formule dans l'exposé des motifs: « Des ressources nouvelles, dégagées à l'intérieur même du régime général de la sécurité sociale, permettront... » etc.

Quand on sait que le régime maladie est déficitaire, on se demande où le Gouvernement va trouver dans la sécurité sociale ces ressources nouvelles. Va-t-il encore prendre l'argent dans les fonds d'allocations familiales et de vieillesse ? Où serait alors l'avantage pour les familles de travailleurs ?

Nous considérons, nous, qu'il faut faire payer le patronat, dont la politique de bas salaires et de cadences infernales de travail est une cause essentielle de l'accroissement des maladies chez les ouvriers et leurs familles. Nous proposons donc le relèvement de la cotisation patronale à la sécurité sociale, afin de permettre l'application immédiate du remboursement effectif à 80 p. 100 des soins médicaux.

Cet aperçu sur les revendications économiques des travailleuses et des ménagères jette une lumière crue sur le sens de la politique d'austérité annoncée par M. Ramadier. C'est une politique de classe, une politique de misère et de privation pour les ouvriers et leurs familles tandis que la minorité d'exploiteurs capitalistes étale un luxe toujours plus insolent.

Les travailleuses, les mères, les ménagères constatent avec colère les conséquences de cette politique sur la santé de leurs enfants, sur leur foyer, sur leur vie de tous les jours. Loin de se résigner, elles luttent et lutteront toujours plus unies, toujours plus ardentes, avec toute la classe ouvrière, contre une telle politique.

Nous, les communistes, nous avons le sentiment de bien défendre les intérêts de leurs familles, de leurs enfants en continuant le combat pour obtenir la paix en Algérie et pour faire payer les riches.

Les femmes comprennent bien qu'une telle politique ne peut être pratiquée avec le soutien des hommes de la réaction qui viennent, à cette tribune, critiquer le Gouvernement parce qu'il ne va pas encore assez loin contre les travailleurs.

C'est, au contraire, contre la droite, contre les exploiteurs capitalistes que pourra triompher une politique de paix et de progrès social.

Il faut donc un gouvernement s'appuyant résolument sur les travailleurs, sur la majorité républicaine élue le 2 janvier 1956.

Nous appelons les travailleuses, les ménagères, les mères de famille à peser de toutes leurs forces dans la lutte populaire qui imposera la venue d'un tel gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Robert Manceau.

M. Robert Manceau. Mesdames, messieurs, le 30 janvier 1956, dans sa déclaration d'investiture, M. Guy Mollet, président du conseil désigné, s'exprimait en ces termes sur les problèmes économiques et sociaux:

« Il serait vain d'entreprendre une politique économique à long terme si nos travailleurs n'étaient pas parmi les premiers bénéficiaires des résultats obtenus. En matière sociale, l'Assemblée précédente a pris des engagements, notamment à l'égard des fonctionnaires et des anciens combattants. Le Gouvernement tiendra, évidemment, ces engagements. »

Intervenant au nom du groupe communiste sur la situation économique et sociale, c'est en fonction de ces promesses que je vais examiner le résultat de la politique du Gouvernement sur les conditions de vie des travailleurs et, notamment, de certaines catégories de fonctionnaires et d'agents des services publics.

Ma première constatation, c'est que les promesses n'ont pas été tenues et que le mécontentement des fonctionnaires, des mineurs, des postiers, des cheminots, des employés de Gaz de France et d'Electricité de France, d'Air France, etc. se manifeste avec vigueur, unité et résolution dans les magnifiques mouvements qui se sont déroulés dernièrement et se déroulent encore.

Ces travailleurs de toutes tendances s'unissent et agissent malgré les consignes de division de certains dirigeants de Force ouvrière. Dans la plupart des cas, les travailleurs de toutes tendances, y compris les travailleurs F. O., luttent côte à côte pour une amélioration de leurs conditions de vie.

Ils constatent en effet que, contrairement aux promesses de la campagne électorale, où M. Guy Mollet condamnait la politique réactionnaire de celui qu'il appelait le « syndic de faillite de la législature précédente », cette politique est poursuivie et même aggravée par le Gouvernement actuel dont le président est en même temps secrétaire général du parti socialiste.

Mon camarade Lamps a déjà mis en évidence les répercussions désastreuses sur l'économie de notre pays et sur les conditions de vie des travailleurs qu'entraîne la poursuite de la guerre d'Algérie que M. Guy Mollet qualifiait de « guerre imbécile » quand c'étaient ses prédécesseurs qui la faisaient.

Je me bornerai donc à démontrer, au nom du groupe communiste, que le Gouvernement actuel pratique une politique de classe en faveur des capitalistes et des grosses sociétés, mais contre les travailleurs. Cette politique, si elle lui vaut le soutien de la réaction, amène les travailleurs à voir plus clairement que lorsqu'on refuse l'alliance avec les communistes et lorsqu'on gouverne avec les voix de la réaction, on est obligé de pratiquer une politique réactionnaire et antisociale.

Les faits le démontrent péremptoirement.

D'une part, M. Ramadier bloque artificiellement l'indice des 213 articles pour ne pas appliquer la loi sur l'échelle mobile mais il l'assure aux capitalistes et aux grosses sociétés qui versent à l'emprunt l'argent gagné sur le dos des travailleurs et qui bénéficient de l'échelle mobile des profits par les intérêts indexés auxquels s'ajoutent les exonérations d'impôt.

M. Ramadier fait, dans ce domaine, ce que M. Pineau condamnait le 20 mai 1952 quand il s'adressait, de cette tribune, à M. Pinay, alors président du conseil, en ces termes:

« Vous proposez l'échelle mobile des capitaux au moment où vous refusez l'échelle mobile des salaires. »

La guerre d'Algérie vous amène à faire une politique d'austérité, dites-vous. Mais les profits capitalistes qui ressortent des bilans des sociétés sont toujours en augmentation alors que les salaires et les traitements restent bloqués malgré une hausse incontestable du coût de la vie.

Vous brandissez le spectre de l'inflation, du déséquilibre financier, de la monnaie quand il s'agit des revendications des travailleurs, mais l'argent que vous leur refusez vous le donnez aux capitalistes sous forme de subventions et d'exonérations fiscales et vous n'invoquez aucunement ces dangers quand il s'agit de centaines de milliards de dépenses improductives pour la guerre d'Algérie, alors que là est la véritable cause de l'inflation.

En fait, vous continuez la politique de vos prédécesseurs, MM. Laniel, Pinay et Edgar Faure, qui vous soutiennent parce que vous gérez loyalement les intérêts de la société capitaliste.

De plus en plus, les travailleurs jugeront sévèrement cette attitude. Les mouvements de grèves et manifestations seraient encore plus décisifs si certains dirigeants de Force ouvrière n'entretenaient le doute, la division dans les rangs des travailleurs.

Voici, à ce sujet, ce qu'écrit l'hebdomadaire socialiste *Demain* dans son numéro 65 du 13 mars 1957:

« Si les mouvements sociaux de ces dernières semaines n'ont pas atteint l'ampleur de ceux de 1953, c'est en grande partie parce que Force ouvrière considère comme un devoir d'aider un gouvernement à direction socialiste dans sa tâche difficile. »

Les travailleurs jugeront cette déclaration, mais ce qui apparaît à travers cette phrase c'est le développement extraordinaire du mouvement de protestation devant la politique d'un gouvernement à direction socialiste. C'est à la quasi-unanimité pour les facteurs et les postiers, à l'unanimité pour les employés de Gaz de France et d'Electricité de France que la grève a été suivie. C'est unanimement que les fonctionnaires ont manifesté dans la rue. Quant aux mineurs, on peut dire que l'ampleur du mouvement du 13 mars dernier n'avait jamais été atteinte dans une grève partielle depuis 1936.

Pourquoi tant de mécontentement ? En premier lieu, tous les travailleurs assistent à la dégradation constante de leur pouvoir d'achat, même sous le gouvernement actuel. Selon des statistiques non truquées, la vie a augmenté 32 fois depuis 1938 alors que les salaires et traitements ont à peine été relevés de 20 fois en moyenne. Voici quelques chiffres:

Un manœuvre, en 1938, gagnait, en application de la convention collective, 8 francs 06 de l'heure. Il gagne maintenant 100 francs, plus 26 francs 50 de prime dégressive, soit 126 francs 50, auxquels s'ajoutent quelques primes. Le résultat est que son salaire est à peine vingt fois plus élevé qu'avant la guerre; pour qu'il ait le même pouvoir d'achat en 1938, il faudrait gagner 257 francs 92 de l'heure.

L'ouvrier spécialisé gagnait 9 francs 79 de l'heure en 1938, toujours selon la convention collective. Il devrait gagner aujourd'hui 312 francs 28 de l'heure pour conserver son pouvoir d'achat de 1938.

La baisse du pouvoir d'achat des travailleurs s'explique mieux par les exemples suivants que par les statistiques compliquées et truquées du Gouvernement.

Si l'on prend pour base le salaire d'un manœuvre à 8 francs 06 en 1938, multiplié par vingt, ce qui donne environ 160 francs de l'heure, primes comprises, à Paris — lieu le plus favorisé — et qu'on le compare aux prix, on constate qu'il pouvait acheter un kilogramme de bœuf à 18 francs en 1938 avec deux heures de travail et qu'il faut maintenant quatre heures et demie de travail pour acheter un kilogramme de bœuf semblable, car il coûte 700 francs en moyenne.

En 1938, une paire de chaussures était payée avec 9 heures de travail. Maintenant, même en se contentant d'un article à 3.000 francs, il faut 19 heures de travail.

Un costume coûtait environ 500 francs en 1938. Le travailleur pouvait l'acheter avec 62 heures de travail. Même en se contentant aujourd'hui d'un costume à 18.000 francs, il faut 112 heures et demie de travail.

Une chemise s'achetait 40 francs. Il la payait avec 5 heures de travail. Aujourd'hui, pour une simple chemise à 1.500 francs, il faut plus de neuf heures et demie de travail.

On pourrait ajouter que le prix du loyer a été relevé de 9 fois depuis 1948 alors que les salaires n'ont augmenté que de deux fois et demie.

Sans doute, diront certains, ce calcul est simpliste. Mais je suis persuadé que nous attendrons en vain la preuve du contraire. Les travailleurs et les meres de famille savent bien que la vie est plus chère maintenant qu'elle ne l'était en 1938.

En ce qui concerne les fonctionnaires, les postiers et autres agents des secteurs publics, ils avaient beaucoup espéré de la victoire des forces de gauche du 2 janvier 1956. Force leur est de constater que, loin de tenir ses engagements, le Gouvernement Guy Mollet poursuit et aggrave à leur égard la politique de classe des gouvernements de la précédente législature.

Comme les autres, ces travailleurs n'échappent pas à la hausse du coût de la vie et comme ils n'obtiennent pas en compensation des augmentations proportionnées à leur rémunération, leur pouvoir d'achat se dégrade.

Dès que cette tendance est devenue évidente, le groupe communiste a déposé une proposition de loi n° 2920 qui tend à fixer à 34.000 francs le traitement mensuel de base avec accompte immédiat de 7.000 francs par mois en attendant. Notre groupe a aussi soutenu la revendication de hiérarchisation des 200.000 francs avec augmentation minimum de 4.000 francs par mois à dater du 1er octobre 1956.

Le 3 novembre 1956, le secrétaire d'Etat à la fonction publique, sous la pression des organisation syndicales de fonctionnaires, précisait les intentions du Gouvernement quant à l'application de l'article 32 de la loi du 3 avril 1955.

Premièrement, disait-il, harmonisation à dater du 1er octobre 1956 des carrières des catégories C et D et fixation à l'indice brut 125 de l'émolument minimum garanti dans la fonction publique; deuxièmement, au 1er janvier 1957, fixation du taux de base hiérarchisé à 170.000 francs; troisièmement, au 1er mai 1957 ce traitement de base hiérarchisé devait être porté à 180.000 francs; quatrièmement, au 1er novembre 1957 attribution d'une somme de 20.000 francs non hiérarchisée mais soumise à retenue pour pension; cinquièmement, au 1er janvier 1958 fixation à 200.000 francs du traitement de base hiérarchisé par intégration du complément de 20.000 francs.

Ces engagements n'ayant pas été tenus, les fonctionnaires se sont trouvés, vers la fin de 1956, dans l'obligation d'engager la bataille revendicative. Leur mécontentement est légitime, notamment dans les petites catégories, puisque par ses décrets du 16 février 1957 le Gouvernement aggrave leur situation et remet en cause les promesses antérieures.

Les agents des petites catégories se voient octroyer 5.400 millions dont une grande part sera consacrée au rajustement nécessaire des retraités; pour l'amélioration de leur rémunération il ne reste plus que de faibles crédits alors qu'il s'agit de 350.000 fonctionnaires environ.

Or, l'ensemble des fonctionnaires attendait depuis novembre 1956 une amélioration d'au moins 10 points nets des indices des rémunérations des petites catégories. Les décrets du 16 février 1957 ne tiennent aucun compte des engagements d'harmonisation des carrières des catégories C et D pris par le Gouvernement. Selon les propres déclarations du secrétaire d'Etat à la fonction publique, 123.134 agents des catégories C et D ne reçoivent aucun avantage direct des mesures contenues dans ces décrets, 127.230 d'entre eux bénéficieront de la suppression des classes exceptionnelles mais devront attendre plusieurs années pour tirer avantage de l'amélioration des carrières; 91.501 agents seulement bénéficieront d'une majoration variant de 5 à 20 points brut.

En définitive, 80 p. 100 des agents des catégories C et D n'ont pas l'augmentation minimum de 10 points qu'ils avaient espérée avec leurs organisations syndicales et 36 p. 100 d'entre eux n'auront aucun avantage.

De plus, il faut tenir compte que pour un certain nombre d'agents de ces catégories les indices de début de carrière sont diminués, ce qui aboutit pour eux à un déclassement injustifié. C'est le cas, notamment, des agents de service des établissements d'enseignement de l'éducation nationale qui, tous syndicats unis, ont fait grève contre cette décision inadmissible et réclamé le versement immédiat d'une prime de sujétion mensuelle de 4.000 francs.

Quand aura été retiré du crédit de 5.400 millions, destiné à appliquer aux catégories C et D les dispositions du décret du 16 février 1957, la part réservée aux retraites, l'augmentation moyenne sera de 650 francs par mois et par agent.

Encore faut-il tenir compte, pour ces catégories, de la réduction, puis de la suppression d'avantages acquis avant les décrets du 16 février 1957. C'est le cas, par exemple, pour les employés de bureau en ce qui concerne l'indemnité dégressive et, pour les agents des musées nationaux de la prime dite du dimanche.

D'autre part, aucune précision n'étant donnée sur les conditions d'intégration dans les nouvelles échelles de traitements, on peut craindre de nouvelles aggravations de la situation des personnels des catégories C et D.

Enfin, la durée de carrière étant pour eux portée de vingt et un ans à vingt-quatre ans, on aboutit, comme l'observe justement l'union générale des fédérations de fonctionnaires, au fait que « le Gouvernement reprend aux intéressés une large part, sinon la totalité des avantages dont ils auraient pu bénéficier du fait de certains relèvements indiciaires et de la normalisation des classes exceptionnelles ».

Il est compréhensible que ces agents des catégories C et D n'acceptent pas de telles dispositions qui préjugent, d'ailleurs, les mesures d'harmonisation à intervenir et qui doivent être soumises au Parlement.

Les fonctionnaires, postiers, agents des services publics, demandent, avec juste raison et dans l'unité, la révision des décrets du 16 février 1957 et l'application des mesures promises. Ils veulent, à partir du 1er novembre 1956, le relèvement des indices de début de carrière et une augmentation de 10 points nets à chaque échelon, mesures à valoir sur la remise en ordre des rémunérations dans le cadre du programme d'harmonisation demandé dans l'unité par les organisations de fonctionnaires, car si le mécontentement est vif dans les catégories B, C et D, il est général: l'ensemble des fonctionnaires découvent de plus en plus qu'ils font les frais de la politique de guerre et de réaction sous le gouvernement Guy Mollet, comme ils le faisaient sous les gouvernements précédents. Ils se rendent compte, de plus en plus, qu'ils sont victimes d'une politique déclasse. En effet, par les décrets du 16 février 1957, 6.010 d'entre eux, dont les indices varient de 180 à 450, sont exclus de toute amélioration, car ce n'est guère qu'à partir de l'indice brut 510 que les mesures gouvernementales aboutiront à une majoration de 16.200 francs au 1er novembre 1955, après suppression de la prime hiérarchique.

En outre, pour les fonctionnaires de ces catégories, il n'y a aucune amélioration des situations en début de carrière, alors qu'il est urgent, notamment en ce qui concerne les instituteurs, de développer largement le recrutement.

Si 6.010 fonctionnaires dont les indices varient de 180 à 450 n'ont aucun avantage et si les autres dont les indices varient de 450 à 650 ont de maigres et discutables avantages, les quelque 2.700 fonctionnaires dont l'indice est supérieur à 650 bénéficient de l'opération et le Gouvernement va jusqu'à les dégager de la grille indiciaire de 1948 en les classant « hors échelle », selon les dispositions prévues par un arrêté à intervenir. Par exemple, les députés, qui sont rattachés au cadre des conseillers d'Etat, viennent de bénéficier d'une augmentation d'environ 15.000 francs par mois.

Il n'est pas étonnant que les fonctionnaires qui ont été trompés par le Gouvernement et qui constatent que les promesses et les engagements du 3 novembre 1956 n'ont pas été tenus s'élèvent contre les mesures qui sont prises à leur encontre.

Leurs revendications tendent, depuis des années, au respect du suatut de la fonction publique, qu'a fait adopter ici notre secrétaire général Maurice Thorez. Ces revendications ont été rejetées par tous les gouvernements, y compris celui qui est actuellement au pouvoir.

Il en est ainsi des revendications, pourtant modérées, visant à l'harmonisation des rémunérations prévue par la loi du 3 avril 1955 dont l'article 32, notamment, fait obligation au Gouvernement de procéder à cette harmonisation. C'est, d'ailleurs, ce que demande le groupe communiste dans la proposition n° 4098.

C'est donc sur ces revendications que s'est faite l'unanimité des organisations syndicales. Même les dirigeants syndicaux d'organisations aussi proches du Gouvernement que ceux de la fédération nationale de l'éducation nationale, ne peuvent que dénoncer les décrets du 16 février 1957, que leur journal *L'Enseignement public* qualifie de « coup de force intolérable ».

Le dernier numéro de *L'Ecole libératrice*, du 8 mars 1957, qui reprend fermement les revendications que je viens de

citer, écrit que « le budget est fortement grevé de subventions économiques et d'exonérations fiscales ».

Oui, il est vrai que l'ensemble des travailleurs, en particulier les fonctionnaires, font les frais de cette politique. A cela on peut ajouter que trois mois de dépenses d'Algérie économisés en faisant la paix permettraient de couvrir, pour l'année, les sommes nécessaires pour donner satisfaction aux revendications de 34.000 francs de traitement à la base et à l'acompte de 7.000 francs par mois, comme le demandent les intéressés.

Il n'est donc pas vrai de dire qu'il n'y a pas d'argent pour l'application de l'article 32 de la loi du 30 avril 1955. Il suffit de supprimer les avantages accordés aux trusts et de faire la paix en Algérie.

Le groupe communiste, soucieux de défendre les revendications des fonctionnaires, vient de déposer une proposition de résolution dont le premier signataire est M. Fajon.

Cette proposition tend: premièrement, à relever d'au moins quinze points brut les indices des catégories C et D à dater du 15 octobre 1956; deuxièmement, à reporter les dépenses relatives à l'allongement des carrières; troisièmement, à verser, dans l'immédiat, une somme de 2.500 francs par mois, soit 15.000 francs du 1er octobre 1956 au 31 mars 1957 à valoir tant sur la mesure de régularisation touchant les personnels des cadres C et D que sur l'harmonisation définitive prenant effet du 1er octobre 1956.

Depuis plusieurs semaines, l'unité des fonctionnaires, des postiers, des agents des services publics se réalise et l'action s'amplifie pour ces revendications.

On pourrait citer des dizaines d'actions, de manifestations et de grèves qui se sont déroulées avec la participation de la C. G. T., de la C. F. T. C., des syndicats autonomes et même des syndicats Force ouvrière qui, malgré les ordres de leurs fédérations, sont dans la lutte.

Comme le disait un postier F. O. de Paris, tri I, au meeting de grève du 12 février: « Je suis ici à titre personnel, mais je crois représenter pas mal de camarades. Nous ne sommes pas d'accord, mais pas du tout d'accord sur la position de notre fédération. Les revendications pour lesquelles vous vous battez sont justifées et c'est vrai qu'il faut lutter ».

Le lendemain, il ajoutait:

« Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit hier. La fédération Force ouvrière prend une position avec laquelle je ne suis absolument pas d'accord. J'ai reçu un ordre de réquisition pour prendre mon travail tout à l'heure. Eh! bien, tout au contraire, je vais faire le maximum pour que tous les camarades soient avec nous dans la grève. »

Il n'est pas douteux, en effet, que cette bataille ira s'amplifiant, tant il est vrai que la volonté de lutte des fonctionnaires, des postiers, des agents des services publics grandira à mesure que sera connue la vérité sur la politique du Gouvernement.

Je dirai maintenant quelques mots de la situation des cheminots, dont le mécontentement n'est pas moindre que celui des fonctionnaires et des postiers.

On leur adresse souvent des félicitations, mais ils attendent autre chose. Compte tenu de leur effort et du résultat de leur travail, les cheminots ont bien le droit de revendiquer l'augmentation de leurs maigres traitements.

Dans un discours prononcé le 9 janvier dernier et publié en brochure, M. Boyaux, directeur de la S. N. C. F., s'est félicité de trois records enregistrés au cours de l'année 1956:

Premièrement, le trafic des voyageurs a été supérieur de 34 p. 100 et celui des marchandises de 90 p. 100 à ceux de 1938;

Deuxièmement, ce résultat a été obtenu avec un effectif moyen de 365.000 cheminots, contre 451.000 en 1950 et 514.000 en 1938:

Troisièmement, la productivité par cheminot, qui était de 50 unités kilométriques en 1938 et de 67 en 1950, a atteint 102 unités en 1956, soit plus du double par rapport à 1938 et plus de 50 p. 100 par rapport à 1950.

Ce sont là de beaux résultats qui, selon les protagonistes de la productivité, auraient dû permettre une nette amélioration du niveau de vie des cheminots.

Or, il n'en est rien, bien au contraire, tant il est vrai qu'en régime capitaliste la productivité sert le capitalisme ou l'Etat-patron et non les travailleurs.

Après avoir évoqué ces records, M. Boyaux a parlé du déficit de la S. N. C. F. et, bien entendu, pour en accuser les cheminots.

Selon lui, les cheminots prennent leur retraite trop tôt: « Ce qui grève, dit-il, le budget de la S. N. C. F., c'est la charge des retraites. ».

Ainsi donc, les cheminots, qui travaillent par tous les temps, de jour comme de nuit, souvent les dimanches et jours de fêtes, devraient encore attendre d'être presque complètement usés et à la veille de la mort pour prendre leur retraite.

En tout cas, ils sont prévenus. En application du marché commun, on pense déjà à reculer l'âge de la retraite des cheminots français pour les aligner sur les cheminots allemands.

Mais M. Boyaux a également justifié le déficit par la notion du service public qu'est la S. N. C. F., et cela dans les termes suivants:

« Il paraît tout à fait normal à chacun que la S. N. C. F. transporte au coefficient 20 par rapport à l'avant-guerre, aussi bien les voyageurs que les marchandises, alors qu'elle achète ses rails, son charbon, ses traverses à des coefficients de l'ordre de 30 à 35, tandis que les salaires qu'elle paye sont au coefficient 30. »

Mais ce que ne dit pas M. Boyaux, c'est que ce service public est surtout au service des trusts et des grosses sociétés pour le transport de leurs marchandises. S'il en était autrement, il n'y aurait pas de déficit et l'on pourrait donner satisfaction aux cheminots. En effet, ces grosses sociétés font effectuer leurs transports par trains et wagons complets, ce qui représente 97 p. 100 du trafic marchandises de la S. N. C. F.

En 1938, le tarif préférentiel dont bénéficiaient ces sociétés était de 0 franc 33 la tonne kilométrique; ce tarif est maintenant de 5 francs 08, soit au coefficient 15, tandis que le transport au détail est au coefficient 27.

C'est donc un beau cadeau que leur fait la S. N. C. F. En effet, si l'on appliquait le coefficient 27 aux transports en gros, c'est une recette supplémentaire de 160 à 180 milliards qui entrerait dans les caisses de la S. N. C. F. et il n'y aurait pas ce déficit que doivent combler les contribuables.

Mais les mêmes sociétés, qui sont clientes de la S. N. C. F., sont aussi ses fournisseurs et, comme le dit M. Boyaux, elles vendent alors à celle-ci les rails, les machines, les traverses au coefficient 30 par rapport à 1938.

Elles sont donc gagnantes sur les deux tableaux.

Or, cela, non seulement M. Boyaux ne l'a pas dit, mais, à propos des salaires des cheminots, il a énoncé une contre-vérité, car le coefficient d'augmentation n'est pas de 30 par rapport à l'avant-guerre. Ce sont les cheminots qui font les frais des libéralités en faveur des trusts et c'est sur leur dos qu'on réalise des économies. Sans doute, de temps à autre, on leur accorde une aumône quand la pression syndicale est assez forte.

C'est ainsi que, sur les 135 milliards d'économies réalisées de 1951 à 1957 sur la part de productivité, 90 milliards ont été accaparés par l'Etat-patron, mais, du 1er janvier 1951 au 31 décembre 1956, le nombre des cheminots a diminué de 80.000. Ceux-ci se révoltent contre la proposition qu'on leur fait actuellement d'augmenter leurs salaires de 2,5 p. 100, alors que la vie a augmenté de 10 p. 100 au cours de l'année 1956. A ce taux, l'augmentation serait de 557 francs par mois à l'échelle I.

Si le Gouvernement espère calmer le mécontentement des cheminots avec de telles mesures il se trompe. Vendredi dernier, dans tous les départements de France, des milliers de délégations de toutes tendances, malgré les ordres de F. O., et de non syndiqués se sont rendues dans les préfectures pour faire connaître leur volonté de voir aboutir leurs revendications.

Ce qu'ils veulent, c'est une véritable revalorisation de leurs salaires. Depuis 1938 leur pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader. Ils constatent avec amertume que, sous le Gouvernement socialiste, cette dégradation continue de plus belle.

En 1939, un facteur mixte gagnait 1.290 francs par mois pour 173 heures de travail; maintenant, il gagne 32.000 francs pour 208 heures; un ajusteur gagnait 1.500 francs pour 173 heures de travail; maintenant il gagne 37.660 francs pour 208 heures.

Dans les deux cas, l'augmentation horaire est de vingt et une fois, alors que, dans le même temps, le coût de la vie a augmenté de trente-deux fois.

S'il était vrai que le salaire était de trente fois supérieur à celui d'avant la guerre, comme le dit M. Boyaux, le facteur mixte gagnerait 38.700 francs au lieu de 32.000 et l'ajusteur 45.000 au lieu de 37.000

Pour que le pouvoir d'achat du cheminot reste le même qu'en 1939, le premier devrait toucher 1.290 multipliés par 32, soit 41.000 francs et l'ajusteur devrait gagner 48.000 francs, et cela pour 173 heures de travail au lieu de 208 que font maintenant les cheminots.

C'est pourquoi les cheminots de la C. F. T. C., de la C. G. T. et de Force ouvrière se battent et agissent. Ils veulent une prime de 5.000 francs par mois pour tous et demandent la convocation d'une commission paritaire où seront représentées toutes les organisations syndicales et qui aurait pouvoir de décision pour régler les problèmes des salaires et des retraites dont ils réclament la péréquation intégrale et automatique. Ils réclament également la double campagne pour les cheminots anciens combattants.

Comme les cheminots de Force ouvrière de Chaumont l'ont demandé dans une résolution que j'ai sous les yeux, l'ensemble des employés de la S. N. C. F. réclament le retour à la semaine

de 40 heures sans diminution de salaire, aucun salaire mensuel ne devant être inférieur à 30.000 francs.

Il faut, à cela, ajouter les différentes revendications de service qui font l'objet de demandes de délégations du personnel et qui sont d'autant plus acceptables que la S. N. C. F. fait des cadeaux aux trusts.

Le groupe communiste avait présenté ces revendications dans la proposition de loi n° 963, signée de M. Marcel Noël. Le rapport n° 2968 de notre camarade Alcide Benoit sur cette proposition de loi a été adopté par la commission des moyens de communication, qui a fait siennes ces revendications. Maintenant il appartient au Gouvernement de prendre des décisions. Nous sommes persuadé que les cheminots agiront pour qu'elles soient prises rapidement.

Dès demain, ils voteront en masse pour le candidat de la C. G. T. à l'élection des délégués du personnel, car la C. G. T. défend sans défaillance leurs revendications.

Chez les mineurs, le mécontentement n'est pas moins grand. Ils viennent de faire une grève magnifique qui est la plus belle grève limitée faite depuis trente ans, malgré l'ordre qui leur a été lancé par Force ouvrière de se rendre au travail.

Les mineurs constatent, en effet, qu'en raison de la fermeture de puits en application du pool charbon-acier, ils sont 144.000 en moins, alors qu'on est obligé d'importer du charbon. Parallèlement, on leur impose des cadences infernales; la productivité par mineur de fond a augmenté de 60 kilogrammes au cours de la seule année 1956. Cette productivité criminelle fait que les accidents se multiplient et que la mine tue, comme ce fut le cas samedi dernier à Liévin, où dix mineurs ont trouvé la mort parce qu'un travail toujours accru leur est imposé sans que soient prises les précautions de sécurité indispensables.

Pour un travail pénible et malsain on leur impose quarante-huit heures par semaine. De ce fait, on constate maintenant chez les jeunes une répugnance bien compréhensible à exercer le métier de mineur. Les raisons principales en sont les suivantes:

Premièrement, le surmenage, qui use et qui tue, la crainte de la silicose;

Deuxièmement, la trop longue durée du travail;

Troisièmement, les bas salaires;

Quatrièmement, le faible taux des retraites, dont M. Delabre dans son rapport a dit qu'elles sont dévalorisées et inférieures à celles des autres statuts;

Cinquièmement, les méthodes inhumaines de commandement et le manque de sécurité.

Les revendications des mineurs sont justifiées et eux aussi constatent que les promesses faites avant et immédiatement après les élections n'ont pas été tenues.

Le département ministériel de l'industrie et du commerce vient de publier les statistiques des salaires pour 1956. La comparaison entre 1955 et 1956 est à cet égard extrêmement significative. Je citerai les chiffres pour le Nord et le Pas-de-Calais, en précisant qu'il s'agit du salaire moyen brut, englobant toutes les primes. Pour le calcul du salaire moyen net, il convient de réduire ces chiffres de 10 p. 100 représentant les retenues pour la retraite et la sécurité sociale.

Pour 1955, le salaire moyen du fond s'établissait à 1.670 francs par jour, plus 141 francs de prime de résultat, soit 1.811 francs. En 1956, ce même salaire moyen était de 1.689 francs, plus 145 francs de prime de résultat, soit au total 1.834 francs.

Pour le mineur de jour, le salaire journalier, primes comprises, est passé de 1.400 à 1.433 francs.

Ces chiffres officiels démontrent que le salaire moyen du fond a seulement augmenté de 23 francs, soit 1,2 p. 100, et celui de surface de 24 francs, soit 1,7 p. 100. Mais, comme la vie a augmenté dans la même période de 10 p. 100, on constate que, sous le Gouvernement Mollet, le pouvoir d'achat des mineurs s'est encore abaissé, alors que le mineur doit trimer toujours plus puisque le rendement a été augmenté de 60 kilogrammes par mineur de fond en 1956.

Que veulent les mineurs ?

Premièrement, la revalorisation de leurs salaires découlant du statut du mineur et de l'augmentation du rendement;

Deuxièmement, un minimum garanti à 2.000 francs par jour pour tous les ouvriers payés à la tâche;

Troisièmement, une prime de vie chère de 6.000 francs par mois et la suppression des abattements de zone;

Enfin, une amélioration des régimes de retraites, car, donner aux mineurs des retraites en rapport avec les mérites et les difficultés de leur métier est un des moyens d'attirer les travailleurs à la mine.

A cet effet, le taux actuel des retraites devrait être augmenté de manière à être en flèche sur ceux des autres professions. En tout cas, la retraite d'un mineur ne devrait jamais être inférieure à 258.000 francs par an, chiffre de base de l'attribution de l'allocation du fonds national de solidarité.

Enfin, les mineurs demandent le respect de l'article 11 du statut du mineur. C'est pourquoi les mineurs ont fait grève et se préparent à la lutte.

Il est de l'intérêt de notre pays de leur donner satisfaction. La dernière grève a fait perdre quatre milliards en devises parce que l'arrêt de travail a fait tomber la production de 200.000 tonnes qu'il nous faudra acheter à l'étranger. Il eût mieux valu donner satisfaction aux mineurs en conformité avec les promesses qui leur ont été faites le 2 janvier 1956 et rouvrir les puits de mine fermés afin que la France ne soit pas tributaire de l'étranger pour son approvisionnement en charbon.

J'examinerai, maintenant, brièvement la situation des employés de l'Electricité de France et de Gaz de France.

A leur encontre, le Gouvernement viole la loi de nationalisation qui dispose, dans ses articles 2 et 3:

« Les services d'Electricité de France et de Gaz de France sont dotés de l'autonomie financière et, par voie de conséquence, à l'indépendance technique et commerciale.

« Ils suivent, pour leur gestion financière et comptable, les règles en usage dans les sociétés industrielles et commerciales et sont assujetties aux impôts. »

Ainsi, le Parlement avait voulu laisser aux services publics d'Electricité de France et de Gaz de France une pleine autorité en matière financière, c'est-à-dire y compris la liberté de fixer les salaires des employés par discussion paritaire.

Or, M. Ramadier s'oppose à cette procédure qui pourrait aboutir à une revalorisation des salaires des travailleurs. Les directions d'Electricité de France et de Gaz de France invoquent alors « les ordres impératifs reçus du Gouvernement ».

Le résultat de cette politique est que l'infériorité des traitements et salaires est telle que les offres d'emplois dans ces deux services restent sans réponse.

Tous les avantages acquis par le statut qu'avait fait adopter notre ami Marcel Paul quand il était ministre de la production industrielle ont été remis en cause.

Il résulte de l'examen des chiffres et des indices officiels sur les salaires statutaires, que le pouvoir d'achat des agents d'Electricité et Gaz de France s'est affaibli de 40 p. 100 par rapport à 1938 et de plus de 30 p. 100 par rapport à 1946, année où l'indice de production était encore d'une extrême faiblesse.

Un ouvrier professionnel débutait à Paris, en 1938, au salaire de 1.600 francs par mois. Pour avoir le même pouvoir d'achat, il devrait débuter, en tenant compte de l'indice du coût de la vie, à 48.000 francs. Or, il débute à 30.521 francs brut par mois à Paris et à 28.079 francs en province, c'est-à-dire qu'il gagne net 25.652 francs.

Un conducteur de travaux, au niveau de l'échelle 13, débutait à 2.500 francs par mois en 1938. En tenant compte de la hausse du coût de la vie, il devrait gagner maintenant 75.000 francs. Or, il ne touche que 47.629 francs brut à Paris et 43.818 francs en province, soit 39.874 francs net.

En définitive, les agents d'Electricité de France et de Gaz de France sont de ceux dont la rémunération est une des plus défavorable.

C'est ainsi qu'un manœuvre, à l'échelle 2, d'Electricité et de Gaz de France gagne 31 p. 100 de moins que le même ouvrier de l'industrie du pétrole et 20 p. 100 de moins que son homologue de l'industrie métallurgique.

Un ouvrier ordinaire, à l'échelle 6, gagne 31 p. 100 de moins que celui de l'industrie du pétrole et 15 p. 100 de moins que le métallurgiste.

Pour l'ouvrier professionnel à l'échelle 7, les chiffres sont respectivement de 31 p. 100 et 25 p. 100.

La comparaison est encore plus grave en ce qui concerne les chefs d'équipe et les contremaîtres, qui gagnent en moyenne 55 p. 100 de moins que ceux de l'industrie pétrolière et de 30 à 35 p. 100 de moins que ceux de l'industrie métallurgique.

Cependant, personne ne peut contester l'ampleur de l'effort accompli par ces travailleurs.

En 1938, 120.000 agents produisaient 19 milliards de kilowatts-heure d'électricité et 1.900 millions de mètres cubes de gaz.

En 1956, 118.000 agents ont produit 55 milliards de kilowatts-heure d'électricité et 3.300 millions de mètres cubes de gaz.

Ces chiffres représentent, dans l'ensemble, plus qu'un doublement de la production, bien que les effectifs ont tendance à décroître.

Autrement dit, l'infériorité de la rémunération des agents d'Electricité et de Gaz de France s'accentue à mesure que la productivité progresse, et ainsi éclate le mensonge révoltant de ceux qui prétendent que le salaire est lié à la productivité.

A la vérité, ce ne sont ni les travailleurs, ni les simples consommateurs qui ont bénéficié de cette productivité, mais ce sont les trusts de l'électrochimie et de l'électromécanique, comme Péchiney, Ugine, Bozel-Maletra, etc., à qui l'on fait de généreux cadeaux en leur fournissant parfois à perte le courant haute tension, à un tarif dont le coefficient n'est pas

16 fois supérieur à celui de 1938; si bien que les tarifs appliqués à cette catégorie d'usagers ne couvrent même pas 50 p. 100 des prix de revient, alors que les tarifs imposés pour le courant à basse tension et fourni plus particulièrement aux foyers domestiques couvrent 300 p. 100 du prix de revient.

En 1954, une évalutation précise a permis d'établir qu'en appliquant à la fourniture d'énergie électrique à l'industrie des tarifs au coefficient 32 par rapport à 1938, coefficient appliqué par les industriels pour la vente de leurs produits, Electricité de France aurait amélioré ses recettes annuelles de plus de 80 milliards de francs.

C'est pourquoi les travailleurs de ces services ne se laissent plus prendre au slogan: « pas d'argent, inflation, etc. » qu'on leur oppose. Ils engagent le combat et veulent à tout prix qu'aboutissent leurs revendications.

Ils demandent « un règlement équitable du problème de leurs salaires, permettant l'instauration d'un climat d'apaisement et de confiance indispensable à la bonne marche de l'établissement », comme il résulte de la résolution des agents d'Electricité de France et de Gaz de France du Mans, que j'ai en mains, et qui est signée des représentants de la C. G. T., de Force ouvrière, de la C. F. T. C., des cadres et des syndicats autonomes.

Toutes les organisations demandent que le salaire mensuel de base, pour Paris, soit de 21.700 francs. Il est regrettable en effet, de constater que le salaire national de base soit seulement de 14.655 francs par mois à Paris, alors qu'en application de l'indice et par rapport à 1946 il devrait être de 24.625 francs.

La modération des revendications de ces catégories de travailleurs est évidente, puisque leurs organisations syndicales ne demandent que 21.700 francs.

Elles demandent aussi la suppression des abattements de zones, qu'aucun salaire ne soit inférieur à 32.000 francs par mois et que soient respectés les 45 p. 100 d'ancienneté.

Le groupe communiste, soucieux de défendre les intérêts de ces travailleurs a déposé la proposition de loi n° 2730 et la commission de la production industrielle vient de voter le rapport n° 4110 de mon camarade Michel, ce qui démontre qu'il est possible de donner satisfaction à ces revendications et que la solution ne dépend que du Gouvernement.

Telle est la situation des ces catégories de fonctionnaires, de postiers, d'agents des services publics.

Au début de mon exposé, j'ai rappelé les promesses contenues dans la déclaration d'investiture du président du conseil. Il n'est pas dans nos intentions de reprocher au Gouvernement la dégradation des salaires et traitements depuis 1938. Mais, sous ce Gouvernement cette situation se perpétue et s'aggrave, cependant que les militants et certains dirigeants socialistes se vantent de continuer l'œuvre du Front populaire de 1936.

S'il en était ainsi, les communistes soutiendraient le Gouvernement; mais c'est tout le contraire qui s'est produit et les faits que je viens d'évoquer le démontrent.

Les quelques pas en avant qui ont été faits grâce au soutien du groupe communiste sont maintenant remis en cause, tant il est vrai qu'il n'y a pas de politique sociale, de politique de gauche sans le soutien des communistes.

Vous avez choisi de gouverner avec la droite et, ainsi, vous êtes amené à faire sa politique et vous la faites mieux qu'elle.

M. Aimé Paquet. Non! Plus mal!

M. Robert Manceau. Quant à nous, communistes, nous resterons fidèles à nos engagements et à notre politique de paix et de progrès social.

M. Guy Mollet disait, dans sa déclaration d'investiture:

« En politique intérieure mon gouvernement s'emploiera à répondre à l'attente de la grande masse de la population, à l'attente des travailleurs qui risquent peu à peu de désespérer de la démocratie, dans la mesure où les immenses progrès techniques de l'ère moderne ne se traduisent pas pour eux par une amélioration sensible de leurs moyens d'existence, faute d'une répartition plus équitable du revenu national. »

Nous avons voté votre investiture et, également, les pleins pouvoirs, compte tenu de ces déclarations et des promesses de faire la paix en Algérie sur la base de la reconnaissance de la personnalité algérienne et de la mise au pas des ultras et des colonialistes qui ont reçu si mal M. Guy Mollet le 6 février à Alger.

De toutes ces promesses, il ne reste rien. Le Gouvernement continue la guerre et fait payer la facture aux travailleurs.

Les faits que je viens d'exposer démontrent que, sous le Gouvernement actuel, les trusts et les capitalistes sont choyés tandis que les travailleurs sont sacrifiés dans leurs conditions de vie.

Ce gouvernement gère loyalement le système capitaliste.

Nous sommes persuadés que les travailleurs continueront à s'unir et à développer leur lutte pour un changement de politique. Par leur action, ils imposeront le respect des engagements pris. Ils ne désespèrent pas de la démocratie mais ils la feront respecter.

Quant à nous, nous resterons fidèles à la volonté populaire dégagée le 2 janvier 1956 et à l'intérêt des travailleurs en combattant la politique de ce Gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme la présidente. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 9 —

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique:

Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Barrachin, sur les graves inconvénients qu'entraîne l'attitude passive du Gouvernement au regard de la réforme constitutionnelle, la discussion s'enlisant à la commission compétente, alors que les provocations des adversaires de la France et la défiance de certains de ses alliés ont souvent manifestement pour origine ou pour point d'appui la faiblesse de nos institutions;

2° De M. Legendre, sur les condictions relevées dans la déclaration du Gouvernement du 9 janvier entre, d'une part, l'affirmation du maintien de la présence française en Algérie, le refus d'accepter « que les musulmans profitent de leur nombre pour condamner à la tutelle ou au départ la minorité d'origine européenne » avec, d'autre part, les moyens qu'il préconise et notamment l'institution du collège unique;

3° De M. Dorey, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour faire face aux prochaines échéances économiques et financières: évolution de l'indice des prix; épuisement des réserves de devises antérieurement constituées; aggravation du déficit budgétaire et situation de la trésorerie;

4° De M. Lamps, sur la situation économique et financière de la France et notamment: *a*) les difficultés croissantes que rencontrent la classe ouvrière et l'ensemble des masses laborieuses des villes et des campagnes du fait de la hausse des prix que ne parviennent pas à masquer les mesures de truquage de l'indice des 213 articles; *b*) les menaces qui pèsent sur notre monnaie du fait de la poursuite de la guerre en Algérie;

5° De M. Paul Reynaud, sur la politique économique et financière du Gouvernement;

6° De M. Casanova, sur la politique générale du Gouvernement et notamment sur la situation en Algérie et les conditions nécessaires à la solution pacifique du problème algérien;

7° De M. Hénault, sur les raisons pour lesquelles le Gouvernement, après avoir obtenu un vote rapide du Parlement sur l'Organisation commune des régions sahariennes, n'a pas encore procédé, deux mois après ce vote, à la mise en place de ses organes directeurs, alors que la situation s'aggrave notamment aux confins marocains et en Mauritanie, tandis que les découvertes pétrolifères posent des problèmes relevant de l'O. C. R. S. et dont l'importance n'échappe à aucun Français;

8° De M. Bouhey, sur la politique internationale du Gouvernement, en particulier sur les problèmes du Moyen-Orient et sur les initiatives qu'il entend prendre pour faciliter le règlement des litiges actuels.

A vingt et une heures, troisième séance publique:

Discussion d'urgence, en deuxième lecture, du projet de loi portant prorogation du mandat des membres du Conseil économique, n° 4525.

Suite de la discussion des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à onze heures cinquante-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale.

RENÉ MASSON.

3e LEGISLATURE

SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 144e SEANCE

2e Séance du Mardi 19 Mars 1957.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1680).
2. — Excuse et congé (p. 1680).
3. — Politique générale du Gouvernement. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 1680).
Politique économique et financière (suite):
MM. Paquet, Filippi, secrétaire d'Etat au budget, Mazier, Couturaud, Guyon, Edgar Faure.
M. Ramadier, ministre des affaires économiques et financières.
Renvoi de la suite du débat.
4. — Ordre du jour (p. 1698).

PRESIDENCE DE M. ROGER GARAUDY,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSE ET CONGE

M. le président. M. Abelin s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et demande un congé.

Le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de MM. Barrachin, Legendre, Dorey, Lamps, Paul Reynaud, Casanova, Hénault et Bouhey sur la politique générale du Gouvernement.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat:

Gouvernement, 7 heures;
Groupe communiste, 2 heures 15 minutes;
Groupe socialiste, 2 heures 15 minutes;
Groupe des indépendants et paysans d'action sociale, 1 heure 20 minutes;
Groupe du mouvement républicain populaire, 1 heure;
Groupe républicain radical et radical-socialiste, 1 heure 20 minutes;
Groupe d'union et fraternité française, 50 minutes;
Groupe des républicains sociaux, 10 minutes;
Groupe de l'union démocratique et socialiste de la résistance et du rassemblement démocratique africain, 35 minutes;
Groupe paysan, 25 minutes;
Groupe radical-socialiste, 5 minutes;
Groupe du rassemblement des gauches républicaines et du centre républicain, 25 minutes;
Groupe des indépendants d'outre-mer, 15 minutes;
Groupe des républicains progressistes, 10 minutes;
Isolés, 20 minutes.

Politique économique et financière (*suite*).

M. le président. Ce matin, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits sur la politique économique et financière.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Paquet.

M. Aimé Paquet. Messieurs les ministres, voici plus d'un an que vous présidez aux destinées de ce pays.

Vous avez sollicité le pouvoir. Vous l'avez voulu sans partage. Vous l'avez voulu pour vous seul.

M. Félix Kir. « Sans partage », c'est une erreur.

M. Aimé Paquet. Dédaigneusement, vous avez refusé les offres de collaboration que nous vous avions faites. Vous nous jugiez indignes de vous aider.

Vous dénonciez l'œuvre de la législature passée. Qui ne se souvient du réquisitoire prononcé à cette tribune par M. Pineau, à l'occasion du collectif de 1955 ? Vous dénonciez alors le déficit des finances publiques, vous le chiffriez à 1.000 milliards de francs en oubliant de dire que, si l'on vous avait suivis dans vos propositions de dépenses, il eût été de 2.000 milliards. Vous dénonciez aussi notre « immobilisme » dans le domaine social.

Pendant un an, monsieur le ministre, nous avons rempli notre tâche d'opposition nationale. Nous n'avons jamais été systématiques, vous en conviendrez. Nous avons sans nous lasser dénoncé ce que nous considérions comme des erreurs dangereuses. Aujourd'hui, il convient de dresser un bilan et de comparer les résultats de votre gestion avec la situation que vous avez trouvée.

Qu'avez-vous trouvé ? Une réserve de 1.700 millions de dollars de devises, un pouvoir d'achat accru de 25 p. 100 en trois ans, des prix de détail qui n'avaient pratiquement pas varié depuis quatre ans, des prix de gros qui avaient baissé de quelque 8 p. 100 et une pression fiscale qui avait diminué

de 1 p. 100, une expansion économique qui était la plus forte d'Europe, des exportations couvrant nos importations à 96 p. 100, une situation à l'Union européenne des payements nettement améliorée.

Quelle est la situation aujourd'hui ? Une balance commerciale en déficit de quelque 400 milliards, notre réserve de devises à peu près épuisée — elle le sera dans quelques mois — des prix ayant tendance à la hausse — les syndicats la chiffrent à quelque 6 p. 100 — un déficit budgétaire accru de quelques centaines de milliards, une charge fiscale accrue.

« Les impôts augmentent, a-t-on pu dire, le pouvoir d'achat baisse, les prix montent, la réforme fiscale sommeille, le déséquilibre du budget est plus élevé que jamais. »

Cette déclaration date de quelques mois; elle n'émane pas d'un membre de l'opposition, monsieur le ministre. Elle est de M. Verdier, président du groupe socialiste et je crois qu'il a quand même, en ce domaine, quelque autorité. On ne peut être plus dur.

Je ressens trop, voyez-vous, les injustices pour être injuste envers les autres et je serai moins dur que M. Verdier, le président de votre groupe parlementaire.

Vous avez rencontré des difficultés, le gel de l'hiver 1955-1956, l'affaire algérienne, une certaine tendance à l'inflation. C'est beaucoup, je le reconnais. Mais vous auriez dû faire front et poursuivre l'expansion dans la rigueur en ne donnant que le possible. Or, vous êtes allé au delà du possible.

Dans une telle conjoncture, vous avez imposé 300 milliards de francs de charges nouvelles au pays. Ce serait d'ailleurs plus de 400 milliards si nous n'avions pas été là.

Par certaines mesures, toutes généreuses, d'ailleurs, et qui, prises isolément, n'étaient pas nocives, vous avez accru la demande. Les mesures se sont cumulées et ont singulièrement aggravé une conjoncture déjà difficile.

Vous avez méconnu les lois économiques les plus élémentaires. C'est ce que nous vous reprochons, et rien d'autre. Vous avez voulu tenir en partie les promesses du front républicain. Aujourd'hui, le front républicain est mort, mais les réalités sont là.

Vous avez accru la distorsion entre l'offre et la demande. Pour en pallier les effets, vous détaxez et vous importez. Pour éviter que ne joue l'échelle mobile, que vous trouviez insuffisante lorsqu'elle vous fut présentée, vous détaxez. Ce faisant, vous stimulez la demande. Pour faire face à cette demande et accroître l'offre, vous importez davantage et vous détruisez notre stock de devises. C'est toute votre politique.

Bientôt, il n'y aura plus rien à détaxer. Subventionnerez-vous ?

Bientôt, il n'y aura plus de devises. Arrêterez-vous nos usines, faute d'énergie et de matières premières ?

C'est ainsi que se posera très bientôt le problème, au bout de la voie dans laquelle vous vous êtes engagés.

On ne peut toujours vivre d'expédients, car boucher les voies d'eau par des moyens empiriques et faire reposer toute l'économie française sur un indice vieux de dix ans, détaxer le saucisson sec, les ordures ménagères, les places de cinéma, la margarine, et j'en passe — il y a eu seize manipulations en 1956 — ce n'est pas une politique, ce sont des expédients.

On ne peut indéfiniment combattre la fièvre en cassant le thermomètre ou bien, comme je l'ai dit il y a quelques jours déjà, en le trempant dans l'eau froide.

On peut mentir à quelqu'un pendant un temps; on ne peut mentir toujours et à tout le monde.

Vous ne pouvez toute de même pas poursuivre plus longtemps une politique contre laquelle vous dresseriez l'opinion publique si vous étiez dans l'opposition. Il vaudrait mieux, selon nous, dire la vérité, prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires, si désagréables soient-elles, afin de devancer l'événement et de le maîtriser. L'indice, monsieur le ministre, nous en avons la conviction, sautera plus tard, mais l'inflation aura pris une telle ampleur, elle aura acquis une telle vitesse que l'explosion sera plus violente. Elle sera d'autant plus violente et redoutable que vous l'aurez retardée davantage.

Il vous faut aujourd'hui choisir car l'autruche ne peut pas être indéfiniment l'emblème d'un gouvernement. Mais, pour choisir, vous avez le dos au mur. La marge de sécurité pour élaborer une politique est singulièrement réduite aujourd'hui. Pour avoir trop attendu, il ne vous reste que quelques mois.

Quelle politique allez-vous choisir ?

Choisirez-vous, sous des apparences de rigueur, la politique de la facilité ?

Nous souffrons d'un manque de devises, d'une demande supérieure à l'offre et d'un déficit budgétaire chronique qui ne tend qu'à s'accroître et à devenir intolérable.

La politique de fausse rigueur qui ne serait au fond qu'une politique de facilité consisterait à freiner par trop nos importations. Cela résoudrait peut-être momantanément le problème des devises mais ce serait un coup très dur porté à l'expansion, à l'activité du pays. Ce serait renoncer pour plusieurs années à l'élévation du niveau de vie de tous les Français et en particulier des travailleurs de l'usine et des champs et, au fond, ce ne serait même pas résoudre le problème du déficit budgétaire puisque ce serait se priver des quelque 300 milliards de francs de recettes supplémentaires que vous avez gagées sur l'expansion à venir.

Il ne peut d'ailleurs pas y avoir de monnaie saine dans la stagnation et la recession économique. Puis, ce serait tourner le dos à l'Europe que vous êtes en train de bâtir. On ne peut toujours tout de même poser des principes et les violer aussitôt.

Vous ne pouvez donc à notre sens qu'opter pour une politique d'expansion et de rigueur financière. Il convient d'accroître l'offre en produisant davantage, d'exporter à tout prix et de réduire la consommation intérieure en laissant monter certains prix et en épongeant au maximum les disponibilités pour investir.

C'est là une politique d'austérité dans l'immédiat, mais elle serait payante à terme. Tout doit être fonction des deux millions de travailleurs supplémentaires que nous aurons d'ici 1965.

Avec un peu de courage, il doit être possible d'en sortir. Dans l'immédiat, il conviendrait de réduire les crédits militaires en ramenant la durée du service à son terme légal, d'entreprendre sans attendre une réforme profonde de notre appareil militaire coûteux et mal adapté aux tâches nouvelles.

En 1957, il est anormal — c'est une boutade que lance assez fréquemment un ancien président du conseil — d'affecter chaque jour quelques dizaines de milliers de jeunes hommes à garder des magasins vides avec des fusils et des cartouchières vides. Une démocratie voisine nous montre la voie sur ce point.

Il conviendrait de supprimer tous les investissement à caractère plus ou moins somptuaire qui ne sont pas indispensables à l'accroissement de la productivité et d'une production à meilleur compte.

Tout l'effort dont nous sommes capables doit être axé sur l'accroissement de l'expansion, l'augmentation du nombre de nos techniciens, la rationalisation, la spécialisation de notre économie, la production de l'énergie.

Il ne faut pas oublier qu'en 1965, il nous manquera l'équivalent de 65 millions de tonnes de charbon.

Je ne dirai pas que l'on devrait supprimer les subventions, car il faut être très prudent dans ce domaine.

Nos prix sont trop chers parce que nos charges sont trop élevées — notre budget social est le plus lourd du monde — et si nous supprimions toute forme d'aide, des pans entiers de notre économie s'effondreraient, bien que nos techniques soient à la pointe du progrès.

Je dirai donc que l'on devrait mieux utiliser ces subventions, car c'est mal utiliser notre argent que d'aider des productions difficilement exportables, alors que d'autres mériteraient d'être développées.

C'est mal utiliser notre argent — je vous l'ai déjà dit — que de dépenser de nombreux milliards à subventionner le gros pain parce qu'il est un symbole, alors qu'à Paris, par exemple, le pain de fantaisie entre pour 95 p. 100 dans le montant de la consommation totale.

Il conviendrait de freiner le crédit à la consommation, avec prudence toutefois, pour ne pas arrêter l'activité économique, mais on pourrait supprimer tout crédit afférent à des produits importés.

Afin d'éponger certaines disponibilités, il serait bénéfique d'exonérer de tout impôt les revenus épargnés, quels qu'ils soient.

Il conviendrait de réduire certaines importations non indispensables, avec beaucoup de prudence, d'ailleurs, car nous ne sommes pas seuls et toute mesure de restriction en ce domaine peut nous valoir des rétorsions douloureuses.

Il convient d'accroître autant que faire se peut nos exportations.

A cet effet, il faut accorder sans discrimination l'aide à l'exportation à tous les secteurs quels qu'ils soient et ne pas accroître nos charges car elles sont déjà les plus lourdes du monde, je le répète.

On ne peut, en effet, bloquer les prix et accroître sans cesse les charges.

Enfin, il convient de jouer la carte agricole — je vous l'ai également dit à plusieurs reprises — et de la jouer à fond.

Il n'est pas question de demander un régime de faveur pour l'agriculture, mais il est établi qu'on ne peut asseoir la prospérité de la nation que sur une agriculture elle-même prospère.

En 1955, notre balance commerciale s'était améliorée grâce à nos exportations agricoles. Nos exportations de viande nous valurent à elles seules 16 milliards de devises en 1956. Nos

importations de viande nous ont coûté 2 milliards de devises. Ce n'est pas la même chose.

M. Hirsch, commissaire au plan, déclarait récemment:

« Pour alimenter notre marché industriel en énergie et en matières premières, nous devons utiliser tout ce que la nature nous donne, en particulier notre agriculture. Lorsqu'on exporte un produit agricole, on exporte un produit d'origine presque exclusivement nationale, du soleil et du travail. Nous avons la chance, si nous savons la saisir, d'avoir pour l'agriculture des débouchés d'exportation et d'avoir pour notre balance des payements une activité pour laquelle les exportations sont pratiquement des exportations nettes. »

Voilà une déclaration qui n'est pas suspecte. Elle n'émane pas d'un agriculteur, mais d'un économiste distingué. Il conviendrait, à mon sens, d'y prêter attention. Or, en vous accrochant aux 213 articles, vous faites preuve d'une intransigeance qui vous ferme cette porte sur l'avenir, monsieur le ministre, et va à l'encontre des buts que se propose le troisième plan de modernisation et d'équipement.

Il est inutile d'élaborer une politique à long terme, en quelque domaine que ce soit; vous buterez sur les 213 articles. Or, ces 213 articles ne représentent pas la réalité. C'est un indice — je le répète — vieux de dix ans et qui est faux aujourd'hui. En faisant reposer toute votre politique sur de telles bases, vous ne pouvez finalement qu'aller à l'aventure.

Au moment où la demande est supérieure à l'offre, vous êtes amené, pour respecter l'indice, à la stimuler et à accroître le mal que vous prétendez combattre. Un exemple entre beaucoup suffit à illustrer ce que j'avance: vous avez décrété, il n'y a pas longtemps, que le prix des bons morceaux de viande devait baisser de 5 p. 100; or, nous manquions déjà de bons morceaux et nous en importions. La conséquence de votre mesure, c'est que nous importerons davantage. Pendant ce temps, nous vendons nos morceaux de qualité inférieure à l'étranger, mais au passage nous abandonnons quelques devises.

Il faut donc reviser cet indice.

Les conséquences normales de votre politique s'inscrivent, que vous le vouliez ou non, dans une certaine hausse des prix qui épongerait tout naturellement la partie du pouvoir d'achat supérieure à l'offre. En les bloquant artificiellement, vous défiez les lois économiques, vous déréglez le système et vous vous enfermez dans un cercle de plus en plus étroit.

Reviser l'indice vous demanderait du courage, c'est vrai. Cela vous vaudrait des critiques, mais en agissant ainsi vous faciliteriez la solution des problèmes d'avenir. Au fond, vous œuvreriez pour les plus défavorisés.

Et puis vous reconnaissez vous-même que cet indice est faux, qu'il ne correspond pas à la réalité. Comment pouvez-vous, dans ces conditions, concevoir une politique en la basant, dès le départ, sur le mensonge? Tout n'est que mensonge. Les 213 articles sont un mensonge. Subventionner le gros pain parce que les 213 articles en ont fait un symbole est un mensonge. Accepter que deux litres de lait suffisent à peine à acheter une bouteille d'eau gazéifiée, c'est accepter le mensonge. Il y a un effort de vérité à faire et vous vous grandiriez en l'accomplissant.

Il serait temps de réunir autour d'une table les représentants de toutes les catégories sociales de notre pays, de leur montrer la situation présente, de les informer, de dresser le bilan de ce que nous possédons et de donner à chacun sa juste part. Vous ne pourrez rien sans l'accord de l'opinion publique et il est temps de donner aux Français une conscience collective de salut public.

Les Français sont cloisonnés, compartimentés. La faiblesse de l'Etat veut que celui qui crie le plus fort ait raison. Il serait temps de doter notre pays d'institutions assurant à l'exécutif la stabilité et, partant, l'autorité nécessaire. Nos communes de France sont souvent des modèles de gestion. Que seraient-elles si les règles qui président aux destinées de ce pays leur étaient appliquées? Que feraient les maires de France si, au lieu de six ans, ils n'avaient devant eux que six mois?

Dans le discours d'investiture, M. le président du conseil a déclaré que si l'Assemblée n'aboutissait pas rapidement dans ce domaine, le Gouvernement devrait intervenir. L'Assemblée n'a rien fait; le Gouvernement non plus. Or, c'est la base de tout le problème politique français. Il est inutile de vouloir faire l'Europe, avec tout ce que cette construction implique de prévisions, de mesures à long terme, de réformes, donc d'autorité; il est inutile de parler de décentralisation dans nos territoires africains, de fédéralisme, si l'on ne met pas en place, ici, à Paris, une autorité, un fédérateur.

Etes-vous décidé à agir sur ce point?

Telles sont, monsieur le ministre, mes observations, mes critiques, mes questions. Si elles vous ont heurté, je vous prie de m'en excuser. Elles avaient le mérite de la franchise. Mais la franchise est une forme de la considération, du respect que l'on doit aux honnêtes gens que vous êtes.

Je devais vous faire connaître mes sentiments et ceux de mes amis. Si vous pensiez ne pas pouvoir en tenir compte, nous serions, sans aucune joie, croyez-moi, contraints d'en tirer les conclusions. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Jean Filippi, *secrétaire d'Etat au budget.* Mesdames, messieurs, les orateurs qui se sont succédé vendredi et ce matin à cette tribune, celui qui vient de m'y précéder ont fait de la situation économique et financière de notre pays un tableau tellement vaste que j'ai quelque scrupule, dans un aussi large débat, à retenir maintenant votre attention sur la situation budgétaire, qui ne constitue que l'un des éléments du problème aujourd'hui posé devant vous.

M. Félix Kir. Un élément très important!

M. le secrétaire d'Etat au budget. Cependant, il m'a paru nécessaire de le faire et vous me permettrez de tenter tout d'abord de placer cette situation budgétaire dans son contexte économique national et ce contexte lui-même dans son cadre international.

La situation économique d'un pays n'est en effet, jamais, sauf s'il vit en parfaite autarcie, complètement indépendante de la situation des autres pays et, dans ce domaine, une solidarité internationale sans cesse plus étroite a plus de poids peut-être que la souveraineté nationale elle-même.

Après les bouleversements économiques entraînés par la guerre, presque tous les pays ont connu, à partir de 1951 ou de 1952, une phase de stabilité favorisée par la baisse des prix mondiaux qui s'est produite à l'issue de l'affaire de Corée. De même, à partir de 1954, presque tous les pays aussi ont passé par une phase d'expansion qui a eu un caractère général, bien que l'ampleur du mouvement et son rythme aient pu différer d'un pays à l'autre.

Depuis 1955, au contraire, les divers gouvernements ont eu à faire face à des menaces d'inflation et ils ont dû appliquer des mesures de redressement financier.

L'économie française n'a pas échappé à cette évolution commune et, même si elle s'y est conformée avec un certain retard, elle a traversé successivement une phase de stabilité en 1952-1953, une phase d'expansion en 1954-1955 et elle se trouve aujourd'hui menacée d'une phase d'inflation. Cependant notre situation se trouve aggravée par des conditions qui nous sont propres.

Plus que d'autres pays nous avons à faire face à des besoins d'investissements impérieux. Malgré l'effort accompli depuis la fin de la guerre, effort qui était nouveau sans doute en France, notre capacité de production reste insuffisante dans des secteurs de base dont dépend à plus ou moins long terme l'avenir de notre économie. Un effort est particulièrement urgent pour l'exploitation de ressources nouvelles comme l'énergie atomique et le pétrole, indispensables à l'équilibre de notre bilan énergétique dont nous ressentons actuellement très durement le déficit.

Mais d'autres investissements, sans être aussi rapidement productifs, n'en sont pas moins nécessaires. Je citerai comme exemple l'équipement scolaire que nous impose notre démographie.

Cet effort d'investissement d'ensemble, qui représente un pourcentage de l'ordre de 18 p. 100 du revenu national, grève non seulement les finances publiques mais l'ensemble des comptes de la nation, puisque près du cinquième de la production nationale est soustrait à la consommation pour être affecté par priorité au renouvellement et à l'extension de la capacité productive du pays.

Cependant, et c'est la deuxième condition propre à l'économie française, la France enregistre année par année une augmentation des revenus distribués et de la consommation nettement plus rapide que celle des nations voisines. Cette progression exceptionnelle, le pays semble la considérer maintenant comme une sorte de droit acquis, et nous n'aurions qu'à nous en féliciter si ce développement de la consommation n'était devenu hors de proportion avec l'augmentation des ressources disponibles.

La progression de la demande, anticipant sur celle de l'offre, peut constituer pour l'économie un vigoureux levier d'expansion et, pour le Gouvernement, une politique. Cette politique, qui a pu être considérée non seulement comme audacieuse, mais comme saine à une époque où l'économie se trouvait en état de stagnation et comportait des marges de production inemployées, a provoqué une relance indiscutable de l'économie.

Elle a cependant un revers. Dans un pays comme le nôtre, médiocrement doté en matières premières et déficitaire en énergie, l'augmentation de la production a exigé un recours toujours plus large à l'importation des produits étrangers. Et

lorsque les facilités, je n'ose pas dire les délices, offertes par le marché intérieur freinent les exportations, l'équilibre de la balance commerciale est compromis.

On pouvait donc, en tout état de cause, craindre que l'expansion poursuivie selon les principes et par les moyens qui avaient servi à la lancer, aboutisse, tôt ou tard, à des difficultés extérieures. Cette échéance s'est trouvée avancée et ces difficultés ont été aggravées par l'apparition de charges nouvelles dues aux opérations d'Algérie.

Lorsque le Gouvernement, dès sa formation, a dû rappeler 200.000 hommes pour faire face à la situation, il s'est trouvé devant un problème de financement qui pouvait être résolu de deux manières: l'une consistait à rechercher, dans la réduction des dépenses courantes ou dans une aggravation de la fiscalité, la compensation intégrale des dépenses nouvelles nécessaires au rétablissement de l'ordre; l'autre, au contraire, était d'envisager un effort exceptionnel permettant, grâce à une surcharge temporaire, de mener de front les opérations militaires et le relèvement du niveau de vie de la nation.

Le Gouvernement a choisi cette seconde formule, non pas comme une solution de facilité, mais parce qu'elle correspondait à l'espoir qu'il formait d'une intervention de courte durée. Ce choix du Gouvernement, du reste, a été pleinement ratifié par le Parlement. Les débats qui ont eu lieu au mois de juillet 1956, à l'occasion de la préparation du collectif militaire, ont montré que l'Assemblée ne souhaitait pas qu'un effort fiscal supplémentaire vînt, dès 1956, financer les dépenses d'Algérie.

Ainsi — et c'est ce qui me paraît caractériser la situation présente de notre économie — à un moment où tous les pays occidentaux, après une expansion économique rapide poursuivie depuis trois ou quatre ans, entrent dans une phase d'inflation, nous devons faire face à des dépenses publiques exceptionnelles venant s'ajouter à la charge croissante de nos investissements et aux besoins ou plutôt aux habitudes d'une consommation publique et privée en augmentation constante.

Il en résulte un déséquilibre qui se manifeste sur trois plans. Sur le plan économique, l'offre est insuffisante pour faire face à la demande, tant sur les marchés de consommation que sur les marchés des matières premières et des produits énergétiques. Et nous assistons à une chute des exportations, notamment d'acier, et à une progression très rapide des importations.

Sur le plan des devises, c'est cet excès de la demande beaucoup plus que la disparité de nos prix avec les pays étrangers — disparité qui a plutôt diminué depuis ces dernières années — qui entraîne des déficits sans cesse croissants et un amenuisement de nos réserves.

Sur le plan budgétaire enfin, l'augmentation de la consommation publique n'est pas compensée par une réduction suffisante de la consommation privée obtenue par l'impôt ou par l'emprunt à long terme, et elle se traduit par l'aggravation d'un déficit couvert par des ressources de trésorerie à court terme.

Les propos que je viens de vous tenir et qui diffèrent peu de ceux qu'ont développés d'autres orateurs qui, souvent, critiquaient le Gouvernement devant vous, n'ont le mérite ni de l'originalité ni de la nouveauté.

M. René Pleven. Mais ils ont celui de l'objectivité!

M. le secrétaire d'Etat au budget. Ils rappellent ceux qui ont été avancés ici même et aussi ceux que M. le président Ramadier, lors de la discussion budgétaire, lors de la discussion du problème du lait, lors de la discussion du problème des rentiers viagers, a tenus devant le Parlement.

Je vais me permettre de vous rappeler ce que disait M. le président Ramadier à une date qui, déjà, apparaît comme lointaine, le 21 novembre 1956:

« Il faut que nous sachions dire non à tout ce qui est superflu; non à tout ce qui n'est pas d'une utilité absolue; non même à tout ce qui peut être ajourné et n'accepter de donner notre approbation qu'à ce qui peut nous apporter, avec une rentabilité certaine, une amélioration économique indiscutable. »

Aussi, je ne crois pas fondé le reproche qui a été adressé au Gouvernement de masquer la vérité, mais je crains au contraire de m'exposer encore à des redites en abordant maintenant l'examen de la situation budgétaire proprement dite.

Je rappellerai tout d'abord quelques chiffres.

De 1952 à 1955, les charges publiques sont passées de 3.560 milliards à 3.980 milliards de francs, soit 420 milliards d'augmentation.

En 1956, malgré 159 milliards de francs d'économie, elles ont atteint 4.350 milliards de francs, selon la loi de finances.

Pour 1957, après 300 milliards de francs d'économies, les crédits ouverts par la loi de finances s'élèvent, compte tenu de l'Algérie, à 4.700 milliards de francs.

Ainsi chaque année, malgré l'effort d'économie entrepris par les gouvernements successifs, l'augmentation du déficit a été à peu près constante et de l'ordre de près de 400 milliards de francs.

Bien que les recettes aient augmenté en contrepartie du gonflement des dépenses, leur accroissement n'a pas été suffisant pour y faire face et si l'impasse a pu être maintenue, de 1952 à 1955, dans une limite de 700 milliards, elle s'est située, pour 1956, compte tenu de l'ensemble des dépenses militaires, à 1.000 milliards et un chiffre analogue a été retenu pour 1957, lors de la préparation du budget.

Mais, lorsque ce budget a été voté, on nous a dit que les chiffres inscrits avant les événements de Suez étaient dépassés, que le budget présentait un caractère fictif, irréel, que c'était en somme un budget pour rien.

En fait et malgré les menaces très réelles que faisait peser sur l'économie française la pénurie de produits pétroliers, les recettes des deux premiers mois de cette année ont été, dans l'ensemble, conformes aux prévisions. Pour peu que ces résultats se trouvent confirmés au cours des prochains mois, les plus-values réalisées par rapport aux rentrées d'impôts de 1956 nous permettraient en théorie de sortir du blocage sans économies véritables et en invoquant l'article 15 de la loi de finances selon lequel les crédits bloqués pourront être mis à la disposition des services à concurrence des plus-values constatées par rapport à la période correspondante de 1956.

Mais le Gouvernement a évidemment écarté cette formule, car ce serait une solution de facilité qui, bien que conforme, sinon à l'esprit du moins à la lettre des dispositions de la loi de finances, ne répondrait en rien aux exigences profondes de la situation financière.

Au blocage, le Gouvernement a décidé de substituer des économies qui ne porteront certes pas sur les mêmes crédits, mais qui devront être d'égal montant. Ainsi un chiffre de 250 milliards a été arrêté qui devra s'ajouter aux économies du collectif de 1956 et aux 300 milliards d'économies de la préparation du budget de 1957.

Celles qui ont été réalisées jusqu'à présent étaient, si l'on peut dire, à la portée du secrétaire d'Etat au budget: suppression ou réduction de certains avantages secondaires, compression de crédits, étalement de dépenses et même, pourquoi ne pas le rappeler puisque nous ne l'avons jamais caché, utilisation de reports.

Il serait inexact cependant de prétendre que ces économies étaient illusoires et plus encore faciles. Elles ont exigé un nombre inaccoutumé d'arbitrages de M. le président du conseil et pourtant nul n'a songé à prétendre qu'elles entraînaient pour le pays des sacrifices douloureux.

Cette possibilité d'action est désormais épuisée et pour réaliser les 250 milliards de réduction de crédits décidés par le Gouvernement, des choix politiques sont maintenant nécessaires.

C'est pourquoi vous ne vous étonnerez pas qu'à ce stade du débat le secrétaire d'Etat au budget n'expose pas la répartition des réductions de crédits sur lesquelles, en tout état de cause, l'Assemblée devra se prononcer le moment venu.

Il me paraît seulement nécessaire de rappeler les raisons pour lesquelles le Gouvernement a jugé indispensable de durcir sa politique en procédant à un nouvel effort de compression. Ces raisons sont à la fois d'ordre financier et d'ordre économique.

Les raisons d'ordre financier qui tiennent au budget de 1957 vous les connaissez. Vous connaissez également les menaces qui pèsent sur les budgets des années à venir. Il y a le fameux échéancier de dépenses, le « testament de M. Goetz » évoqué à la commission des finances par M. le président Ramadier, évoqué à cette tribune par M. le président Paul Reynaud et qui montre que la progression inévitable des dépenses publiques, sans initiatives nouvelles ni du Parlement ni du Gouvernement, doit entraîner en 1958, une augmentation des crédits de 506 milliards environ, aggravant le déficit de 316 milliards en supposant, hypothèse peut-être optimiste, une progression de ressources de l'ordre de 200 milliards.

Devant le jeu de cet engrenage, si souvent décrit, l'hôte de passage rue de Rivoli mesure pleinement les limites de son pouvoir.

Enfin, du point de vue de la trésorerie, le déficit actuellement prévisible est plus lourd que celui de 1957 et il est nécessaire de le ramener dans des limites supportables.

Mais le péril le plus urgent et le plus grave auquel nous ayons à faire face est celui de l'amenuisement progressif de nos réserves de devises. Comme j'ai tenté de le montrer tout à l'heure, c'est l'excès de la demande sur le marché intérieur qui constitue la cause essentielle du déficit de notre commerce extérieur. C'est pourquoi les économies décidées par le Gouvernement doivent contribuer à le résorber, en diminuant la part de la consommation publique, civile et militaire, dans le produit national. Elles constituent ainsi un des éléments, mais un élément essentiel à mes yeux, de la politique d'ensemble que vous exposera tout à l'heure M. le président Ramadier.

Cette politique, et je terminerai sur ce point, certains, et plus particulièrement des experts internationaux, la considèrent comme insuffisante. Ils préconisent des économies plus importantes assorties d'un effort fiscal immédiat et rigoureux. Nous sommes en désaccord avec eux, car nous pensons qu'il n'est pas possible d'engager une action durablement efficace pour l'équilibre de notre balance extérieure par une politique de récession.

D'autres, mais je ne crois du reste pas qu'ils postulent le titre d'experts, imaginent que notre situation pourrait s'améliorer spontanément par une sorte de miracle français. Notre désaccord avec eux est encore plus profond, car s'il est un domaine, dans la conjoncture actuelle, où le miracle soit impossible, c'est celui des échanges internationaux.

Entre ces deux voies extrêmes, le Gouvernement a choisi une ligne moyenne, car sa politique a pour objectif, au-delà de la lutte contre l'inflation, la poursuite d'une expansion fondée sur des bases solides.

De cette politique, l'assainissement des finances publiques constitue la condition première, impérative et urgente (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

M. Félix Kir. Et les collectivités locales, on n'en parle pas ? (*Rires.*)

M. le président. La parole est à M. Mazier.

M. Antoine Mazier. Mesdames, messieurs, lorsqu'un médecin, au chevet d'un malade, a établi son diagnostic, il a rempli la partie la plus difficile de sa tâche. Le traitement à appliquer découle de la nature du mal et l'arsenal de la science met à la disposition du praticien les moyens de l'enrayer.

Il faut croire qu'en matière de finances et d'économie il n'est pas suffisant de définir le mal pour connaître le traitement qui doit lui être appliqué. Les docteurs qui se sont succédé à cette tribune au cours des dernières séances semblent, en effet, avoir établi un diagnostic sur lequel tout le monde est d'accord : La situation est grave et l'intervention est urgente. Mais leur science s'arrête là et, pour ce qui est des remèdes, on compte surtout sur la vôtre, monsieur le ministre, car vous avez reçu beaucoup de critiques mais, au fond, peu de conseils pratiques.

M. Raymond Boisdé. Cela viendra !

M. Antoine Mazier. Ces censeurs, monsieur le ministre, appartiennent à la catégorie des médecins pessimistes.

Je voudrais leur faire remarquer, tout d'abord, que si ce pays est malade, il reste d'une constitution robuste. Mon opinion en la matière serait de peu de poids si elle ne s'appuyait sur une autorité à laquelle nous attachons ici quelque crédit : je veux parler du Conseil économique. J'ai parcouru comme vous le rapport nourri de chiffres de M. Dumontier et je n'y trouve pas que des raisons de me lamenter.

Je constate, à la lecture des chiffres, que l'expansion économique du pays s'est poursuivie. Mêmes les craintes qui s'étaient manifestées à l'occasion de la crise du pétrole ne se sont pas réalisées et si l'expansion a été dangereusement freinée elle a été néanmoins supérieure en 1956 à celle de 1955.

Je constate que si le gel de février 1956 a fait redouter une catastrophe et s'il a eu des conséquences graves pour les cultivateurs et pour le pays, notamment sur l'équilibre de la balance des comptes, la production agricole de 1956 a malgré tout été supérieure à celle de 1955.

Je constate que la France, qui a connu à certaines périodes de l'avant-guerre un chômage inquiétant et qui a même enregistré un retour de la menace en 1952, connaît aujourd'hui un régime de plein emploi et que l'inquiétude viendrait plutôt de la pénurie de main-d'œuvre.

Je constate que les revenus sont en 1956 supérieurs à ceux de 1955. Les salaires ont augmenté par les primes de productivité et par suite des accords intervenus dans les diverses branches industrielles, d'une façon insuffisante, sans doute, et inégale suivant les régions, mais réelle. Les profits industriels et commerciaux ont augmenté de 10 p. 100 et les bénéfices agricoles auront été supérieurs à ceux de 1955.

Ce sont là des signes réconfortants qu'on aurait tort de passer sous silence. Et lorsqu'on songe que ce pays a connu deux guerres en moins d'un demi-siècle, que depuis dix ans il mène des expéditions ruineuses au delà des mers, qu'il contribue à l'équipement de ses territoires d'outre-mer, qu'il doit combler le retard accumulé dans tous les domaines entre les deux guerres, on ne devrait pas omettre de souligner la vitalité d'une nation dont les immenses possibilités tiennent beaucoup moins d'ailleurs à ses richesses matérielles qu'à la capacité de sacrifice, de travail, d'initiative et d'adaptation de son peuple.

Cela dit, nous savons tous qu'en ce mois de mars 1957 des points noirs doivent retenir notre attention et justifient les plus graves inquiétudes. Je n'y insisterai pas, tout cela a été dit et se concrétise dans des chiffres qu'on a cités à satiété.

Notre balance commerciale a cessé d'être bénéficiaire. Nos réserves de devises sont en voie d'épuisement. Nos prix sont en hausse ; malgré les mesures coûteuses que vous avez prises, et qui vous sont reprochées, pour maintenir le niveau de l'indice au-dessous de la cote d'alerte, les hausses continuent à cheminer autour des produits protégés. Les syndicats et les organisations familiales ont établi des barèmes qui montrent que le coût de la vie a augmenté.

Enfin, le déficit budgétaire s'accroît et les problèmes de trésorerie que posent son existence et son ampleur ne pourront être toujours réglés par des emprunts dont le succès est dû à un esprit civique dont il y aurait tout lieu de se féliciter si vous ne deviez l'aiguillonner efficacement par des avantages substantiels et, à bien des égards, critiquables mais auxquels — je le dis en passant pour répondre à des railleries entendues lorsque nous avons discuté des avantages accordés au dernier emprunt — d'autres avaient eu recours avant vous, de telle sorte que vous ne pouviez pas songer à y renoncer.

En somme, la situation se résume en quelques phrases : la France consomme plus qu'elle ne produit ; elle importe plus qu'elle n'exporte ; l'Etat dépense plus qu'il ne perçoit.

Il semblerait en toute logique que le remède fût simple et dicté par le bon sens : il faut diminuer la consommation, limiter les importations et réduire les dépenses.

Toutefois, lorsqu'on examine ces moyens, on s'aperçoit qu'en vous les conseillant, vos critiques ont bien souligné les difficultés, sinon l'impossibilité de les employer, tout au moins de le faire sans quelque inconvénient souvent plus pernicieux que celui que vous voulez éviter.

Diminuer la consommation paraît relativement facile. Vous pourriez faire une ponction sur le pouvoir d'achat en créant des impôts nouveaux. Vous savez comment serait accueillie une telle initiative.

D'ailleurs, le système fiscal vermoulu qui est le nôtre vous l'interdit. Vous n'avez pas pu obtenir, à l'occasion du vote de la loi de finances, et malgré de longues négociations, les quarante milliards nécessaires à l'équilibre du budget des prestations familiales agricoles, et l'ingéniosité du rapporteur général a été singulièrement mise à l'épreuve ces derniers temps pour trouver quatre malheureux milliards destinés aux rentiers viagers.

Evidemment, si nous avions un système fiscal limitant les impôts indirects à des taxes couvrant les dépenses utiles à la production et qu'il est donc naturel d'incorporer dans les prix, système qui demanderait aux impôts directs de couvrir les dépenses de services et d'assurer une répartition plus équitable du revenu national, tout serait différent.

Une réforme fiscale s'impose donc plus que jamais. On aurait des raisons de vous reprocher de ne pas en avoir déposé le projet si tout le monde ne savait que le Gouvernement a été accaparé par d'autres préoccupations et que le climat actuel n'est guère favorable à l'élaboration d'un tel projet.

Pour diminuer la consommation, vous pourriez encore laisser monter les prix. Un orateur prestigieux n'a pas manqué de rappeler, avec une nuance de regret assez surprenante, que dans un système d'économie libérale la hausse des prix représentait un frein automatique de la consommation. C'est un frein que nous connaissons bien, parce qu'il freine d'abord la consommation des salariés dont la rémunération suit toujours les prix avec retard.

Vous essayez, au contraire, de lutter contre la hausse des prix, car vous savez que la hausse généralisée, que souhaitent ceux pour qui l'inflation effacerait les conquêtes sociales et permettrait de reprendre sous la forme de profits accrus les avantages accordés aux vieux, compromettrait nos exportations, plus que jamais nécessaires, et vous acculerait à une dévaluation.

J'en arrive aux importations qu'il faut diminuer. Mais nous savons à quoi est dû leur volume considérable. Il y a eu, en 1956, un renversement de notre balance sur le plan des échanges agricoles avec l'extérieur. Les gelées en sont la cause et vous n'en portez pas la responsabilité.

Mais nous savons que ce sont surtout des produits énergétiques et des matières premières que nous importons actuellement et que nous devons payer en devises fortes. Si vous limitez ces importations, vous compromettrez l'expansion, alors que l'augmentation de la production est de plus en plus nécessaire face à une demande qui s'accroît.

Les simples mesures que vous avez prises tendant à rétablir des taxes douanières sur les produits importés manifestent déjà leurs conséquences.

J'en ai eu un exemple dans le département que je représente, où, hier, le propriétaire d'une entreprise me téléphonait qu'il était obligé d'annuler un marché, ce qui allait l'obliger à mettre à pied plusieurs de ses ouvriers.

Pour ce qui est des dépenses, il faudrait les diminuer et pour cela faire des économies, ces économies dont vient de parler

M. le secrétaire d'Etat au budget. Vous vous y efforcez, mais dès que filtrent quelques nouvelles sur les amputations que vous préparez, vous êtes aussitôt assailli par les protestations les plus vives. On n'a pas manqué de vous rappeler qu'il y avait des dépenses sacrées auxquelles il était impossible de toucher et, pratiquement, les économies que l'on vous a indiquées sont celles auxquelles on fait appel depuis dix ans mais que vos prédécesseurs n'ont pas réalisées. S'ils ne les ont pas réalisées, c'est sans doute que ces dépenses ne sont pas aussi inutiles qu'on nous le dit.

Ainsi, monsieur le ministre, de quelque côté que vous vous tourniez, vous vous heurtez à des murs, vous vous engagez dans des culs-de-sac. Personne jusqu'à présent n'a indiqué la voie large par laquelle devrait déboucher une politique ouvrant des perspectives nouvelles, pas même le parti communiste qui pourrait penser le contraire et qui voit, dans la fin de la guerre d'Algérie, la fin de tous nos maux.

La fin de la guerre d'Algérie serait certes un grand bonheur pour notre pays, mais elle ne supprimerait pas toutes nos charges, car nos collègues communistes eux-mêmes — du moins je l'espère — n'accepteraient sans doute pas que nous laissions s'enfoncer dans la misère sans leur venir en aide des populations aujourd'hui sous notre tutelle. Or, vous nous avez dit, monsieur le président du conseil, que cela nous coûterait plusieurs centaines de milliards de francs par an.

Ainsi, la France est comme un pays pris au piège. Certains dans cette Assemblée n'hésitent pas à dire, comme on l'a fait ce matin, ou à laisser entendre, que cela est le résultat des largesses inconsidérées et des générosités inopportunes de l'Etat à l'égard des travailleurs et des malheureux.

On n'a pas fini de nous reprocher la retraite des vieux, les congés payés, les améliorations de la sécurité sociale que vous projetez.

Je relisais ce matin certain discours, notamment celui de M. Paul Reynaud dont chacun apprécie ici le talent exceptionnel. J'avoue que je reste confondu en constatant qu'il semble résulter des exposés qui ont été faits jusqu'à présent que tout le mal vient des quelques améliorations de caractère social, et non spécifiquement socialiste, qui ont été réalisées jusqu'à ce jour.

A entendre les déclarations qui ont été faites ici depuis l'ouverture de ce débat, les profiteurs de l'époque actuelle, ce ne sont pas ceux qui prélèvent des bénéfices considérables, ceux qui font monter le chiffre d'affaires des commerces de luxe, ceux qui achètent des appartements somptueux; ce seraient les vieux, les salariés, les malades abusifs qui voudraient être remboursés de leurs consultations médicales.

Je me garderai de discuter sur ce point. Ce sont, au fond, deux conceptions qui s'affrontent autour de la nature même et des abus du système capitaliste.

Je pense que la France est, pour le moment, prise au piège, en effet, mais c'est au piège de l'Histoire, d'une histoire qu'elle n'a pas su prévoir et dont le gouvernement actuel ne porte pas la responsabilité.

La France a trop de choses à faire en même temps et cela parce que les gouvernements qui se sont succédé entre les deux guerres — et ou les socialistes n'ont pas été présents, que je sache, jusqu'en 1936 — ont laissé par leur imprévoyance et leur incurie s'accumuler les retards: retard de notre équipement, retard dans la production de l'énergie, retard dans la construction, retard dans notre système d'enseignement, retard dans la rénovation de nos structures vieillies, retard dans la politique d'outre-mer, quand nous avons pu conquérir des territoires que nous n'avons pas su conduire progressivement à leur émancipation. De telle sorte que nous sommes aujourd'hui devant une explosion de mécontentements qui, par la conjugaison des revendications sociales et des aspirations nationales, provoque un mouvement redoutable dont nous éprouvons toute la force.

Alors, on vient nous dire aujourd'hui: « Qu'attendez-vous pour régler tout cela, pour résoudre ces problèmes que nous avons laissés nous-mêmes sans solution ? »

On nous dit que certains aspects de la situation étaient plus favorables au début de 1956. Cela tiendrait à une politique où vos prédécesseurs auraient administré la preuve d'une lucidité exceptionnelle qui leur permettrait aujourd'hui de vous donner des leçons ?

La balance des comptes a été plus favorable en 1956, mais peut-on comparer la récolte de 1955 et celle de 1956. La balance des comptes était-elle beaucoup plus favorable au temps de la guerre d'Indochine et aurait-on pu faire face, à cette époque, à nos besoins de devises, si nous n'avions pas eu l'aide des dollars américains, aide heureusement, je n'hésite pas à le dire, disparue.

Le prix de la vie s'était stabilisé. Nous ne voulons pas être injustes, mais la stabilisation des prix français a accompagné trop manifestement le fléchissement des prix internationaux pour que nous en attribuions tout le mérite aux ministres qui étaient responsables à cette époque, alors que les prix français ont subi en 1956, non seulement les incidences d'une mauvaise récolte, mais encore la pression de la conjoncture internationale.

Quant au déficit, n'existait-il pas et est-ce nous qui avons inventé le maître-mot d' « impasse » budgétaire ? J'estime que si ce Gouvernement avait voulu, en prenant le pouvoir, dresser l'inventaire de la situation qu'il avait trouvée, certains propos ne pourraient être tenus aujourd'hui avec tant d'assurance.

Plutôt que les responsabilités cherchons les causes essentielles de notre situation et ne jouons pas à cache-cache.

Où sont ces causes ? Elles sont dans les retards accumulés que j'ai dits, mais elles tiennent aussi à la guerre d'Algérie.

M. Paul Reynaud nous a dit que le problème numéro 1 en France était désormais le problème financier et que l'Algérie lui était subordonnée. Raisonnement curieux qui place l'effet après une des causes et sans doute après la cause la plus importante.

La guerre d'Algérie pèse sur notre économie en retirant à la production des dizaines de milliers de jeunes gens qu'elle retient sous les drapeaux et elle pèse sur nos finances en aggravant le déficit par des dépenses qui, une fois la paix revenue, figureraient peut-être encore au budget mais n'auraient pas la même signification économique, car elles cesseraient d'être des dépenses improductives.

Or, si le déficit budgétaire a augmenté de près de moitié en un an, cet accroissement correspond à l'augmentation des dépenses militaires dues à la guerre d'Algérie. L'augmentation d'un huitième des dépenses civiles — le fonds de solidarité qu'on nous reproche tant représentant un tiers de ces dépenses — a été entièrement couverte par les rentrées fiscales supplémentaires: 165 milliards de francs d'impôts nouveaux ont été créés en 1956, dont 135 pour les vieux, le reste des plus-values fiscales est dû à l'augmentation de la production et des revenus.

Ce ne sont pas par conséquent les dépenses de caractère social, mais ce sont les dépenses exceptionnelles de l'Algérie qui ont gonflé le déficit et qui ont atteint près de 500 milliards en 1956. C'est ce déficit aggravé auquel s'ajoute l'impasse — découvert des comptes spéciaux, prêts à la construction, avances au fonds de développement — qu'il a fallu couvrir par l'emprunt et des moyens de trésorerie qui ont développé la pression inflationniste.

Alors nous sommes d'accord au moins sur un point avec M. Paul Reynaud, c'est lorsqu'il a dit qu'on ne pouvait faire face à ce problème sans l'adhésion du pays, j'ajouterai même sans l'adhésion de l'Assemblée.

Or, la politique de Suez, la politique en Algérie, ont été approuvées par la majorité de l'Assemblée. Quand on accepte une politique, quand on l'a voulue et quand dans une certaine mesure on y a poussé, il faut en accepter les conséquences, il faut notamment accepter de la payer.

Toute une campagne de presse dont on fera sans doute justice ici tend à opposer la politique de M. le président du conseil, qu'on approuve, à celle de M. le ministre des finances qu'on blâme — qui s'en soucie d'ailleurs fort peu — alors que ce dernier a le rôle ingrat qui consiste à couvrir les frais de la politique qui est suivie.

C'est du coût de cette politique qu'on discutera demain que nous devons aujourd'hui nous préoccuper. Je crois, en effet, que l'heure est venue, si nous ne voulons pas retomber dans les abîmes dont nous remontions peu à peu, de dresser un bilan sincère, d'exposer solennellement au pays en termes clairs quelle est la situation, quelles sont les charges, toutes les charges, auxquelles l'Etat doit faire face.

Dans une certaine mesure, la débudgétisation de la guerre d'Algérie, qui a masqué la réalité sur ce point, a été une erreur.

En face de ces charges, y compris l'effort que nous avons encore à faire en métropole pour assurer la poursuite de notre relèvement, pour répondre aux besoins de notre jeunesse, pour faire face aux exigences du marché commun, y compris l'effort que nous avons à accomplir en Algérie et dans l'Union française tant que la guerre dure et quand elle sera terminée, il faut faire le point de nos possibilités.

Jusqu'à présent, nous avons pu faire face à ces charges, notamment à celles de l'Union française, en continuant d'assurer l'expansion économique de la métropole. L'histoire de ces dix dernières années, lorsqu'on y songe bien, a démontré les énormes possibilités de notre pays, mais n'a-t-on pas atteint une ligne de rupture sur le plan économique et sur le plan financier comme sur le plan social ?

Sur le plan économique, du fait de certaines pénuries, pourrons-nous continuer longtemps l'expansion sans importer davantage, ce que le manque de devises nous interdit ? Sur le plan financier, pourrons-nous, avec le système archaïque de notre fiscalité, nous rapprocher de l'équilibre budgétaire ? Sur

le plan social, pourrons-nous longtemps refuser des ajustements ?

Cela n'est pas sûr et je crois que le pays et l'Assemblée doivent être mis en face de ces réalités, se poser certaines questions.

Tout d'abord, il faut savoir qui payera. On a parlé de la politique d'austérité. Il en est qui ne la redoutent guère, monsieur le ministre. Dans le régime où nous vivons, si des précautions ne sont pas prises — et nous comptons sur vous pour les prendre — nous savons ce qu'est l'austérité. C'est un peu moins de ce qui est superflu pour les uns, ce qui n'est pas grave; c'est un peu moins de ce qui est nécessaire pour les autres, ce qui peut être tragique.

L'exemple du rationnement de l'essence est là sous nos yeux. Le rationnement n'empêche pas l'embouteillage des Champs-Elysées par les voitures de luxe, mais dans nos provinces les ouvriers, pour se rendre à leur travail, ont dû renoncer au vélomoteur et reprendre leur bicyclette.

Les propos tenus au sujet des vieux, des congés payés, de la sécurité sociale, dont je parlais tout à l'heure, en disent long sur les sentiments profonds. Au fond, ce qu'on veut dans certains milieux, c'est faire porter le poids des sacrifices sur les travailleurs. C'est cela que nous devons empêcher et c'est pourquoi se pose une autre question.

M. Paul Reynaud a évoqué le spectre des disciplines d'une économie de guerre. Voilà bien le grand mot lâché!

Ce pays est resté en guerre depuis dix ans, mais on n'a jamais voulu le reconnaître. Or, lorsque les charges militaires représentent 30 p. 100 des charges de la nation, la situation est anormale, et si l'on reconnaît que c'est nécessaire, il faut en tirer certaines conclusions.

Un tel effort militaire doit s'accompagner d'un effort économique, qui n'est pas concevable hors d'une utilisation rationnelle des ressources de la nation, hors d'un effort fiscal ayant pour objet de répartir équitablement les charges, hors d'un effort social ayant pour but de faire reculer la misère et l'injustice qui s'opposent au maintien de l'unanimité nationale nécessaire dans les moments de péril.

J'ignore si c'est cela qu'on appelle l'économie de guerre, mais ce que je crois, c'est qu'on ne peut pas poursuivre longtemps l'effort actuel dans l'anarchie des intérêts privés, dans la prolifération des bénéfices excessifs réalisés au détriment des producteurs, dans le gaspillage des matières rares, dans l'utilisation désordonnée des devises et des crédits.

J'ai beaucoup aimé entendre M. Paul Reynaud parler des réformes profondes désormais nécessaires. Je ne demanderai pas quelles réformes profondes ont été accomplies par la majorité de la dernière législature, mais en l'écoutant je songeais à ce communiqué du comité directeur des indépendants et paysans que j'ai retrouvé depuis, où est condamnée en termes péremptoires, mais beaucoup moins habiles que ceux de M. Paul Reynaud, la politique économique et financière du Gouvernement. Que dit-on dans ce communiqué?

« Le comité directeur des indépendants et paysans condamne la politique économique et financière du Gouvernement... Le comité directeur s'élève contre la politique de socialisation systématique, dont l'expérience a montré les dangers. Il dénonce le nouveau processus d'étatisation qui se manifeste par la nationalisation de l'agriculture — loi-cadre Dulin — de l'enseignement — projet Billères — des travailleurs indépendants et des libres entreprises, de l'artisanat... de la construction — projet Chochoy — de la médecine — projet Gazier. »

Faites des réformes, dit-on. Mais quand vous voulez donner à votre agriculture le cadre dans lequel elle pourra orienter sa production, chercher des garanties, trouver des débouchés à l'exportation, quand vous voulez adapter l'université aux exigences d'un monde en évolution, protéger les travailleurs contre les abus du système économique actuel, même lorsque ces lois sont préparées par des ministres qui ne sont pas socialistes, vous êtes accusés de faire une politique de socialisation systématique et d'étatisation, ce qui a au moins l'avantage de nous démontrer à quel point on ignore ce qu'est le socialisme.

Les propos tenus ici depuis l'ouverture de ce débat sont donc significatifs. Ils tendent à un but très simple: il faut que ce soit la politique économique et financière du ministre socialiste qui soit à l'origine des difficultés actuelles. Il ne faut pas que ce soit la situation que nous avons trouvée en Algérie il y a un an qui puisse être incriminée.

Alors, ce qui est mis en cause, ce sont les réformes sociales, c'est la sécurité sociale, comme je l'ai dit, mais c'est aussi l'intervention de l'Etat dans le domaine économique et social.

M. Privat, sous une forme dépouillée d'artifices et reprenant des arguments bien connus, l'a exprimé sans détours, mais l'idée est sous-jacente aux critiques formulées par les autres orateurs.

On continue à rêver, dans certains milieux, d'un Etat qui reviendrait à ses fonctions traditionnelles: diplomatie, défense nationale, police, et qui s'abstiendrait dans le domaine économique et social, qui laisserait jouer les mécanismes bien huiles de l'économie libérale lesquels, entre les deux guerres, ont maintenu ce pays dans la stagnation, de telle sorte qu'à la libération il a fallu que des gouvernements où tous les partis étaient représentés aient recours à la formule sinon spécifiquement socialiste, tout au moins d'inspiration socialiste, des nationalisations pour que la collectivité prenne en main le secteur essentiel de l'énergie, c'est-à-dire les moyens de son indépendance.

Mais il est clair que l'on ne s'en console pas dans certains milieux, que l'on reprend les arguments usés et cent fois réfutés sur le déficit des entreprises nationales, sans avoir l'honnêteté de rappeler que ces entreprises, pour des raisons d'intérêt général, vendent leurs services au-dessous de leur prix de revient.

On dénonce des déficits en oubliant de rappeler qu'en 1935, avant la création de la Société nationale des chemins de fer français, le budget réservait 4.600 millions aux compagnies privées, subvention supérieure à celle qui est versée à la société nationale, ce qui n'empêche pas un homme averti comme M. Paul Reynaud de dire que les nationalisations coûtent cher.

S'il veut dire que, comme toute institution humaine, elles ne sont pas parfaites et que l'on y rencontre des abus comme ailleurs, c'est parfait, mais dans la mesure où, comme on l'a dit dans ce débat, c'est le principe qui est en cause, il est évident que nous ne pouvons pas l'accepter.

Il est clair que dans certains milieux on voudrait repenser le rôle de l'Etat avec la nostalgie de ce qu'il était en 1913, en oubliant que depuis cette date et en dehors des socialistes, tous les Etats modernes ont dû intervenir de plus en plus dans les domaines les plus variés.

Pour nous, le véritable problème n'est pas celui de l'extension des tâches de l'Etat, qui s'est faite en dehors de nous à la faveur d'une évolution générale, mais bien celui de l'inadaptation de l'Etat à ses tâches nouvelles, économiques et sociales, qui lui sont imposées par la force des choses, sous tous les gouvernements, socialistes ou non.

Le vrai problème, c'est que devant ses tâches l'Etat est dépourvu de moyens sérieux.

Il est de bon ton de railler certains des services indispensables à ces fonctions nouvelles, et l'on se garde bien de souligner que n'importe quelle fédération syndicale d'industrie et que le patronat français disposent de moyens d'information, de statistique, d'administration, supérieurs à ceux de l'Etat.

Certains d'entre vous, mesdames, messieurs — je terminerai par là — ont voulu, à l'occasion de ce débat, faire le procès du socialisme, qui me paraît fort étranger à l'aventure où notre pays est engagé.

S'ils ont pu ironiser en proclamant qu'il n'était pas difficile de prévoir, après l'exemple de 1936, qu'un gouvernement socialiste ne pouvait mener qu'à l'inflation, nous pouvons répondre que c'est peut-être le système capitaliste, auquel ils sont si profondément attachés, qui réagit automatiquement au progrès social par un processus inflationniste qui lui permet de reprendre les maigres avantages qui peuvent être accordés aux travailleurs.

S'il en est bien ainsi, et je crois qu'il en est ainsi, dans une conjoncture aggravée par les événements d'Algérie le Gouvernement a le devoir de demander les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux qu'il s'est assignés ou que la majorité de cette Assemblée lui a assignés, sans sacrifier la justice sociale, seule condition d'une véritable adhésion des forces vives de la nation.

Je ne me pose pas la question de savoir si les exigences économiques et financières sont actuellement inconciliables avec la politique algérienne, c'est le débat de demain. Tout, d'ailleurs, doit être possible dans un pays comme la France quand un objectif national accepté par la grande majorité du pays est en jeu et quand cet objectif a été mûrement déterminé en fonction des véritables intérêts du pays.

Tout est possible, mais à condition qu'on ne refuse pas au Gouvernement les armes nécessaires pour atteindre cet objectif. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Couturaud.

M. René Couturaud. Mesdames, messieurs, un des héros de théâtre de Voltaire parle d' « asservir la nature à son austérité ».

Sans prêter à M. le ministre des affaires économiques et financières des intentions aussi définitives, nous pensons qu'il a baptisé d'un grand mot une trop tardive politique. Dans la hâte des décisions arrêtées et appliquées sous la pression des circonstances, nos craintes sont vives et justifiées, hélas! par trop de précédents de voir encore une fois les citoyens les moins favorisés faire les frais de l'opération « austérité », après avoir été frustrés du bénéfice de l'opération « producti-

vité », car il y a quelque indécence à afficher les orgueilleux graphiques d'une production industrielle en pein développement au moment même où les salariés de la fonction publique et ceux des houillères sont contraints de recourir à la grève pour imposer de légitimes revendications auxquelles le Gouvernement refuse de satisfaire.

En effet, malgré toutes les complaisances des directions syndicales à l'égard du Gouvernement à direction socialiste, on se refuse à croire que les travailleurs situés au bas de l'échelle sociale savoureront longtemps encore l'amère ironie des truquages de l'indice des prix, qui fournissent prétexte au Gouvernement pour refuser la juste revalorisation du salaire minimum garanti.

La revendication ouvrière, dans le moment présent, est pourtant bien modeste et d'autant plus respectable. Elle se justifie par deux sortes de raisons.

Depuis plus d'un an le pouvoir d'achat ouvrier a diminué; non seulement toutes choses égales, par ailleurs, il est inférieur à ce qu'il était en 1938, mais les tracassières et sournoises détaxations n'y pouvant rien changer, il se trouve aujourd'hui au-dessous de ce qu'il était il y a un an.

La charge fiscale, désormais, est si lourde pour notre économie en expansion, la répartition des sacrifices si inégale dans la hiérarchie sociale, que le niveau de vie des ouvriers est inférieur en 1957 à ce qu'il était au début de l'année 1956.

Je trouve dans le développement de la production la deuxième raison qui, à mes yeux, justifie pleinement la revendication ouvrière.

Les ouvriers payent la rançon de l'essor de la production industrielle. Elle leur impose une fatigue plus lourde, une dépense physique plus grande, une tension nerveuse accrue. En toute justice, par conséquent, le fruit du progrès technique, qui enrichit la nation et assure la prospérité des trusts et des grandes entreprises, devrait également permettre un plus grand confort dans les foyers ouvriers, aider à la détente joyeuse des travailleurs surmenés, être avant tout la garantie d'une plus équitable répartition des produits placés sur le marché en quantités toujours plus abondantes.

Or, il n'en est rien, et vous le savez, mesdames, messieurs.

Comment espérer, dans ces conditions, retenir l'adhésion intelligente des ouvriers aux méthodes de la productivité ?

Le droit à la paresse, ce titre tant décrié du livre d'un grand socialiste d'une autre époque, Paul Laffargue, redeviendrait-il d'actualité uniquement à cause de l'incapacité des élites gouvernementales de ce pays de faire avancer le progrès social au rythme du progrès scientifique ? Certains chiffres ont, dans ce domaine, la valeur d'un procès-verbal de carence. En 1938, les usines Renault employaient 35.000 ouvriers et produisaient 250 véhicules par jour. En 1956, la régie Renault occupait 52.000 ouvriers et sortait près de 1.000 véhicules par jour. Augmentation de l'effectif du personnel: 30 p. 100; augmentation de la production: 40 p. 100.

Or, en 1938, avec ses 10 francs 40 de l'heure, l'ajusteur de la région parisienne avait un pouvoir d'achat supérieur à celui d'aujourd'hui.

Parlons maintenant des mineurs. M. le président du conseil n'a pas cru devoir accepter la revendication du salaire de base hiérarchique de 112 francs de l'heure. De 1938 à 1956, le rendement des mineurs de fond a augmenté de 30 p. 100.

Je m'excuse d'apporter ici une précision qui paraîtra à certains puérile, mais elle signifie que le rendement quotidien du mineur de fond, qui était de 1.120 kilogrammes en 1938, est passé aujourd'hui à 1.600 kilogrammes. Dans ces conditions, peut-on imputer aux mineurs de surface et de fond le déficit des houillères ?

A la S. N. C. F., dont le trafic a augmenté de 40 p. 100 depuis 1938, on comptait 492.000 cheminots en 1946 et seulement 370.000 en 1956. Par conséquent, baisse des effectifs de 25 p. 100 en dix ans, tandis que le trafic des marchandises a augmenté de 13 p. 100 en 1955 et que le trafic des voyageurs s'est accru de près de 5 p. 100 au cours de la même année.

Alors, allez-vous rendre les cheminots responsables d'un déficit que les plus hautes compétences en la matière chiffrent à 740 milliards pour six années d'exercice ?

Direz-vous à ces travailleurs courageux: Je refuse de porter votre salaire à la hauteur des besoins minimums parce qu'il y a 746 directeurs à la S. N. C. F. dont le traitement est supérieur ou égal à celui d'un conseiller d'Etat ?

Parlons aussi des employés des P. T. T. qui, par suite des divisions syndicales et des spéculations politiciennes, usent leurs ressources et leur combativite dans des grèves-hésitation. Pour comprendre le bien-fondé de leurs revendications, il faut connaître leurs conditions de travail.

Sur le réseau téléphonique, le travail a doublé en dix ans; au service des chèques postaux, 15.000 agents gèrent 4 millions de comptes, effectuent chaque année 560 millions d'opérations portant sur 540 milliards de francs. Dans ce dernier service, l'importance comme le nombre des opérations a doublé en huit ans.

On pourrait multiplier les exemples puisés dans tous les secteurs publics et privés de l'activité industrielle, puisqu'il s'agit de celle-là seulement dans mon propos d'aujourd'hui. Cette juste part de la surproduction dont le peuple producteur est frusté, à qui donc profite-t-elle sinon aux grands capitalistes ?

Il y a des vérités qu'il faut dire. Nous constatons que le premier coupable, c'est l'Etat, responsable indiscutable d'une situation inadmissible pour la masse des éléments qui travaillent et qui produisent.

C'est la dilapidation permanente des deniers publics qui fait des salariés, des commerçants, des artisans, des paysans, des esclaves qui ploient sous une accumulation grandissante d'impôts excessifs. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Jacques Duclos. Enfin ils se décident à applaudir !

M. René Couturaud. La claque est chez nous moins importante que chez vous, monsieur Duclos.

Il importe de dire à ceux qui ont la lourde et terrible charge de gouverner la France: Donnez l'exemple des vertus civiques qui doivent être à la base de votre vie, vous qui devez assurer la gestion loyale de ce patrimoine merveilleux: la France.

Responsabilité terrible mais mission magnifique si vous en mesurez toute l'ampleur.

En conclusion de cet exposé que je voudrais bref, mesdames, messieurs, je me permettrai de rappeler deux exemples personnels, car nous ne pouvons ni ne voulons nous rendre complices d'une politique qui consiste à demander toujours des sacrifices aux petits quand s'affiche la prospérité des puissants et que le pouvoir public établi donne le détestable exemple du gaspillage.

Le revenu du producteur paysan est inférieur à celui déjà insuffisant des travailleurs industriels; les pensions des anciens combattants se trouvent dévalorisées, les conditions de travail et d'exploitation des entreprises indépendantes, industrielles et commerciales sont sacrifiées au bénéfice d'on ne sait quel collectivisme qui, pour être d'essence capitaliste, n'en est pas moins détestable à nos yeux que son homologue marxiste.

Dernièrement, faisant partie de la commission parlementaire venue plaider la juste cause des anciens combattants dans votre cabinet, monsieur le ministre des affaires économiques et financières, mes collègues et moi nous nous sommes attiré la réponse suivante: « Trouvez-moi des ressources nouvelles et vous aurez aussitôt satisfaction ».

M. Emmanuel Temple. Et qu'avez-vous répliqué ?

M. René Couturaud. Nous avons répondu à M. le ministre des affaires économiques et financières, ici présent, que nous espérions qu'il allait réaliser les économies nécessaires correspondant à ces ressources nouvelles.

Il y a des économies à faire, vous le savez aussi bien que moi, monsieur Temple.

Mais si les caisses sont à ce point vides, où trouvera-t-on la contrepartie des détaxations appliquées dans le seul but avouable de nier l'évidence de l'augmentation du coût de la vie ? Comment peut-on alors envisager le financement de projets tels que celui de M. Gazier, celui de M. Pinton ou celui de M. Billères ?

Pourquoi donc vanter, à grand frais d'affiches, les avantages fiscaux de l'emprunt national, avantageux certes pour la haute banque et le grand capital, mais dont les salariés, les artisans, les commerçants, les paysans, les petits rentiers devront payer la contrepartie des libérales exonérations en même temps que la charge plus lourde du service de la dette publique ?

Quant aux commerçants détaillants, je ne voudrais pas laisser passer l'occasion de ma présence à cette tribune sans protester contre les tracasseries administratives exercées avec recrudescence contre certains d'entre eux et dont j'ai été témoin ces jours derniers.

A leur demande, je me suis rendu près de la porte de Montreuil, au marché de la Croix-de-Chavaux. Quelques instants avant, avait eu lieu ce qu'on pourrait appeler une descente du contrôle économique. Ainsi, puisant les informations à la source même, nous savons comment opèrent les agents de l'administration accompagnés d'inspecteurs en civil et d'agents de police.

Je considère que la manière dont s'effectuent les contrôles et la grossièreté des procédés employés à l'égard de commerçants honnêtes sont déshonorantes pour l'administration responsable.

C'est un petit fait dans ce vaste débat. Pour une seule raison qui sera ma conclusion, j'y accorde une réelle importance.

En effet, ce jour-là, par suite des arrivages abondants, de nombreux commerçants du marché vendaient au dessous des

cours; sur cette place encombrée de chalands, il m'a été donné d'entendre bien des conversations.

J'en ai retiré la conclusion que, dès l'instant où tomberont les barrières factices dressées entre les travailleurs d'une même profession et entre les différentes catégories sociales de producteurs, le peuple sera en mesure de défendre avec succès son droit à la vie, son droit au logement et son droit au bonheur. Il y a trop d'injustice, désormais, pour que la division politicienne empêche cette union fraternelle.

Après une année de décevantes expériences, la politique du Gouvernement apparaît sous son triste visage de carême. Cette politique, dont M. le président du conseil a l'ambition de dire qu'elle forme un tout, le groupe parlementaire auquel j'ai l'honneur d'appartenir avait prévu qu'elle porterait des fruits de désillusion et de colère. Et voici qu'aujourd'hui, de toutes parts, dans les milieux populaires, fusent les protestations contre l'injustice.

Doit-on conclure qu'après avoir fait naître de vains espoirs, ce Gouvernement a tout sacrifié au record de durée ? On doit reconnaître, d'ailleurs, qu'il s'y est distingué brillamment

Nous rappellerons, pour terminer, les nobles paroles prononcées à cette même tribune par un grand socialiste, Jean Jaurès:

« Eh bien, vous avez interrompu la vieille chanson qui berçait la misère humaine. Et la misère humaine s'est réveillée avec des cris, elle s'est dressée devant vous et elle réclame aujourd'hui sa place au soleil du monde naturel, le seul que vous n'ayez point pâli. » (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Raymond Guyon.

M. Jean-Raymond Guyon. Mesdames, messieurs, par de singuliers paradoxes dont l'histoire contemporaine est prodigue, c'est au moment précis où la crise du Moyen-Orient met en lumière notre pénurie d'hydrocarbures que nous parvient la certitude que nous en tenons d'importantes réserves.

C'est au moment précis où cette terre d'Afrique, que nous avons fécondée d'intelligence, de labeur et de sacrifices, nous apporte une récompense tant attendue que les dissensions politiques ébranlent la communauté franco-nord africaine.

Sans doute, est-ce la gravité des événements politiques qui a estompé l'importance de l'événement économique que constitue la découverte d'importants gisements d'hydrocarbures dans le sous-sol saharien.

L'un de vos prédécesseurs, monsieur le président du conseil, avait signalé le jaillissement du pétrole landais comme l'un des événements les plus marquants de l'histoire contemporaine. Ce l'est, en effet. Mais que dire du pétrole africain lorsque, d'ores et déjà, l'on peut considérer qu'il pourra fournir quelque 25 millions de tonnes par an, soit la consommation annuelle de la France au rythme actuel, alors que le gaz de Lacq ne représente que quatre millions de tonnes — six fois moins — et le gisement de Parentis, 1.500.000 tonnes, soit dix-sept fois moins.

L'écho d'un tel événement eût dû retentir sur tout le territoire. Or, il n'a paru intéresser que la spéculation boursière, trop souvent en éveil.

Plus tard, sans doute, les historiens ne manqueront pas d'en retenir la date. Dès aujourd'hui, cependant, il sert de toile de fond à toute discussion qu'elle soit d'ordre financier, économique ou politique, qu'elle intéresse les affaires intérieures, l'Union française ou la politique extérieure.

D'ores et déjà, il ne peut être écarté de nos délibérations et, plus particulièrement, de toute discussion d'interpellations sur la politique économique du Gouvernement.

Sans vouloir minimiser l'importance de la stabilité des prix, de l'assainissement financier, des économies de devises, l'intérêt de ces questions, à mon sens, paraît secondaire par rapport à celui des découvertes pétrolifères qui, à la vérité, conditionnent notre vie économique et politique.

Je soulignerai donc, en premier lieu, l'importance du problème énergétique pour la France.

En second lieu, je m'efforcerai d'exposer les mesures que me paraît commander cette situation.

Soutenir que le niveau de vie des peuples est fonction de leur consommation d'énergie est devenu un lieu commun.

Les travaux des organismes économiques internationaux ont officialisé cette thèse qui n'était défendue, il y a peu de temps encore, que par quelques rares économistes.

La corrélation est, aujourd'hui, scientifiquement démontrée entre la consommation d'énergie par habitant, le degré d'industrialisation et le niveau de vie.

Dans le cas particulier de notre pays, l'exemple récent de ces huit dernières années montre un accroissement de la consommation d'énergie égal à celui de l'indice global de la production industrielle, soit 50 p. 100, alors que dans le même temps, le produit national brut augmentait de plus du tiers.

Dans un monde où l'énergie manuelle participe pour moins du centième à la production des richesses, il est évident que la suprématie ne peut appartenir qu'aux nations évoluées détentrices d'énergie.

Aussi n'est-il pas étonnant que l'ère du pétrole ait coïncidé avec le recul de la France sur l'échiquier mondial.

Non seulement, au cours des trente dernières années, nos disponibilités énergétiques proprement nationales se sont peu accrues — en gros, elles se sont augmentées de l'apport de l'electricité hydraulique — mais le développement nécessaire de la consommation place notre pays dans une situation chaque jour plus déficitaire.

En 1955, nous avons consommé l'équivalent de 113 millions de tonnes de charbon, nous en avons importé 40, 16 sous la forme de charbon, 24 sous la forme de pétrole.

En 1965, la consommation globale devrait s'accroître au moins d'un tiers. La consommation d'énergie serait encore inférieure à ce qu'elle est en Belgique, en Suède, en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis. Dans cette hypothèse, la consommation globale devrait être portée à 150 millions de tonnes, ce qui nous obligerait, si la production intérieure devait rester constante, à importer 80 millions de tonnes, soit exactement le double.

En 1975, la consommation d'énergie devrait atteindre 200 millions à 220 millions de tonnes, ce qui impliquerait, même compte tenu de l'apport nucléaire, une importation supérieure à 100 millions de tonnes.

Tel est, mesdames, messieurs, le talon d'Achille de notre économie, condamnée à des importations de plus en plus importantes de matières énergétiques, et à une dépendance de plus en plus directe des fournisseurs de pétrole. Tel est là le véritable danger qui nous guette, qui risque de rendre vaine toute tentative d'expansion durable de notre économie.

Sous cet angle, les découvertes de Parentis, de Lacq, d'Ouargla, d'Edjelé, de Hassi-Messaoud, constituent plus qu'un apport de richesses. C'est surtout en tant qu'indices d'immenses réserves qu'elles nous apparaissent comme la planche de salut que le destin met, tout à coup, à notre portée.

Ce destin — je me dois de le souligner, monsieur le ministre — est étranger au hasard. Il a pour nom, en effet, celui de ces équipes de géologues, de chercheurs, de techniciens qui, depuis des années, sillonnent en tous sens le Sahara. Vous me permettrez de rendre hommage à tous ceux qui, sous un ciel inclément, dans des conditions climatiques extraordinairement dures, forgent ainsi dans la souffrance, mais aussi dans la foi, des lendemains d'espoirs. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Vous me permettrez aussi de saluer la mémoire de ces chercheurs du désert, de ces héros, savants, méharistes et légionnaires qui sont tombés, ivres de soif, dans les sables brûlants.

Le pétrole saharien a aussi ses martyrs auxquels la nation doit dire son admiration et sa reconnaissance.

Mais l'effort du pays doit être à la mesure de ces dévouements et de ces sacrifices: nous devons avoir une politique de l'énergie à l'échelle de nos besoins de demain.

Monsieur le ministre, en demandant le retour à la mine des mineurs mobilisés, vous avez souligné l'importance de notre production charbonnière. Mais, nul ne l'ignore, la production charbonnière est difficilement extensible et les progrès que l'on peut en attendre sont hors de proportion avec l'extension de nos besoins. En 1949, le charbon couvrait 80 p. 100 de ceux-ci. Actuellement, c'est à peine s'il en couvre 65 p. 100, alors que le pétrole suit une route inverse et passe, aux mêmes dates, de 14 à 21 p. 100.

Quant à la production d'électricité hydraulique, elle se trouve également limitée par la dégressivité de la rentabilité des investissements. Peut-être les grands ensembles marémoteurs nous apporteront-ils de nouveaux kilowatts, mais ce n'est incontestablement pas sur eux qu'il faudra compter pour rétablir l'équilibre de notre balance énergétique. En tout cas, cet apport ne peut être appréciable avant quelques années.

Quant à l'énergie atomique, la production actuelle est encore sporadique et nous ne pouvons envisager un relais énergétique substantiel avant au moins une dizaine, sinon une quinzaine d'années. En tout cas, nous sommes encore très loin du petit moteur léger produit en grande série.

La situation, monsieur le ministre, est donc nette: c'est aux ressources en hydrocarbures qu'il nous faut demander le soin de combler le déficit énergétique à court comme à moyen terme.

Aussi bien, compte tenu de la nature du danger réel qui menace notre économie, compte tenu du déséquilibre général de nos comptes intérieurs et extérieurs, il importe, dans l'intérêt national le plus élevé, que le Gouvernement prenne conscience — et il le fait — de la nécessité vitale d'une véritable politique énergétique.

Cette politique devrait poursuivre deux objectifs: en premier lieu, améliorer les ressources traditionnelles; en second lieu, hâter la production des ressources nouvelles.

Que ce soit pour l'électricité hydraulique ou pour le charbon, il importe de développer les investissements. Mais ceux-ci doivent porter aussi bien sur l'accroissement des ressources que sur les économies d'utilisation. Je vise ici les économies que l'on peut faire tant sur le rendement thermique que sur le transport de l'électricité.

L'exemple du remplacement des locomotives à vapeur par des machines Diesel et des locomotives électriques montre ce que l'on peut attendre d'une utilisation rationnelle de l'énergie.

Il faut aussi favoriser — je m'excuse d'aborder ce chapitre spécial — le développement des sources secondaires: les recherches dans les domaines de l'énergie éolienne et de l'énergie solaire doivent au plus tôt quitter le stade du laboratoire.

Quant aux ressources dites d'appoint, représentées spécialement par l'alcool, elles ne devraient plus être victimes d'une politique d'accordéon qui ne peut qu'être nuisible à la rentabilité de la production.

Dois-je rappeler que, l'année dernière, l'Organisation européenne de coopération économique recommandait aux Etats membres d'engager des efforts précis en vue de développer la production locale d'énergie de toute source, valoriser les formes primaires d'énergie, encourager les économies d'énergie et améliorer la coordination des divers secteurs énergétiques ?

Surtout, monsieur le ministre, il importe de hâter la production des ressources nouvelles que constituent le gaz et le pétrole. Il faut, en premier lieu, développer la prospection en France comme en Afrique. Il n'est pas concevable, avouez-le, que les 300.000 kilomètres carrés de terrains sédimentaires de la métropole ne comptent que deux zones de production. Il n'est pas davantage concevable qu'un effort exceptionnel ne soit pas fait pour l'exploration intensive des zones déjà productrices. Les indices recueillis à Clermont et le récent jaillissement du puits 101 à Parentis démontreraient, s'il en était besoin, l'intérêt de telles recherches.

Mais il faut aussi exploiter intensivement les gisements découverts et il n'est pas certain que cela soit fait ni à Parentis, ni à Lacq. Pour ce dernier cas, il est indispensable d'arrêter sans délai toutes les dispositions nécessaires pour assurer, d'une part l'implantation à proximité d'usines utilisatrices, d'autres part l'acheminement du gaz vers les centres d'utilisation.

Quant au Sahara, si tous les techniciens s'accordent pour penser que nous nous trouvons là en présence d'un immense réservoir, encore faut-il au plus tôt le délimiter pour avoir des bases certaines en vue de l'utilisation éventuelle de ses produits.

Cette utilisation pose, en effet, un problème, car elle n'apparait pas pour l'instant possible sur place. Aussi convient-il d'envisager l'évacuation vers les ports et les régions côtières, seuls susceptibles de les utiliser.

Il est bien certain que les gisements de Berga, situés à quelque 1.200 kilomètres d'Alger, sont difficilement utilisables. Mais il en va différemment des pétrole d'Edjelé, d'Hassi Messaoud et d'Hassi R'Mel, distants de moins de 700 kilomètres de la côte et dont le transport ne se heurte qu'à certaines difficultés. Ces difficultés, grandes certes, sont aggravées par les conditions particulières de la topographie et du climat: elles tiennent essentiellement à la pénurie de techniciens, à la pénurie d'eau, à la pénurie de tubes, pénuries qui forment une série de goulots d'étranglement qu'il faut réduire simultanément.

Les résultats ne viendront, ne nous le dissimulons pas, que par l'effet d'une volonté collective qui doit se manifester par un véritable sursaut national.

Vous avez su, monsieur le président du conseil, réveiller la nation pour secourir l'Algérie douloureusement meurtrie. Il vous faut, pour le Sahara, susciter des vocations. Pour cela, la nation doit prendre conscience qu'elle peut réussir la plus prodigieuse aventure de son histoire économique. En un mot, c'est une véritable mystique saharienne qu'il vous faut créer.

Sans doute est-il méritoire d'avoir pris l'initiative de la loi sur l'organisation des régions sahariennes; mais un texte ne suffit pas, fût-il législatif. Il faut le faire entrer dans les faits. Les retards apportés à son application sont difficilement compréhensibles. Je souhaite qu'il ne s'agisse plus que d'une question de jours, sinon d'heures.

Sans doute, aussi, l'affaire saharienne est-elle conditionnée, non pas, certes, en totalité, mais pour une notable partie, par le règlement du problème algérien, tant il est vrai que la question nord-africaine domine tous nos problèmes. Mais, à l'inverse, l'avenir de l'Algérie se trouve subordonné à l'exploitation des pétroles sahariens.

L'industrialisation de l'Afrique du Nord s'est toujours heurtée à l'absence de moyens énergétiques. Le pétrole et le gaz naturel du Sahara vont les lui apporter. Dans moins de trois ans, le pétrole du Sahara arrivera sur la côte méditerranéenne par des pipe-lines à gros débit venant d'Hassi-Messaoud. La construction d'un raffinerie de pétrole et l'utilisation des gaz naturels permettront à l'Algérie de créer sans tarder une usine sidérurgique à partir des minerais de fer de l'Ouenza.

D'ores et déjà, on peut prévoir deux grandes zones d'exploitation industrielle: la première à l'Est, sur les mines de fer de l'Ouenza, la seconde à l'Ouest, centrée sur Colomb-Béchar.

Cette dernière région est, en effet, riche en fer avec le gisement de l'Ougarta, à 200 kilomètres au Sud, en manganèse avec la mine de Guettara, à 200 kilomètres au Sud également, en charbon avec le gisement de Kenadza exploité par les houillères du Sud-Oranais, en cuivre avec le gisement de Bon Kaïs, à 60 kilomètres au Nord.

Si, monsieur le ministre, en raison de la faiblesse des gisements de charbon, il ne peut être question d'envisager, aujourd'hui, l'installation, en Algérie, d'industrie lourdes, la création d'industries de transformation et de pétrochimie apparait à la fois souhaitable et possible.

Acheminement du pétrole vers la côte, raffinage dans un port, enrichissement des phosphates, traitement du minerai de fer, fourniront les premiers éléments industriels de base qui transformeront la situation économique d'une grande partie de l'Algérie.

Mesdames, messieurs, il est apparu, au cours de ce débat, que le Gouvernement paraissait placé devant une option: soit restreindre les dépenses de la nation et de l'Etat pour les aligner sur les ressources, soit élever les ressources au niveau des dépenses.

A la vérité, le dilemme — qui, d'ailleurs, n'est pas nouveau — est fort théorique. Il est, en effet, des dépenses que l'on ne peut réduire et même des dépenses qui doivent être accrues: ainsi, celles qui concernent l'équipement énergétique, pour lesquelles, d'ailleurs, il serait souhaitable de définir des recettes nouvelles et autonomes.

En tout état de cause, le Gouvernement ne peut décevoir l'espoir qui, en Afrique, ouvre à la nation de nouveaux horizons.

Nous approchons du terme d'une longue période où notre pays, déficitaire sur le plan énergétique, s'épuise au détriment de la reconstitution de son capital technique, pour maintenir et développer son niveau de vie. A notre jeunesse, dont l'enfance a été brisée par la guerre et l'occupation, aujourd'hui inquiète du drame nord-africain, nous devons, monsieur le ministre, donner d'autres motifs de vivre que le spectre de la crise de devises ou de la banqueroute, d'autres objectifs que la défense de l'indice des prix ou la lutte contre l'inflation.

C'est à nous, mesdames, messieurs, qu'il appartient d'offrir aux générations montantes une nouvelle raison de vivre. C'est à vous, monsieur le président du conseil, monsieur le ministre des affaires économiques et financières, qu'il incombe de leur ouvrir la voie d'une nouvelle et combien noble espérance. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Edgar Faure.

M. Edgar Faure. Mesdames, messieurs, le débat économique et financier dans lequel j'ai l'honneur d'intervenir se poursuit dans des conditions que l'on peut qualifier d'imparfaites puisque, d'une part il n'aura pas de conclusion propre, étant joint aux autres parties de la discussion, et que, d'autre part, nous savons que le Gouvernement est en train d'arrêter un certain nombre de positions et de mesures qui ne nous ont pas encore été exposées dans leur ensemble.

Dans ces conditions, nous ne pouvons guère, du moins tel est mon propos, que faire surtout un effort d'analyse et présenter quelques observations générales.

Cet effort d'analyse, monsieur le ministre des affaires économiques et financières, nous nous proposons de le faire sans esprit polémique, car si nul n'ignore vos difficultés, peuvent plus particulièrement les apprécier ceux qui vous ont précédé rue de Rivoli, d'autant que vous avez sur nous l'avantage, à certains égards l'inconvénient, de réunir en vos mains la direction totale de tous les départements économiques.

C'est donc vers vous que convergent, plus encore qu'avant, toutes les demandes, dont beaucoup sont d'ailleurs extrêmement raisonnables, mais qu'il serait en général déraisonnable de satisfaire. C'est vous qui devez mesurer la part de la consommation, la part de l'investissement, la part de l'Etat, la part de la sécurité nationale; et, si cette tâche n'a jamais été facile, à aucun moment ni pour personne, nous admettons volontiers que pour vous, dans le jour de l'actualité, elle est rude.

Une vue d'ensemble de la conjoncture économique et financière selon les résultats de l'année écoulée me parait conduire à retenir trois lignes essentielles. En premier lieu, un élément favorable, le maintien de l'expansion économique; en second lieu, un élément modérément inquiétant, la stabilité des prix, les atteintes qu'elle subit, les appréhensions qu'elle inspire;

enfin un point noir, la balance des comptes. Je vais reprendre ces trois éléments pour en faire le point.

Premièrement, poursuite de l'expansion économique:

L'élan de l'expansion économique ne s'est pas trouvé rompu en 1956; c'est un fait et je le considère comme important et favorable, car l'arrêt de l'expansion n'aurait pas été, comme on pourrait le croire parfois, une garantie de stabilité; il aurait, au contraire, en diminuant les recettes que nous escomptions, rendu de ce fait impossible la solution de tous les autres problèmes.

D'après les éléments dont nous disposons, ceux-là mêmes que vous nous avez fournis, mais qui ne sont pas complets puisque nous n'avons pas encore le rapport des comptes économiques et que les documents de la loi faits avant la fin de l'exercice comportent sans doute une part d'extrapolation — mais il ne doit pas y avoir de grandes différences — le volume de la production nationale pour 1956 est en augmentation de 4,5 p. 100, soit 7 p. 100 pour la production industrielle et 1,5 p. 100 pour la production agricole.

Ces résultats sont, sans doute, en retrait sur ceux des deux années précédentes, pour lesquelles ces chiffres étaient, respectivement, de 9 et de 9,7 p. 100. Il convient, cependant, de marquer d'abord que 1954 et 1955 correspondent à la politique d'expansion qui a accompagné ou suivi le plan de 18 mois, plaçant la France, dans cet ordre d'évolution, au deuxième rang des pays industriels, à quelques centièmes de l'Allemagne, avant les Etats-Unis et l'Angleterre. D'autre part, il est équitable de retenir le fait que la production agricole a été complètement bouleversée cette année par les calamités, et qu'on ne peut donc en faire une étude rationnelle. L'augmentation de cette production n'étant que de 1,5 p. 100, diminuant considérablement l'indice moyen, nous pouvons donc retenir l'augmentation de la production industrielle, chiffrée à 7 p. 100, comme une indication assez satisfaisante.

Deux autres points peuvent également être notés. Le premier est le maintien d'un important effort d'investissement. Le chiffre semble être de 8 p. 100, d'après le rapport provisoire de l'O. E. C. E., contre 12 p. 100 en 1955 et 9 p. 100 en 1954.

Je pourrais, à cet égard, monsieur le ministre, chercher une petite querelle à votre rapport économique, car votre rapport économique prétend faire apparaître, pour la période précédente, un taux insuffisant des investissements; c'est même le titre du premier sous-chapitre. Pour cela, le rapport a totalisé l'ensemble des dépenses d'investissement de la période de 1949 à 1955, alors que le plan d'expansion date de 1953.

Le deuxième point qu'il faut également souligner avec une certaine satisfaction est qu'il a été possible de résoudre le problème du niveau de l'emploi. Cette question pouvait donner quelques préoccupations puisque, dans une faible mesure, à cause de l'allongement des congés payés et, dans une certaine mesure plus importante, en raison de l'effort accompli en Algérie, une tension s'exerçait sur le marché de la main-d'œuvre. Le niveau de l'emploi a pu être maintenu, en partie grâce à l'accroissement de la durée hebdomadaire de travail, qui est passée de 45 heures à plus de 46 heures, en partie par suite de l'exode rural habituel, enfin grâce à l'immigration étrangère.

La politique d'expansion que j'analyse en ce moment comporte une augmentation du revenu national et, par conséquent, une augmentation de la consommation et des revenus. En ce qui concerne la masse salariale, vous avez chiffré cette augmentation à 11 p. 100. C'est ici cependant qu'apparaît une donnée nouvelle. L'augmentation réelle n'est, en effet, que de 8 p. 100 environ, par suite d'une certaine hausse des prix qui est évaluée à 3,50 p. 100 dans le rapport économique.

C'est ici, évidemment, que se marque un renversement de la tendance dont j'aurai l'occasion de reparler à propos de la stabilité.

En effet, de 1952 à 1955 toutes les hausses de salaires nominales ont concordé avec des hausses réelles. C'est le point qui a frappé les experts étrangers et, notamment, qui est traduit dans le rapport de la banque des règlements internationaux. Je puis rappeler que, dans ce domaine, la France a détenu pendant ces années là un véritable et large record, puisque si, pour la production, nous n'étions qu'à la deuxième place, très près du premier, ici nous venions en tête avec une grande avance. De 1952 à 1955 l'augmentation réelle des salaires a été, en effet, en France, de 22 p. 100, alors qu'elle n'était en Allemagne que de 13 p. 100, en Angleterre de 10 p. 100, en Suisse de 7 p. 100, en Belgique de 6 p. 100 et qu'elle était nulle en Italie.

En 1956, ce mouvement s'est poursuivi, mais, comme je l'ai déjà indiqué, nous voyions apparaître un premier écart entre le salaire nominal et le salaire réel. Environ 25 p. 100 de l'augmentation moyenne est donc, en monnaie, « non réelle ». En ce qui concerne les revenus des non salariés, à l'exclusion des agricoles, l'augmentation nominale est de 8 p. 100, donc réellement de 5 p. 100. Enfin, en ce qui concerne les revenus agricoles, le rapport indique un chiffre de 103, par conséquent, une progression de 3, donc très légèrement inférieure à la hausse moyenne des prix.

On peut conclure que cette dernière catégorie de revenus s'est à peine maintenue, alors que les autres continuaient à progresser. Cela n'a rien de surprenant en raison des circonstances de l'année et des calamités agricoles. Mais il importe de le noter pour retenir que les producteurs agricoles se sont trouvés de ce chef défavorisés, d'autant que, la tendance n'étant pas ici absolument conforme et se chiffrant en moyenne, il en résulte que certains de ces revenus ont subi une diminution plus ou moins importante.

C'est un point qu'il faut retenir autant pour expliquer certaines réactions, quelquefois certaines inquiétudes, que pour nous conduire quand cela est possible à en chercher des compensations pour cette catégorie ainsi désavantagée.

J'arrive au deuxième point: la stabilité des prix. Ici, comme chacun le sait, la situation est moins favorable que dans le premier domaine, celui de l'expansion économique.

Depuis 1952, c'est-à-dire depuis le coup d'arrêt donné à l'inflation par le Gouvernement de M. Pinay, nous avions connu une période de stabilité particulièrement remarquable, en premier lieu par son existence et sa durée, malheureusement exceptionnelles dans l'histoire économique de la France, et, en second lieu, par le fait qu'elle avait pu se conjuguer, ce qui n'est pas très fréquent, avec l'expansion.

Cette situation a été décrite très exactement dans le remarquable rapport de M. Leenhardt dont j'extrais la phrase suivante:

« Depuis trente ans notre pays n'avait pas connu une stabilité des prix comme celle dont nous avons bénéficié pendant la période récente.

« Cette situation, qui avait créé, au départ, une contraction de notre économie, a, par la suite, permis d'asseoir sur des bases plus fermes l'expansion que nous connaissons actuellement ».

Entre le mois de janvier 1953 et le mois de décembre 1955, les prix à la consommation familiale n'ont en aucun cas dépassé une amplitude de l'ordre de 0,9. Si nous considérons la moyenne des deux années, elle s'établit à 0,8.

Ces données doivent être comparées à celles des autres pays, car si nous observions une tendance générale à la baisse, alors une hausse insignifiante ou même le maintien des prix prêterait à une interprétation moins favorable.

Or, que se passait-il dans les autres pays pendant ces années? Si l'on excepte le fait que les Etats-Unis qui sont restés à zéro, la France s'inscrit parmi les pays les plus stables, à égalité avec la Belgique et le Canada, alors que tous les autres pays, de la Suisse avec 1,6 jusqu'à l'Angleterre avec 6,3, connaissaient une conjoncture de hausse.

Je dis cela non pas pour vous donner des références connues, mais pour en déduire un point très important en matière économique: une telle stabilité, outre son avantage propre, avait celui de nous permettre d'escompter un amoindrissement de l'écart entre les prix français et les prix étrangers, amoindrissement qui serait provenu, non pas d'une opération monétaire, mais d'une augmentation des prix étrangers pendant que les nôtres demeuraient stables.

Ce point est très important.

Si nous considérons les prix de gros, nous voyons que les indices de stabilité étaient encore plus nettement favorables, puisque la tendance s'est maintenue à la baisse, ce qui est important du point de vue industriel, car, à la différence des prix de gros, l'indice à la consommation familiale comporte, par exemple, les loyers et d'autres éléments qui n'ont pas d'action sur l'économie concurrentielle.

La baisse se chiffre en moyenne sur les deux années 1953-1954 à moins 1,8 alors que dans tous les autres pays ou presque les prix augmentaient, aux Etats-Unis de 0,6, en Angleterre de 3,9, en Allemagne de 2,4 p. 100, etc.

Telle était la situation.

Depuis, nous observons des signes de détoriation. L'indice de la consommation familiale, chacun sait bien, monsieur le ministre, que vous le maintenez par des mesures vigoureuses en dessous de son plafond; il est donc difficile d'en apprécier la valeur réelle; quant à celui de la consommation en province, il n'est pas publié depuis quelque temps.

Si nous considérons maintenant les prix de gros, nous voyons que l'indice est passé de 137,7 en décembre 1955 à 144,4 en février 1957.

Je retiens comme chiffre de l'évolution des prix celui de 3,5 qui figure dans votre rapport. Ce résultat n'est pas favorable. Il n'est pas, cependant, dramatique en soi.

D'autre part, il est équitable de prendre en considération, là aussi, la comparaison avec l'étranger. Or, à l'étranger, la ten-

dance est encore à la hausse: aux Etats-Unis de 2 points, en Allemagne de 2,9, en Angleterre de 4,5.

Il faut donc retenir, en premier lieu, que l'évolution des prix est fâcheuse, sans être dramatique; en second lieu, que, si elle se tient dans les mesures actuelles, son inconvénient principal sera de nous priver de l'espoir d'arriver à l'alignement des prix par l'augmentation supérieure des prix étrangers.

Enfin, je veux noter que, à égalité avec l'extérieur, de tels phénomènes sont plus inquiétants chez nous, d'une part en raison de l'extrême susceptibilité du sentiment public à tout phénomène d'inflation, d'autre part en raison du mécanisme de l'échelle mobile et du rôle spécial que joue l'indice des 213 articles. Nous y reviendrons.

J'en arrive maintenant au troisième élément.

Si nous avons pu qualifier de « modérément » inquiétant le problème des prix, nous devons écarter cet adverbe en ce qui concerne le problème du commerce extérieur et de la balance des comptes.

Tout le monde en est conscient, y compris le Gouvernement qui, d'ailleurs, a déjà très clairement précisé sa position dans le rapport économique, en y écrivant qu'il avait pris consciemment ce risque, car, dans ce domaine, nous avions des réserves, que, donc, l'inconvénient d'un déficit avec des réserves était moins grave que des inconvénients dans d'autres domaines où il n'y avait aucun mécanisme de compensation.

Il est exact que la politique financière peut être l'art de choisir entre des inconvénients.

Voyons donc maintenant les chiffres.

Là aussi, les années 1954 et 1955 avaient été particulièrement favorables. D'ailleurs, c'étaient deux des objectifs principaux du plan d'expansion de dix-huit mois, que, d'une part, redresser la balance des comptes et, d'autre part, assurer l'indépendance économique et financière de notre pays.

L'année 1955, qui a été la meilleure, a permis d'équilibrer presque complètement le commerce extérieur. Il reste un déficit de 80 milliards avec l'étranger, frets compris, mais un excédent de 40 milliards, si l'on compte le commerce avec les territoires d'outre-mer.

D'autre part, la balance des payements courants non seulement est équilibrée comme en 1954, mais elle présente un excédent, qui est chiffré dans le rapport de la Banque de France à 274 millions de dollars.

Je précise que cet excédent lui-même tient compte d'un ensemble de remboursements de divers emprunts extérieurs à concurrence de 316 millions de dollars.

Ces remboursements ont permis, par la suite, de retrouver nos droits de tirage en ce qui concerne le fonds monétaire international et a permis de retrouver notre droit de limiter à 75 p. 100 nos règlements dans l'Union européenne des payements.

Je ferai une parenthèse, car j'ai observé à la lecture de certains articles qu'il existe encore une confusion. Certains prétendent, en effet, que l'équilibre des années 1954 et 1955 n'a été obtenu que grâce à l'aide américaine, extérieure, aide pour l'Indochine ou aide économique.

Ce n'est pas exact. L'indépendance économique et financière avait été obtenue compte non tenu de ces différentes formes d'aide extérieure. C'est ce qu'indique le rapport de la Banque de France qui, faisant valoir l'excédent de 274 millions de dollars ajoute:

« A cette entrée de devises se sont ajoutés, comme l'an dernier, pour un montant de grandeur à peu près équivalent, les versements des Etats-Unis, représentant leur contribution aux dépenses de la guerre d'Indochine, etc. ».

Que sont donc devenus ces excédents ? Ils ont été utilisés uniquement à la constitution des réserves, dont ils ont formé une partie. Ils ne sont pas intervenus dans les moyens d'équilibre et même dans l'excédent de la balance des payements courants.

Je précise enfin que la balance des payements courants comprenait, à ce moment-là, comme elle comprend d'ailleurs aujourd'hui, les différentes recettes dites d'Etat, dans lesquelles comptent les commandes *off shore*, l'entretien des troupes américaines, etc.

Compte tenu des excédents et des remboursements, nous pouvons constater que la balance des payements courants serait sensiblement équilibrée, à 25 ou 30 milliards près, sans aucune sorte de recettes de cet ordre, ces recettes se chiffrant à 672 millions de dollars en 1955, et à 545 en 1956.

En 1956, la situation s'est évidemment renversée. En ce qui concerne la balance des comptes, le déficit supplémentaire, c'est-à-dire le chiffre comparatif, comporte 70 milliards de francs d'exportations en moins et 250 milliards de francs d'importations en plus, donc, en tout, 320 milliards.

Quant à la balance des payements généraux, son déficit se chiffre à 830 millions de dollars, alors qu'elle comptait un excédent de 274 millions de dollars, ce qui fait 1.104 millions de dollars.

Cependant, pour être pleinement équitable, il faut considérer que les payements reçus à titre de recettes de l'Etat, dont je parlais tout à l'heure, ont été légèrement inférieurs cette année. En admettant des chiffres égaux pour les deux années, la différence représente, pour l'année dernière, un déficit de 959 millions de dollars.

Les conséquences, que tout le monde connaît, sont un appauvrissement de nos réserves de change, à concurrence, quand on nous l'a indiqué, de 245 milliards de francs. Cet appauvrissement a diminué, à due concurrence, le montant de ces réserves que nous avions portées, de 1953 à 1955, de 225 à 700 milliards. Nous nous sommes trouvés, d'autre part, dans l'obligation d'utiliser les facultés dont je parlais tout à l'heure, à l'égard de l'Union européenne des payements et du fonds monétaire international.

Des moyens restent cependant encore à notre disposition. Nous avons d'abord l'encaisse-or qui a été augmentée à la fin de 1955 et qui se chiffre à 300 milliards.

Nous avions ensuite, en décembre 1956, des réserves de devises de l'ordre de 100 milliards.

Nous avons également les diverses facultés de tirage ou de crédit qui s'élèvent au total de 400 millions de dollars, sur lesquels cependant des tirages sont d'ores et déjà intervenus.

Sans doute, nous avons connu des situations plus graves, où nos ressources étaient encore plus faibles.

Cependant, ce qu'il faut noter ici et qui est le plus inquiétant, ce n'est pas tant la situation en soi, que la tendance, qu'il faut évidemment renverser à tout prix.

D'où provient ce déficit ?

Examinons le déficit comparatif de la balance commerciale se montant à 320 milliards.

Le premier élément qui est une cause fortuite et, pour ainsi dire, de force majeure, a trait à la balance agricole dont le redressement avait été une des pièces essentielles du plan d'expansion et même le premier chapitre que nous avions attaqué — je m'en souviens — au temps du ministère de M. Laniel.

C'est ce redressement qui a entraîné le redressement général et qui est indiqué dans les termes suivants dans le rapport de la Banque de France:

« Dans les échanges de denrées alimentaires, le déficit de 78 milliards de francs constaté en 1952, puis celui de 49 milliards constaté en 1953 avaient fait place, dès 1954, à un excédent de 11 milliards. En 1955, le solde créditeur a atteint 51 milliards. Mais évidemment, l'année 1956 a connu des difficultés exceptionnelles.

Il n'est donc pas surprenant que la balance soit totalement inversée. La différence, comprenant le total de l'excédent précédent et le déficit actuel, se chiffre à 113 milliards.

Dans ce chiffre — je ne crois pas que cela soit discuté de beaucoup — le déficit dû aux intempéries entre à concurrence de 95 milliards du fait de la diminution des exportations de céréales, de l'augmentation des importations de ces mêmes céréales et, en outre, de fruits, de légumes et de viande.

Pour le surplus, il faut compter, d'une part, une légère augmentation de la consommation, d'autre part, pour une somme de 12 à 15 milliards, le montant de ce qu'on appelle les importations de choc, faites dans le cadre d'une politique extérieure économique tendant à contraindre au maintien des prix à l'intérieur et à peser sur l'indice.

A ce cas fortuit résultant de la balance agricole, il faut ajouter les commandes supplémentaires de matériel militaire dont l'échelonnement des payements, d'après les chiffres en ma possession, a représenté un supplément de 72 millions de dollars, c'est-à-dire de 25 milliards de francs environ.

Il reste donc un déficit résiduel ou effectif de 200 milliards.

Comment peut-on l'expliquer ? Un des arguments invoqués — il n'est pas inexact — est que la poursuite de l'expansion, par elle-même, peut être une cause de déficit extérieur, par suite d'une augmentation des importations ou d'une diminution des exportations dans deux domaines, celui des matières premières et celui de l'énergie.

A première vue, cela peut surprendre, mais cet argument est recevable au fur et à mesure que l'on se rapproche d'un niveau plus élevé de l'emploi, car on peut avoir davantage besoin de recourir aux sources extérieures de matières premières et d'énergie. Cette indication est confirmée pour l'année en cours par le fait que les exportations de produits fabriqués, si elles n'ont pas augmenté, se sont maintenues.

Néanmoins, il faut bien reconnaître que cette explication n'est que partielle et qu'elle est, d'autre part, si je puis dire, cumulative. En effet, normalement, ou dans une situation souhaitable, l'expansion produisant un supplément de production, sur ce supplément de production la consommation

nationale devrait se développer proportionnellement et les échanges extérieurs proportionnellement aussi.

Si la consommation nationale se développe davantage, ce qui est le cas, au point d'absorber non seulement tout le supplément de production, mais aussi une partie de l'acquis, c'est alors que se révèle nécessairement un phénomène inflationniste et qu'il y a un excédent de pouvoir d'achat. En effet, s'il en était autrement — le raisonnement est simple — une augmentation de la consommation nationale, à pouvoir d'achat égal, aurait entraîné une tendance des prix à la baisse au lieu d'une tendance à la hausse.

Je crois d'ailleurs que nous sommes tous d'accord sur cette interprétation qui a été lumineusement développée l'autre jour par M. le président Paul Reynaud, et dont j'ai constaté qu'elle était également formulée par M. le secrétaire d'Etat au budget. Il en résulte donc, mis de côté le phénomène favorable de l'expansion, que les deux phénomènes plus inquiétants, à des degrés divers, celui de la hausse des prix et celui de la balance extérieure, sont étroitement liés. Tous deux sont à la fois révélateurs, traducteurs et en même temps compensateurs d'une certaine inflation.

Cette inflation, sans être, comme on disait jadis, galopante, a cependant, à ce point, dépassé l'inflation légère qui accompagne quelquefois l'euphorie des transactions et que M. le ministre des affaires économiques et financières a baptisée de façon pittoresque du nom d'inflation « pétillante » ou « mousseuse ». *(Sourires.)*

Cette inflation elle-même a des causes à la fois financières et économiques. C'est un point sur lequel je me permets d'attirer l'attention.

Prenons l'exemple du développement de l'effort en Algérie, qui retient immédiatement l'attention. Cet effort n'a pas seulement des conséquences financières en raison des charges budgétaires qu'il entraîne; il a aussi des incidences économiques, notamment la tension sur le marché de la main-d'œuvre. Et même, en matière de commerce extérieur notamment — ainsi que l'a rappelé M. Jean-Raymond Guyon — la déficience d'un certain nombre de travailleurs des mines se traduit en réaction par une importation de charbon qui, elle-même, pèse sur nos échanges.

Tenons-nous en cependant à l'aspect financier qui est le plus aisé à chiffrer.

Le déficit des finances publiques n'est pas la seule cause de l'inflation, mais c'est la cause la plus voyante.

Ce déficit est la faiblesse endémique des finances publiques françaises. Pour le considérer cependant avec équité et pour apercevoir exactement l'importance du problème, il ne faut pas oublier qu'il s'explique en grande partie par le fait que, dans l'économie française, une grande partie des investissements est à la charge de l'Etat et des finances publiques. Il arrive donc fréquemment que cette partie des investissements est égale ou supérieure au montant propre du déficit. Ce problème devra d'ailleurs être réétudié dans une conception d'ensemble.

Une deuxième notion, c'est que le déficit est, en réalité, diminué dans une certaine mesure par le montant des sommes consacrées à l'amortissement, ce dont nous ne faisons pas le compte mais ce que comptent les experts étrangers.

Enfin, tel qu'il est, sous sa forme globale que l'on appelle « impasse », il peut rencontrer un financement résultant de l'épargne réelle.

Ainsi arrive-t-on à avoir des déficits élevés, regrettables à d'autres égards, mais qui ne présentent pas de caractère directement inflationniste.

Telle a été la situation en 1955, où la Banque des règlements internationaux reconnaissait que le Gouvernement avait été en mesure d'utiliser une épargne réelle pour couvrir le déficit et que les recettes du Trésor avaient été, en outre, assez importantes pour permettre de faire quelques remboursements à la Banque de France.

Selon les chiffres du rapport de la Banque de France, la part des charges publiques non couvertes par les recettes courantes avait atteint 662 milliards pour cet exercice, alors que l'ensemble des ressources disponibles atteignait 765 milliards. Il restait donc, le Trésor se trouvant plus à l'aise, une certaine marge qui a permis de diminuer le concours de la Banque de France au Trésor. Cette marge a été utilisée pour aider au financement de la construction, sous la forme du financement par réescompte.

En résumé, la situation des finances publiques, à la fin de 1955, ne comportait pas d'inflation; elle comportait une marge de l'ordre d'une centaine de milliards environ, sans compter les disponibilités propres demeurant en caisse au Trésor. Comment se développe ensuite la situation ?

Premier point: l'augmentation inévitable des dépenses normales est approximativement compensée par l'augmentation des recettes normales. C'est ici que nous saisissons encore l'importance du phénomène d'expansion, sans lequel nous aurions ici, également, un déficit.

Cela étant, deux impératifs se présentent: d'abord l'impératif national des dépenses supplémentaires en Algérie; ensuite l'impératif que le Gouvernement s'est créé lui-même, dans une intention sociale estimable, avec la création du fonds national vieillesse.

En face de ces deux impératifs générateurs de dépenses, le Gouvernement s'est préoccupé des rentrées. Ainsi avons-nous consenti un effort fiscal dont le rapport financier note avec équité qu'il est l'un des plus importants qui aient été réalisés dans une année déterminée: 135 milliards pour 1956, 247 milliards pour 1957.

Malheureusement, il est à craindre que l'augmentation normale sur laquelle vous pouvez compter de ce fait, monsieur le ministre, pour 1957, soit diminuée par l'effet des détaxations que vous avez dû consentir dans votre politique de l'indice et que l'on chiffre à une centaine de milliards.

Le recours à l'épargne a été assez satisfaisant puisque vous avez obtenu un succès exceptionnel de l'emprunt. Grâce à ces différentes rentrées, la mesure du déficit inflationniste n'est pas égale à la totalité des charges nouvelles; mais elle reste assez importante.

Si nous considérons ce qui est rentré effectivement en impôts dans le courant de 1956 et l'excédent réel du recours à l'épargne et si nous le déduisons du total des charges, nous pouvons arriver approximativement à un ordre de grandeur de 200 milliards, qui correspond, approximativement aussi, au déficit résiduel de notre commerce extérieur et qui peut donc être considéré — très approximativement encore — comme une sorte de mesure de la pression inflationniste existante.

Telles sont les analyses que je voulais faire et je m'excuse de leur caractère aride. Je voudrais, maintenant, aborder un peu de synthèse, bien que ce soit là surtout, dans l'état du débat, la tâche du Gouvernement.

Deux problèmes se posent: un problème de doctrine et un problème de gestion. Le problème de doctrine, je crois qu'on peut ne le poser que pour le résoudre aussitôt, car, si je ne me trompe, il n'y aura pas de conflit entre nous sur ce point.

Le problème de doctrine est de savoir si nous devons, dans des circonstances déterminées, en présence de difficultés déterminées, renoncer, fût-ce provisoirement, à la conception qui a été suivie ces dernières années et que nous avions définie par les mots: « expansion dans la stabilité ».

Ce problème peut se poser. Certains économistes pensent que, dans une conjoncture déterminée, on peut ou renoncer provisoirement à la stabilité ou mettre en sommeil l'expansion.

Que serait la renonciation à la stabilité ? Ce serait ce qu'on appelle, dans le langage technique, l'équilibre sur un palier supérieur. L'expérience en a été faite plusieurs fois dans un passé récent; elle n'a généralement pas donné de très bons résultats. Je crois pouvoir affirmer, monsieur le ministre, que vous l'écartez, puisque vous avez pris sur l'indice une position tellement vigoureuse.

Il reste l'expansion. Certains économistes pensent que, pendant des périodes exceptionnellement difficiles, on peut justifier la mise en sommeil, l'arrêt de l'expansion, de façon à reprendre en main la stabilité qui en est la base.

Cette tentation nous paraît dangereuse. Je crois que nous ne devons pas oublier, notamment, les enseignements de la période fâcheuse de 1929 à 1938, où la France a accepté, non seulement l'arrêt de l'expansion, mais une récession telle qu'après 1945, en même temps que nous relevions nos ruines, nous avons dû faire l'effort de remonter le retard déjà pris pendant la période de paix et que nous avons été obligés, depuis, d'adopter, comme période de référence, non pas la dernière année avant la guerre, ce qui paraîtrait logique, mais cette année 1929.

D'autre part, le rythme de l'expansion, une fois arrêté, n'est pas facile à remettre en marche. Or, la France aura absolument besoin d'une augmentation régulière, chaque année, des biens et des recettes. Car, même si, comme nous le souhaitons tous, nous pouvions arriver à un allégement de nos charges militaires, il leur serait aussitôt substitué — substitution d'ailleurs désirable et M. le président du conseil a eu l'occasion de le préciser — l'énorme effort des charges économiques que nous aurions à assumer pour l'équipement et la modernisation outre-mer.

Enfin, si, sur le plan financier, l'arrêt de l'expansion permet certaines économies, il prive également de recettes.

Je pose donc le problème, car, dans un tel débat, on ne peut pas ne pas le poser. Mais je crois comprendre que vous êtes d'avis de continuer l'expansion, puisque vous avez vous-même indiqué que vous preniez des risques en vue de ne pas l'arrêter pendant la période récente.

Nous sommes donc ainsi d'accord, je crois, sur la doctrine; dans ces conditions, le problème n'est plus un problème de

doctrine; c'est un problème de gestion. Et, comme s'est un problème de gestion dans une période de difficultés à très court terme, ce n'est pas à nous de vous apporter un programme; car ce problème implique un effort quotidien du Gouvernement, effort qui, se référant à une pensée constante, peut amener, selon le cas, des mesures variables en fonction de la conjoncture quotidienne.

Vous-même, monsieur le ministre des affaires économiques et financières, dans votre exposé du 22 novembre, vous nous avez dit très loyalement que vous ne saviez pas sûrement si nous n'aurions que des courants inflationnistes ou si des tendances contraires ne pourraient se révéler.

C'est donc un problème sur lequel nous ne pouvons, nous, qu'attendre que le Gouvernement définisse et applique sa politique. Politique de recherche permanente de l'équilibre, car si, comme je l'ai dit, il n'est pas question d'arrêter l'expansion, elle vous impose de mesurer, sur tel ou tel point, les efforts expansionnistes et de les balancer exactement avec les autres éléments de la conjoncture.

Je ne me propose donc pas de vous suggérer un programme.

Je voudrais cependant, dans la dernière partie de cet exposé, suivre avec vous, sur quelques points, les lignes générales des préoccupations qui s'imposent à vous.

Vous envisagez deux ordres de solutions: d'abord, des mesures spécifiques portant sur les points exposés, les prix et le commerce extérieur; en second lieu, un traitement interne que, si j'ose employer ce terme, je qualifierai de radical (*Rires*), en ce sens qu'il atteint la racine du mal, qu'il s'attaque au problème de l'inflation.

Monsieur le ministre, vous vous donnez beaucoup de mal pour comprimer l'indice et pour maintenir le blocage des prix. Je comprends cette préoccupation.

Certaines de ces mesures ont un caractère très artificiel, qui a pu faire sourire quelquefois, comme celles qui ont trait à la taxe sur les ordures ménagères ou au prix des places de cinéma. D'autres présentent par elles-mêmes une valeur ou un intérêt. Ainsi, une politique de détaxation des produits de grande consommation est soutenable. Il aurait été préférable, évidemment, qu'elle pût être envisagée en dehors de la nécessité empirique et dans le cadre d'une réforme fiscale d'ensemble.

Mais allez-vous ainsi continuer indéfiniment? Je voudrais vous faire une suggestion, réservée d'ailleurs, car nous touchons là à des questions délicates, je le sais aussi bien que vous: ne pourrait-on pas traiter le problème en l'abordant de front et au fond?

Vous qui êtes l'homme le mieux placé pour en juger, vous avez acquis la certitude que le dépassement du seuil de 149 causerait une catastrophe économique. Or, ce dépassement peut résulter, à n'importe quel moment, d'une cause fortuite, d'un incident quelconque. Mais, qui peut désirer ce résultat, qui peut souhaiter vous enfermer dans ce dilemme: ou le désastre ou — je m'excuse de ce terme l'absurdité? Ne peut-on pas en déduire que le système, lui-même, est malsain, que nous avons pu, tous, nous tromper dans l'élaboration de cette législation et que nous devons reconsidérer ce problème?

Car on ne peut obliger ceux qui gèrent l'économie française à l'alternative de faire sauter complètement notre économie ou de prendre au jour le jour des mesures onéreuses et quelquefois très artificielles.

Depuis que l'indice de base a été fixé à 142, la rémunération sociale minimum a augmenté de 26,5 p. 100 et l'ensemble des salaires davantage encore, très supérieurement à la légère augmentation des prix enregistrée cette année. On pourrait donc reconsidérer le problème sans brimer les travailleurs. Quand nous avons augmenté la rémunération sociale sous forme de prime au lieu d'augmenter le salaire minimum interprofessionnel garanti, c'était en partie pour éviter le risque — que vous envisagez vous-même aujourd'hui — d'une répercussion globale, automatique et instantanée. C'était, d'autre part, pour distinguer, justement, entre une augmentation bénévole, résultant d'une large amélioration de l'économie, et ce qui aurait été le déclenchement automatique des dispositions de la loi.

Or, il est à noter que le conseil d'Etat, que vous avez consulté, considère que la rémunération sociale minimum forme un tout avec le salaire minimum interprofessionnel garanti; et, d'après sa doctrine, vous seriez autorisé à reporter le seuil d'après la base de la dernière augmentation d'avril 1955, c'est-à-dire à l'indice 152, ce qui vous laisserait quelque répit. Je sais qu'il y a là une objection: il y aurait des répercussions dans d'autres domaines.

Il reste que tout le système pourrait faire l'objet d'une revision législative, à la faveur d'une collaboration entre le Gouvernement et le Parlement. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche.*)

L'expérience démontre, en effet, que des erreurs ont été commises.

En créant des liens rigides entre des éléments trop nombreux — les salaires, les prix, les loyers, les allocations familiales — on a ainsi institué un appareil économique d'une lourdeur extrême et multiplié les possibilités d'incidents en cascade, les errements procédant eux-mêmes d'une psychose d'inflation.

C'est une suggestion que je vous livre, monsieur le ministre des affaires économiques et financières.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais attirer votre attention sur un problème qui m'est particulièrement cher, celui des coûts de production.

Vous avez choisi d'agir sur les prix et l'indice par la détaxation de produits de grande consommation. Je ne vous en fais pas grief, car cela peut être utile. Cependant, vous auriez peut-être eu intérêt, et vous auriez peut-être intérêt dans l'avenir, si vous disposez d'une certaine marge de manœuvre, à porter un effort sur les coûts de production.

Pourquoi? Parce que la déflation des coûts de production permet d'obtenir des résultats plus avantageux, à mêmes frais, que la pure et simple détaxation d'un produit à la consommation. En effet, vous obtenez une multiplication des avantages obtenus par la réduction du coût de production. L'Etat, grand consommateur d'investissements, retire lui-même une partie de sa mise quand il peut, par suite de la diminution des coûts internes de production, payer moins cher.

D'autre part — c'est un point auquel j'ai fait allusion, s'agissant de l'économie agricole — si vous pesez uniquement sur des produits alimentaires et même quand la diminution est due à une suppression de l'impôt, donc n'atteint pas le producteur, il en résulte cependant cette impression que ce sont toujours les prix agricoles qui sont comprimés. Au contraire, par une déflation de certains prix industriels, vous pouvez davantage rassurer l'économie agricole et proposer aux producteurs, s'ils maintiennent leurs prix, un certain avantage.

A ce point de vue, il serait également très désirable que vous vous évadiez de cette obsession du niveau de l'indice des 213 articles, d'où résulte pour vous l'obligation, d'une part, de peser surtout sur les prix des produits de consommation, d'autre part, de réaliser quelquefois des importations non indispensables qui alourdissent la balance commerciale et qui peuvent décourager l'agriculteur.

Voici un exemple qui me vient à l'esprit: quand le Parlement a décidé la détaxation du machinisme agricole, il y a quelques années, les organisations agricoles qui avaient demandé cette mesure en ont très loyalement accepté l'incidence sur le calcul des prix indiciaires, de sorte que nous avons fait une dépense inférieure à celle qui était prévue au début pour l'octroi de cette satisfaction et de cet encouragement à l'économie agricole.

Dans ce domaine des coûts de production, permettez-moi de vous signaler, d'une part, la question du prix de l'énergie, traitée d'une façon fort intéressante dans le rapport de M. Leenhardt, d'autre part, la question du loyer de l'argent.

Le loyer de l'argent — les charges financières qui grèvent tous les investissements — a toujours été très élevé, trop élevé en France. Nous avions commencé à obtenir sa diminution, dans les dernières années, par le taux de l'escompte, par les taux du crédit national; malheureusement, nous le voyons augmenter de nouveau. Le taux de l'argent à vue est passé de 2,35 à 3,15 p. 100 et même 3,25 p. 100; pour les émissions d'obligations, le taux est passé de 5,50 à 6,50 ou 7 p. 100. Les conditions des émissions publiques, dont nous souhaitons le succès, jouent évidemment un rôle à cet égard.

Cela dit sur les prix, j'évoquerai brièvement la situation du commerce extérieur.

Vous cherchez, monsieur le ministre, à diminuer les importations et à augmenter les exportations; c'est naturel. Vous disposez d'un catalogue de mesures que je ne passerai pas en revue. Nous attendrons de savoir celles que vous choisirez et de connaître les résultats de leur application.

Il en est qui sont en elles-mêmes fâcheuses. Elles peuvent avoir, je le reconnais, l'excuse de la nécessité.

Vous avez cru devoir augmenter certaines taxes. Il reste que, si vous pouviez éviter ces mesures, cela vaudrait mieux, car elles sont en contradiction avec la tendance à la libération des échanges.

Je ne me propose pas de traiter véritablement ce sujet du commerce extérieur, mais d'attirer votre attention sur quelques points particuliers.

En ce qui concerne les importations, il est évident que vous n'avez comme marge que ce qui n'est ni matières premières ni énergie, et vous savez comme moi — et même mieux que moi, car vous vous occupez depuis longtemps de ces questions — l'importance, signalée tout à l'heure par M. Jean-Raymond Guyon, d'une politique autonome de l'énergie pour notre pays.

J'attire votre attention sur l'intérêt qu'il y a à rechercher une diminution des importations, non seulement en quantité,

mais en coût, ce que vous pouvez obtenir par le système des accords pluriannuels, en développant les accords de liaison entre importations et exportations et en recourant, toutes les fois que c'est possible, au système de crédit étranger dit « self liquidating ».

En ce qui concerne les exportations, je me permets d'attirer encore une fois votre attention, car ce n'est jamais inutile, sur la grande importance de la sécurité psychologique donnée aux exportateurs, surtout dans un pays comme la France où les exportateurs ne dirigent pas toujours de grandes affaires mais souvent des entreprises moyennes ou même faibles.

Il faut que l'exportateur ait l'assurance que le régime dont il bénéficie ne sera pas modifié et qu'il peut y compter pour son organisation propre.

Je crois enfin que l'un des points les plus importants est toujours ce problème de la balance agricole puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est par là que nous avons commencé de redresser le commerce extérieur d'une façon générale.

Si j'évoque les importations de choc, ce n'est pas seulement pour vous demander de chercher à économiser quelques milliards en devises, encore que ce soit important, mais parce que je crains que ces politiques d'importations, auxquelles vous êtes conduit par le terrible système actuel de l'indice, n'entravent le développement, chez tous les producteurs ruraux de l'esprit expansionniste et de l'esprit exportateur que nous cherchons à encourager.

C'est un point très important, qui rejoint mes précédentes remarques sur les coûts de production et se rattache au problème général de la politique agricole et de l'organisation des marchés, dont je ne parlerai pas davantage puisqu'il a fait l'objet d'un premier débat et que nous devons, dans quelques temps, être saisis de la loi cadre.

A côté des mesures spécifiques, nous n'ignorons pas, M. Filippi l'a rappelé, que vous envisagez ce que j'ai appelé le « traitement à la racine », évitant cette fois les épithètes imprudentes. (*Sourires.*)

Ceci vous entraîne à envisager ou des ressources nouvelles ou des réductions des charges publiques.

Sur le plan des ressources nouvelles, nous pouvons noter que la pression fiscale est très élevée en France. De ce fait, l'impôt, même direct, n'a pas toujours, n'a pas souvent un effet anti-inflationniste; il a même, quelquefois, un effet inflationniste et, dans une certaine mesure, je crois que les impôts nouveaux institués cette année n'ont pas produit l'effet anti-inflationniste correspondant à leur montant.

D'autre part, on aboutit quelquefois à des résultats regrettables, comme l'augmentation de la taxe proportionnelle, alors que, au contraire, dans la logique de sa conception, cet impôt doit tendre peu à peu à disparaître.

On parle d'autres projets, d'un impôt sur certains dividendes. Nous verrons. Ce que je vous demande, c'est surtout de ne pas oublier la coordination nécessaire de toutes ces mesures, parce qu'elles doivent toutes s'inscrire dans une politique économique cohérente.

Ainsi, on peut dans certains cas augmenter les impôts sur les dividendes. On peut aussi faire — et nous l'avons vu — l'opération inverse, augmenter les impôts sur les bénéfices non distribués. Tout dépend du résultat que l'on veut atteindre car il ne faut pas, pour un résultat fiscal de quelques milliards, risquer d'aboutir à un résultat économique inverse, par exemple en établissant un impôt qui soit un peu à la discrétion du contribuable car, dans certains cas, les sociétés s'abstiendraient de distribuer des dividendes pour ne pas le payer: on risque, dans certaines conditions, de les inciter à des immobilisations inutiles ou somptuaires sur les sommes ainsi réservées et qui, autrement, auraient été distribuées.

C'est donc un ensemble complexe que nous devons considérer à ce moment-là.

L'autre volet, c'est la réduction des charges

Lorsque M. Ramadier et M. Filippi parlent de la difficulté de faire des économies, ils savent qu'ils trouvent chez moi une oreille compréhensive.

Je sais que c'est très difficile et que, souvent, les économies même cherchées avec énergie aboutissent dans la meilleure des hypothèses à des « diminutions d'augmentations », ce qui est déjà un résultat.

Vous avez lancé un plan. Vous viendrez vous-mêmes nous apporter vos propositions. Nous les examinerons alors. Mais ce que nul d'entre nous ne peut se dissimuler, c'est qu'un effort important de réduction des charges publiques devra nécessairement aborder les deux grandes masses que sont l'équipement et la masse des dépenses militaires.

Dans le domaine de l'équipement, le problème se pose aussi pour les investissements privés. Dans une période de tension comme celle que nous traversons, on peut se poser de nouveau le problème, ancien déjà, de la sélection des investissements, sélection toujours désirable mais toujours difficile et que je vous recommande surtout de ne pas chercher à résoudre d'une façon rigide et bureaucratique.

De ce point de vue, les procédés dits classiques, presque scolaires, de résistance à l'inflation, tels que la restriction ou le renchérissement du crédit, ces procédés, dans notre économie plus compliquée et où l'Etat a un rôle plus grand, ne conduisent pas toujours aux résultats que l'on en attend.

En ce qui concerne les investissements publics, là aussi vous vous préoccuperez d'une sélection Je vous mets toutefois en garde contre le danger de voir ressortir « certains fonds de tiroir » que j'ai bien connus moi-même. Prenez garde, notamment, aux dangers d'une offensive contre certaines catégories d'investissements que des experts économiques voient, je le sais, avec prévention et qui comprennent, sous le titre d' « d'équipement de bien-être » des travaux tels que les adductions d'eau et l'électrification. Ces experts prétendent qu'il faut encourager l'équipement le plus productif, par exemple le machinisme, et non pas des investissements comme ceux-là, destinés à l'amélioration de l'habitat et des conditions de vie. Ce serait, à mon avis, une grave erreur car on ne peut pas distinguer, comme j'ai eu l'occasion de le dire, le producteur de l'homme et de son foyer. Je crois qu'il est raisonnable et nécessaire de poursuivre ce programme dans son ensemble.

Enfin et surtout, du moins quand vous disposerez, monsieur le ministre, d'une plus grande marge, je crois qu'il faudra examiner le problème d'ensemble des investissements, car vous pourriez avoir intérêt, étant donné la difficulté d'obtenir des ressources nouvelles et l'extrême difficulté des économies, à vous orienter vers des mesures permettant d'obtenir une fixation du pouvoir d'achat dans l'épargne. Je sais bien que cette épargne peut revenir elle-même dans le circuit, selon son investissement, mais sa fixation dans l'épargne vous procure une certaine marge de sécurité, car cet investissement n'est pas généralement immédiat.

Du point de vue économique comme du point de vue des finances publiques, je crois donc qu'il sera essentiel de reconsidérer le problème d'ensemble des investissements et d'éviter en même temps cette charge trop lourde des investissements dans les comptes budgétaires qui fait que nous retrouvons toujours mélangées la notion de déficit budgétaire et celle de charges du Trésor correspondant à des dépenses d'investissements productifs.

Enfin, quant au problème des dépenses militaires, et je veux à ce propos m'adresser à M. le président du conseil, je serai naturellement très discret.

Ce problème est très important puisque, en dehors de l'aspect financier, il revêt, je l'ai dit, un aspect économique. Mais il met en jeu tous les impératifs nationaux.

Dans quelle mesure pourrez-vous tenir compte de la modernisation de certaines formes de la stratégie ou de l'énorme effort que nous faisons sur certains domaines pour l'alléger sur d'autres ? Ce sont des considérations qui mettent en jeu de tels impératifs que nous ne pouvons pas les traiter ici avant de vous avoir entendu et il appartient au Gouvernement, qui dispose de tous les éléments d'appréciation, que nous n'avons pas, de nous faire connaître lui-même ses vues et de nous apporter ses propositions.

Je voudrais en terminant d'adresser à M. le ministre des affaires économiques et financières.

La politique d'expansion dans la stabilité, puisque vous avez l'intention de la poursuivre, présente une difficulté propre. Dans une telle politique, l'équilibre est fait de mesure constante. Il peut se trouver, en des points marginaux comme ceux où vous êtes parvenu, que même une faible torsion aboutisse à des conséquences extrêmement importantes. C'est là le danger.

Mais inversement, ce système présente un élément qui peut être favorable: en réagissant non pas sans doute, comme le disait très justement M. Porey, par la seule méthode des petits paquets, mais par une action qui ne porte pas nécessairement et d'emblée sur des dimensions extraordinaires et inabordables, vous pouvez amorcer un redressement.

Nous avons vu, tout à l'heure, certains ordres de grandeurs.

Amorçant ce redressement, vous ne résoudriez pas pour autant vos problèmes, mais vous vous donneriez du champ pour aborder — avec nous, au besoin — le problème, qui se pose toujours, des réformes de structure et la définition d'une politique économique et financière de longue haleine.

M. Leenhardt disait en commençant son remarquable rapport, au début de nos discussions de novembre: « Nous nous trouvons face à une situation d'une extrême complexité » — c'est exact — « qui peut donner lieu au pessimisme le plus total comme à l'optimisme sans partage ».

Selon les décisions que vous prendrez, selon l'orientation que vous donnerez à votre gestion, nous saurons si nous devons

incliner la tendance de notre jugement vers un pessimisme qui s'efforcerait de garder mesure et justice ou vers un optimisme qui saurait demeurer prudent. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Sur divers bancs. Suspension!

M. le président. M. le ministre des affaires économiques et financières a demandé la parole mais, si l'Assemblée le désire, je vais suspendre la séance pendant quelques instants.

Sur de nombreux bancs. Non! non!

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires économiques et financières.

M. Paul Ramadier, *ministre des affaires économiques et financières.* Mesdames, messieurs, je n'aurai pas besoin, après tant d'analyses, toutes plus pénétrantes les unes que les autres, de me livrer à mon tour à une étude de la conjoncture. On l'a parfaitement fait, souvent même avec les précisions et les chiffres que j'avais moi-même l'intention de présenter à l'Assemblée.

M. Félix Kir. Ce ne sont peut-être pas les mêmes!

M. le ministre des affaires économiques et financières. Mais si! car, en définitive, nous puisons tous aux mêmes sources et faisons état des mêmes faits.

La situation économique se caractérise — et M. Edgar Faure l'a parfaitement montré par trois traits dont le premier est l'expansion économique.

L'expansion économique, malgré les craintes que nous avons éprouvées à la fin de l'an dernier, ne s'est à aucun moment ralentie. Pour le mois de janvier 1957, l'indice de la production industrielle est à 196. Il atteste que le développement de notre production industrielle se maintient à un niveau très élevé.

Le second trait de notre économie, c'est la situation des prix que M. Edgar Faure estime moins bonne, sur laquelle il a émis un avis partagé.

Je reconnais, en effet, que des pressions inflationnistes s'exercent sur les prix, mais je dois, en même temps, constater qu'elle ne s'exercent pas seulement en France, mais aussi ailleurs, et avec plus de force qu'en France.

C'est un fait curieux que les prix de gros ont, en France, monté depuis 1953 à peu près de la même manière qu'en Allemagne. En décembre 1956, l'indice était à 104, plus qu'en Italie — indice 102 — mais moins qu'aux Etats-Unis — indice 105 — et beaucoup moins qu'en Grande-Bretagne, indice 109.

On a donc enregistré, de 1953 à la fin de 1956, au profit de notre pays, un rapprochement des prix intérieurs français et des prix du marché international qui constitue dans la conjoncture un élément particulièrement favorable.

Il est, en revanche — comme M. Edgar Faure l'a dit, et personne ne le conteste — un élément nettement défavorable qui est le déficit important de notre commerce extérieur. Ce déficit — et je ne reprends qu'à grands traits l'exposé de M. Edgar Faure — provient, pour une part, d'importations destinées à remédier aux déficiences de la production agricole atteinte par les intempéries et, pour une part, des nécessités militaires qui ont entraîné une augmentation très sensible de nos importations. Mais une part beaucoup plus forte encore de ce déficit provient des nécessités mêmes de l'expansion, c'est-à-dire de l'augmentation des importations de produits énergétiques et de matières premières.

J'en arrive à penser que, tout au moins avec la structure actuelle de notre économie, tant que ne seront pas intervenus ces éléments nouveaux dont a parlé M. Jean-Raymond Guyon, c'est-à-dire tant que l'utilisation intégrale des ressources des Landes ou du Sahara ne sera pas un fait acquis, notre expansion économique, au niveau où nous sommes parvenus, commandera un certain déficit de notre balance commerciale, à moins que nous puissions compenser ce déficit par un développement intense de nos exportations.

Mesdames, messieurs, je ne vous ai rien appris que vous n'ayez déjà entendu. J'apporte simplement, en quelque sorte, l'appui de mes vues à celles de plusieurs orateurs.

Il reste que, en présence d'une situation, le Gouvernement ne peut pas et ne doit pas se borner à une analyse qui, pour nécessaire qu'elle soit, ne saurait suffire.

Le problème le plus urgent est celui de la balance des comptes.

On a sans doute exagéré l'urgence de solutions. Nous avons obtenu des crédits importants. Il est normal, naturel, que nous en obtenions d'autres et je crois que, jusqu'à l'entrée en jeu de nouvelles sources d'énergie, nous serons, d'une manière à peu près permanente, obligés de compter dans une certaine mesure sur des crédits extérieurs.

Mais si l'urgence n'est pas celle que nous avons connue dans un passé relativement récent, au lendemain de la guerre de Corée, par exemple, si nous ne sommes pas pris aussi brutalement à la gorge, nous devons néanmoins accorder la plus grande attention à la situation et, le plus rapidement possible, envisager les grands remèdes.

Il existe deux sortes de remèdes qui ne s'excluent pas, d'ailleurs.

Il y a les calmants, que l'on ordonne pour atténuer les souffrances, pour empêcher le mal de devenir intolérable, et puis, comme l'a dit M. Edgar Faure, il y a les remèdes de caractère plus radical. (*Sourires.*)

S'agissant des remèdes nécessaires qui doivent être administrés sans délai pour éviter une aggravation quasi irréversible de la situation, il y a l'ensemble des mesures que le Gouvernement a arrêtées, soit au cours du dernier conseil des ministres, soit dans le cadre d'une action plus suivie, plus soutenue, celles que nous avons commencé d'appliquer au mois d'octobre 1956 et qui, préparées par M. Masson, ont pour objet d'encourager les exportations.

Je ne vous décrirai pas ces mesures. Elles ont déjà été examinées par votre commission des affaires économiques.

Elles consistent, d'une part, comme l'a dit l'un des orateurs cet après-midi, à renforcer notre infrastructure. D'ores et déjà, vous avez, dans le budget de 1957, voté des crédits qui permettent de développer nos postes commerciaux, d'intensifier la prospection, de faire précéder tout effort d'exportation de l'étude du marché et d'une minutieuse préparation qui, trop souvent, dans le passé, nous a fait défaut.

Elles consistent, d'autre part, à substituer ou plus exactement à superposer à une aide à l'exportation, quelque peu mécanique, ouverte à tous indifféremment, un soutien sélectif qui bénéficierait particulièrement aux entreprises — trop rares en France mais qui, précisément, doivent être encouragées et soutenues — qui consacreraient des efforts importants à l'exportation et emploieraient leur action à une conquête méthodique des marchés et à de nouveaux développements d'activités.

Bien que ces efforts soient récents et que nous ayons peut-être à l'heure actuelle ouvert plus de perspectives que nous n'avons apporté véritablement d'aide effective, je crois que cette politique commence déjà à produire ses effets. Le mois dernier, en effet, a marqué un développement sensible de nos exportations. Je ne pense pas faire un pronostic excessif en disant que dans le courant de cette année nous pourrons « gagner » 50 ou 60 milliards de francs d'exportation. Cela, certes, ne redressera pas la balance de nos comptes mais représente un gain comparable à celui qui a été réalisé certaines des années précédentes.

Par ailleurs, nous devons exercer une pression sur les importations et les contenir. Des mesures ont été prises, comme celle qui consiste à réduire le nombre des voyages touristiques des Français à l'étranger. Une autre a pour but de demander aux administrations publiques d'acheter français quand elles peuvent trouver en France les fournitures dont elles ont besoin,...

M. Pierre Montel. Au même prix!

M. le ministre des affaires économiques et financières. ... fût-ce même quelquefois avec une certaine différence de prix. En effet, il vaut tout de même beaucoup mieux dépenser un peu plus de francs en France que d'utiliser des dollars qui en définitive nous coûtent plus cher.

Une autre disposition à laquelle on a fait allusion tout à l'heure a été décidée par le Gouvernement. Elle tend à libérer et à renvoyer à la mine tous les mineurs de fond actuellement sous les drapeaux et dont le travail, en année pleine, représente une économie de 44 à 50 millions de dollars.

Enfin, nous avons pris des décisions directement dirigées dans l'intention de freiner les importations. Nous avons exigé le dépôt d'un cautionnement pour toute importation, remboursé, bien entendu, lorsque le titre d'importation se trouve apuré, sa durée de validité étant expirée, mais de nature à freiner, peut-être, certaines personnes qui, en particulier au cours de ces deux derniers mois, ont accru leurs importations sans aucun doute bien au delà de leurs besoins.

Si nous avons assisté à une envolée des importations qui a dépassé largement l'augmentation de la production, c'est que se sont manifestées, mettons certaines pensées de précaution, je ne voudrais pas dire de spéculation; mais, par une pente toute naturelle, la précaution prise pour assurer un approvisionnement finit, lorsque cette assurance dépasse une certaine mesure, par se transformer en une pensée de spéculation.

Et puis, nous avons également envisagé des réductions de contingents. Les unes seront faciles à opérer et sans portée sur notre économie; les autres se révéleront, plus difficiles, parce qu'il s'agit de contingents bilatéraux qui ne pourront être étalés dans le temps ou modifiés qu'après une nouvelle négociation.

Mais tout cela doit être mené avec un souci très marqué de sélectivité. Il y a un instant, je soulignais que notre expansion était liée au maintien de nos importations à un certain niveau. Dans toute la mesure où il est question d'importations nécessaires pour promouvoir l'expansion, aucune restriction ne doit leur être apportée, surtout dans le domaine des produits énergétiques ou des matières premières.

Il en est de même, peut-être avec une certaine nuance, lorsqu'il s'agit de biens d'équipement, car il n'est pas sûr que, parfois, l'on ne puisse remplacer un bien d'équipement commandé à l'étranger par un bien d'équipement commandé en France. On constate parfois chez les industriels une certaine tendance à la facilité, qui les entraîne à la commande un peu excessive de machines étrangères que l'on pourrait aisément remplacer par des machines françaises.

Par ailleurs, nous n'avons voulu revenir sur aucun de nos engagements internationaux. Tous les gouvernements, les précédents comme le nôtre, ont libéré, conformément aux normes fixées par l'Organisation européenne de coopération économique, un grand nombre de produits. Le taux de libération atteint aujourd'hui 83 p. 100, d'après la nomenclature en vigueur, ce qui représente en fait, au niveau actuel, le tiers des importations françaises.

Aux termes de la réglementation de l'O. E. C. E., nous avions le droit de revenir sur ces libérations à raison de la crise qui affecte nos changes.

Nous aurions pu nous contenter de déclarer que la crise était si grave qu'il ne nous était pas possible de nous limiter au point actuel. Mais nous avons voulu montrer notre volonté de rester, dans toute la limite possible, fidèles aux engagements que nous avions pris et à la politique à laquelle nous avions adhéré.

Si nous avons, par exemple, édicté la généralisation au taux de 15 p. 100 de la taxe temporaire sur les importations, nous avons maintenu la libération, bien que, je le répète, il nous ait été possible de revenir sur elle à titre temporaire, pendant la durée de la crise des changes.

Cette manifestation de notre volonté aura produit, je pense, chez nos partenaires de l'O. E. C. E. l'effet nécessaire pour affirmer la persistance de notre politique, la continuité de notre action dans le sens d'une organisation internationale des échanges, et nous ne serons pas tentés de considérer — ainsi que l'a dit d'une manière imagée et peut-être un peu excessive M. Paul Reynaud — que nous arrivons comme des faillis honteux d'avoir rompu leurs engagements, puisque, dans la détresse et la nécessité, nous avons eu au contraire le souci de rester entièrement fidèles non seulement à la parole que nous avons donnée mais encore à la politique à laquelle nous avons adhéré. (*Applaudissements à gauche.*)

Telles sont, mesdames, messieurs, en gros, les mesures que nous avons prises.

Il en est d'autres de moindre importance, comme par exemple le remplacement des certificats d'importation par des licences automatiques, la généralisation au taux de 15 p. 100 de la taxe temporaire sur les importations, dont je viens de parler. Je n'insiste pas sur ces dispositions de détail qui ne sont, en réalité, que le complément de celles que je viens d'indiquer.

Nous n'attendons pas, d'ailleurs, que ces mesures suffisent à elles seules pour redresser entièrement notre balance des comptes. Il est impossible de chiffrer leurs résultats et donc de prévoir que leur application d'ensemble modifiera de quelque 400 milliards le sens de notre balance commerciale.

Sans aucun doute, si ces mesures constituent un secours d'urgence qui doit immédiatement apporter un soulagement — je dis « immédiatement » mais leur effet n'est encore qu'à quelques mois d'échéance — elles ne sont pas des remèdes qui pénètrent jusqu'à la racine et permettent de guérir le mal profond dont nous sommes atteints.

En réalité, ce mal, ce déséquilibre provient du marché intérieur où la demande est trop forte et l'offre insuffisante. Attendons un développement de l'offre, espérons, souhaitons, soyons sûrs que cette année le soleil sera avec nous et que l'abondance des récoltes nous permettra d'effacer de l'ardoise les quelque cent milliards de francs de produits agricoles que nous avons été obligés d'importer.

Espérons, par ailleurs, que notre production industrielle permettra de satisfaire les demandes aussi largement que possible.

Néanmoins, pour arriver à l'équilibre, il importe certainement d'agir davantage en profondeur.

Il faut diminuer la consommation, la demande et tout d'abord dans le secteur public. M. Filippi vous a montré la nécessité de cette action. Tel est le sens véritable de la politique d'économies que nous entendons mener.

Il y a, certes, un aspect budgétaire purement financier qui n'est nullement négligeable; il y a, sans doute, la nécessité d'équilibrer notre trésorerie, mais ce qui prédomine dans la situation où nous sommes, c'est la nécessité de diminuer cette consommation des administrations qui, pour parler le langage des techniciens « pèse » très lourdement sur le marché et qu'il est très difficile de comprimer.

Il est certain que nous sommes tenus dans ce domaine par l'habitude que nous avons prise de réserver une grande partie de notre revenu national à la satisfaction de besoins intérieurs urgents. Il nous est difficile de renoncer à leur satisfaction et cependant nous devons les considérer comme dépassant ce qu'il est possible de faire.

De plus, la consommation des administrations publiques comporte des dépenses de caractère militaire. Un impératif national nous interdit de nous soustraire à ces dépenses que notre économie, cependant, supporte avec difficultés, comme on l'a montré à diverses reprises — je n'insisterai pas — d'où l'impératif d'économies massives que nous avons fixées à 250 milliards dès la discussion budgétaire de décembre et qui doivent être réalisées maintenant dans un délai très court après que les premières discussions et négociations auront eu lieu.

Je considère que c'est sans aucun doute dans notre programme de redressement le point le plus important et dont l'effet immédiat doit être le plus grand.

Nous devons arriver à ce résultat afin de soulager l'économie et pour que nous ne voyions pas disparaître au fur et à mesure qu'elle poindrait la possibilité de produire pour l'exportation.

Un problème certes aussi important, mais infiniment délicat, est celui de l'action possible sur la demande privée. En effet, si les administrations consomment, et trop, les particuliers, à tous les degrés et de toutes les manières, consomment aussi et leur consommation ne cesse de s'accroître. Le problème est très difficile à résoudre, car les armes font défaut.

Il y a l'arme classique de la restriction du crédit et il faut en user. La question a été posée par les organismes directeurs de notre crédit. Il leur appartient de résoudre ce problème et de déterminer les compartiments dans lesquels l'action sur le crédit est possible. Il y a des compartiments où les abus du crédit ne sont pas à craindre à raison de l'étroitesse même des possibilités de crédit. Il y en a d'autres où déjà des actions ont été exercées et où ce qui reste à faire ne représente plus que quelque chose d'assez peu important; je veux, en particulier, parler du crédit à la consommation.

Mais il en est d'autres où il faut être prudent et agir avec doigté. Le crédit à moyen terme a pris dans notre économie une place rapidement importante, probablement trop, par rapport aux possibilités. Il faudra certainement y toucher, mais avec beaucoup de délicatesse, car le crédit à moyen terme est le crédit du préfinancement des investissements et s'il faut prendre garde à interdire tout ce qui est inutile, non rentable, il faut éviter de toucher à ce qui est utile, rentable, nécessaire à l'expansion économique, condition indispensable du développement et du redressement définitif de notre conjoncture.

M. Raymond Boisdé. Qui en jugera ?

M. le ministre des affaires économiques et financières. Y a-t-il lieu d'augmenter les impôts ? (*Mouvements divers.*)

Mesdames, messieurs, lorsque nous recevons, les uns et les autres, la visite d'économistes étrangers ou que nous lisons les conseils qui nous sont parfois prodigués, nous entendons toujours ce conseil qui nous est adressé avec persistance: vous ne pouvez pas vous tirer d'affaire sans une augmentation massive des impôts.

M. Alexis Pelat. Les conseilleurs ne sont pas les payeurs.

M. le ministre des affaires économiques et financières. Déjà l'O. E. C. E. nous avait, avec discrétion sans doute, prodigué ce conseil. Il nous revient aujourd'hui de divers côtés, de côtés d'où pourraient peut-être aussi venir les fonds et les crédits. Il n'est pas possible de négliger de tels avertissements.

M. Raymond Boisdé. Demander plus à l'impôt et moins au contribuable !

M. le ministre des affaires économiques et financières. Bien sûr, ce serait souhaitable, mais, jusqu'à présent, je ne connais pas de ministre des finances qui ait pu obtenir l'impôt d'un autre que du contribuable. (*Sourires et applaudissements à gauche. — Mouvements divers à droite et à l'extrême droite.*)

Pour ma part, j'avoue que j'hésite. Non pas que j'estime tout impôt impossible: je l'ai dit, même à cette tribune, je crois qu'il sera nécessaire d'envisager de demander au pays de nouveaux efforts fiscaux et que si nous ne les demandons pas en temps utile ils deviendront alors nécessaires d'une manière urgente et beaucoup plus drastique.

M. René Monnier. On verra si le pays peut les consentir.

M. le ministre des affaires économiques et financières. Mais j'avoue aussi que, dans la conjoncture présente, je ne suis pas assez sûr que nous ayons traversé la phase la plus critique de la crise à laquelle nous semblons échapper, qui, tout de même, grève notre économie et qui est, en définitive, la crise pétrolière.

Je crois qu'il est préférable de commencer par faire l'effort d'économie qui, lui aussi, est douloureux, qui provoquera sur ces bancs, dans quelques semaines, des réclamations et des revendications et qui entraînera peut-être M. le président du conseil, à plus d'une reprise, à poser la question de confiance. (*Mouvements divers à droite...*)

M. Aimé Paquet. Nous en avons l'habitude!

M. le ministre des affaires économiques et financières. ...pour rappeler que les préoccupations fondamentales doivent primer les préoccupations secondaires.

A mon sens, il est préférable de faire d'abord cet effort avant de considérer ce qu'il est possible de faire sur le plan fiscal. Pour le moment, je place en seconde ligne, mais sans l'oublier, l'effort fiscal qui devrait être demandé au pays et qui, suivant l'évolution de la conjoncture, sera plus ou moins important.

Voilà, mesdames, messieurs, quelles sont, en présence de la crise des changes, les mesures principales, les mesures importantes, que nous avons prises ou que nous allons prendre. Voilà le programme. (*Exclamations et rires à droite et sur divers bancs.*)

A l'extrême droite. Ce n'est pas un programme de réjouissances.

M. le ministre des affaires économiques et financières. Un programme, ce n'est pas toujours nécessairement une distribution de prix et de récompenses. Il en est qui impliquent des mesures sans agrément et qui sont cependant aussi nécessaires et même plus nécessaires que les autres.

En présence de ce programme, je me demande et je vous demande s'il y a lieu d'infléchir par ailleurs notre politique économique.

Nous avons adopté pour règle de faire tous nos efforts pour maintenir les prix, pour maintenir les salaires, pour empêcher les augmentations de dividendes et pour soutenir l'expansion. Est-ce que les mesures que nous proposons en raison de la crise, en raison des difficultés de la balance des comptes, ne vont pas à l'encontre du programme que nous avons fixé et qui comporte, en définitive, la lutte contre l'inflation ?

Mesdames, messieurs, je reconnais qu'une certaine restriction de nos importations aura pour conséquence nécessaire, inévitable, d'augmenter les pressions inflationnistes.

Nous avons, je l'ai dit à cette tribune au mois de juillet 1956, fait un pari. Nous avons considéré que nos charges pourraient être allégées au cours de la deuxième partie de l'année et nous avons dit clairement, résolument: maintenons, développons l'expansion économique et industrielle et, au besoin, sacrifions-y les réserves de change que nous possédons.

Nous l'avons fait. Nous avons, certes, sur le fond, perdu notre pari. J'avoue cependant que je ne regrette rien, car, en définitive, si nos réserves de change ont été singulièrement amenuisées, nous terminons l'année avec une augmentation des investissements à peu près égale à la réserve de change qui a été sacrifiée et avec une expansion économique portée bien au-delà de ce que l'on pouvait attendre.

Nous avons perdu du capital argent, mais nous avons obtenu un potentiel de travail qui, prochainement, sera certainement de la plus haute importance. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Félix Kir. Est-ce sûr ?

M. le ministre des affaires économiques et financières. Au point où nous sommes, un nouveau pari n'est pas possible — nous n'avons pas l'enjeu — et cependant, il faut poursuivre l'expansion économique.

Faut-il maintenir les prix, les salaires, les dividendes ? Ce point a été peu abordé au cours de ce débat.

J'ai pensé à un certain moment que M. Paul Reynaud allait s'engager dans la voie de l'examen de ce problème qui était, me semblait-il, dans le fond de sa pensée. Mais s'il a bien voulu d'interpellateur se transformer en interpellé, il n'a cependant pas abordé clairement et complètement la question. Le sphinx a gardé son secret. (*Rires sur de nombreux bancs. — Applaudissements à gauche.*)

Au cours de cet exposé si brillant, l'un des plus brillants que j'aie entendus de notre collègue et qui m'a rappelé les meilleurs de sa carrière, j'éprouvais une impression analogue à celle que l'on ressent lorsque, écoutant de la musique, on perçoit parfois, à travers les phrases musicales, quelques thèmes qui apparaissent discrètement, sous la forme, tout d'abord, de quelques accords discrets, à peine perceptibles, qui s'élèvent peu à peu, et de nouveau disparaissent et s'évanouissent. Illusion, peut-être, que cette apparition et cette disparition, mais il m'a paru qu'à certains moments, dans les paroles de M. Paul Reynaud évoquant les souvenirs d'une économie classique et libérale et les mécanismes automatiques qui, par le jeu du crédit, des prix et des changes, redressaient la situation, il y avait peut-être une nuance de regret. (*Applaudissements à gauche.*)

Mais, en même temps un souvenir me hantait. C'était le souvenir des discours courageux que M. Paul Reynaud avait prononcés pendant la grande crise et par lesquels il a mérité à la fois l'admiration et les félicitations de ceux qui l'ont entendu et qui ont essayé d'en tirer profit.

Tout de même, je ne pouvais m'empêcher de penser que ce mécanisme classique a joué de 1929 à 1936 et que M. Paul Reynaud a dénoncé lui-même cet automatisme que l'on devait parfois déclencher pour qu'il produise certains effets. Sinon on allait, comme ce fut le cas pendant la grande crise, de déflation en déflation jusqu'à cette extrême misère de notre pays, qui, en réalité, a probablement coûté plus cher que la guerre elle-même. (*Applaudissements à gauche.*)

Je me suis dit: Comment le Paul Reynaud de 1934 ou de 1935 pourrait-il reprendre un exemple sur lequel il a pour le moins fait des réserves ?

Un peu plus loin, dans son discours, il a noté que le Gouvernement, en face de l'inflation, bloquait les prix. Blocage des prix, inflation, quel mélange détonnant! Et me voilà presque dénoncé comme une sorte de Ravachol de notre économie nationale. (*Rires à gauche.*)

En vérité, je me suis demandé quel était le fond de cette pensée si discrète, si secrète, dont on voyait le moutonnement à travers les ondulations du discours de M. Paul Reynaud, mais dont les traits ne m'apparaissaient pas distincts, caractérisés.

M. Félix Kir. C'est de la poésie!

M. le ministre des affaires économiques et financières. Pensait-il que l'inflation était notre création et que nous l'avions déchaînée ? Je ne le suppose pas. Voulait-il dire que nous avions tort de bloquer les prix en face d'une inflation que nous n'avions pas faite et qu'il fallait laisser à l'inflation le champ libre, la course sans limite ? Ce n'était plus une explosion; c'était l'incendie.

M. Félix Kir. La bombe atomique!

M. le ministre des affaires économiques et financières. Je sais d'ailleurs — demandez-le, monsieur Paul Reynaud, à votre voisin qui a les mêmes souvenirs que moi — combien parfois l'incendie dans ces forêts des Landes, se rapproche de l'explosion. On allume des contre-feux pour le limiter et la rencontre des flammes provoque parfois des pertes en vies humaines et des destructions en matériel.

M. Félix Kir. Dans ce cas, il faut appeler les pompiers. (*Sourires.*)

M. le ministre des affaires économiques et financières. Voulez-vous l'incendie ? Vous me permettrez cependant de penser comme le soulignait M. le chanoine Kir, qu'un pompier vaut peut-être un peu mieux et qu'il faut essayer d'éteindre le feu.

Pour cela, il faut employer les armes dont on dispose. Elles ne sont pas de premier ordre; elles ne sont pas efficaces à coup sûr contre l'inflation et la hausse des prix. Contre une hausse des prix mousseuse, trottante, puis galopant à toute vitesse, nous avons des armes assez médiocres.

On a parlé, moi-même j'ai beaucoup parlé, de l'indice des prix. Ce n'est qu'une partie dans un ensemble. C'est beaucoup plus justement que M. Paul Reynaud a parlé du blocage des prix.

Le blocage des prix est la formule directe, mais qui, malheureusement, n'est applicable que dans un domaine limité par l'ordonnance de 1945. Là où nous ne disposons pas de pouvoirs d'autorité, il est nécessaire d'employer des biais plus ou moins artificiels pour obtenir un résultat d'autant plus important qu'il portera sur une partie particulièrement sensible des prix.

Cet ensemble de mesures insuffisantes, je le reconnais, nous pourrions peut-être le renforcer par certaines dispositions législatives, encore qu'une expérience déjà longue me montre qu'en cette matière on se heurte toujours à une résistance des faits contre lesquels les lois ne peuvent pas grand-chose.

Cette politique de maintien des prix, je crois nécessaire de la suivre et de la maintenir. Elle n'empêche pas la hausse, mais elle la freine. Il est possible que, parfois, lorsqu'on appuie trop sur le frein, il chauffe et qu'on éprouve certaines difficultés; il est possible, parfois aussi, que le frein soit usé et qu'il n'agisse pas avec force; mais si l'on ne freine pas, on s'en va alors tout droit à l'abîme.

C'est pourquoi je crois d'abord nécessaire de maintenir les prix. Aussi bien dans le domaine des prix industriels que dans

le domaine des prix des produits de consommation courante nous n'obtiendrons pas des résultats à cent pour cent. Nous savons très bien qu'ici et là nous serons dépassés, nous savons très bien qu'il faudra que nous nous défendions par un repli élastique. (*Rires.*)

Il faudra, certes, prévoir à certaines époques que les barrières sur lesquelles nous nous sommes battus, risqueront d'être emportées, que nous devrons nous reporter sur d'autres positions, mais avec la nécessité, tant que l'inflation durera, de continuer à résister encore et avec toutes les armes dont nous pourrons disposer.

Si vous ne résistez pas, mesdames, messieurs, je vous le demande un peu, qu'allez-vous dire aux travailleurs, aux ouvriers, aux salariés ?

Nous devons agir dans leur intérêt. C'est vous, monsieur Paul Reynaud, qui nous l'avez appris, par une de ces images reprise par tant d'orateurs que j'aurais presque honte de la reprendre encore si elle n'était une vérité profonde, en nous disant un jour qu'en période d'inflation, les prix montent par l'ascenseur et les salaires par l'escalier.

Si l'on ne tient pas les prix, qui donc tiendra les salaires et quel sera le profit de la classe ouvrière si les prix sont montés plus vite que les salaires ? Le pouvoir d'achat diminuera au fur et à mesure que les prix monteront, suivis de loin par les salaires.

Nous avons le droit, nous avons le devoir d'en prévenir la classe ouvrière et de lui dire: Dans une période d'inflation, une hausse des salaires entraîne une augmentation nouvelle des prix, cycle infernal bien souvent décrit et que tout le monde, hélas! a expérimenté.

Mais comment pouvons-nous tenir ce langage si dans le même temps nous ne faisons pas l'effort le plus grand pour enchaîner les prix ? (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Bien entendu, en même temps que sur les prix et les salaires nous devons nous efforcer d'agir sur les profits, tout au moins sur les profits distribués qui augmentent les revenus individuels. C'est pourquoi le Gouvernement a jugé nécessaire d'imposer aux dividendes un plafond, soit par une intervention, soit peut-être, d'une manière plus douce et moins drastique, par un impôt qui limiterait les dividendes aux niveaux atteints dans les années précédentes.

Ce sont là des mesures qui s'imposent comme des nécessités. C'est par conséquent la même politique que nous aurons à mener sous des formes sans doute différentes.

Je suis d'accord avec M. Edgar Faure pour dire que l'indice des 213 articles est un instrument fort imparfait. Non seulement il date de huit ans, mais encore il ne s'applique qu'à la région parisienne, et, de surcroît, il ne tient pas compte d'un certain nombre de produits d'une importance pourtant capitale. Et même, lorsqu'il s'agit de se servir de l'indice pour déterminer le salaire minimum garanti, il faut se rappeler que ce n'est pas le budget de la famille ouvrière dont le chef gagne le minimum garanti qui a servi de base à l'établissement de l'indice, mais le budget de la famille de l'ouvrier qualifié, du technicien, c'est-à-dire d'une famille dont le revenu dépasse nettement le minimum, et que, dès lors, il y a, dans la graduation, dans la mesure des différents objets inscrits dans l'indice, un décalage qui ne correspond pas à la réalité.

Je crois qu'il faut reviser l'indice. Je l'ai déjà dit, ce n'est pas une entreprise aisée.

Nous avons envisagé l'application d'un autre indice plus récent, qui présentera peut-être certains des inconvénients de l'indice actuel mais qui cependant sera plus moderne. Je ne refuse pas d'aller plus loin et je crois en tout cas qu'il sera nécessaire de couper entièrement toutes ces indexations qui ont aligné sur l'indice des 213 articles bien des salaires et bien des prix, et qui transforment en une véritable dévaluation le saut de la cote d'alerte.

J'estime indispensable que dans un avenir prochain nous ayons à ce sujet un débat et que nous prenions certaines mesures.

Je veux terminer mon exposé sur une note optimiste.

Nous traversons une crise. Cette crise n'est pas d'un jour, cette crise sera durable. Je l'ai dit tout à l'heure, et je le répète, notre économie souffre d'un déséquilibre entre la progression industrielle et l'insuffisance des matières premières et des produits énergétiques.

Cette disparité est en quelque sorte structurelle, permanente, et durera tant que de nouveaux éléments n'interviendront pas dans l'économie.

Nos planistes envisagent vers 1960 ou 1961 l'arrivée sur le marché français des pétroles et des gaz qui en transformeront la structure. A ce moment là, nous pouvons espérer que l'équilibre sera à peu près rétabli et qu'il sera possible d'envisager les choses avec plus de sérénité.

Mais durant les quatre ou cinq années qui nous séparent de cette date, des fluctuations se produiront résultant de l'arrivée progressive de ces sources nouvelles d'énergie ou de ces nouvelles matières premières. Dans le monde, les évolutions de la conjoncture nous seront tantôt favorables, tantôt défavorables, mais il faut bien dire que la situation de la France restera difficile.

Il faudra demander à tous de continuer un effort difficile et d'accepter certaines réductions ou certains ajournements. Mais au bout du compte l'effort français doit avoir sa récompense, et nous devons trouver dans les ressources de notre sol et de notre sous-sol les possiblités d'entrer dans une période de plus grande prospérité et de développement plus constant. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la séance de ce soir.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique:

Discussion d'urgence, en deuxième lecture, du projet de loi portant prorogation du mandat des membres du Conseil économique n° 4525.

Suite de la discussion des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

3e LEGISLATURE

SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 145e SEANCE

3e Séance du Mardi 19 Mars 1957.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1699).

2. — Prorogation du mandat des membres du Conseil économique. — Discussion d'urgence, en deuxième lecture, d'un projet de loi (p. 1699).

M. Jean-Paul David, rapporteur.

Discussion générale: M. Damasio. — Clôture.

Article unique.

Amendement de M. Rolland: MM. Rolland, le rapporteur, Damasio, Ramadier, ministre des affaires économiques et financières. — Adoption.

Adoption, au scrutin, de l'article unique modifié.

3. — Politique générale du Gouvernement. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 1701).

Politique économique et financière (suite): MM. Durbet, Beauguitte, Ramadier, ministre des affaires économiques et financières; Filippi, secrétaire d'Etat au budget; Mendès-France, Mao, Engel, Marcel David, Panier.

Renvoi de la suite du débat.

4. — Renvois pour avis (p. 1716).

5. — Dépôt d'un projet de loi (p. 1716).

6. — Dépôt de propositions de loi (p. 1716).

7. — Dépôt de propositions de résolution (p. 1716).

8. — Dépôt de rapports (p. 1717).

9. — Dépôt d'un avis (p. 1717).

10. — Dépôt d'avis transmis par l'Assemblée de l'Union française (p. 1717).

11. — Dépôt d'une proposition de loi modifiée par le Conseil de la République (p. 1717).

12. — Adoptions conformes par le Conseil de la République (p. 1717).

13. — Ordre du jour (p. 1717).

PRESIDENCE DE M. PIERRE-OLIVIER LAPIE, vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

PROROGATION DU MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL ECONOMIQUE

Discussion d'urgence, en deuxième lecture, d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion d'urgence, en deuxième lecture, du projet de loi portant prorogation du mandat des membres du Conseil économique (nos 4525-4573.)

La parole est à M. Jean-Paul David, rapporteur de la commission des affaires économiques.

M. Jean-Paul David, *rapporteur de la commission des affaires économiques.* Mesdames, messieurs, le projet de loi portant prorogation du mandat des membres du Conseil économique, qui vient en seconde lecture devant l'Assemblée nationale sous le n° 4525, avait été adopté par elle avec la modification du délai de deux ans, proposée par votre commission des affaires économiques.

S'il vous est soumis à nouveau, il semble bien que ce ne soit pas le fait d'un rejet mûrement délibéré voté par le Conseil de la République, mais plutôt le résultat d'une confusion provenant du déroulement des débats devant cette Assemblée et de l'application formelle de son règlement intérieur.

En effet, la commission sénatoriale des affaires économiques avait réduit à un an, au lieu de deux, la durée de la prorogation du mandat des membres du Conseil économique et avait modifié, en conséquence, l'article unique qui a été présenté en séance publique.

Après une intervention de M. le ministre des finances et des affaires économiques demandant le maintien des deux ans, le texte de la commission, prévoyant un an, a été rejeté. Le règlement du Conseil de la République n'ayant plus alors permis la prise en considération du texte de l'Assemblée nationale, le Conseil n'a pu se prononcer à son sujet.

Dans ces conditions, étant donné que les motifs énoncés dans notre précédent rapport n'ont pas changé, votre commission des affaires économiques ne peut que vous proposer de maintenir les termes du rapport primitif qui vous a été présenté sous le n° 4427, et vous propose de confirmer purement et simplement votre première décision de proroger la durée du mandat des membres du Conseil économique, en fonction le 26 mars 1957, jusqu'à une date qui sera fixée par la loi et au plus tard jusqu'au 26 mars 1959.

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Damasio.

M. Jean Damasio. Monsieur le président, mesdames, messieurs, on pourrait légitimement se montrer fier de voir les événements empruntés à l'actualité vous donner raison si le fait que les prévisions pessimistes se réalisent au détriment des intérêts supérieurs du pays n'était pas de nature à vous attrister en démontrant qu'il ne sert pratiquement de rien, quelle que soit la modération avec laquelle on les exprime, de clamer des vérités d'évidence devant des gens mal préparés à discerner

entre la plus élémentaire des justices et leur conception du réalisme politique.

L'Assemblée nationale, lors du précédent débat qui s'était institué sur le projet de loi gouvernemental tendant à proroger le mandat des membres du Conseil économique, n'avait pas craint, en se lançant dans cette voie très contestable des prorogations de mandats, de heurter le sens commun qui veut qu'un mandat politique ou administratif se termine à son échéance normale prévue par un texte, discuté en dehors de toute opportunité, ou de toute circonstance devant permettre à ses bénéficiaires leur maintien ou leur révocation.

Comment ne pas être pessimiste quand, après avoir déclaré à cette même tribune que le Gouvernement se lançait dans une politique abusive de maintien en place de gens qui se refusent à retourner devant leurs électeurs ou devant leur organisation professionnelle et après avoir souligné que cette politique n'était qu'une résurgence déguisée du principe ancien de la vénalité des charges et des offices publics, on voit que de tels principes ont tendance à se généraliser dans d'autres assemblées délibérantes ?

Qui, en effet, n'a pas été frappé par la démission d'un sénateur propriétaire d'un journal édité dans un département de la région parisienne, par la cession de ce journal à une personnalité du monde des affaires et, enfin, par la candidature de ce personnage aux fonctions précédemment occupées par ledit sénateur ?

Sans aller jusqu'à prétendre que le mandat sénatorial devienne une charge que l'on puisse exercer en en payant le prix et dont un journal constituerait une prime supplémentaire, il n'en reste pas moins vrai que cet ensemble de coïncidences est singulièrement troublant.

Si vous en êtes choqués, mesdames, messieurs, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes, car c'est là l'un des effets les plus immédiats d'une politique que vous avez vous-mêmes inaugurée : maintenir en place par des procédés contestables les gens dont on veut s'assurer le concours. Qu'il s'agisse de la prorogation du mandat des membres du Conseil économique ou de l'ajournement des élections aux caisses vieillesse artisanales, tout cela est bien navrant et comporte l'inévitable corollaire au sujet duquel vous avez déjà, sous cette législature, manifesté vos sentiments. Il s'agit de l'élimination des adversaires. Maintenir les amis, éliminer les adversaires, voilà les deux pôles de l'action de la majorité de l'Assemblée nationale de la IVe République.

Cette élimination s'est manifestée par le déshonorant débat sur les invalidations et se poursuit subrepticement, à bas bruit, dans le pays où, sous des prétextes divers, on écarte des conseils d'administration de la sécurité sociale les administrateurs qui ne plaisent pas, des organismes d'allocations familiales ceux qui posent des questions gênantes et l'on tente d'invalider certains élus aux chambres de métiers.

Tout cela fait partie d'une seule et même politique dont, avec amertume, il me faut aujourd'hui, du haut de cette tribune, dénoncer la malfaisance.

Vendredi dernier encore, la caisse primaire centrale de sécurité sociale de la région parisienne, malgré l'opposition du groupe auquel il appartient, décidait de demander à M. le ministre des affaires sociales l'élimination d'un de ses membres pour un motif futile, tandis que la véritable raison était que ledit administrateur, reprenant d'ailleurs les rapports faits par de hauts fonctionnaires, inspecteurs des finances et contrôleurs généraux de l'administration, clamait avec trop de force qu'il était impossible de remettre de l'ordre dans un organisme en pleine déliquescence comme l'U. R. S. S. A. F. de Paris, avec la collaboration de ceux-là mêmes qui avaient contribué à son désordre.

Je me propose, d'ailleurs, de revenir ultérieurement sur ce débat, car il est inadmissible que l'on puisse faire taire ses adversaires en les éliminant purement et simplement.

Je me bornerai aujourd'hui, mesdames, messieurs, à vous déclarer que vous allez rendre un bien mauvais service aux membres du Conseil économique que vous maintiendrez en fonction, car, depuis le précédent débat, la colère gronde déjà dans les milieux professionnels. De nombreuses réunions se sont tenues et ont montré toute l'opposition qui se manifeste à un pareil projet.

Je me demande sérieusement — mais très sérieusement — comment les prorogés pourront, la tête haute, reparaître devant leurs pairs. Ce ne sont nullement les déclarations lénifiantes prodiguées pour justifier ces prorogations qui seront de nature à camouffler l'horreur que soulève un tel mépris de nos institutions.

Je crains d'avoir à reconnaître une fois de plus que, selon le mot de Chamfort : « En France, on laisse en repos ceux qui mettent le feu et on persécute ceux qui sonnent le tocsin ».

C'est pour cela, mesdames, messieurs, que je vous demande de rejeter le projet gouvernemental. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?

La discussion générale est close.

Conformément à l'article 59 du règlement, je vais appeler l'Assemblée à se prononcer sur les conclusions de la commission portant sur l'article unique qui a été rejeté par le Conseil de la République.

[*Article unique.*]

M. le président. La commission propose, pour l'article unique, de reprendre le texte adopté par l'Assemblée nationale.

Ce texte est ainsi conçu :

« *Article unique.* — Par dérogation aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 51-355 du 20 mars 1951, la durée du mandat des membres du Conseil économique en fonction le 26 mars 1957, est prorogée jusqu'à une date qui sera fixée par la loi et, au plus tard, jusqu'au 26 mars 1959. »

M. Rolland a déposé un amendement tendant à compléter l'article unique par l'alinéa suivant :

« Toutefois, les membres décédés et ceux que leurs organisations professionnelles ne considèrent plus comme les représentant valablement, pourront être remplacés suivant la procédure prévue pour leur nomination. »

La parole est à M. Rolland.

M. Jacques Rolland. Cet amendement répond à deux objets. Un certain nombre de membres du Conseil économique sont décédés et n'ont pas été remplacés. Il serait donc anormal que certaines organisations professionnelles ne soient pas représentées.

En outre, certaines personnes qui avaient été présentées, il y a quatre ans, par leurs organisations sont considérées comme ne les représentant plus valablement du fait qu'elles ont quitté leur organisation professionnelle et changé de métier.

Je voudrais relever quelques paroles de M. Damasio qui, dans son exposé, a voulu laisser croire à l'Assemblée que le projet de loi en discussion avait été élaboré pour empêcher qu'un certain nombre d'artisans — des poujadistes, sans doute — soient élus aux chambres de métiers...

M. Jean Damasio. Aux chambres des métiers ?

M. Jacques Rolland. ... au Conseil économique, veux-je dire.

M. Jean Damasio. Les poujadistes ont été élus aux chambres de métiers. Les électeurs les ont choisis.

M. le président. Monsieur Damasio, laissez parler l'orateur.

M. Jacques Rolland. Mon amendement prouvera précisément que le succès annoncé par les poujadistes est très loin d'être aussi grand qu'ils le disent, car s'il y avait eu lieu de remplacer des membres du Conseil économique par des artisans, je crois que pas un seul poujadiste n'aurait été élu. En effet, aucun poujadiste n'a été élu à l'assemblée des présidents de chambre de métiers. Dans les organisations professionnelles et artisanales, les changements sont très minimes.

Mon amendement prouve que les arguments soulevés par M. Damasio ne sont pas valables.

Dans ces conditions, l'Assemblée pourrait l'accepter et éviterait ainsi le reproche qu'on pourrait lui faire de cristalliser des situations acquises par le maintien de gens qui, indiscutablement, ne représentent plus leur profession.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur. La commission accepte l'amendement de M. Rolland d'autant plus que des changements sont déjà intervenus et qu'un certain nombre d'organisations professionnelles ont l'intention de modifier leur représentation.

M. le président. La parole est à M. Damasio, contre l'amendement.

M. Jean Damasio. Je ferai remarquer à M. Rolland, qui ne semble pas connaître le nombre exact des élus poujadistes aux chambres de métiers, que 50,6 p. 100 des sièges ont été remportés par les membres de l'U. D. C. A. et que, si les élections avaient eu lieu comme il était prévu normalement, c'est-à-dire pour un renouvellement complet, conformément au décret du 20 mai 1955, ce n'est pas 50,6 p. 100, mais la quasi totalité des sièges que nous aurions obtenue.

M. Jean Goudoux, Dans la Loire et la Corrèze, il n'y a eu aucun élu de l'U. D. A. C.

M. Louis Alloin. A Lyon, également.

M. Jean Damasio. Cela vous touche, mais c'est la vérité !

M. Yves Péron. Vous devriez nous parler du succès de M. Poujade dans le premier secteur de la Seine !

M. le président. Je vous en prie, laissez parler M. Damasio.

M. Jean Damasio. Je répondrais volontiers à M. Péron, mais il n'est pas question des élections dans le premier secteur de la Seine. Nous parlons des élections aux chambres de métiers.

M. Yves Péron. Vous faites aussi bien !

M. Jean Damasio. Si les élections n'avaient pas été, par cette même Assemblée, renvoyées à une date ultérieure, si nous nous étions conformés au décret du 20 mai 1955, nous aurions obtenu la totalité des sièges aux chambres de métiers

M. Louis Alloin. Sauf à Lyon!

M. Jean Goudoux. Sauf dans le Lot!

M. Jean Damasio. Nous pourrions parler du Lot si M. Thamier était présent.

M. Jean Goudoux. Dans la Haute-Vienne et la Corrèze, vous n'avez eu aucun élu!

M. Jean Damasio. Nous ne pouvons accepter l'amendement de M. Rolland qui rendrait possibles des prorogations de mandats illégales.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Paul Ramadier, *ministre des affaires économiques et financières.* Le Gouvernement accepte l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement de M. Rolland.

(*L'amendement, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi, adopté par l'amendement de M. Rolland.

M. Jean Damasio. Je demande le scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	565
Majorité absolue	283
Pour l'adoption	421
Contre	144

L'Assemblée nationale a adopté.

L'Assemblée nationale prend acte qu'en application de l'article 20, alinéa 6 de la Constitution, le délai d'accord entre les deux Chambres est de quinze jours de session à compter du dépôt sur le bureau du Conseil de la République du texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale.

— 3 —

POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpelaltions de MM. Barrachin, Legendre, Dorey, Lamps, Paul Reynaud, Casanova, Hénault et Bouhey sur la politique générale du Gouvernement.

Politique économique et financière (*suite*).

M. le président. Cet après-midi, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits sur la politique économique et financière.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Durbet.

M. Marius Durbet. Mesdames, messieurs, je me propose, en une courte intervention, de démontrer que l'actuelle expérience gouvernementale, coûteuse pour tous, est particulièrement onéreuse pour les travailleurs salariés.

On l'a dit et répété: les salaires restent en fait bloqués, tandis que le coût de la vie monte et les salariés manifestent leur mécontentement, à tort ou à raison, à tort s'il apparaît qu'ils ne sont victimes, comme tous les autres citoyens d'ailleurs, que des circonstances d'un état de fait extérieur à la volonté gouvernementale, mais non sans raison s'il est prouvé que leurs difficultés tiennent, au moins pour une part, à la politique délibérément engagée par le Gouvernement.

C'est le bilan de cette politique des salaires et des prix que nous devons aujourd'hui dresser. Au Gouvernement de prouver qu'il a fait mieux, compte tenu évidemment des circonstances.

A l'actif de celui-ci, inscrivons objectivement et en totale exclusivité certains avantages sociaux qui ne relèvent — reconnaissons-le — que de sa seule initiative. Au passif, notons l'état de stagnation des salaires directs.

Comment va s'établir le solde, c'est-à-dire le niveau de vie des salariés ? Il se traduit d'un mot, monsieur le ministre: « malaise social ».

Le travailleur prétend ne pas y trouver son compte et ses prétentions s'expliquent aisément. D'une part, il voit réduire ses moyens de payement: c'est alors la politique économique d'ensemble qu'il est tenté de mettre en cause. D'autre part, il constate que les décisions de blocage prises par l'autorité n'ont d'effet réel que sur les salaires.

Il est amené dès lors à se poser deux questions. Quelle valeur attribuer à l'échelle mobile, faite pour sa protection ? Si elle a quelque utilité, comment s'en est-on servi ?

Il est facile aujourd'hui de démontrer que ce mécanisme n'a de perfection que manipulé par des mains expertes et, dans ce cas, il ne fonctionne pas. Par contre, s'il est confié à des opérateurs malhabiles, il agit certes, mais contrairement aux normes prévues. Il est temps de le réformer.

Cette réforme, le Gouvernement actuel semble tout désigné pour la réaliser. Il aurait bien mauvaise grâce à se récuser, car ce sont ses propres techniciens qui ont mis en place l'échelle mobile; de plus, il en connaît aujourd'hui, par expérience, tous les défauts. Il ne peut, enfin, s'en prendre qu'à lui-même de s'être — passez-moi l'expression — pincé les doigts dans l'appareil: les conseils de prudence lui furent donnés à temps et dans les formes les plus mesurées.

Sûr de lui, escomptant que le temps de l'épreuve lui serait épargné, le Gouvernement fit la sourde oreille. L'Assemblée, de son côté, est restée depuis quatorze mois dans un état de complaisance dont on a peu d'exemples antérieurs. Intempérante comme chacun sait en matière budgétaire, elle sut se contraindre au point d'abdiquer pratiquement tous ses pouvoirs. Le pouvoir exécutif en prit donc à son aise, dans un climat parlementaire des plus détendus.

J'ai affirmé qu'en fait le Gouvernement avait décidé le blocage des salaires en s'efforçant, mais vainement, de bloquer les prix. Sur ce dernier point, nous sommes renseignés: c'est l'échec.

Les budgets-types calculés par la C. F. T. C., par F. O., par l'U. N. A. F. traduisent respectivement des hausses de 5,2, 8,5 ou 6,4 pour 100. Par contre, en ce qui concerne les salaires, l'opération a pleinement réussi: ils sont radicalement bloqués.

M. Paul Ramadier, *ministre des affaires économiques et financières.* Vous me permettrez cependant d'observer que les salaires ont augmenté de 7 p. 100 en moyenne dans le courant de 1956.

M. Marius Durbet. Je compte, monsieur le ministre, apporter, au cours de mon exposé, des preuves de ce blocage pratique des salaires.

Dans le secteur public où l'Etat intervient comme patron, à voir le mécontentement actuel il est manifeste que toute remise en ordre des salaires est exclue. Mais peut-on mettre en cause le pouvoir, dans le secteur privé où les salaires se règlent en dehors de toute intervention de l'Etat, puisqu'ils sont fixés par les conventions collectives ?

Théoriquement, c'est vrai. Mais chacun sait que, même indirecte, l'intervention gouvernementale est déterminante dans ce domaine. Les salaires privés tiennent moins aux contrats qu'à la masse bénéficiaire disponible: la part du salaire direct est liée à la part absorbée par la couverture des besoins sociaux.

On a improprement appelé « charges sociales » cette fraction de revenu distribuée accessoirement au salaire direct. C'est voir la chose sous le seul angle des prix de revient. En réalité, il faut la considérer économiquement comme un des éléments de la rémunération. Le véritable problème économique dont procède étroitement le social est de déterminer le point d'équilibre où doit s'établir le niveau optimum des salaires indirects, selon le développement de la production et le potentiel d'équipement, en tenant compte évidemment de la partie directe de la rémunération.

Négligeant ces facteurs économiques, l'actuel Gouvernement, passionné du bonheur de la classe laborieuse au point de décréter pour elle la façon d'être heureuse, a tiré trop audacieusement une traite sur l'avenir.

Cette traite, nous sommes au regret de la voir protester par le contribuable et probablement par l'épargnant.

L'intervention du Gouvernement est plus apparente encore si l'on examine un certain mécanisme appelé « échelle mobile » et la manière de s'en servir.

Est-il besoin de citer l'origine du S. M. I. G., de l'indice des 213 articles et d'analyser les causes d'altération de ces notions établies pour un objet précis, la protection du salaire ? Voyons brièvement comment elles dévièrent de leurs objectifs originaux.

Lorsqu'en 1950 le législateur décida le retour à la liberté des salaires désormais fixés par voie de convention collective, il maintint l'intervention gouvernementale sous la forme d'un salaire minimum déterminé par lui comme limite inférieure des besoins élémentaires du salarié. Pour assurer une évaluation raisonnée de ses besoins, l'élaboration d'un budget type fut prévue. La commission supérieure des conventions collectives en fixa les éléments statistiques, le Gouvernement, de son côté, se réservant de les interpréter selon les conditions économiques générales.

Cette dernière précaution, le législateur l'avait prise pour deux raisons. La première, afin de ne pas lier étroitement et automatiquement le pouvoir exécutif responsable à l'avis de la commission; la seconde, pour lui laisser la possibilité de relever le niveau de ce salaire social en fonction du revenu global. Il

fixait ainsi au Gouvernement un double impératif: la production réelle du travailleur et le maintien de la monnaie.

A noter que, suivant l'exposé des motifs du décret du 23 août 1950, la détermination du S. M. I. G. n'a pas pour objet de fixer le niveau des salaires. Sur le plan théorique, aucune équivoque n'est possible; toutes les précautions semblaient prises pour qu'il n'y ait aucune déviation de la nature et de l'objet du S. M. I. G.

En fait, progressivement, le S. M. I. G. devint un salaire-pilote. Dans les négociations de salaires, la tentation pour les deux parties était grande de s'y référer. Ce matin encore, je lisais dans la presse qu'une délégation des cadres qui s'est rendue hier chez M. Guy Mollet a affirmé: « Si l'échelle mobile jouait, nous revendiquerions une augmentation de salaires. »

Ainsi, un lien étroit s'est établi entre le S. M. I. G. et la hiérarchie des salaires.

En 1951, le Gouvernement lui-même fixa, à deux reprises, le taux du S. M. I. G. dans la seule perspective des effets directs qui en résulteraient sur les salaires.

Cette influence de fait du S. M. I. G. sur les salaires devait conduire à la revendication de l'échelle mobile. A la lettre, celle-ci ne devait être qu'une assurance pour les travailleurs les plus défavorisés, les protégeant, quelles que soient les circonstances, contre toute régression sociale. Mais, reposant sur le S. M. I. G., dont on a vu l'influence sur l'ensemble des salaires, c'est en fait toute la politique économique et monétaire que l'échelle mobile arrivait à mettre en cause.

Pour parer aux éventuels dangers, le Gouvernement dispose de moyens divers, qui vont des plus saines pratiques au truquage le plus éhonté, en passant par quelques astuces subalternes. Un gouvernement avisé n'avait qu'à s'efforcer de créer les conditions économiques favorables prévues pour l'établissement de l'indice et à partir desquelles s'élaborent le budget type et le S. M. I. G. Quelques coups de pouce, évidemment, à l'indice pour freiner certaines oscillations économiques épisodiques et l'appareil se trouvait aisément contrôlé.

Socialement, pour amortir les variations de pression, il arriva même que les gouvernements précédents usèrent d'expédients dont la légalité fut d'ailleurs discutée: l'indemnité horaire non hiérarchisée. Ainsi, à trois reprises, en 1954 et 1955, fut revalorisé le salaire minimum, mais sans ouvrir de brèche dans le système économique et monétaire, l'indice restant relativement stable en un point éloigné de la cote d'alerte.

En tout état de cause, le S. M. I. G. se voyait, par ces moyens, restituer son caractère de « minimum de protection sociale indépendant du niveau des salaires et de la hiérarchie ».

Une telle politique donna des résultats satisfaisants sur tous les plans. L'indice des prix, au cours des années 1954 et 1955, garda une relative stabilité. Le salaire minimum fut revalorisé à trois reprises, comme je viens de le rappeler. La hiérarchie des salaires évolua librement en dehors du S. M. I. G. et dans le seul cadre des négociations contractuelles.

Par contre, aujourd'hui, votre politique, pour avoir négligé l'essentiel, « créer des conditions économiques favorables », n'a plus comme moyen d'action que l'expédient, la ruse, érigés dès lors en doctrine. Comme personne ne s'y laisse prendre, on aboutit évidemment aux résultats inverses: premièrement, l'indice, même faussé, est au plus haut, prêt à sauter; deuxièmement, le salaire minimum interprofessionnel garanti est immuable; paradoxalement, on le bloque quand s'élève le coût de la vie alors que précédemment il montait quand le coût de la vie se stabilisait; troisièmement, les salaires se trouvent pratiquement bloqués, rien, aujourd'hui, techniquement et psychologiquement, ne se prêtant à leur négociation.

C'est le plus remarquable assemblage d'échecs qui se puisse concevoir.

On admet alors l'inquiétude du Gouvernement. Ce qui n'était, avant, que difficultés, est devenu, aujourd'hui, obstacles infranchissables. Indice, salaire minimum interprofessionnel garanti, échelle mobile des salaires, tout est pour lui objet de frayeur, alors que ces écueils étaient faciles à contourner. Le S. M. I. G. pouvait l'être en agissant sur l'un de ses deux facteurs constitutifs mais à temps et de telle manière qu'il n'imprime que de faibles variations à l'autre élément qui ne doit jamais être qu'un instrument de mesure, l'indice des prix.

Bien facile aussi à esquiver ce faux obstacle que l'on appelle l'échelle mobile dont on se fait un épouvantail quand elle n'est plus qu'illusion!

N'est-il pas piquant de rappeler à ce propos que si l'échelle mobile se trouvait, aujourd'hui, être ce que la voulaient les socialistes, c'est-à-dire automatique — n'oublions pas qu'ils la rejetèrent dans sa forme actuelle — elle serait un véritable objet de cauchemar pour l'actuel gouvernement socialiste.

On a donc l'impression que ceux qui sont aux affaires ne peuvent plus maîtriser les éléments.

Quant au travailleur, il a parfaitement conscience qu'il paye lourdement toutes les fausses manœuvres et qu'il lui faudra, de toute façon, payer — et je le reconnais en faveur, à l'heure actuelle, de votre thèse — même et surtout si doit craquer l'ultime ligne de résistance, sans élasticité — quoi qu'en dise M. Ramadier — sans éléments de soutien, sans position de repli, où le Gouvernement a délibérément choisi d'engager le combat.

La classe laborieuse voudra-t-elle, après tant de déceptions, participer à la lutte ? On peut craindre le contraire, à en juger par les manifestations actuelles.

« Quand le travailleur prend la peine de lire certaines déclarations ministérielles, il arrive peut-être à échapper, un temps, à ses inquiétudes, mais pour s'abîmer dans la plus insondable perplexité.

« Les engagements pris à l'égard des travailleurs seront tenus, proclame M. Ramadier, mais le respect de ces engagements peut avoir des résultats néfastes. »

De son côté, la critique se donne beau jeu. Certains rappelleront les mises en garde qu'ils dressèrent en temps utile, face à un programme susceptible de détruire un bien fragile équilibre monétaire. Soulignant votre impéritie, ils pourront désormais affirmer non sans raison que, par opposition à votre fallacieux progrès social, leur propre prudence s'inspirait d'un sens éminemment social.

Le plus bel hommage que vous puissiez rendre à leur perspicacité, c'est précisément votre actuel combat, acharné mais bien tardif, pour la défense de la monnaie.

Quant à d'autres, vos rivaux à gauche dans la compétition en permanence ouverte dans le sens du progrès social, ils ne manqueront pas, à la suite de MM. Lamps et Renard, d'ironiser à plaisir sur votre politique, toute axée sur la défense de la monnaie au mépris, diront-ils, des intérêts des classes laborieuses.

Ils dénonceront ces préoccupations de capitalistes aux abois et l'apparence, je le crains de plus en plus, semblera justifier leurs critiques.

Il vous reste donc à soutenir votre réputation et à maintenir notre confiance.

Il convient pour cela de mettre un frein à cette frénésie de faux progrès social au rythme affolant et aux anticipations pleines d'audace.

Il faut en finir avec cette politique du « blé en herbe »; le cycle des créations de M. Gazier doit être, pour l'heure, suspendu.

Techniquement, les moyens d'agir ne sont pas épuisés.

Quittez cette hantise de l'indice. Ce n'est pas sur ce point que se gagnera le Verdun de la bataille du franc.

Mauvaise méthode, injuste et toujours inefficace à terme que ce maintien artificiel et spécieux des prix!

C'est dans la recherche d'un équilibre à un nouveau palier que réside la solution du problème de la stabilisation du coût de la vie.

Un relèvement du S. M. I. G., s'il était intervenu à l'automne dernier, n'aurait sans doute pas eu plus de conséquences que les relèvements antérieurs.

Les conditions économiques favorables se trouvaient réunies et l'opération ne se serait pas alors insérée dans ce contexte psychologique alarmant que nous connaissons à présent et que vos exhortations entretiennent.

Il faut recréer ces conditions et assainir le climat.

Il faut enfin modifier la loi sur l'échelle mobile. Je le répète après M. Edgar Faure, la nécessité de cette modification est reconnue depuis la promulgation de cette loi, car elle n'apporte rien aux travailleurs et que des ennuis au Gouvernement.

« Garde-fou » pour le pouvoir, voilà qu'elle pousse celui-ci aux pires folies, aux folies les plus coûteuses, les plus dérisoires aussi, car en voulant retarder l'événement redouté, elles ne font que l'aggraver.

Modifier la loi: voilà la seule solution courageuse.

Elle réside dans une intervention législative.

Mais le Gouvernement est-il disposé à la proposer ou à la faire adopter ? Il lui faudra du courage. Le Gouvernement socialiste n'en manque pas, sur beaucoup de points. Mais en aura-t-il assez pour renoncer à certaines positions doctrinales ?

Mme Rachel Lempereur. Et vous pour dire ce que vous voulez exactement!

M. Marius Durbet. C'est dans son propre esprit de système qu'il doit avant tout s'amender. Prêchant d'exemple, il sera mieux compris du pays.

Le programme si rigoureux de M. Ramadier, le pays l'acceptera si on lui propose des solutions franches au lieu de ruser avec lui.

« Dire la vérité au pays »: tous les orateurs qui m'ont précédé, les socialistes plus que tous autres, ont insisté sur ce point. Je pense comme eux, car les vérités de choc ont une vertu, même lorsqu'on les administre à un pays fatigué. (*Applaudissements sur certains bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Beauguitte.

M. André Beauguitte. Mesdames, messieurs, après les interventions de talent qui ont marqué ce débat sur la politique financière et économique du Gouvernement et qui toutes ont mis en relief la gravité de notre situation, je voudrais, à mon tour, adresser au Gouvernement un appel angoissé pour que soient prises, alors qu'il en est temps encore, les mesures nécessaires à notre redressement.

Je n'ai pas besoin d'insister ici sur l'inquiétude qui gagne le pays, qui atteint toutes les classes sociales, les classes laborieuses plus encore que les autres, car elles n'ignorent pas qu'elles seraient les premières victimes d'une débâcle financière. Le terme n'est pas excessif: c'est ainsi que des experts financiers américains ont pu dire — on l'a rappelé ici — que « la France n'est éloignée de la banqueroute que de 500 millions de dollars ».

Comment le Gouvernement a-t-il pu laisser cette crise se développer à ce point ? Par l'absence de tout programme cohérent, par une politique de facilité et d'expédients, par le désir de tenir des promesses électorales, ce qui serait un souci fort louable si la possibilité de leur réalisation avait été exactement, pour ne pas dire honnêtement, pesée. Encore me sera-t-il permis d'ajouter qu'il eut été sans doute plus sage de calculer la valeur réelle de ces promesses avant de les formuler.

Politique de facilité, en effet, que d'engager des dépenses nouvelles — car elles sont toutes, à quatre milliards et demi près, en faveur des rentiers-viagers, d'initiative gouvernementale — et d'aggraver, pour les couvrir, des taxes ou impôts déjà trop lourds, au surplus inégalement et injustement répartis; politique d'expédients que de s'attacher par des procédés artificiels à bloquer, de semaine en semaine, l'indice des 213 articles qui se trouve désormais dépassé par les faits; procédés qui viennent au surplus accroître le déficit budgétaire de quelque 120 milliards et ne s'attaquent pas à la cause véritable du mal.

Certes, je n'oublie pas la charge que représentent pour nous les événements d'Algérie, mais je ne saurais non plus oublier qu'il était émis l'année dernière un emprunt dont vous avez fixé, modestement sans doute, monsieur le ministre des affaires économiques et financières, le plafond « utile », si j'ose dire, à 150 milliards, mais dont, avec la même modestie, vous avez, en définitive, accepté un produit de plus de 300 milliards.

J'ai lu à la page 3685 du *Journal officiel* reproduisant le compte rendu de la séance du 24 juillet dernier ce que vous répondiez alors à M. Courant.

« Tout emprunt, lui disiez-vous, finit un jour ou l'autre par être transformé en impôt complémentaire. »

Certes, je ne méconnais pas le fardeau de la pacification en Algérie, mais ce devait être précisément pour le Gouvernement un impératif que de veiller à une gestion plus judicieuse et plus prudente de nos finances. Or, malgré la bienveillance à laquelle pourrait m'inciter la lourde tâche qui est la vôtre, monsieur le ministre des affaires économiques et financières, je ne vois rien qui puisse sur ce terrain nous apporter de sérieux apaisements.

Permettez-moi de vous dire que je n'enregistre que des contradictions dans votre manière de procéder.

Vous entendez vous opposer à la hausse des prix, à l'inflation, maintenir l'expansion économique et accroître les exportations, mais, dans le même temps, vous faites de la superfiscalité qui ne peut être sans effet sur les prix, vous aggravez les dépenses budgétaires et, amplifiant ainsi le déficit, vous créez une inflation qui pèse également et lourdement sur les prix.

Comment pouvez-vous envisager, dans ces conditions, le développement de nos exportations, alors que — vous ne l'ignorez pas — nos prix ne sont pas compétitifs sur les marchés mondiaux ?

Les résultat est que vous vous trouvez aujourd'hui dans l'obligation de freiner nos importations. Dans ces conditions, que deviendra l'expansion économique et, par surcroît, l'application de la doctrine du plein emploi ? Car, en définitive, vous allez provoquer, quoi que vous disiez, une récession économique, tout au moins par rapport à ce que nous pouvions espérer d'une politique saine. C'est ce que M. Edgar Faure a appelé, en mettant les choses au mieux, une « diminution d'augmentation ».

J'ai déjà eu l'occasion, dans mes précédentes interventions, de mettre en garde le Gouvernement contre les risques d'une telle action que j'ai estimée dangereuse et j'ai insisté sur la nécessité, à la fois pour le développement économique et la tranquillité sociale du pays, d'une réforme fiscale, stimulant la productivité et basée sur la justice, ainsi que sur l'urgence d'une compression massive des dépenses budgétaires.

Sur ces deux points, je dois constater la carence gouvernementale, à laquelle je ne trouve pas d'explication valable. C'est, en effet, un lieu commun d'imputer au « système » et particulièrement à l'instabilité ministérielle la majeure partie des maux dont nous souffrons.

Qu'il me soit permis tout de même de vous rappeler, sans qu'il y ait là le moindre regret de ma part, que le Gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, vient de battre le record de longévité et que plus d'un an de pouvoir devrait permettre d'élaborer un plan valable ainsi que des réformes utiles.

Toutefois, je dois à la vérité de dire qu'en matière de réformes vous avez pris une initiative, mais à mon sens malheureuse: vous avez décidé de mettre en application, à compter du 1er janvier 1957, la réforme des patentes.

M. Paul Ramadier, *ministre des affaires économiques et financières.* Ce n'est pas le Gouvernement, c'est le Parlement qui l'a décidé.

M. André Beauguitte. Le Parlement n'avait pas fixé de date.

M. le ministre des affaires économiques et financières. Si! En juillet 1956, le Parlement a fixé une date qui était le 1er janvier 1957.

M. André Beauguitte. Le Parlement a émis le désir que l'on retarde la date d'application, monsieur le ministre.

Une proposition de résolution a été adoptée tendant au report de la date à laquelle serait appliqué le texte dont il s'agit et, récemment encore, vos propres amis au Conseil de la République, les socialistes, ont déposé dans ce sens une proposition qui a été adoptée. J'en ai d'ailleurs le texte sous les yeux et je puis vous en donner lecture si vous le désirez.

M. le président. Non, monsieur Beauguitte.

Mme Rachel Lempereur. Il n'en est pas moins vrai que l'Assemblée a adopté le texte fixant la date d'entrée en application de la réforme.

M. André Beauguitte. M. le président m'invite à ne pas vous donner lecture de ce texte. On se contente donc de savoir que je l'ai sous les yeux.

M. le président. Poursuivez votre exposé, qui est écouté avec intérêt.

M. André Beauguitte. Je reprends mon exposé.

En me reportant précisément au tableau qui figure dans la proposition qui a été adoptée, je note des pourcentages d'augmentation de patentes allant jusqu'à 400 p. 100, tandis que les diminutions ne dépassent guère 50 p. 100.

M. Jean Filippi, *secrétaire d'Etat au budget.* Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Beauguitte ?

M. André Beauguitte. Je vous en prie.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Comme, au total, il n'y a pas d'augmentation de la charge fiscale, si certaines augmentations sont fortes et certaines diminutions relativement faibles, cela signifie que ceux qui bénéficient de diminutions sont beaucoup plus nombreux que ceux qui subissent des augmentations. C'est une pure constatation arithmétique. (*Sourires.*)

M. André Beauguitte. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, ce qui est très grave, c'est qu'il en résulte un déplacement de charges entre les diverses catégories de contribuables d'une même commune.

Le système paraît substituer de nouvelles injustices aux anciennes. Je vais vous citer des chiffres et vous serez édifié.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je les connais.

M. André Beauguitte. Je consulte, par exemple, les tableaux concernant une commune de 30.000 habitants.

Un mécanicien-constructeur habitant une telle commune se trouvera augmenté de 39,5 p. 100, un distillateur de 372,40 p. 100, un mécanicien-réparateur de 88,30 p. 100, un épicier en gros, de 54,40 p. 100.

Dans une commune de 1.500 habitants, un entrepreneur de transport verra sa patente augmenter de 258,40 p. 100.

M. Emile Hugues. Combien payait-il auparavant ?

M. André Beauguitte. C'est la proportion qui est importante, du point de vue de la hausse des prix.

M. Emile Hugues. C'est la différence entre l'ancienne et la nouvelle patente qu'il est important de connaître.

M. André Beauguitte. Dans une commune de 1.500 habitants également, la patente d'un marchand en gros sera augmentée de 70 p. 100.

Pour une commune de 850 habitants, la patente d'un entrepreneur de transports — autobus local — sera augmentée de 200,73 p. 100, celle d'un entrepreneur de transport marchandises de 272,4 p. 100.

M. Hugues me demande ce que payaient auparavant les intéressés. Mais je puis vous dire que, dans la proposition de résolution socialiste, on lit, à la troisième page, la phrase suivante:

« La patente étant déjà un impôt relativement lourd dans de nombreuses communes, les entreprises qui subiront une importante majoration ne la supporteront peut-être pas sans répercussion sur les prix. »

Voilà très exactement ce qu'on lit dans le texte qui a été voté par le Conseil de la République.

En définitive, quelles mesures propose le Gouvernement pour rétablir une situation si profondément compromise ?

Il propose, entre autres, la réduction de nos importations

par l'application d'une taxe temporaire de 15 p. 100. Mais le Gouvernement ne pense-t-il pas que les puissances qui sont nos partenaires dans les relations commerciales extérieures que nous entretenons avec elles pourront être amenées à prendre de semblables dispositions à l'encontre de nos produits, dispositions qui viendraient encore réduire le chiffre de nos exportations, car elles seraient de véritables sanctions ?

Par ailleurs, le Gouvernement propose une politique d'austérité. Mais je ne vois qu'une mesure, du reste peu efficace: la limitation des dividendes. Comment, au surplus, imposer une politique d'austérité au pays si l'Etat ne donne pas lui-même l'exemple ?

M. Jean Damasio. Très bien!

M. André Beauguitte. Car là se trouve la solution; elle ne saurait être que là.

La solution, c'est la compression massive des dépenses budgétaires. Il ne s'agit pas de 250 milliards d'économies dont on nous parle depuis près de trois mois et dont nous ne voyons pas encore la réalisation.

Il s'agit de réaliser des réformes de structure et de procéder à une discrimination opportune entre les subventions, dont certaines sont indispensables, mais d'autres très contestables. Il s'agit de réformer le mécanisme même des administrations et de mettre fin à l'augmentation permanente du nombre des fonctionnaires. (*Applaudissements à l'extrême droite*).

J'ai sous les yeux, monsieur le ministre, le bilan de l'institut national de la statistique et des études économiques publié dans un récent bulletin hebdomadaire.

J'y ai relevé le recensement général des fonctionnaires civils de l'Etat en 1956. Je constate que l'effectif total des seuls agents civils relevant des différents ministères était, il y a un peu plus de deux mois — car depuis il s'est encore accru — en augmentation de 77.979 par rapport à 1952 et de 80.892 depuis 1950, soit une accélération permanente.

Il y a, certes, des départements ministériels où l'augmentation se conçoit; tel que celui des postes, télégraphes et téléphones dont on a parlé tout à l'heure ou celui de d'éducation nationale. Mais ce n'est pas là que le pourcentage est le plus élevé.

Votre propre département, monsieur le ministre, s'est enrichi de 7.000 agents, soit une sensible plus-value, la seule vraisemblablement que vous ayez enregistrée.

M. Jean Damasio. Et les polyvalents!

M. André Beauguitte. L'Agriculture a accueilli 1.600 nouveaux travailleurs qui ne sont pas, malheureusement, des travailleurs de la terre!

Quant à la Santé publique, elle se préoccupe de celle de 750 nouveaux bureaucrates; mais que devient, dans tout cela, la santé privée du franc ? (*Interruptions sur certains bancs à gauche.*)

Loin de se réjouir, les fonctionnaires eux-mêmes voient avec mécontentement une pareille prolifération car, vous le savez bien comme eux-mêmes, vous ne pouvez leur assurer des rémunérations décentes auxquelles ils peuvent légitimement prétendre qu'en limitant les effectifs pléthoriques.

La dispersion inconsidérée des émoluments porte une atteinte directe à tout rajustement équitable des traitements.

M. Jean Damasio. C'est la vérité, monsieur le ministre.

M. André Beauguitte. Je vous demande, monsieur le ministre des affaires économiques et financières, de me donner une réponse nette à une question qui m'intéresse beaucoup.

Lorsque vous serez saisi des rapports que seront appelés à vous remettre — soit directement, soit par l'intermédiaire du comité interministériel que vous avez créé — les conseillers maîtres à la cour des comptes en vue de procéder à des économies, êtes-vous disposé à adopter leurs conclusions, s'ils vous proposent, comme je le crois, des réductions massives, des suppressions de services et même l'éclatement de certains ministères dont différentes directions seraient rattachées à d'autres départements ?

M. Jean Damasio. Il ne serait pas réélu s'il le faisait!

M. André Beauguitte. Je me souviens, en effet, que déjà dans le passé, avant que vous soyez ministre des finances, la cour des comptes a déposé des conclusions qui n'ont été suivies d'aucun effet.

Puisque vous avez créé des commissions spéciales et que vous leur avez donné une tâche déterminée, je serais heureux de vous entendre dire que c'est pour donner une suite aux propositions qu'elles vous soumettront.

M. le ministre des affaires économiques et financières. Monsieur Beauguitte, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. André Beauguitte. Volontiers.

M. le ministre des affaires économiques et financières. Je n'ai institué aucune commission, mais si la cour des comptes ou de hauts fonctionnaires me proposent des suppressions d'emplois administratifs, voire de ministères, qui me paraissent véritablement intéressantes et réalisables, vous pouvez être assuré que je les proposerai au Parlement.

M. André Beauguitte. Je vous remercie, monsieur le ministre, mais je pense que vous pouvez rattacher des directions à d'autres ministères sans avoir recours au Parlement.

Mme Rachel Lempereur. Et aucun parlementaire n'enverra plus de lettres de recommandations aux ministres pour maintenir des fonctionnaires en place. Attention aux interventions!

M. André Beauguitte. Etes-vous disposé à vous opposer aux demandes d'augmentation de dépenses de certains de vos collègues ?

M. le ministre des affaires économiques et financières. C'est ma vie quotidienne! (*Sourires.*)

M. André Beauguitte. Ce n'est peut-être pas celle de votre voisin, M. Gazier, qui sourit en ce moment, car je ne pense pas que le Gouvernement puisse décemment demander au Parlement de voter des mesures destinées à majorer de 50 milliards de francs le coût de la sécurité sociale.

Mme Rachel Lempereur. Voilà l'éternel sujet de bataille!

M. André Beauguitte. J'aimerais savoir, monsieur le ministre, s'il est exact que vous avez invité l'administration des contributions directes, ce qui est un fait inusité, à une émission accélérée des rôles des impôts sur le revenu.

M. Tony Larue. Ce n'est certainement pas inusité.

M. Marcel David. Chaque année la même circulaire dans ce sens est adressée aux fonctionnaires des contributions directes.

M. André Beauguitte. Les dates ont toujours été respectées, mais en la circonstance, si je suis bien informé, on demanderait l'envoi immédiat des rôles de l'impôt sur le revenu et j'aimerais savoir si ce fait est exact.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je demande en permanence à mes services d'émettre les rôles le plus rapidement possible. (*Rires.*)

M. André Beauguitte. Monsieur le secrétaire d'Etat, il y a tout de même des délais.

M. le ministre des affaires économiques et financières. Bien sûr!

M. André Beauguitte. Si maintenant vous demandez à vos services d'envoyer les rôles plus tôt que de coutume, c'est tout de même une innovation.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Si c'est une innovation, elle est excellente.

M. Tony Larue. Demandez à M. Edgar Faure comment il faisait quand il était au gouvernement!

M. André Beauguitte. Je ne soutiens ici aucun Gouvernement. J'examine la situation et je n'ai rien à demander à M. Edgar Faure. Je m'adresse au ministre en exercice et je vous questionnerai lorsque vous serez sur les bancs du Gouvernement! (*Rires.*)

Monsieur le ministre, je voudrais encore vous poser deux questions dont l'importance ne saurait vous échapper: nous orientons-nous vers une nouvelle dévaluation du franc ? Accepterez-vous d'être le ministre du double décime ?

Peut-être, en m'entendant exprimer cette interrogation, votre pensée se reporte-t-elle vers l'un des hommes qui ont le plus honoré la IIIe République et qui, dans des circonstances pour le moins aussi difficiles, a su donner au monde l'exemple d'une France qui ne s'abandonnait pas et qui, dans les moments tragiques de son histoire, a toujours su faire front.

Mais alors, permettez-moi de vous dire, avant de regagner mon banc, que le président Poincaré avait derrière lui un bloc gouvernemental sans fissure, uni dans la même volonté, qu'il avait pour lui la confiance du pays, cette confiance que l'on n'impose pas, mais qui se gagne.

Pour restaurer une telle confiance, pour la justifier, il faut, le Gouvernement ne l'ignore pas, prendre des initiatives particulièrement courageuses.

C'est de la nature de ces initiatives et des précisions qui nous seront données les concernant — car en dépit du discours courageux et substantiel que vous avez prononcé tout à l'heure, monsieur le ministre, nous attendons encore un certain nombre d'explications sur des points particuliers — que dépendra la position que mes amis qui m'ont mandaté et moi-même prendrons en fin de débat. (*Applaudissements à l'extrême droite et sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Mendès-France.

M. Pierre Mendès-France. Mesdames, messieurs, avant d'aborder l'examen de la situation financière et économique actuelle qu'ont traitée plusieurs de nos collègues, je voudrais essayer de placer ce débat dans la perspective d'ensemble de l'évolution des douze années que nous venons de vivre.

Dans cette période, nos ressources sont toujours restées inférieures à nos besoins, ceux-ci résultant de retards à rattraper qui dérivaient, notamment, des erreurs d'avant-guerre, plus encore, des pertes dues à la guerre, de notre volonté commune d'améliorer le plus rapidement possible les conditions d'existence de la population et surtout des éléments les plus défavorisés, des besoins particuliers découlant, notamment, des circonstances politiques que nous avons traversées en Europe et dans l'outre-mer.

L'impossibilité où nous étions de satisfaire, en même temps, tous ces objectifs importants, nous conduisait chaque année à répartir, non sans peine et d'une façon souvent empirique, entre trois grandes catégories d'emplois — l'investissement, l'amélioration du niveau de vie et les dépenses militaires — l'accroissement des ressources nationales résultant d'une production en progrès.

Sans doute un pareil arbitrage est-il difficile. La tentation est grande, à chaque instant, de satisfaire chacun de ces besoins sans restreindre les autres. Nous avons souvent cédé à cette tentation et la sanction a toujours été la même: l'inflation. Cette sanction nous guette aujourd'hui, si nous retombons dans les mêmes erreurs, si nous n'avons pas le courage de choisir.

Dans la première période d'après guerre, de 1945 à 1949 notamment, la prépondérance a été accordée à l'investissement, particulièrement en vue de la reconstruction industrielle rendue nécessaire par les destructions de la guerre. Cet effort d'investissement, toutefois, dans cette période, comme d'ailleurs dans les périodes suivantes, est resté proportionnellement inférieur à ce qu'il était dans les pays voisins et concurrents du nôtre.

Cette prépondérance des investissements s'est affirmée surtout aux dépens du niveau de vie du pays; non pas, d'ailleurs, que nous ayons organisé la compression du niveau de vie et la répartition des sacrifices; celles-ci se sont opérées par l'inflation parce que nous n'avons pas eu le courage de les organiser et de les répartir nous-mêmes; les travailleurs ne doivent pas oublier la leçon des souffrances et, en tout cas, la leçon des privations que l'inflation leur a imposées dans cette période.

Une seconde période a commencé vers 1950-1951. A partir de 1951 et spécialement pendant trois ans, les dépenses militaires ont pris le dessus, surtout du fait de la guerre d'Indochine, ce qui entraîna une diminution du rythme des investissements, tandis que la consommation n'augmentait que très lentement.

Dans cette deuxième période de trois ou quatre années, dans les pays étrangers les investissements ont été spécialement importants, tandis que les nôtres ont décliné progressivement, aggravant encore nos retards antérieurs.

En 1954, la guerre d'Indochine prend fin; les dépenses militaires sont progressivement réduites; le rythme d'accroissement des investissements se relève, ainsi, d'ailleurs, que celui de la consommation; ces investissemnets ont progressé de 1954 à 1955, de 1955 à 1956 dans des conditions dont je reparlerai.

Je crois, mesdames, messieurs, qu'il était intéressant de faire ressortir une fois de plus, au début de ces explications, les relations étroites, permanentes et d'ailleurs évidentes entre les différentes formes d'emploi du revenu national et de rappeler ce que nous n'avons que trop tendance à oublier, à savoir que l'augmentation d'un effort dans une des directions ne peut se faire qu'au détriment des autres.

Il est aussi intéressant de rappeler qu'au cours de ces douze années une aide considérable n'a pas cessé de nous être fournie du dehors.

Sans cette aide, nous n'aurions pas pu faire l'effort qui a été réalisé, ni atteindre les résultats qui ont été obtenus dans les trois domaines, pour la reconstruction et l'investissement, de 1945 à 1949, pour les dépenses de guerre, de 1951 à 1954, et, aujourd'hui, nous n'aurions pas la même progression des investissements ni le même niveau de vie.

Comment, dans cette évolution générale que je viens de retracer très sommairement, se situe l'année 1956 ?

Plusieurs orateurs ont déjà mentionné à quel point elle avait été marquée par des événements assez particuliers.

On le rappelait tout à l'heure, la production globale, en 1956, s'est accrue de 4 p. 100 par rapport à 1955. Majoration intéressante et substantielle, majoration inférieure, toutefois, à celle des années précédentes, pour des raisons diverses dont la principale — elle n'est imputable à personne — découle des circonstances atmosphériques et climatiques très défavorables.

Les revenus nominaux des particuliers, au cours de la même année, se sont accrus de 8 p. 100; les revenus nominaux des salaires, de 10 p. 100; les investissements, de 9,5 p. 100; les dépenses militaires, de 52 p. 100.

Comment cela a-t-il été possible ? Cela s'explique par toute une série de raisons.

Tout d'abord, une fraction de l'accroissement des dépenses que je viens de chiffrer s'est trouvée reprise ou effacée — on disait, à une autre époque, « épongée » — par l'effet de la hausse des prix.

Si la masse salariale a augmenté de 10 p. 100, si les revenus des particuliers, dans l'ensemble, ont été majorés de 8 p. 100, la consommation effective, en volume, ne s'est relevée que de 5 p. 100, la différence ayant été reprise par la hausse des prix.

De même, nous l'avons constaté, l'augmentation sensible des crédits accordés, pour la construction, par exemple, ne s'est pas accompagnée d'un relèvement proportionnel du nombre des logements construits. Ainsi, voilà un autre exemple bien connu dans lequel la hausse des prix a eu pour effet de diminuer l'efficacité des crédits accordés.

D'où est venue cette hausse des prix ? Une fois de plus, c'est un phénomème d'inflation.

En 1956, nous avons tiré sur le revenu national plus de chèques que nos ressources globales ne nous le permettaient. La demande a dépassé l'offre, d'où hausse des prix, avertissement grave, pour nous, d'avoir à éviter, en 1957, de retomber, peut-être même plus largement, dans une erreur dont les conséquences sont toujours aussi dangereuses.

La deuxième raison de ce contraste que j'ai souligné entre la majoration de la production globale et l'augmentation des avantages nominaux accordés à telle ou telle des parties prenantes réside dans l'aide extérieure.

En 1956, comme au cours des années précédentes, nous avons joui de cette aide extérieure, à vrai dire très diminuée, mais atteignant encore 110 milliards.

Enfin, troisième circonstance, la plus importante et la plus intéressante, celle dont un grand nombre de nos collègues ont déjà parlé à cette tribune: la production française s'est trouvée supplémentée, au cours de l'année 1956, par un excédent considérable d'importations de marchandises, excédent qui est passé, d'une année sur l'autre, de 86 milliards à 413 milliards; ce qui veut dire que 327 milliards de francs supplémentaires de marchandises ont été mis à la disposition des Français au titre de leurs investissements, de leur niveau de vie, de leurs dépenses publiques, de leurs dépenses militaires.

C'est le déficit de la balance extérieure qui constitue le fait le plus remarquable de l'année 1956. C'est ce déficit extérieur de 413 milliards qui a limité la hausse des prix en mettant plus de marchandises sur le marché intérieur; par exemple, en ce qui concerne les denrées alimentaires, ce que l'on a appelé les importations de choc a permis de faire face à des besoins que les seules ressources nationales n'auraient pu satisfaire.

Dans l'exposé des motifs du projet de loi de finances, le Gouvernement a bien marqué ce fait par une phrase que d'autres orateurs ont déjà lue et que je voudrais rappeler étant donné son importance.

« Le déficit commercial avec l'étranger, avez-vous écrit, monsieur le ministre, a constitué l'instrument délibéré de la poursuite de l'expansion intérieure. C'est l'appoint de ces ressources qui a permis à l'économie française de supporter, sans tension inflationniste grave, le montant important d'investissements ».

« L'instrument délibéré », avez-vous écrit. Je ne suis pas absolument sûr que vous l'ayez vraiment délibéré et décidé, du moins dans cette ampleur. Peu importe. C'est tout de même là le fait caractéristique. 413 milliards de marchandises venues du dehors ont été introduites sur le marché français et se sont ajoutées à nos ressources nationales.

Comment ce déficit de 413 milliards de francs a-t-il été financé ?

D'abord, par l'utilisation de l'aide extérieure de 110 milliards de francs dont j'ai parlé tout à l'heure. Et puis, nous avons puisé, dans notre portefeuille de devises, 300 milliards de francs, somme considérable. Ce rythme de perte de devises, qui s'est d'ailleurs aggravé très rapidement au début de l'année 1957, ne pourra évidemment pas être supporté très longtemps étant donné le niveau de nos réserves.

Doit-on condamner — je constate d'ailleurs qu'aucun orateur, à cette tribune, ne l'a fait vraiment — la politique qui, depuis le début de 1957, a consisté à consommer plus de la moitié de nos ressources d'or et de devises, cet or et ces devises qui, ne l'oublions pas, constituent la base, le fondement de notre monnaie ?

Je crois, comme un grand nombre des orateurs qui m'ont précédé, comme M. Gilles Gozard, comme M. le ministre des affaires économiques et financières lui-même, qu'au début de l'année 1956, sous une importante réserve dont je reparlerai, un arrêt brutal et violent de nos importations, pour économiser les devises, aurait été très dangereux.

Il était souhaitable, sans aucun doute, de ne pas arrêter les investissements, de ne pas arrêter l'expansion de la production, condition du rétablissement futur de l'équilibre.

Mais il aurait été sage de ne pas laisser, dans le même temps, se développer la consommation générale, par une série de décisions dont, il faut bien le dire, la responsabilité incombe autant et parfois plus au Parlement qu'au Gouvernement.

Il aurait fallu aussi contrôler plus sérieusement des importations plus ou moins futiles, plus ou moins indispensables, en tout cas, encourager énergiquement les exportations, même au détriment de certaines consommations intérieures, freiner le tourisme français à l'étranger, qui tend à se développer exagérément, etc.

Limiter ainsi la consommation intérieure, améliorer la balance du commerce extérieur, telle aurait dû être la politique suivie.

Une pareille action, menée modérément et sans brutalité, nous aurait fait gagner du temps et permis d'attendre les effets d'une politique économique et financière générale plus sérieuse et plus courageuse, notamment dans l'ordre budgétaire.

Cette politique de prudence, nous espérions la voir adopter au lendemain des élections.

On nous dit parfois que le courage financier est rare à la fin d'une législature; raison de plus pour ne pas en manquer au début ! Sinon, comment espérer le redressement budgétaire, l'assainissement financier, la consolidation d'une monnaie qui demeure malade ?

C'est parce que nous n'avons pas eu le courage et l'énergie nécessaires que l'année 1956 a vu se développer un danger d'inflation que nous aurions dû, ensemble, conjurer énergiquement et dès le début.

Mais surtout — et voici la réserve importante que j'annonçais il y a un instant — il faut rappeler que les perspectives du début de 1956, quand vous avez pris ces décisions délibérées, comportaient le rétablissement prochain de la paix en Algérie.

Le programme du front républicain constituait un ensemble cohérent, en tête duquel figurait la paix en Algérie. Venaient ensuite des mesures visant au progrès économique et social, le relèvement du niveau de vie dans l'immédiat, par une politique de salaires et de sécurité sociale et par le moyen des investissements dans l'avenir.

De telles mesures sont forcément coûteuses; elles absorbent des ressources financières et économiques et le lien entre les deux parties du programme était donc évident.

Si la paix était rétablie en Algérie, le fardeau des dépenses militaires était réduit, des centaines de milliers de jeunes hommes étaient rendus à l'activité productrice, la possibilité d'un grand effort consacré au développement économique et au mieux-être était dégagée. Le programme du front républicain était donc parfaitement articulé et praticable.

Par contre, si la condition nécessaire n'était pas réalisée ou, tout au moins, en voie de réalisation rapide, les charges accumulées de la guerre d'Algérie et du programme économique et social devenaient fatalement excessives et entraînaient aussitôt la hausse des prix, le danger d'inflation, le déséquilibre accru de la balance extérieure et la disparition progressive de nos réserves de devises.

L'opinion n'est peut-être pas assez informée des effets économiques et financiers de la guerre d'Algérie, dont parlait cet après-midi M. Mazier. On connaît, en général, son poids purement budgétaire, 400 milliards par an, bientôt un milliard et demi par jour, beaucoup plus que la guerre d'Indochine qui, au surplus, ne l'oublions pas, était financée plus qu'à moitié par la contribution américaine. On se rend aussi compte le plus souvent qu'économiquement l'Algérie draine une partie importante de nos ressources, ressources en main-d'œuvre, produits de notre industrie. Par exemple, nous savons tous que l'absence de mineurs rappelés ou maintenus a réduit l'extraction du charbon de plus d'un million de tonnes l'année dernière. Nous savons tous aussi que l'absence de plusieurs dizaines de milliers d'ouvriers du bâtiment a retardé la construction d'un certain nombre de logements.

Mais, si tout cela est connu, il y a par contre un aspect du problème qui n'a pas jusqu'à maintenant attiré beaucoup l'attention: il s'agit des effets du drame algérien sur ce qui est notre point immédiatement le plus faible, je veux dire notre balance extérieure et nos ressources en devises.

Les opérations qui se déroulent, en effet, en Afrique du Nord pèsent tout d'abord et directement sur nos importations par les achats à l'étranger de matériel militaire; mais elles pèsent plus lourdement encore en freinant le développement de nos exportations.

Nos importations de matériel militaire, très faibles ou presque nulles en 1955, sont passées à 60 milliards de francs en 1956 et celles prévues pour 1957 le sont pour au moins 90 milliards. Pour 1956, les seuls achats militaires à l'étranger expliquent à concurrence de 20 p. 100 l'accroissement du déficit de notre balance extérieure.

Du côté des importations, c'est encore plus grave.

Les administrations militaires ont absorbé en 1956 près de 430 milliards de produits provenant principalement des industries mécaniques et électriques, contre 300 milliards en 1955, soit une augmentation d'environ 130 milliards. Pour 1957, les achats prévus s'élèvent à 530 milliards, c'est-à-dire que c'est une nouvelle augmentation de 100 milliards à laquelle vous aurez à faire face, monsieur le ministre. Or, les industries mécaniques et électriques sont précisément celles sur lesquelles devrait porter, à titre principal, notre effort d'exportation. C'est dans ces secteurs que la demande extérieure est la plus forte; c'est sur ces marchés que nos rivaux anglais, hollandais et surtout allemands réalisent chaque année les progressions les plus marquées. Au contraire, nos exportations de produits mécaniques et électriques restent stationnaires, l'accroissement de notre production étant absorbé à concurrence de 230 milliards par les commandes militaires, de 300 milliards pour l'équipement et de 150 milliards pour la consommation des particuliers.

Sans doute, nos exportations ne s'accroîtraient-elles pas en un seul jour de 230 milliards, ramenant à des proportions plus raisonnables notre déficit à l'étranger, si la demande militaire revenait au niveau de 1955.

Un effort d'adaptation serait nécessaire et il exigerait du temps. Les industries d'armement ne peuvent donner, sauf exception, une base suffisante et immédiate pour le rétablissement de courants d'exportation croissants et stables.

Mais ce qui, précisément, est grave, c'est que pendant deux ans nos industries mécaniques, occupées à satisfaire nos commandes d'armement, n'ont pas sans doute réalisé les efforts d'adaptation à la demande étrangère, les efforts de prospection et de conquête des marchés qu'elles auraient entrepris en l'absence de cet accroissement des commandes militaires.

Deux années particulièrement précieuses, dans une période où le développement des marchés internationaux aurait été favorable à l'affermissement de notre position exportatrice, ont été perdues pour nous tandis que nos concurrents prenaient ici et là les places qui devaient nous revenir.

Aussi longtemps que cette situation se prolongera, le retour à un régime d'échanges équilibrés sera plus difficile, voire impossible.

A ces conséquences présentes et à terme de la guerre d'Algérie, il faut ajouter, bien entendu, le coût en devises de la malheureuse opération de Suez, qui est liée à la guerre d'Algérie.

Il est difficile d'apprécier les pertes que subira de ce fait notre commerce extérieur, mais on peut d'ores et déjà noter que, sur les produits pétroliers, la hausse des prix et la hausse des frets consécutives aux événements du Moyen-Orient nous coûteront, en 1957, un surcroît de devises équivalent à 50 milliards de francs.

Ainsi donc, mesdames, messieurs, on peut affirmer que, parmi d'autres causes, bien sûr, de notre déficit extérieur, la situation en Afrique du Nord et les opérations militaires ont créé des charges telles que les perspectives de l'année 1956 en ont été complètement altérées, complètement bouleversées et qu'elles nous placent, pour 1957, devant de lourdes décisions que les ajournements des derniers mois rendront plus lourdes encore.

Il est certain aussi que, quelles que soient par ailleurs les difficultés auxquelles nous devrons faire face — alimentation de la trésorerie, niveau des prix, etc. — l'aspect le plus immédiatement aigu, le plus grave au point de vue économique, pour notre approvisionnement en matières premières, au point de vue politique pour notre indépendance même, restera celui de notre réserve de devises.

Il ne semble pas que l'opinion en général se rende compte de la gravité de la menace d'une pénurie de devises. L'opinion a été accoutumée à entendre dire: les caisses sont vides. Puis, elle s'est aperçue qu'en fait, d'une manière ou d'une autre, on finit par trouver de l'argent et que les payements ne sont jamais complètement suspendus.

Sans doute l'opinion sait-elle que, trop souvent, c'est par le moyen de l'inflation que l'on finit pas assurer les échéances. Le pays connaît les méfaits de l'inflation; il les redoute, mais comme ces effets ne sont pas immédiats, il n'éprouve pas l'anxiété qui serait salutaire quand on lui annonce une fois de plus que les caisses sont vides. Bref, la sensibilité du pays en pareille matière est malheureusement émoussée. Lorsqu'il apprend que les réserves de devises s'épuisent, il ne s'émeut pas autant qu'il le faudrait. Il ignore, semble-t-il, qu'il n'y a pas de commune mesure entre cette situation et celle du Trésor public lorsqu'il manque de francs. Si des francs peuvent à la rigueur être fabriqués et même si l'on trouve des formes plus habiles pour dissimuler une inflation qui n'en existe pas moins, nous sommes impuissants à créer de l'or, ou des dollars, ou des devises. Si ces devises venaient à manquer totalement, les payements seraient réellement suspendus, je veux dire les payements que la France fait à l'étranger, pour payer le charbon, le pétrole, le coton, le cuivre qui sont nécessaires à la vie économique, qui sont nécessaires à l'existence même du pays.

Trop de gens s'imaginent aussi, parce qu'il y a un cours des changes, un cours d'équivalence entre le franc, le dollar, la livre, le mark, le florin, qu'on peut offrir des francs sur le marché pour obtenir en échange ces diverses monnaies.

Or, et je m'excuse de répéter ces vérités élémentaires mais elles sont trop souvent ignorées, il n'y a de preneurs pour les francs à l'étranger qu'autant que ces francs sont requis pour acheter des marchandises payées en francs, des marchandises françaises que nous exportons. Il n'y a de preneurs pour le franc qu'autant que nous exportons. Si nous n'exportons pas, il n'y a pas de demandeurs de francs et nous ne pouvons

pas alors nous procurer en échange les devises qui nous sont nécessaires pour payer nos achats.

On dira que, dans le passé déjà, la France plus d'une fois a été dans une situation où l'étranger n'avait pas pour ses achats en France des besoins de francs suffisants pour équilibrer les besoins que nous avions nous-mêmes de devises.

Quand la France avait de fortes réserves d'or, elle comblait la différence en faisant avec cet or ses payements extérieurs; ce fut le cas jusqu'à la dernière guerre. Depuis la libération, ce sont les Etats-Unis qui ont comblé les vides de notre caisse sous forme de prêts ou de dons. C'est pourquoi jusqu'à ce jour, pratiquement, la France ne s'est jamais trouvée menacée d'une réelle pénurie de devises.

On s'explique donc que l'opinion ignore à peu près la signification du danger que nous courons aujourd'hui.

Depuis 1954, en effet, l'aide que nous recevions des Etats-Unis a sensiblement diminué. Elle s'est élevée à 283 milliards en 1954 et d'année en année elle est passée à 216 milliards en 1955, 110 milliards en 1956. En 1957, elle devrait plafonner à 35 milliards environ.

Ainsi, la source qui alimentait notre trésorerie de dollars et de devises et qui n'a cessé de combler la différence entre les entrées normales et les sorties, cette source est presque tarie. S'il nous faut chercher des prêts ou solliciter de l'aide, nous nous placerons, à l'égard de ceux auxquels nous nous adresserons, dans une situation où des conditions peuvent nous être imposées; la dépendance économique risque de prendre un jour la forme d'une dépendance politique.

Nous avons lu les comptes rendus du récent voyage du président du conseil à Washington. On nous a affirmé qu'aucune conversation de nature financière ne s'est déroulée là-bas entre lui et le gouvernement américain et nous n'avons aucune raison de douter de cette affirmation. Mais il est certain que ces conversations politiques auraient été différentes si, au même moment, une autre négociation concernant un emprunt de cent millions de dollars n'avait pas lieu et si nos interlocuteurs n'avaient su qu'à très court terme nous allions nous retourner vers eux pour solliciter ouverture de crédits, emprunts nouveaux, ajournement d'échéances échues, aménagements financiers divers.

D'une manière ou d'une autre, nos interlocuteurs ne l'ignoraient pas et, sans aucun doute, cela ne pouvait que nous placer dans une position plus difficile.

Or, depuis le 1er janvier 1957, les pertes de devises ont été supérieures au double de ce qu'elles avaient été pendant la période correspondante de 1956. Nous avons dépensé plus car nous avons dû augmenter nos achats de charbon, subir l'augmentation du prix du pétrole, dont je parlais tout à l'heure; nous avons augmenté nos achats de matériel militaire, nous avons accru aussi nos importations de matières premières et de produits énergétiques, dont je vais parler plus longuement.

Pendant la première quinzaine de mars, nos pertes de devises ont encore été équivalentes à 28 milliards de francs.

En face de ces charges et de ces dépenses, de quelles réserves disposons-nous ?

Plusieurs de nos collègues en ont déjà parlé, notamment M. Gozard, et il suffit de rappeler les chiffres que l'Assemblée connaît maintenant.

Au 31 décembre, nos disponibilités à l'étranger, à l'Union européenne des payements, au fonds de stabilisation des changes, étaient de 100 milliards de francs. Elles ont fondu depuis et ne sont plus aujourd'hui que de l'ordre de 65 à 70 milliards de francs. A quoi il faut ajouter l'encaisse or, jusqu'à maintenant intouchée, soit 301 milliards de francs. Puis il y a nos droits de tirage au fonds monétaire international et nos possibilités de crédit à l'Union européenne des payements; mais M. Gozard a justement fait observer que ces facilités étaient très limitées, qu'elles avaient d'ailleurs été sérieusement entamées et qu'en ce qui concerne le seul fonds monétaire international, le crédit global de 92 milliards de francs, obtenu il y a trois mois, est consommé à près de la moitié à l'heure actuelle.

Sans doute, on peut imaginer — et l'ingéniosité de vos collaborateurs vous a déjà informé à ce sujet — certains expédients qui permettent de gagner quelques semaines et peut-être même un petit nombre de mois.

Mais aucun de ces expédients — et vous le savez, vous ne nous l'avez pas caché — n'est sans inconvénient car tous chargent l'avenir pour soulager le présent.

Mais même en recourant à ces procédés auxquels on a fait à cette tribune plusieurs allusions — je crois que M. Edgar Faure en a fait une qui, pour être voilée, était très précise — même en recourant à ces diverses méthodes, en mobilisant toutes nos ressources et même si nous devions consommer la totalité de notre stock d'or, dans l'état actuel des choses, nous n'atteindrions pas l'été sans des difficultés extrêmement aiguës et extrêmement graves, plus sérieuses que celles que, dans ce domaine, nous avons connues à aucun moment du passé.

M. le ministre des affaires économiques et financières. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Pierre Mendès-France. Je vous en prie.

M. le ministre des affaires économiques et financières. Je ne peux pas vous laisser dire que les choses en sont à ce point.

Qu'il y ait des difficultés, c'est certain. (*Rires à l'extrême droite.*) Je suis le dernier à le nier. Mais que les ressources dont nous disposons nous limitent à l'été, cela n'est pas conforme à la stricte vérité.

M. Pierre Cot. Mettons que nous pourrons aller jusqu'à la chute des feuilles et n'en parlons plus !

M. Pierre Mendès-France. J'ai dit, monsieur le président Ramadier, si rien n'est changé « dans l'état actuel des choses », c'est-à-dire si d'ici là aucune mesure de redressement n'est prise.

Je sais bien que le Gouvernement se dispose à en prendre.

Je dis qu'à la cadence actuelle de la consommation de nos réserves de devises, à supposer que rien ne soit changé, que cette cadence ne s'aggrave pas et qu'elle ne s'améliore pas, je dis que dans l'état actuel de nos ressources, nous serons acculés à des difficultés aiguës cet été au plus tard.

Mais c'est une hypothèse purement théorique car il va de soi que vous n'attendrez pas l'été pour intervenir, pour envisager — déjà, vous avez annoncé quelques mesures — certains des remèdes que je voudrais maintenant examiner.

Quand on est à la recherche de remèdes, on pense d'abord à réduire nos achat au dehors. Je crois que cette restriction des importations est inévitable. Mais je crois aussi, comme un certain nombre de nos collègues, que les résultats que l'on peut attendre de cette action ne peuvent que demeurer limités.

En effet, chaque fois que la production globale française s'accroît de 5 p. 100, il faut réaliser un surcroît d'importation de 100 à 130 milliards de produits énergétiques ou de produits intermédiaires.

Pour améliorer la production française de 5 p. 100 — et nous voudrions bien retrouver bientôt un rythme annuel d'amélioration supérieur à ce chiffre — c'est de 100 à 130 milliards de matières premières ou de produits intermédiaires que nous sommes obligés d'acheter au dehors.

Si cette amélioration de la production nationale est donc totalement consommée au dedans, le déficit extérieur se trouve chaque fois aggravé d'au moins 100 milliards.

Pour combler peu à peu le déficit — c'est la conséquence évidente à tirer de cette constatation — il faut que chaque amélioration de la production donne lieu à un surcroît d'exportations et que celui-ci soit supérieur au surcroît d'importations correspondant. Autrement dit, il faut que nous produisions plus et que, sur l'accroissement de la production, nous consacrions une part, elle-même croissante, à l'exportation plutôt qu'à nos besoins intérieurs.

Telle est la solution, la seule, car renoncer à augmenter la production pour diminuer nos exportations, c'est renoncer à jamais à équilibrer la balance extérieure.

Au total, à mesure que se développera notre économie et qu'elle nous mettra en état de vendre et d'exporter davantage, nos besoins de matières premières, de demi-produits et de produits énergétiques iront toujours croissant.

Ainsi s'instituera une sorte de course vers le haut entre la possibilité d'exportation et les besoins d'importation.

Ce n'est qu'à un point élevé de l'expansion que l'équilibre nécessaire pourra s'établir.

Nous avons trop longtemps sacrifié l'expansion dont chacun a fait ici l'éloge. Il ne faudrait pas que nos difficultés actuelles, qui résultent si largement de l'insuffisance de la production et de l'insuffisance des efforts faits dans le passé pour l'accroître, nous conduisent à la sacrifier une fois encore.

N'oublions pas que de 1950 à 1955, les investissements fixes par habitant ont passé en France de 125 à 140 dollars, chez les Anglais, de 133 à 168 dollars, et en Allemagne, de 117 à 188 dollars, soit un progrès de 15 dollars en France, de 35 dollars en Angleterre et un bond de 72 dollars en Allemagne.

Ce n'est pas le moment, à la veille peut-être de l'institution du marché commun, de nous laisser distancer plus encore.

Une mise en garde s'impose donc — je crois que c'est l'une des grandes leçons utiles de ce débat car une très large majorité des orateurs s'est prononcée dans ce sens — contre toutes les mesures qui, en donnant un coup d'arrêt brutal à l'expansion, transformeraient très vite la course vers le haut en une course vers le bas, dans la direction de la sous-production, de la sous-consommation dans l'autarcie.

Il n'en reste pas moins que la réduction des importations va s'imposer et que le Gouvernement a tort, à mon sens, de ne pas l'organiser plus rapidement, plus efficacement et plus énergiquement. C'est justement parce que les résultats à en attendre, comme je l'ai déjà dit, ne peuvent qu'être limités, qu'il faut aller vite, expliquer au pays les disciplines qui s'imposent et profiter le mieux possible du répit qui nous est encore accordé.

En effet, tout retard rendra finalement la crise plus aiguë, les restrictions nécessaires plus rigoureuses, leurs effets sur l'économie et l'expansion plus pénibles. Dès maintenant, la sélection des importations doit donc être organisée avec pour seul critère leurs conséquences sur la vie économique générale et la nécessité de ne pas arrêter l'expansion de la production.

A cet égard, on ne peut pas se déclarer pleinement satisfait des décisions à la fois timides et totalement indiscriminées qui nous ont été annoncées il y a quelques jours et que M. le ministre des affaires économiques et financières a résumées cet après-midi de nouveau à cette tribune.

Mesdames, messieurs, une méthode indirecte peut aussi être proposée pour réduire les importations et, en même temps, pour stimuler les exportations. Elle consiste à modifier le taux des revenus disponibles à l'intérieur, à réduire la consommation privée, tout comme les investissements, et ainsi à pousser les producteurs à acheter moins de matières premières au dehors et à chercher à vendre plus largement au dehors.

C'est la politique classique de la déflation, déflation que l'on peut faire porter sur les revenus des particuliers, c'est-à-dire *grosso modo* sur la consommation privée, sur les investissements, sur les dépenses de l'Etat. C'est ce qui rend les économies budgétaires si nécessaires pour combattre l'inflation et le déséquilibre de la balance extérieure.

Cette politique de déflation appelle des précautions, les mêmes précautions, en réalité, que j'évoquais lorsque je parlais du contrôle des exportations. En effet, la déflation risque toujours de provoquer une récession, un ralentissement économique, du chômage. Or, il nous faut éviter le ralentissement des économies, l'arrêt des investissements, surtout dans les secteurs où un effort d'exportation doit être soutenu et développé. Là encore, par conséquent, une discrimination est nécessaire aussi bien en ce qui concerne l'effort qui sera dirigé vers la consommation que celui qui sera tourné vers les investissements.

Consommation: s'agit-il de réduire la consommation des fractions les plus défavorisées de la nation? Je crois que personne ne le soutiendra, mais dans les circonstances actuelles, il n'est pas douteux que nous sommes en droit de nous tourner vers les classes les plus aisées de la nation, précisément parce qu'elles sont clientes de cette sorte de marchandises qu'il faut autant que possible rendre disponibles pour l'exportation. Cela peut être atteint par une politique à l'égard du crédit à la consommation, mais aussi par un certain nombre de ces mesures fiscales auxquelles, monsieur le ministre des affaires économiques et financières, vous avez fait allusion cet après-midi à la tribune.

A cet égard, quand vous avez déclaré vous refuser à écarter l'éventualité d'impôts nouveaux, vous avez dit courageusement ce que chacun au fond de soi-même ne saurait s'empêcher de penser.

L'idée qu'on peut résoudre le problème par l'emprunt et rien que par l'emprunt procède d'une illusion que les expériences du passé doivent dissiper. Je pense tout particulièrement à l'expérience récente — la vôtre — car si jamais une politique d'emprunt a été pratiquée avec succès, en ce sens que des souscriptions d'une ampleur imprévue ont été recueillies — je crois que personne n'aurait pu faire mieux à ce point de vue — c'est bien au cours de la dernière année.

Cela n'a pas empêché que nous soyons aujourd'hui en présence d'une situation dont le ministre des affaires économiques ne dissimule pas le caractère angoissant. A vrai dire, pour combattre l'inflation — j'ai déjà eu souvent l'occasion de le démontrer à cette tribune — une politique d'emprunt est inefficace parce que l'emprunt ne réduit pas la consommation. La consommation ne peut être atteinte que par des procédés de crédit ou par des procédés fiscaux.

J'éprouve toujours un sentiment étrange en voyant dans cette Assemblée des hommes qui approuvent telle ou telle catégorie de dépenses, par exemple celles que nous faisons aujourd'hui en Afrique du Nord et qui, le moment venu, refusent d'en solder les conséquences et de payer les impôts correspondants qui permettraient de les financer. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Mais en dehors de cette politique dirigée vers la consommation, un effort parallèle doit être entrepris à l'égard de la réduction des investissements. Pour réduire la demande intérieure, pour dégager des disponibilités en faveur de l'exportation, il faut sans aucun doute que nous freinions aussi le volume global des investissements et tout particulièrement des investissements somptuaires, je dirai même des investissements utiles par ailleurs, mais non urgents et qui ne correspondent pas à des besoins qu'il faut coûte que coûte et rapidement satisfaire.

Autrement dit, la sélection des investissements dont il est beaucoup question mais devant laquelle on a toujours reculé jusqu'à ce jour, va s'imposer à nous maintenant comme une nécessité impérieuse. Une telle sélection sera indispensable si nous refusons de sacrifier les investissements qu'il faut réaliser absolument, par exemple, pour développer les ressources énergétiques nationales, sans parler de tous ceux qui dans tant de domaines devront être réalisés dans la perspective du marché commun ou même en dehors de cette perspective et d'une manière tout à fait générale, pour rendre notre économie compétitive et capable de nous procurer les devises pour des achats qui sont aussi nécessaires que l'oxygène est nécessaire pour respirer. En effet — j'y reviens — ce n'est pas dans la stagnation qu'on pourra dégager des surplus exportables.

Ce qu'il faut en résumé c'est, dans une expansion continue, à la fois freiner la consommation et épargner pour investir, afin de nous constituer un solide appareil producteur et exportateur.

Mesdames, messieurs, la politique que je viens de résumer à grands traits ne rétablira pas d'un seul coup, c'est évident, notre balance extérieure; elle l'améliorera progressivement, mais le problème subsistera pendant un temps et le caractère partiel du résultat du redressement qui sera obtenu au début entraîne deux conséquences.

D'abord, il faut mettre très rapidement en place cette politique. Le remède n'étant pas d'un effet immédiat, total, décisif, efforçons-nous au moins de lui faire porter ses fruits le plus rapidement possible avant d'avoir épuisé nos dernières ressources disponibles.

Et puis — deuxième conséquence — d'autres moyens doivent être mis en œuvre pour compléter ce que je viens d'évoquer et ceci m'amène à parler de l'aide extérieure.

Depuis la Libération, je l'ai rappelé, nous n'avons jamais pu nous passer d'une aide extérieure; mais depuis 1954, celle-ci n'a pas cessé de diminuer. Elle s'est élevée, je l'ai dit tout à l'heure, à 283 milliards de francs; elle n'atteindra cette année que 35 milliards environ dans l'état actuel des promesses ou des engagements qui ont été pris en notre faveur.

Que nous ne puissions pas, par notre faute, nous passer d'aide extérieure et que nous devions nous efforcer d'en relever le montant dans les circonstances actuelles est certes pénible pour notre amour-propre. Mais nous devons considérer la réalité telle qu'elle est, tout en étant résolus à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour nous affranchir le plus tôt possible de toute dépendance financière.

Si nous pouvons convaincre nos prêteurs que notre résolution en ce sens est sincère, que nous poursuivrons nos efforts dans la bonne voie, que les perspectives du redressement et de l'équilibre sont solides, nous devrions pouvoir trouver des ressources dont l'absence risquerait d'entraîner des conséquences d'une extrême gravité.

N'importe quel Gouvernement serait aujourd'hui obligé d'essayer de trouver une aide extérieure. Dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons certainement pas nous en passer.

Mais nous devons veiller à sauvegarder en même temps notre indépendance politique; ceci est sans aucun doute un problème de politique générale qui excède les limites de l'intervention que je désire faire ce soir. L'aide que nous demanderons à l'extérieur — que nous recevrons éventuellement — et les conditions qui l'entoureront, seront fonction du crédit dont nous disposons dans le monde, et je ne pense pas seulement au crédit financier. Je songe aux problèmes qui se posent concernant notre politique économique générale et notre aptitude à résoudre les grands problèmes qui dominent aujourd'hui la vie nationale.

C'est seulement si nous faisons face à ces problèmes avec une résolution de nature à redresser notre crédit politique, et par conséquent financier au dehors, que les opérations de crédit auxquelles il faut penser ne risqueront pas d'entraîner des conséquences préoccupantes pour notre indépendance nationale.

A cet égard, nous aurons intérêt, je crois, pour être pris plus au sérieux, à lier l'aide extérieure que nous solliciterons ou que nous pourrons obtenir, à des programmes d'équipement, de reconversion, de modernisation, et non pas à des besoins au jour le jour de consommation.

A ce point de vue, le récent emprunt de 100 millions de dollars, remboursable en vingt-deux mois et destiné à financer nos achats courants de pétrole, est très critiquable. Il ne fait qu'alourdir à court terme notre balance extérieure. Je souhaite vivement que nous ne renouvelions pas d'opérations de ce genre, même si cela nous oblige à dire certaines vérités aux consommateurs de pétrole — je veux dire aux consommateurs d'essence.

M. le ministre des affaires économiques et financières. Il n'y a pas que l'essence.

M. Pierre Mendès-France. Enfin, si nous pouvons entrevoir la politique qui doit être suivie par le moyen d'une sévère répartition de nos ressources propres et de l'aide extérieure entre le développement de nos investissements, d'une part, et le niveau de vie du pays, d'autre part, il est indispensable que nous prenions conscience que des résultats très différents seront atteints, des décisions très différentes s'imposeront à

nous selon que se prolongeront ou non les prélèvements dus à la guerre d'Algérie, et dont j'ai montré tout à l'heure l'ampleur.

La rigueur des restrictions et des disciplines dépendra, c'est évident, de l'évolution des charges incombant à notre économie. Si la guerre d'Algérie doit durer, les restrictions à la consommation, la discipline des priorités à servir seront d'autant plus sévères. Si, en revanche, nous réussissons à rétablir la paix en Algérie, la trésorerie sera immédiatement soulagée et notre situation en devises améliorée par une diminution des achats militaires à l'étranger et aussi par la réapparition de certaines possibilités d'exportations pour telle ou telle de nos industries; d'autres conséquences avantageuses apparaîtront dans le domaine de l'économie nationale par le retour des maintenus à l'activité productrice.

J'entends bien que la paix rétablie, aux dépenses militaires en Algérie, se substitueront d'autres dépenses. M. le président du conseil nous l'a indiqué très clairement à cette tribune, il y a quelques mois. Mais des réalisations positives nous coûteraient sans aucun doute beaucoup moins cher que la guerre. Au surplus, il ne s'agirait pas de dépenses totalement improductives. L'économie nationale, dans son ensemble, en bénéficierait donc dans une certaine mesure.

Mes chers collègues, si je me suis tant battu pour que notre pays mette fin à des politiques coloniales erronées en Indochine, en Tunisie, en Algérie, c'était d'abord, bien entendu, pour sauver la présence, le rôle, l'influence de la France dans ces pays, pour sauver l'Union française dans le sens le plus élevé et, ajouterai-je, le plus efficace de ce mot. (*Protestations à droite et à l'extrême droite.*)

Mais c'était aussi parce que l'adoption des méthodes que je proposais pouvait seule épargner des charges insupportables qui imposent aux Français des privations et des retards dramatiques par rapport aux autres pays et qui nous handicapent, condamnant la France à être de plus en plus absente de la compétition internationale économique et, donc, politique.

Mais je voudrais présenter ici une observation importante, pour éviter ce qui pourrait créer un malentendu. La politique que j'ai toujours recommandée en Afrique du Nord ne doit pas, bien évidemment, nous être commandée et imposée par des considérations ou des difficultés financières.

Ce que nous devons modifier, accomplir en Algérie ne peut valoir que si nous le modifions, ou l'accomplissons délibérément, par choix et non pas par faiblesse ou par manque de courage financier. La faiblesse ne peut que réjouir et enhardir les ennemis de la France et nous mener d'abandon en abandon.

C'est pourquoi nous voterons les mesures d'assainissement financier qui nous paraîtront indispensables pour que notre politique algérienne ne prenne pas, en quoi que ce soit, les aspects d'une défaite; pour que les vastes réformes que nous proposerons à la population musulmane ne soient, ou ne paraissent, en aucun cas, dictées par le désordre de notre économie ou par l'impécuniosité de notre Trésor.

En effet, ce serait alors la voie de ce désastre qu'évoquait il y a deux jours le président Paul Reynaud lorsqu'il laissait entendre que l'état de nos finances, s'il s'aggravait encore, pourrait nous conduire jusqu'à la perte de l'Afrique. Mais nous devons le savoir, si la guerre d'Algérie doit durer, nous irons inéluctablement à une économie de guerre, à des finances de guerre, c'est-à-dire à des restrictions, à des sacrifices, à des disciplines et à des privations.

Ne pas en prendre conscience, ne pas le dire au pays, loyalement, ce ne serait pas éviter les restrictions et les privations, mais ce serait les faire répartir non plus par une volonté délibérée et courageuse de notre part, mais insidieusement, sournoisement par l'inflation.

Ce serait une fois de plus en faire porter le poids sur la partie déjà la plus désavantagée de la nation.

Mesdames, messieurs, je voudrais conclure.

Ce sera pour répéter — car c'est pour moi l'essentiel dans ce débat — que dans ce moment où de difficiles décisions approchent, nous devons coûte que coûte nous opposer à tout ce qui nous orienterait vers le ralentissement économique et la récession.

Depuis une génération, nos investissements ont toujours été trop faibles et nous en payons les conséquences aujourd'hui par l'insuffisance de notre production, qui limite le progrès social et l'amélioration du niveau de vie et rend si rapidement insupportable un effort comme celui que nous accomplissons en Algérie.

Cependant, depuis un an, une nouvelle expansion de nos investissements s'opère, encore trop timide, encore inférieure à l'effort de nos principaux concurrents, mais réelle cependant et par conséquent prometteuse pour l'avenir. N'interrompons pas cette amélioration dès son début.

Le pis serait de briser ce jeune élan et de ruiner des espérances d'autant plus belles à nos yeux que depuis trop longtemps, nous n'osions plus les nourrir.

Prenez garde à la fragilité d'un tel renouveau. Il suffirait de très peu de choses pour que le découragement, le renoncement succèdent à l'ardeur et à la confiance qui renaissent.

C'est pourquoi les plus grandes précautions doivent être prises au moment où, devant la gravité des dangers financiers et économiques qui nous menacent, certains préconisent des mesures qui donneraient un coup d'arrêt brutal à l'expansion nécessaire.

Il serait impardonnable — pour s'épargner quelques sacrifices momentanés — d'effectuer des retranchements sur des investissements utiles et productifs ou de décourager les entreprises qui projettent d'en réaliser, et de porter ainsi atteinte à nos seules chances d'avenir.

La concurrence entre les besoins de consommation, l'aspiration au mieux-être immédiat, et la préparation de l'avenir, n'est pas un problème qui nous soit propre; c'est un problème universel.

Tout le monde sait qu'à l'Est, c'est pour ne pas avoir su trouver un équilibre raisonnable et humain entre ces deux éléments que tant de difficultés, tant de déchirements intérieurs ont surgi.

Là-bas, on a trop longtemps sacrifié la consommation à l'investissement. Chez nous, c'était, c'est la tendance contraire qui triomphait et qui continue à dominer.

Là-bas, on voulait aller trop vite et l'on rendait trop dure la peine des hommes. Ici, une sorte d'insouciance du lendemain a prévalu, qui désolait les patriotes soucieux de l'avenir de la France.

Mais, aujourd'hui, nous reconnaissons à certains signes favorables qu'un autre état d'esprit, une autre conception de la vie et de l'avenir peut l'emporter.

Ce qu'il nous faut redouter, c'est le conservatisme qui, exploitant l'égoïsme et la timidité, nous ferait retomber dans les vieilles fondrières où nous continuerions de nous embourber. Il nous faut donc travailler, malgré les durs soucis de chaque jour, à l'assainissement de notre base financière, à la consolidation de nos possibilités d'expansion économique, par le rétablissement rapide de la paix, par le renforcement de l'Union française et par la concentration de toutes nos forces vives sur les œuvres de production et de progrès. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre et à droite.*)

M. Henri Dorgères d'Halluin. En publiant des photographies truquées dans *L'Express!*

M. le président. N'enlevez pas à ce débat la dignité qu'il a conservée jusqu'à présent.

Mme Rachel Lempereur. Très bien!

M. le président. La parole est à M. Mao.

M. Hervé Mao. Mesdames, messieurs, vous connaissez les difficultés rencontrées par les municipalités pour équilibrer leur budget et pour mener à bien leurs travaux communaux.

Les augmentations de dépenses de personnel, par suite de la revalorisation justifiée des traitements et salaires, encore insuffisantes d'ailleurs pour certaines catégories, l'élévation des contingents d'assistance, d'aide sociale comme on les appelle maintenant, les dépenses de voirie, d'assainissement, d'une part; la restriction des prêts, soit de la caisse des dépôts et consignations, soit des caisses d'épargne, les ponctions effectuées au profit de l'Etat sur les recettes communales comme la taxe locale, d'autre part, ont créé aux communes des difficultés telles que, pour équilibrer leur budget, elles ont dû augmenter les centimes additionnels dans des proportions considérables.

A qui incombe la responsabilité de cette situation désastreuse des communes de France ? Les adversaires du Gouvernement, oubliant bien vite le passé encore récent, rendent responsables nos dirigeants actuels et en particulier notre ministre des affaires économiques et financières qui n'a pourtant pas trouvé une situation de tout repos à son arrivée rue de Rivoli.

Monsieur le ministre des finances, je voudrais attirer votre attention sur la situation difficile et parfois tragique de certaines communes rurales par suite des instructions données aux caisses d'épargne invitées à réserver leurs prêts à des opérations comportant une participation de l'Etat. Cette mesure conduit à un chômage certain de nombreux ouvriers des localités rurales. En effet, la suspension des prêts aux communes pour la construction, par exemple, de chemins, provoque des licenciements dans le personnel temporaire des ponts et chaussées.

Monsieur le ministre, vous savez que les travaux effectués sur les chemins vicinaux comprennent essentiellement, en matière de financement, d'une part, les travaux dits d'entretien qui concernent les opérations de gros entretien tels que rechargement, goudronnage, bitumage, c'est-à-dire des travaux de réfection de chaussées sans modification du tracé des chemins; d'autre part, les travaux dits de construction, qui ne concernent pas seulement les travaux de création d'un chemin là où il n'existait rien, mais aussi les travaux de rectification et d'élargissement de chemins existants, c'est-à-dire des travaux comportant le déplacement de l'assiette du chemin, comprenant, terrains, terrassements et chaussées.

Ces deux catégories d'opérations sont actuellement financées, pour les travaux dits d'entretien, par une subvention du département, une subvention de l'Etat pour la part revenant au réseau vicinal sur le fonds d'investissements routiers et la part de la commune pour le reste. C'est cette part qui fait l'objet, comme vous le savez, de demandes de prêts.

Pour les travaux dits de construction, théoriquement, il y a deux programmes de financement. En premier lieu, le programme dit de la loi du 12 mars 1880, avec subventions de l'Etat et du département; puis le programme S. C. E., dans lequel la commune se substitue à l'Etat en prenant à sa charge la part de dépenses lui incombant; la subvention du département étant de l'ordre de 50 p. 100 en moyenne.

Mais, pratiquement, seul le programme S. C. E. donne la preuve de sa vitalité. Si l'on s'en tient au critère « participation de l'Etat », il résulte donc que les opérations dites d'entretien peuvent seules bénéficier d'un prêt.

Mais, monsieur le ministre, il n'est pas douteux que c'est aux opérations du programme S. C. E. que les communes s'attachent le plus, car ces travaux sont, dans la plupart des cas, entrepris sur les chemins les plus importants et nous trouvons cette chose paradoxale de voir, par exemple, un chemin rural desservant une ou deux fermes, être justiciable d'un prêt s'il est inscrit au programme subventionné par l'Etat au titre du ministère de l'agriculture, alors que le chemin vicinal où il a son origine, et qui conditionne son utilisation, resterait dans un état déplorable malgré son inscription au programme S. C. E. départemental.

En conséquence, monsieur le ministre, je vous demanderai de bien vouloir faire apporter d'urgence des mesures restrictives aux prêts aux collectivités locales.

M. le ministre des affaires économiques et financières. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Mao ?

M. Hervé Mao. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le ministre des affaires économiques et financières. Permettez-moi de vous dire, monsieur Mao, que tout est conditionné, d'une part, par les ressources dont dispose la caisse des dépôts et consignations et, d'autre part, par les demandes des municipalités.

Les municipalités ont, au cours de ces dernières années, considérablement augmenté le nombre de leurs demandes de prêts, au point qu'à l'heure actuelle, en admettant que les ressources de la caisse des dépôts et consignations reposent sur des dépôts dans les caisses d'épargne comparables à ceux de l'année dernière, elle ne pourra pas satisfaire à toutes les demandes de prêts.

Dans ces conditions, il apparaît que, d'une manière générale, il y a une priorité à accorder à l'exécution des programmes compris dans les budgets et auxquels participe l'Etat. Malgré tout, il est prévu que dans les cas urgents, pour des travaux d'une importance considérable, une part des ressources de la caisse des dépôts et consignations leur sera réservée, quitte à ne pas pouvoir financer une partie des programmes subventionnés.

Par conséquent, nous sommes obligés de faire preuve, en cette matière, d'une extrême rigueur. Celle-ci ne peut pas cependant aboutir à écarter des travaux importants qui doivent de toute manière être accomplis.

M. Hervé Mao. Je vous remercie de vos explications, monsieur le ministre.

Permettez-moi d'ajouter que les administrateurs locaux et ruraux trouvent étonnant que l'argent drainé dans les campagnes soit mis à la disposition de la caisse des dépôts et consignations, non pas toujours pour faire des travaux dans nos communes ou dans nos départements, mais, si mes renseignements sont exacts, également pour construire certaines habitations dans la région parisienne, au profit de la caisse des dépôts et consignations.

Je suis tout de même heureux de constater que vous ferez la part des choses et que pour le programme S. C. E., quoique non subventionné par l'Etat, vous réserverez une partie des fonds.

Mesdames, messieurs, mon propos prendra maintenant la forme d'une interpellation rétrospective et je m'en excuse, mais je pense qu'il faut chercher les causes d'un mal avant de proposer le remède.

Je crois, pour ma part, que si la situation financière des communes est tellement critique, la faute en incombe aux gouvernements de la précédente législature. Lors de la discussion de l'interpellation de notre collègue M. Mondon, tous les orateurs ont critiqué sévèrement l'atteinte portée aux prérogatives communales en matière de taxe locale par des décisions gouvernementales successives.

C'est en 1953 que les produits de large consommation ont été détaxés, puis en 1954 les affaires de travaux publics.

M. Henri Dorey. On en a ajouté depuis.

M. Hervé Mao. Le décret du 30 avril 1955 portait le coup le plus dur à nos finances locales. Les signataires de ce décret, en l'occurrence M. le président du conseil et M. le ministre des finances et des affaires économiques de l'époque, portent la responsabilité de la grave situation où se trouvent nos communes.

Mais à l'heure actuelle, il ne suffit pas de se lamenter sur le passé, il faut rechercher des solutions pour le présent et l'avenir. Pour ma part, je ne vois qu'une solution, la réforme fiscale, et tout d'abord la réforme des finances locales. Cette réforme est attendue depuis plus de quarante ans.

Déjà, en 1909, le Parlement s'était attaché à l'étude d'un projet déposé par Joseph Caillaux. M. Dumesnil, qui rapporta en 1917 le projet de loi portant suppression de la contribution des patentes et de la contribution mobilière, proclamait à l'époque qu'il était indispensable et urgent de reprendre la question, « compte tenu de l'obligation où l'on va se trouver de réaliser, dans un avenir prochain, la réforme des contributions départementales et communales ».

Depuis 1917, on a continué à établir les impôts locaux sur des principaux fictifs que les fluctuations de la matière imposable ont rapidement dégradés. A tel point qu'ils n'ont plus aucune signification et que la fiscalité locale est devenue le comble du désordre et de l'incohérence.

Durant la campagne électorale, nous avons tous dénoncé avec plus ou moins de vigueur ce désordre et cette incohérence. Le moment est venu, mes chers collègues, où il faut tenir ses promesses.

Cette réforme de la fiscalité locale doit être inspirée du souci de modifier l'actuelle proportion des impôts indirects et des impôts directs, de simplifier la fiscalité indirecte en limitant le champ d'imposition sur le chiffre d'affaires, suivant le projet de notre collègue M. Leenhardt qui prévoyait 650.000 assujettis au lieu de 2 millions, et enfin de garantir aux collectivités locales les ressources nécessaires à l'équilibre de leur budget.

Pour atteindre ces différents objectifs, nous vous suggérons les solutions suivantes.

En premier lieu, la suppression de la taxe locale sur le chiffre d'affaires qui, créée en novemble 1941 à la suite de la disparition des fonds communs, a vu son assiette remaniée plusieurs fois depuis cette époque. Par suite des exonérations nombreuses qui s'appliquent à certains produits et services, elle est devenue pratiquement incontrôlable et son rendement s'en trouve très fortement diminué. Elle n'en continue pas moins d'entraîner pour un nombre très important de petits commerçants et d'artisans une sujétion comptable que ceux-ci supportent mal et qui est sans conteste à l'origine du malaise fiscal.

D'autre part, la taxe locale est une recette fiscale injuste telle qu'elle est perçue et répartie à l'heure actuelle. Son rendement est tel, pour certains centres commerciaux, qu'il les dispense d'un effort fiscal dans le domaine des impôts directs locaux, alors que son insuffisance fait que certaines localités déshéritées doivent, au contraire, faire un abus de centimes additionnels, bien que leurs habitants acquittent la taxe locale par leurs achats dans les villes voisines.

En raison notamment de ces défauts, la taxe locale est actuellement l'impôt indirect le plus critiqué et les auditions recueillies à la sous-commission d'enquête créée le 9 février 1956 en sont un véritable témoignage.

Nous vous proposons également la suppression des centimes additionnels basés sur les principaux fictifs, cristallisés dans des conditions très différentes de la situation actuelle, de sorte que les charges locales sont très mal réparties entre les contribuables.

Notre collègue M. Mondon, développant son interpellation le 14 novembre 1956, et s'adressant à ceux qui désirent la disparition de la taxe locale, leur demandait de proposer un autre système, direct ou indirect, qui permette de faire face aux dépenses.

Pour ma part, je suis convaincu qu'il existe d'autres moyens que ceux que nous connaissons aujourd'hui.

Le principe fondamental de cette nouvelle fiscalité doit être d'obtenir une contribution équitable des personnes qui profitent des activités et des services des collectivités locales, soit, d'une part, leurs habitants, d'autre part, les personnes qui s'y procurent des revenus en tant que propriétaires immobiliers ou qui y exercent une profession.

L'équité en matière fiscale, nous la cherchons depuis longtemps sans faire beaucoup de progrès dans ce sens. Joseph Caillaux, dans un discours qu'il prononça à la Chambre des députés le 1er juillet 1907, dénonçait déjà les mêmes injustices que nous dénonçons aujourd'hui. Permettez-moi de vous citer un extrait de ce discours :

« Quand on étudie, disait Joseph Caillaux, dans les termes les plus larges l'histoire de notre fiscalité, on s'aperçoit qu'il y a eu toujours deux vices dans notre système d'impôts, deux de ces plantes mauvaises qui repoussent continuellement. C'est d'abord des privilèges au profit de certaines classes, au profit

de certaines localités, au profit de certaines parties du territoire, et c'est, en second lieu, l'extension des contributions indirectes au détriment des contributions directes, ce qui est après tout une forme de privilège. »

Mes chers collègues, à l'heure actuelle, ces mêmes privilègs persistent.

En conclusion, je demanderai au Gouvernement de promouvoir une réforme de la fiscalité locale qui permette aux municipalités de prendre leurs responsabilités, mais aussi de mener à bien l'administration de leur commune.

Je dois reconnaître, monsieur le ministre des affaires économiques et financières, que le Gouvernement actuel est le premier depuis très longtemps dont aucune mesure n'a porté atteinte aux ressources fiscales des collectivités locales, c'est pourquoi je lui fais confiance pour mener à bien cette réforme de la fiscalité, tant souhaitée, toujours différée, mais qui de jour en jour devient d'une évidente nécessité. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Engel.

M. Emile Engel. Mesdames, messieurs, dans ses déclarations, ses tendances, et les faits ensuite, le Gouvernement a toujours entendu améliorer le sort de ceux qui vivent des revenus de leur travail.

Il serait injuste aussi de ne pas reconnaître ses efforts et ses initiatives en matière sociale. Le fonds de solidarité, les congés payés, le congé-éducation et autres innovations en témoignent.

Mais devant l'inquiétante dégradation de la situation économique et financière, par delà même l'aggravation des conditions de vie des salariés, ces conquêtes sociales ne risquent-elles pas de devenir illusoires ? Que devient le social si l'économique s'effondre ?

Ces termes sont peut-être sévères, mais M. le président du conseil n'a-t-il pas exprimé lui-même dimanche, à Châteauroux, des inquiétudes semblables ?

Nul besoin de rappeler ici les récents mouvements sociaux qui sont la manifestation du mécontentement des travailleurs devant l'augmentation du coût de la vie. Les manipulations de l'indice n'empêchent nullement les prix de monter. Il faudrait lutter contre les prix et vous portez tous vos efforts à lutter seulement contre la hausse de l'indice.

D'après les intentions gouvernementales, on pourrait croire qu'il suffirait, pour que tout aille bien, et quel que soit le moyen employé, que la ligne de 149,1 de l'indice ne soit pas effleurée. C'est là une politique fausse et extrêmement dangereuse.

En réalité, la pression sur les prix, leur hausse, est le reflet d'un déficit fondamental des finances publiques qui pèse lourdement sur le marché et qui est, à lui seul, suffisant pour expliquer l'inflation chaque jour plus visible.

A ce déficit s'ajoute celui, autrement préoccupant, de la balance commerciale. Au train où nous allons, nous aurons épuisé nos ressources d'or et de devises à la fin de l'année, ce qui nous contraindra à réduire sensiblement nos importations de matières premières.

Autrement dit, le plein emploi actuel fera place au chômage et l'expansion économique à une récession. Le Trésor public recevant moins d'impôts, verra ses difficultés s'accroître. Un cycle infernal risque alors de s'amorcer.

Je suis persuadé que le Gouvernement cherchera à éviter une telle situation par tous les moyens. Moins que quiconque, les travailleurs n'ont à attendre un bénéfice quelconque d'une situation inflationniste et, plus que quiconque, ils en souffriraient.

A cet égard, M. le président du conseil n'a-t-il pas exprimé formellement les intentions de son Gouvernement dans sa déclaration d'investiture :

« L'action politique, économique et sociale du Gouvernement exclura d'un côté l'inflation et la dévaluation et de l'autre l'injustice sociale.

« L'inflation est une duperie pour les salariés et les économiquement faibles. Elle ruine l'épargne et ne bénéficie qu'aux spéculateurs. »

Face à la situation financière, économique et sociale, l'opinion publique est d'autant plus inquiète que la manipulation de l'indice des 213 articles semble à elle seule accaparer toute l'attention et les possibilités d'action du Gouvernement.

Celui-ci a-t-il songé un seul instant aux répercussions en province des détaxations opérées dans la région parisienne ? A-t-il pensé que cette détaxation aviverait l'irritant problème des zones de salaires en province ?

La persistance de ces manipulations exaspère l'opinion et sert trop facilement d'argument à ceux qui souhaiteraient un blocage des prestations familiales, du S. M. I. G. et des salaires réels, alors que le Gouvernement admet en même temps la hausse constante des loyers et, d'une manière générale, crée ou laisse jouer différents mécanismes d'échelle mobile s'appliquant aux revenus d'autres catégories sociales.

Une telle politique est inacceptable et se trouve en contradiction formelle avec la déclaration d'investiture dans laquelle M. le président du conseil disait notamment : « En politique intérieure, mon Gouvernement s'emploiera à répondre à l'attente de la grande masse de la population, à l'attente des travailleurs qui risquent peu à peu de désespérer de la démocratie dans la mesure où les immenses progrès techniques de l'ère moderne ne se traduisent pas pour eux par une amélioration sensible de leurs moyens d'existence, faute d'une organisation rationnelle de l'économie et d'une répartition plus équitable du revenu national. »

A propos du revenu national, nous avons pu constater avec satisfaction que celui-ci a marqué un accroissement constant au cours des dernières années. Cette augmentation n'a pourtant pas pour autant bénéficié, dans sa redistribution, aux familles des salariés. En fait, cet accroissement a été utilisé par d'autres catégories sociales, les familles des salariés étant à peu près oubliées.

La commission supérieure des conventions collectives faisait connaître récemment le faible revenu réel des familles. La nécessité d'une redistribution du revenu national actuel s'impose donc en faveur des familles, quoi qu'en pense M. le secrétaire d'Etat au travail.

Le quasi-blocage des prestations familiales a eu pour résultat que les caisses disposent de larges excédents, de l'ordre de 50 milliards de francs pour l'année 1956. C'est de l'argent qui appartient aux familles. Il doit leur être distribué.

Sur le plan du climat social, je déplore vivement certaines maladresses ministérielles commises récemment à l'égard des postiers, des cheminots, du personnel d'E. D. F., des mineurs et des fonctionnaires. Je n'analyserai pas leurs légitimes revendications et ne m'en prendrai pas au principe de la démocratie sociale et économique, je me contenterai de faire allusion à ces graves erreurs psychologiques. J'espère fermement que l'attitude des ministres en question n'était qu'une attitude personnelle, en contradiction néanmoins avec la conception de M. le président du conseil, qui disait, à propos du climat social, dans sa déclaration d'investiture :

« Il paraît nécessaire au Gouvernement, pour susciter la confiance des travailleurs et les associer étroitement à son action, de prendre un certain nombre de mesures afin de supprimer les injustices sociales flagrantes ».

Aussi, les cheminots et le personnel d'E. D. F. et de Gaz de France ne voudraient-ils pas être maintenus indéfiniment en dehors de la démocratie sociale et économique.

Le Gouvernement, certes, objectera qu'il est facile de dresser un réquisitoire sans dire comment faire mieux. Il est vrai qu'aucun gouvernement depuis la Libération n'avait à assumer des responsabilités aussi complexes et aussi lourdes que le Gouvernement actuel, mais il est vrai aussi qu'aucun gouvernement n'avait, sur un autre plan, la possibilité et les moyens de mettre en chantier un programme à long terme.

C'est dans cet ordre d'idée que je me permets de suggérer l'abandon des demi-mesures et des improvisations. Il est nécessaire, à ce propos, que le Gouvernement établisse rapidement un inventaire précis des problèmes qui se posent et des échéances auxquelles l'économie française devra faire face.

S'il est vrai que les difficultés financières dominent tous les aspects de la conjoncture, il n'en est pas moins indispensable que le Gouvernement présente un vaste plan économique et social dont le pays ne saurait se passer. Ce plan ne devrait pas être présenté, à mon avis, sous forme d'ukase, mais être l'œuvre de la participation, de la collaboration de toutes les instances intéressées.

Face aux problèmes et aux difficultés actuelles, parmi les mesures qu'il a envisagées le Gouvernement a laissé entendre qu'il veut réduire en partie les crédits d'investissements. Est-ce à dire qu'il entend par là ralentir ou restreindre l'expansion économique ?

La poursuite de l'expansion économique est pourtant essentiellement liée au développement des investissements. Sur quel secteur pensez-vous faire porter la réduction des investissements ? Il serait inconcevable, par exemple, que l'on réduise les efforts entrepris en faveur de l'habitat, notamment en ce qui concerne l'accession à la propriété privée ou l'équipement des communes.

Disons tout de suite qu'il faut opérer une sélection rationnelle des investissements qui n'arrête pas les investissements productifs et sociaux, ou les investissements de bien-être dont a parlé M. Edgar Faure tout à l'heure, ceux qui assurent la continuité de l'expansion économique.

Il faut à tout prix maintenir cette expansion, qui est génératrice de progrès social et économique. L'expansion économique n'est-elle pas aussi, en dernière analyse, une bonne recette fiscale ? Depuis deux ans, et malgré une série d'abattements, les rentrées d'impôts ont augmenté de 200 milliards, en fonction de l'accroissement de la production.

Faut-il d'autres références sur la nécessité du maintien de l'expansion ?

Permettez que je cite une fois de plus l'avis autorisé de M. le président du conseil, qui disait dans sa déclaration d'investiture :

« Si la situation actuelle présente de nombreux éléments inflationnistes, notre industrie et notre agriculture sont loin d'être au terme de leur expansion. Or, l'expansion économique constitue le seul moyen, avec une politique financière rigoureuse, de sauver la monnaie. Elle doit donc être poursuivie avec ténacité. »

Il y a également d'autres raisons pour nous orienter dans cette voie ; nous devons nous préoccuper de l'avenir des jeunes pour leur offrir demain du travail que seule l'expansion économique peut garantir. Je ne doute pas un seul instant que telles sont aussi les intentions du Gouvernement, mais il nous autorisera à demander instamment que ses intentions prennent corps dans un plan sérieusement établi pour mettre fin aux demi-mesures et aux improvisations et permettre la mise en chantier d'une politique économique, financière et sociale, solide. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Marcel David.

M. Marcel David. Monsieur le président Ramadier, vous avez prononcé tantôt un discours courageux.

Parmi tous les orateurs qui sont venus à cette tribune, je n'en connais pas beaucoup qui n'aient prononcé des critiques assez vives ; mais, chose curieuse, en même temps qu'on vous faisait des reproches, très éloquents le plus souvent et vifs parfois, on vous disait : la politique que vous avez faite est mauvaise, mais nous vous faisons confiance pour que vous nous apportiez une politique nouvelle.

J'avoue ne pas très bien saisir la logique de ces interventions. Si l'on a confiance en vous, on vous le dit ; mais il ne faut pas vous dire : vous n'avez pas réussi hier mais je vous fais confiance pour demain.

Nous, socialistes, nous vous avons fait confiance hier et nous sommes tout prêts à vous faire confiance demain.

Il convient de rappeler ce qu'ont très bien dit ce matin nos amis Mazier et Gozard : il faut payer la politique extérieure qu'on a approuvée. Je ne comprends pas qu'on affirme que le problème financier domine actuellement tous les autres. Ce qui est au premier plan, ce sont les événements d'Algérie, que tout le monde déplore. L'affaire d'Algérie, qui nous coûte cher, empêche un parfait équilibre du budget. Elle évolue et il faudra payer ce devenir ; or on ne peut pas prévoir ce que sera la note. Comment pourrait-on, dans ces conditions, vous reprocher l'instabilité de l'équilibre budgétaire ?

Si les critiques sont multiples, elles diffèrent selon qu'elles émanent d'un côté ou de l'autre de l'Assemblée. De ce côté-ci (*L'orateur désigne la droite et l'extrême droite*) on vous dit : vous avez fait une politique trop coûteuse ; vous faites une politique sociale qui nous mène à la catastrophe.

Peut-être ne le dit-on pas aussi nettement, mais c'est ce qu'on peut comprendre du secret des sphinx. (*Sourires.*)

Du côté opposé, on vous dit : Le monde du travail s'insurge contre le Gouvernement, parce qu'il souffre et que vous faites une politique de classe, parce que vous ne faites pas assez pour lui.

Ainsi l'on vous reproche d'un côté de ne donner rien, de l'autre de donner trop. Vous vous placez dans une juste moyenne, monsieur le ministre, et je crois en effet que c'est au milieu que se trouve la vérité.

On fait même appel aux miracles. J'entendais tout à l'heure un de nos distingués collègues vous reprocher de ne pas créer des conditions économiques favorables à une évolution avantageuse et à l'expansion. Mais comment créer ces conditions économiques favorables dans les circonstances actuelles ? Je souhaite à M. le ministre et au Gouvernement tout entier d'en avoir la possibilité, mais dans le même temps on regarde à l'intérieur de nos frontières, on examine le marché intérieur et l'on oublie la pression internationale des prix dont nous dépendons également.

On dit, et je comprends la crainte que vient d'exprimer à l'instant M. Engel, que si notre monnaie devient fondante, le progrès social sera illusoire. Monsieur le ministre, je suis monté ce soir à cette tribune pour vous dire que, malgré tout le regret, que vous éprouvez certainement et que nous éprouvons tous, d'une politique dure et difficile qui vous conduit à repousser certaines des demandes que nous vous soumettons, vous devez maintenir, en attendant de faire mieux, une politique des prix et le blocage des prix.

En dépit de ma modeste personne, je vais peut-être encourir le risque, moi aussi, d'être la vedette des chansonniers en vous disant : si vous ne disposez pas d'une solution meilleure ou d'un instrument de mesure meilleur, vous devez maintenir aussi l'indice des 213 articles. Ce n'est pas très original, je m'en excuse.

Au moment où je vous parle, je me souviens du débat sur le fonds national de solidarité. J'avais dit, alors, à quelques uns de nos collègues : il faut choisir. Vous estimez que les vieux ont droit à une aide, il faut la leur accorder.

Du côté de la droite, déjà, l'on sentait des objections extrêmement graves qui n'osaient pas s'affirmer. Aujourd'hui, on ne dit pas encore ouvertement que vous aviez tort mais on dit que le fonds de solidarité coûte cher et l'on a reproché au ministre des affaires sociales, M. Gazier, les projets qu'il élabore.

Monsieur le ministre, il faut choisir entre le financier et l'humain. C'était, je crois, les mots que j'avais utilisés alors. Ne regrettez pas d'avoir choisi l'humain. Le financier, si vous le voulez avec énergie, vous l'aurez aussi et vous gagnerez la bataille, car je ne crois pas que M. le président du conseil oublie ce qu'il a dit dans sa déclaration d'investiture, que le Gouvernement se résigne à la dévaluation.

Les uns et les autres se sont prononcés en faveur d'une politique d'austérité. Depuis longtemps déjà que je siège dans cette Assemblée, à peu près chaque année, j'ai entendu invoquer la nécessité d'une politique d'austérité et d'économies massives. Et puis, lors de la discussion du budget, j'ai entendu les mêmes, parfois, qui avaient invoqué cette nécessité proposer des amendements dont l'adoption aurait été extrêmement coûteuse aux finances de l'Etat. Et cependant il ne faut pas plaisanter avec les finances du pays.

Les 213 articles ne sont pas le produit d'une cogitation gouvernementale ; ils ont été étudiés très sérieusement par l'institut national de la statistique. On a pris comme base les prix de 1949 ; on a dressé une liste âprement discutée. On a pondéré chaque article après une étude minutieuse.

Quarante et un articles alimentaires, sept articles de chauffage, cent quinze objets manufacturés, quarante-sept articles de service et trois articles divers ont été retenus.

Ce choix s'est traduit par 58 p. 100 de la dépense pour l'alimentation, 4 p. 100 pour le chauffage et l'éclairage, 20 pour 100 pour les objets manufacturés, 15 p. 100 pour les services et 3 p. 100 pour les divers frais.

Certes, on pourrait procéder à d'autres calculs, mais au fond on a abouti à établir un instrument de mesure très étudié — j'insiste sur ce point — qu'ont utilisé les gouvernements successifs pour maintenir la monnaie.

Il constitue un élément objectif qui aurait pu faire foi, et s'il est devenu ce qu'il est, c'est sous la pression des circonstances. Peut-être aussi certains gouvernements ont-ils commencé à le manipuler et parfois à le maltraiter.

Cependant on l'a critiqué ; on a prétendu que la proportion des dépenses alimentaires était exagérée, qu'en ce qui concerne les importations le Gouvernement était conduit à agir surtout sur les articles de l'indice, comme l'essence, par exemple, ou que les impôts avaient tendance à frapper les produits qui ne figurent pas à l'indice.

Bien sûr, toutes ces critiques ont été formulées, mais cela n'a pas empêché l'indice des 213 articles d'être utilisé par M. Pinay, par exemple, qui a modifié la teneur du lait en matières grasses, par M. Edgar Faure qui a réduit la taxe locale et la taxe sur les transactions frappant une dizaine de produits d'épicerie figurant dans les 213 articles.

Evidemment, les mesures prises par M. le président Ramadier ont coûté plus cher. Je crois que les détaxations s'élèvent à 46 milliards, les subventions à 28.300 millions, soit au total 74.300 millions. Peut-être même suis-je au-dessous de la vérité et le total avoisine-t-il 80 milliards.

Vous avez détaxé l'huile, monsieur le ministre, le chocolat, les pâtes, les confitures, pour diminuer l'indice de 0,77 et cette détaxation a provoqué une moins-value fiscale de 20 milliards ; vous avez détaxé les farines, le vinaigre, la chicorée pour diminuer l'indice de moins de 0,2. On vous a reproché d'avoir mis au compte de l'Etat la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans la région parisienne.

Bien sûr vous avez manipulé l'indice des 213 articles. Seulement vous n'avez pas dit à cette tribune, monsieur le ministre, l'état dans lequel se trouvait l'indice lorsque vous avez pris la direction du ministère de la rue de Rivoli, en février 1956. La comparaison entre la situation de février 1956 et celle de février 1957 aurait peut-être été curieuse.

Cependant l'indice a tenu, malgré ces manipulations parfois spectaculaires, malgré les conséquences du gel, malgré les dépenses exceptionnelles en Algérie, malgré la hausse des produits pétroliers, malgré les pressions tendant au déblocage des prix industriels, malgré l'action toujours plus vive, justifiée, d'ailleurs, des centrales syndicales.

On peut alors se demander, en examinant tous ces arguments, si un décrochage aurait des conséquences psychologiques graves. Pour ma part, je le crois.

Ce n'est ni notre faute ni la vôtre, c'est la faute des événements si, en 1952, on a donné à l'indice une valeur de symbole. Aujourd'hui, l'annonce que l'indice a franchi le seuil de 149,1

aurait, je crois, au point de vue psychologique, des conséquences extrêmement graves.

Le maintien de l'indice coûte cher; il coûtera 80 milliards, peut-être 100 milliards en 1957.

M. Henri Dorey. Cent dix milliards en année pleine.

M. Marcel David. C'est exact, monsieur Dorey. Si le maintien de l'indice à 149,1 doit coûter 110 milliards en 1957, vous penserez comme moi que l'augmentation des subventions à l'exportation coûte plus cher encore, que la dévaluation coûterait plus cher, que l'insécurité monétaire coûte également plus cher et qu'elle favorise en outre la rétention des stocks, qu'elle décourage les efforts de productivité, qu'elle compromet l'alimentation de la trésorerie par les ressources de l'épargne.

Après tout, les détaxations profitent à tous les consommateurs; elles peuvent être l'amorce d'un transfert des contributions indirectes vers les contributions directes, seul moyen, comme vient de le dire mon ami M. Mao, pour égaliser les charges fiscales.

Certaines importations profitent surtout aux Parisiens. Le drame, c'est que certains prix comme les loyers d'habitation et les loyers commerciaux soient liés à l'indice.

Un journal a écrit que, sans les manipulations effectuées, l'indice aurait été en mai 1956 de 149,9 et en janvier 1957, de 156.

Vous-même, monsieur le ministre, n'avez-vous pas déclaré que l'application brutale de l'échelle mobile coûterait au Trésor une première mise de fonds de 200 milliards ? Nous voudrions bien donner satisfaction à tous ceux qui présentent des revendications mais encore faudrait-il les chiffrer et en préciser l'influence sur la monnaie.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, de veiller sérieusement sur la monnaie et nous nous permettons de vous apporter une suggestion. Si vous jugez l'instrument de mesure un peu faussé, si on vous reproche de mettre ce thermomètre dans l'eau pour faire baisser la température, surtout ne cassez pas le thermomètre. Modifiez l'instrument de mesure si vous croyez que l'indication donnée n'est plus tout à fait exacte ou mal adaptée aux circonstances.

Vous pourriez, par exemple, augmenter le nombre d'articles pour répondre au mouvement de la consommation en introduisant les appareils électroménagers, les scooters, les vélomoteurs, certaines denrées, en tout cas les légumes frais et les fruits, préciser une pondération nouvelle en portant l'alimentation à 38 p. 100, les boissons à 11,5 p. 100, le loyer et le chauffage à 17 p. 100, l'hygiène et les soins à 8 p. 100, les transports à 7 p. 100, l'habillement, le linge à 11 p. 100 et les distractions diverses à 7 p. 100, soit, au total, 230 articles.

A ce moment-là, votre indice serait décongestionné, c'est-à-dire qu'il ne devrait plus servir de base d'indexation aux différentes lois ou conventions.

Au surplus, vous pourriez trouver des indices de remplacement. Comme on a fait le reproche justifié que ce système servait toujours d'indice pour la région parisienne, vous pourriez envisager la création d'un indice régional appliqué à chacune des 18 régions économiques. Le seuil pourrait être limité à 2 p. 100 au lieu d'être franchi à 5 p. 100. On éviterait ainsi de le franchir deux fois consécutives.

J'arrête là mon exposé. Cette solution que nous vous proposons, nous savons bien qu'elle est provisoire, et peut-être précaire, mais nous avons confiance que par les mesures annoncées et par d'autres que vous avez envisagées, vous trouverez le moyen de maintenir les prix, soit en les bloquant d'une façon complète, soit en autorisant une hausse lente qui empêche l'inflation galopante.

Monsieur le ministre, restez dans le juste milieu. Nous avons vu de près, au lendemain de la première guerre, dans les pays d'occupation, quel était le résultat de l'inflation. Nous y avons vu la misère atroce des fonctionnaires et de tous les travailleurs. Nous souvenant de tout cela, nous vous demandons, monsieur le ministre: de grâce, évitez à notre pays ce drame, ces souffrances. Tenez bon et vous aurez raison. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Panier.

M. Claude Panier. Monsieur le président, mes chers collègues, interpeller le Gouvernement dans un débat aussi important que celui-ci confère des responsabilités extrêmement lourdes et cette observation préliminaire me fait tout naturellement penser à la déclaration fort pertinente de M. Paul Reynaud: « Nous sommes ici non pour plaire, mais pour servir. »

Pour ma part, et la haute réputation qui entoure notre éminent collègue lui permettra sans doute de négliger mon modeste avis, je pense, après avoir relu avec soin son intervention, que M. Paul Reynaud a probablement beaucoup plu.

Soulignant en effet le caractère d'un discours dont le but évident est de soumettre un peu plus l'hôtel Matignon aux exigences politiques de la droite de cette Assemblée, je tenterai ensuite de présenter au Gouvernement une opposition qui se veut constructive.

Essayant de tourner en dérision par des procédés astucieux l'action publique actuelle, M. Paul Reynaud a lancé à un moment donné la phrase suivante: « Quant à votre affirmation selon laquelle vous maintiendrez l'expansion tout en freinant la consommation, les importations et le crédit, mieux vaut ne pas insister ».

Ces propos ont eu le bonheur de déclencher l'hilarité chez certains de nos collègues et, pourtant, tout le problème de notre situation économique et financière réside dans les termes de cette équation.

Par conséquent, refuser de travailler dans ce sens, c'est admettre par avance, comme M. Paul Reynaud le fait, que la partie est déjà perdue. C'est, en un mot, agir comme un prestidigitateur qui escamote la réalité.

En dehors de ce tour de passe-passe qui exprime le refus de lutter contre les difficultés actuelles par des moyens sérieux, il reste la thèse défendue par M. Paul Reynaud et qui peut se résumer par la formule suivante: la politique que suit le Gouvernement serait contradictoire puisqu'elle consisterait à la fois à combattre l'inflation et à maintenir l'indice des prix.

Cette opinion se base sur le raisonnement d'après lequel la hausse des prix, freinant dans une certaine mesure les achats des consommateurs, ralentit par conséquent la demande intérieure.

Cette sommaire définition ne saurait être qu'une explication très superficielle de la théorie économique.

M. Paul Ramadier aurait pu également répondre: en échange de quelques dizaines de milliards d'impôts indirects dont j'ai dégrevé la consommation au profit des plus humbles, j'ai pris des mesures dont les conséquences anti-inflationnistes sont plus importantes, et par le montant des sommes qu'elles mettent en jeu — car il s'agit de centaines de milliards — et par la nature des revenus qu'elles épongent. Ces deux mesures appliquées il y a quelques mois sont, d'une part, l'augmentation de la fiscalité et, d'autre part, l'emprunt.

Ce n'est donc pas un tel point de vue qui peut servir de base à une critique efficace contre l'action économique et financière du Gouvernement. Au surplus, dire que c'est le problème financier qui commande aujourd'hui tous les autres, même celui de l'Algérie, revient à renverser l'ordre des données françaises, compte tenu de l'importance des dépenses engagées dans la politique nord-africaine et du contexte politique et fiscal français.

Les dernières discussions ministérielles, où certaines dissensions assez sensibles se sont fait jour, donneraient, s'il en était besoin, l'illustration frappante de cette constatation indéniable.

Pour ma part, j'estime — et je crois que beaucoup de Français partagent ce sentiment — que l'évolution économique dépend avant tout des solutions que nous aurons ou que nous n'aurons pas données aux problèmes politiques qui nous assaillent, à moins que le pays tout entier ne soit disposé — ce qui ne semble pas être le cas — à s'enfermer dans une économie de guerre absolue et draconienne.

Les débats que nous poursuivons, s'inscrivant dans le cadre de la politique générale, me permettent d'ailleurs de garder toujours présente à l'esprit cette imbrication des questions politiques et économiques, tant sur le plan de l'outre-mer que sur celui des grandes options externes ou internes dans lesquelles notre économie nationale se trouve placée.

C'est pour toutes ces raisons que je me tourne maintenant vers le Gouvernement et que je lui dis: d'une part, vous n'avez pas réglé les préalables politiques indispensables à la progression française; d'autre part, dans la mesure où l'aggravation des événements est venue considérablement compliquer la situation économique et financière, qui avait déjà tant besoin d'être régénérée, vous avez beaucoup trop attendu pour donner au contenu de votre action la nature et le sens qu'exigent à la fois vos options politiques, la remise en ordre et la relance de votre économie.

Ne vous étonnez donc pas si l'étau de M. Paul Reynaud et de ses amis se resserre de plus en plus sur vous. Si vous aviez agi autrement dans le domaine politique et moins attendu dans le domaine économique, vous n'auriez pas besoin d'imposer au pays des sacrifices aussi sévères que ceux que vous vous apprêtez à lui demander et que M. Ramadier nous a fait entrevoir cet après-midi.

Enfin, et ceci est encore plus grave, la perte d'un temps aussi précieux risque fort de rendre illusoires et inefficientes les mesures par ailleurs incomplètes que vous comptez prendre.

Quel que soit le caractère trop empirique de la gestion du ministre des finances, l'objectivité me commande de dire qu'il ne saurait être tenu pour le principal responsable de l'état de chose actuel. Quels que soient la compétence et le civisme d'un ministre, que peut-il faire lorsque le Gouvernement poursuit inexorablement une politique algérienne qui, si elle ne se modifie pas rapidement, semble sans issue et subordonne, par ailleurs, tous les problèmes, y compris celui de l'Algérie, au passage en force d'un marché commun derrière

lequel se profile un spectre qui, dans notre conjoncture présente et compte tenu du traité tel qu'il est connu, est annonciateur de convulsions imprévisibles dans leur forme et dans l'intensité de leurs conséquences.

La presse est révélatrice, à ce sujet, quand elle fait état, depuis de nombreuses semaines déjà, des interventions de M. Ramadier concernant les crédits militaires. D'un autre côté, l'attitude prise par celui-ci vis-à-vis du marché commun trouve à coup sûr son expression dans les actes qu'il ne cesse de préconiser ou dans les réticences boudeuses qu'il affiche constamment à l'égard du projet.

Enfin, la présence dans l'entourage de M. le président du conseil d'une personnalité à vocation économique, bien connue du journal *France indépendante* qui lui prête des ambitions multiples, ajoute probablement à ce défaut de cohésion et d'objectif commun qui semble frapper les éléments essentiellement responsables de notre économie.

Ce Gouvernement s'est pourtant trouvé, dès son arrivée au pouvoir, en face d'une situation dont les causes lointaines et plus récentes exigeaient une énergie et une imagination n'ayant aucune commune mesure avec les palliatifs dont il a usé.

L'héritage de l'entre-deux guerres, période pendant laquelle la France a presque toujours sacrifié la stabilité monétaire à d'autres impératifs sans que, de 1929 à 1938, les investissements aient jamais dépassé 5 p. 100 du revenu national, le mauvais choix opéré après la libération, lorsqu'on a voulu tout faire à la fois, sans asseoir sainement les bases monétaires des investissements réalisés, le grand avertissement de l'année 1952, au cours de laquelle nous nous sommes trouvés une première fois au bord du gouffre par suite d'une pénurie quasi complète de devises, la stabilisation trompeuse qui s'est ensuite effectuée, beaucoup plus pour des raisons de conjoncture internationale que par l'action du Gouvernement de l'époque qui poursuivit par ailleurs une récession néfaste, la poursuite d'une expansion exclusivement alimentée par nos réserves, le caractère psychologique qui s'était attaché à l'indexation du salaire minimum interprofessionnel sur l'indice des 213 articles, la cessation de toute aide étrangère, l'apparition d'un nouveau climat inflationniste, tout cela, on peut le dire, n'était pas de nature à faciliter la tâche des pouvoirs publics.

De plus, l'affaire algérienne, l'accroissement progressif des achats énergétiques et les gelées de l'hiver dernier compliquaient déjà la situation lorsque les événements de Suez, déclenchés sur notre seule initiative, sont venus singulièrement augmenter le désordre de notre économie.

Voilà pourquoi nous nous trouvons aujourd'hui devant cette triple menace et ses conséquences possibles: une crise de trésorerie génératrice d'inflation, une hausse généralisée des prix, extrêmement difficile à juguler en raison de l'excédent de pouvoir d'achat libéré par les dépenses militaires, sans augmentation parallèle de biens de consommation, et un déficit du commerce extérieur qui atteindra environ 450 milliards de francs, en 1957, sans que les moyens employés jusqu'ici pour le réduire aient définitivement éloigné les dangers d'une dévaluation à chaud, ou l'obligation de contracter une dette à l'étranger ou peut-être les deux à la fois.

M. Paul Ramadier ne s'est probablement fait aucune illusion sur les effets de son action dans les mois qui ont suivi sa venue rue de Rivoli.

Il savait bien que peu de champ lui était laissé pour donner libre cours à des conceptions d'avenir permettant d'assurer chronologiquement la remise en ordre et la relance de notre économie.

Le rapport statistique des forces politiques dont le Gouvernement était décidé à tenir le plus grand compte, les exigences démagogiques d'une certaine partie de la majorité gouvernementale, et l'affectation de plus d'un milliard et demi par jour aux dépenses algériennes, l'acculaient inévitablement à une gestion empirique qui prend maintenant l'aspect d'un colmatage brèche à brèche.

En effet, il était entendu, au départ, que les prévisions budgétaires les plus larges s'entendaient pour une guerre dont la durée n'excéderait pas huit mois, mais, à partir du moment où le dispositif militaire se renforce, rien ne tient plus — alors même que l'opinion semble mal préparée, si l'on en juge par les apparences, à l'adoption d'un train de vie compatible à la fois avec la continuation de l'expansion, la poursuite des hostilités et l'entrée éventuelle dans le marché commun.

Nous sommes donc parvenus à l'heure des échéances où des choix bien précis vont s'imposer. Les détaxations pratiquées sur l'indice sont, à ce sujet, fort significatives. Certes, compte tenu des réserves que je viens de formuler sur le plan général, on a probablement eu raison de vouloir maintenir les prix le plus longtemps possible contre vents et marées, mais les moyens employés à cet effet ne sont pas tous aussi louables les uns que les autres.

Si l'on analyse très rapidement les gains obtenus sur l'indice pour empêcher sa rupture, on enregistre, depuis le début des détaxations jusqu'à ce jour, les résultats suivants: épicerie, première détaxation, un point; vin, 0,50; gaz, 0,50; cinéma, 0,45; taxe locative, 0,40; lait (région parisienne), 0,50; épicerie, deuxième détaxation, 0,50; porc, 0,50. Total: 4,35.

La politique de l'indice a donc donné 4 points 35, sur lesquels 2 points 45 peuvent se justifier comme mesures d'inspiration sociale, prétendant amorcer une réforme fiscale.

De plus, en faisant effectivement baisser certains prix dans toute la France, ces détaxations entraînant un gain de 2 points 45 ne peuvent être critiquables en elles-mêmes. Mais, lorsqu'on a pris des décisions ayant pour objet de faire baisser les prix, exclusivement à Paris, aucune raison valable ne peut être invoquée, si ce n'est le désarroi dans lequel se trouve le Gouvernement.

Le fait d'avoir supprimé 100 milliards de recettes budgétaires nous obligera inéluctablement à recréer 100 milliards de ressources nouvelles. Or, ces impôts directs, qui va les supporter? Ni les professions libérales, ni les spéculateurs, ni la paysannerie, ni le commerce, toujours très difficile à maîtriser, mais certains salariés et les sociétés aux formes les plus vulnérables dont on réduira ainsi la capacité d'investissement et d'autofinancement. En un mot, ce seront les bêtes fiscales traditionnelles qui n'ont pas le privilège de pouvoir échapper au contrôle ou de bénéficier d'une protection parfois abusive.

J'attire donc l'attention du Gouvernement sur les dangers d'un tel phénomène, dont le caractère politique n'échappera plus longtemps à une opinion désabusée. Il est mauvais que des dirigeants politiques, patronaux ou syndicaux, s'attachent à obtenir des avantages pour un public considéré sous la forme d'intérêts qu'ils représentent, même si cela est nuisible au même public sous la forme d'intérêts qu'ils ne représentent pas.

Les états-majors veulent ainsi paraître brillants en espérant qu'on leur saura gré de ce qu'ils obtiennent et qu'on ne leur en voudra pas des mauvaises conséquences produites sous un autre aspect parce qu'ils n'en ont pas la responsabilité. Ce genre de « gentlemen agreement » tacite entre certains milieux patronaux et certains milieux syndicaux ou politiques ayant pour but d'échanger des transferts économiques contre des transferts sociaux, ne saurait se perpétuer bien longtemps encore.

Ainsi, quand certaine centrale syndicale, pensant — peut-être illusoirement — reprendre une partie d'une clientèle voisine, en raison des événements hongrois, par exemple, pousse à des revendications sociales telles que l'augmentation des mineurs de 20 p. 100, elle semble oublier qu'un amendement de M. Métayer, dans la loi de finances de 1955, prévoyait que les traitements des fonctionnaires seraient indexés sur ceux du secteur nationalisé.

Par ailleurs, si les dirigeants de sociétés anonymes restent indifférents sur l'augmentation des impôts portant sur les dividendes, ils sont, par contre, très vigilants quant au maintien du statut fiscal concernant les présidents directeurs généraux qui restent exempts de la taxe proportionnelle.

Dans un cas, ce sont les consommateurs qui y perdent finalement, dans l'autre ce sont les petits actionnaires.

Le besoin d'avoir une clientèle politique d'une part, l'ambition de se tailler un marché pratiquement sans concurrence d'autre part, sont, dans beaucoup de cas, à l'origine de ces échanges de transferts économiques et sociaux très nuisibles à la nation.

Tout renforcement de la fiscalité directe devrait donc avoir pour corollaire l'élargissement de l'assiette sans lequel l'action de l'Etat est inefficace et inéquitable. C'est moins l'augmentation du taux des impôts que la réforme de l'assiette qui est actuellement en cause. C'est sous cet angle que le Gouvernement devrait avoir le courage de faire porter un effort réel: la recherche des recettes qui doivent compenser les détaxations qui ont été faites.

Mais, pour en revenir à la politique des prix, les mesures auxquelles je viens de faire allusion n'empêcheront cependant pas le Gouvernement de se trouver à nouveau en fâcheuse posture au mois de mai. Il sait, mieux que personne, qu'au moment de la soudure de la campagne de pommes de terre — produit qui joue un rôle assez considérable dans l'indice actuel — les moyens déployés jusqu'à présent ne pourront empêcher le saut. Il faudra donc se résoudre, certainement, à troquer cet indice un peu trop déconsidéré contre celui dont nous a parlé M. Ramadier cet après-midi et qui serait, si ma mémoire est fidèle, un peu moins fondé sur la consommation et un peu plus axé sur l'expansion industrielle.

Y aura-t-il un moment opportun pour réaliser cette opération à froid ? Dans l'affirmative, ne risque-t-on pas d'atteindre, un an à peine après cet événement, un nouveau palier entraînant une seconde hausse de salaire de 5 p. 100 ?

Le problème n'est pas simple à résoudre, au moment où la disparité des prix entre la France et nos éventuels partenaires européens aggrave notre position vis-à-vis du marché commun et où les événements de ces derniers jours semblent vraiment incompatibles avec l'ouverture de celui-ci.

En effet, dans la mesure où l'on entre dans un système qui exclut en principe les mécanismes discriminatoires, comment allons-nous pouvoir mener également une action vigoureuse incluant nécessairement le maniement des protections douanières, le contrôle des prix et salaires, une politique de crédit appropriée ?

Dans le même temps où l'on veut nous persuader, peut-être à juste titre, que nous avons un besoin impérieux d'une économie dirigée, on nous propose une économie libérale à la manière du XIXe siècle.

Je sais que si j'évoque à ce sujet le caractère apparemment absurde de la généralisation de la taxe de 15 p. 100, les promoteurs du marché commun me répondront que cela entre dans le cadre de leur préoccupations politiques, car cette mesure fait partie ou ferait partie des mécanismes dont il est admis qu'ils n'existeront qu'à titre transitoire et qu'ils s'inséreront par conséquent dans une étape nouvelle nous permettant de nous adapter. Il serait entendu, qu'au cours de cette étape, nos partenaires nous autoriseraient à conserver nos aides et nos taxes.

En ce qui me concerne, je crois plutôt que si nous entrions, dans les semaines à venir, dans un marché commun, il ne se passerait peut-être rien d'ici au 1er janvier 1959; mais il est fort à craindre que cette date ne coïncide alors avec l'impossibilité d'une adaptation qui devrait pourtant découler de la période précédente.

En réalité, la seule solution raisonnable était de revenir sur la libération des échanges, car on peut légitimement craindre qu'une fois de plus concrétisée par des mesures de ce genre, la disparité ne cesse de croître et que l'intérêt de nos classes laborieuses s'en trouve sensiblement atteint sans autre recours possible que de graves convulsions sociales.

Par ailleurs, le Gouvernement a estimé qu'il était nécessaire d'inclure les territoires d'outre-mer dans le traité. Pour cela, il a proposé aux nations participantes des débouchés nouveaux en contrepartie desquels il leur a demandé une aide sur les investissements.

Chacun admettra que les chiffres annoncés relativement à cet appui sont une véritable peau de chagrin et qu'en outre, si l'automaticité du système joue pour nous dans ce domaine, nous ne devons pas oublier que l'Allemagne, quant à elle, aura le loisir de se retirer au bout de cinq ans!

C'est dans de telles perspectives que nous voyons fondre notre stock de devises par suite du ralentissement de nos exportations et de l'accroissement parallèle de nos achats de matières premières nécessaires à la poursuite de l'expansion. Les solutions préconisées par les services administratifs dans ce domaine sont aussi hors de proportion avec les exigences de la situation.

Tout cela aboutit à la constatation suivante: la France produit globalement 15.000 milliards de richesses annuellement et veut en dépenser environ 15.700 milliards.

Pour annihiler les dépenses excédentaires, on nous dit qu'il faut faire des économies. Soit! Mais il faut agir également à la fois sur l'expansion elle-même et sur le commerce extérieur avec une énergie qui croît au fur et à mesure que les jours passent.

Agir sur l'expansion ne signifie nullement son arrêt brutal, car dans l'état actuel des composantes de la structure économique française il est impensable de préconiser une régression ou un freinage accentués. En effet, si l'on arrêtait l'expansion, ce serait une véritable catastrophe, particulièrement en ce qui concerne nos prévisions budgétaires, qui sont établies dans la perspective d'une augmentation des recettes d'une année sur l'autre, augmentation précisément due à l'accroissement de la production.

Au surplus, l'aspect démographique de la situation française postule une progression continue. D'ailleurs, ce que nous appelons l'expansion n'est qu'une marche parallèle à celle des grandes économies mondiales; si nous nous arrêtons, nous perdrons un supplément de terrain suffisant pour nous mettre définitivement au rang de puissance de second ordre. Il serait donc mauvais de stabiliser à un niveau inférieur au niveau actuel, en freinant les importations essentielles et en faisant de la déflation budgétaire dans l'espoir de retrouver un équilibre en devises à un palier plus bas.

Mais l'action à entreprendre ne doit pas empêcher de préparer l'avenir en assainissant et en revigorant notre économie. Or, c'est précisément là que commence la difficulté: il s'agit de déterminer avec le plus d'exactitude possible le rythme optimum d'expansion au delà duquel le déséquilibre du commerce extérieur que cette expansion risque d'entraîner nous conduirait à une situation sans issue. C'est peut-être en ce domaine qu'il convient de réfléchir le plus avant d'agir.

Souvent l'on imagine que le développement économique tient au travail humain et au capital, le capital étant du travail humain accumulé. On oublie un troisième élément d'égale importance: les biens naturels.

Depuis quelques années, on ne voit que la main-d'œuvre, les investissements, c'est-à-dire les outils dont se sert cette main-d'œuvre, et la productivité, c'est-à-dire la manière d'utiliser ces outils. Certes! Il convient avant tout qu'il y ait une relation favorable entre le nombre des ouvriers, leurs aptitudes et les outils qu'on met entre leurs mains; mais il faut, en outre, ce que donne la nature.

Le but est donc de proportionner notre effort à la masse de biens primaires dont on peut disposer. Dans la mesure où vous voulez un effort croissant, préoccupez-vous d'abord de ces biens primaires et des moyens de les obtenir sans qu'un manque d'orientation et de méthode dans vos achats ne puisse finalement bloquer complètement la machine de votre économie, faute de pouvoir vous procurer l'essentiel.

Or, le drame actuel est qu'au rythme où l'on a voulu pousser l'économie française sur tous les plans, il nous manque davantage d'énergie au fur et à mesure que nous avançons. Plus nous appuyons sur l'accélérateur, plus l'écart se creuse.

Il est donc urgent de se stabiliser provisoirement à un niveau suffisamment élevé, pendant quelques mois, et d'utiliser ce délai à réorienter l'économie française dans un sens qui lui permette de développer, dans les conditions d'un équilibre relatif, le nombre des personnes employées, les possibilités de productivité et l'importance des biens naturels mis à la disposition.

Pour parler plus clair, il s'agit de stopper tous les investissements qui n'ont pas un caractère de nécessité absolue ou d'indiscutable urgence, en faisant porter un effort sérieux sur des secteurs judicieusement choisis. Le plan nucléaire anglais est exactement établi dans cet esprit. Pourtant, l'Angleterre n'a pas craint de maintenir en 1956 le rythme de production qu'elle avait atteint en 1955.

Dans le cadre d'une action de ce genre, il conviendrait notamment d'accroître les investissements énergétiques, d'appliquer des solutions démocratiques au problème de la reconstruction en favorisant l'industrialisation du bâtiment, de réaliser certaines économies et de procéder à des démobilisations.

Parallèlement devrait-on cesser d'encourager outre mesure les investissements privés et réglementer le crédit en fonction des objectifs à atteindre sur le double plan de l'expansion et de la demande intérieure.

Il est nécessaire, d'autre part, de laisser le soin à la Banque de France de prendre les mesures techniques conformes à cette politique et de faire ainsi comprendre que la monnaie sera défendue, car le mal monétaire en France est un mal psychologique. Le jour où ceux qui spéculent sur la dépréciation monétaire seront convaincus que l'Etat est fermement décidé à prendre dans ce sens des mesures courageuses, la partie sera à demi gagnée.

A la fin de 1955, le gouverneur de la Banque de France a déclaré que le stock de devises s'élevait à deux milliards de dollars. A la fin de 1956, il a indiqué que ce stock n'était plus que de un milliard de dollars. Mais ce qu'il n'a pas dit, c'est que tous ces dollars n'ont pas effectivement quitté la France et que la plus grande partie en est simplement passé des réserves publiques aux réserves privées.

Pour gagner la partie, une action parallèle sur le commerce extérieur doit être énergiquement entreprise. En dehors même de la limitation des importations non indispensables, une lutte à mort doit être menée sur le front des exportations.

Cette politique d'exportation postule elle-même une série de mesures qui s'inséreraient à la fois dans le cadre des ventes à l'étranger et dans la perspective d'une austérité sur certains biens de consommation français susceptibles de nous procurer de nombreuses devises par les débouchés qu'ils peuvent trouver sur les marchés extérieurs.

En ce qui concerne l'effort relatif à nos ventes à l'étranger, il s'agit de déterminer avec précision la liste des secteurs qui pourront, en cas de besoin, bénéficier de l'aide nécessaire de la part de l'Etat. Je pense à l'automobile, aux appareils électroménagers, aux biens d'équipement, aux ensembles industriels, à la viande, à certaines céréales secondaires.

Il ne faut pas craindre, s'il le faut, de mettre par exemple l'embargo sur la moitié de la production de la régie Renault et d'en exiger l'exportation.

Pourquoi, dans les circonstances que nous traversons, ne pas exporter une partie de nos beurres des Charentes et ne pas consommer à la place des produits qui, peut-être moins bons, n'en sont pas moins excellents pour la santé ? Pourquoi aussi ne pas exporter 100.000 tonnes de bœuf à l'étranger ?

Je sais que de telles idées ne sont pas faciles à exprimer, surtout dans cette enceinte! Mais pensez-vous que nous pourrons éviter le péril qui nous menace dans les trois domaines que j'ai évoqués si nous ne faisons face, dans un élan de solidarité auquel toutes les catégories de citoyens doivent s'associer ?

Si nous préférons continuer et adopter des demi-mesures, les choses s'effilocheront encore progressivement et rien ne pourra plus arrêter notre pays sur cette pente fatale. Au contraire, un effort de sept ou huit mois, tel que je l'ai défini, et librement consenti, nous permettrait de tout sauver, alors que 4 p. 100 de dépenses excédentaires par rapport à notre production globale risquent de ruiner irrémédiablement notre avenir.

Cela serait encore beaucoup moins insupportable qu'une véritable économie de guerre ou l'entrée immédiate dans un marché commun qui constituerait une sorte de pénitence forcée, avec ses risques incalculables si l'on songe au caractère et aux habitudes de notre population.

Mais, me direz-vous, vous critiquez et n'apportez rien de bon.

Il y a quelques années, M. Winston Churchill disait à son peuple: « Nous apportons des épreuves, du sang et des larmes ». Aujourd'hui, si le combat qui s'impose à la France n'a pas le même caractère, il n'est pas moins important pour elle. C'est pourquoi notre patriotisme doit prendre la forme et le sens qui conviennent à ce moment de notre existence nationale.

M. Paul Reynaud reprochait encore au Gouvernement de ne pas avoir dit la vérité au pays. Il est vrai que l'opinion est mal informée. Mais le Gouvernemnet n'est pas le seul coupable et les amis de M. Paul Reynaud portent une bien grande responsabilité par la manière dont ils masquent, eux aussi, le dessous des choses.

En outre, il faut faire cesser cette équivoque par laquelle une partie de la majorité gouvernementale oblige le Gouvernement à continuer une politique de guerre tout en ne cessant de le critiquer sous de faux prétextes sur une gestion économique, certes imparfaite, mais dont le caractère est intimement lié à cette politique de guerre.

Seul un gouvernement décidé à présenter un plan d'ensemble correspondant aux intérêts supérieurs de la nation et moins sensible à l'arithmétique parlementaire, peut permettre — s'il en est temps encore — l'œuvre de rénovation et de salut public, seule capable de sauver le pays. (*Applaudissments sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec la partie du débat relative à la politique économique et financière.

La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission de la défense nationale demande à donner son avis sur le projet de loi n° 4152 tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement;

La commission des pensions demande à donner son avis sur la proposition de loi n° 4513 de M. Buron tendant à compléter les dispositions de la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950 afin d'étendre le bénéfice de la sécurité sociale aux personnes titulaires d'une pension d'ascendant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission du travail et de la sécurité sociale.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ces renvois pour avis. (*Assentiment.*)

— 5 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre des affaires économiques et financières un projet de loi tendant à la ratification du décret n° 56-1324 du 27 décembre 1956 exonérant des impôts sur les revenus, par réciprocité, les entreprises iraniennes de transport aérien.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 4574, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 6 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Pierre Montel, Soustelle, Jarrosson une proposition de loi tendant à modifier la loi du 2 décembre 1945 relative à la nationalisation des quatre grandes banques de dépôt.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 4560, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Hénault une proposition de loi relative à la composition et à la formation des assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et des Etablissements français de l'Océanie.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 4561, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Frédéric-Dupont une proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi du 9 avril 1953 relative aux rentes versées par les sociétés mutualistes d'anciens combattants affiliées à la Caisse nationale d'assurances vieillesse.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 4562, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de Mlle Marzin et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à instituer des mesures de dégagement des cadres en faveur des fonctionnaires et des agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat appartenant aux catégories B, C et D qui en feront la demande.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 4564, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Hernu et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à attribuer un contingent exceptionnel de Légions d'honneur et de médailles militaires en faveur des officiers, sous-officiers et hommes de troupe de l'armée de terre affectés à une unité combattante, qui ont continué à combattre l'ennemi après avoir eu connaissance des termes de l'armistice conclu le 24 juin 1940.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 4575, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la défense nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Boscary-Monsservin et Isorni une proposition de loi tendant à compléter la loi n° 53-286 du 4 avril 1953 modifiant la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 4579, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

— 7 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Etienne Fajon et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à compléter ou à modifier les décrets nos 57-174 et 57-175 du 16 février 1957 relatifs aux échelles de rémunération et à l'organisation des carrières de fonctionnaire des catégories D et C.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 4563, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Delabre et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour venir en aide aux victimes de la catastrophe de Liévin.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 4571, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la production industrielle et de l'énergie. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Cupfer et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à compléter et à renforcer les dispositions du décret du 17 mars 1949 (art. R. 5213 du code de la santé publique).

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 4576, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. André Mancey et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement: 1° à poursuivre les négociations avec la république fédérale d'Allemagne afin que les ressortissants polonais ayant travaillé successivement dans les mines ou établissements assimilés de France et d'Allemagne bénéficient de la convention générale sur la sécurité sociale, signée à Paris, le 10 juillet 1950, entre la France et la république fédérale d'Allemagne; 2° à décider qu'en attendant l'aboutissement de ces négocia-

tions, les années de services miniers accomplis en Westphalie par les intéressés soient effectivement pris en compte par le régime français de sécurité sociale dans les mines.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 4581, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la production industrielle et de l'énergie. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Midol et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder de nouveaux délais aux cheminots révoqués à la suite des grèves de 1920 afin de leur permettre de faire valoir leurs droits à la reconstitution de carrière.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 4582, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des moyens de communication et du tourisme. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Marcel Noël et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires afin que la direction de la Société nationale des chemins de fer français supprime l'examen d'accès aux grades de chef de groupe, d'agent d'études administratives et de sous-chef de magasin, institué par la note Pc 116 du 10 février 1953, dit examen de barrage.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 4583, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des moyens de communication et du tourisme. (*Assentiment.*)

— 8 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Paul David un rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi rejeté par le Conseil de la République portant prorogation du mandat des membres du Conseil économique (n° 4525).

Le rapport sera imprimé sous le n° 4573 et distribué.

J'ai reçu de M. Desouches un rapport, fait au nom de la commission de l'éducation nationale, sur la proposition de loi de M. Edouard Herriot relative à la commémoration du bi-millénaire de Lyon (rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission) (n° 3969).

Le rapport sera imprimé sous le n° 4580 et distribué.

— 9 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Robert Coutant un avis, présenté au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur la proposition de résolution de M. Pierre-Fernand Mazuez et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à respecter dans ses rapports avec le corps médical certains principes indispensables à la saine pratique de la médecine (n°s 3985, 4140).

L'avis sera imprimé sous le n° 4577 et distribué.

— 10 —

DEPOT D'AVIS TRANSMIS PAR L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française, un avis donné en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 24 février 1957, soumis à l'examen du Parlement portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée territoriale en Nouvelle-Calédonie (n° 4352).

L'avis sera imprimé sous le n° 4565 et distribué.

J'ai reçu, transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française, un avis donné en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 24 février 1957, soumis à l'examen du Parlement, portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée territoriale dans les Etablissements français de l'Océanie (n° 4353).

L'avis sera imprimé sous le n° 4566 et distribué.

J'ai reçu, transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française, un avis donné en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 24 février 1957, soumis à l'examen du Parlement portant institution d'un conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale aux Comores (n° 4355).

L'avis sera imprimé sous le n° 4567 et distribué.

J'ai reçu, transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française, un avis donné en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 24 février 1957, soumis à l'examen du Parlement portant institution d'un conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale en Côte française des Somalis (n° 4354).

L'avis sera imprimé sous le n° 4568 et distribué.

J'ai reçu, transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française, un avis donné en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret n° 57-245 du 24 février 1957, soumis à l'examen du Parlement sur la réparation et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires d'outre-mer et au Cameroun (n° 4348).

L'avis sera imprimé sous le n° 4569 et distribué.

J'ai reçu, transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française, un avis donné en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 24 février 1957, soumis à l'examen du Parlement fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outre-mer (n° 4357).

L'avis sera imprimé sous le n° 4570 et distribué.

— 11 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI MODIFIEE PAR LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le président du Conseil de la République, une proposition de loi modifiée par le Conseil de la République dans sa deuxième lecture, relative aux concours de médecin des hôpitaux de Paris et complétant l'article 730 du code de la santé publique.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 4578, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

— 12 —

ADOPTIONS CONFORMES PAR LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil de la République une lettre m'informant que le 19 mars 1957 le Conseil de la République a adopté sans modification, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale dans sa séance du 12 février 1957, tendant à valider la loi n° 374 du 6 juillet 1943, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères et rendant cette loi applicable dans les départements d'outre-mer.

Acte est donné de cette adoption conforme.

Le texte étant devenu définitif sera transmis au Gouvernement aux fins de promulgation.

J'ai reçu de M. le président du Conseil de la République une lettre m'informant que le 19 mars 1957, dans sa deuxième lecture, le Conseil de la République a adopté, sans modification, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture dans sa séance du 19 février 1957, portant organisation du laboratoire national de la santé publique et modification de la législation pharmaceutique.

Acte est donné de cette adoption conforme.

Le texte étant devenu définitif sera transmis au Gouvernement aux fins de promulgation.

— 13 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, mercredi 20 mars, à quinze heures, première séance publique:

Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Barrachin, sur les graves inconvénients qu'entraîne l'attitude passive du Gouvernement au regard de la réforme constitutionnelle, la discussion s'enlisant à la commission compétente, alors que les provocations des adversaires de la France et la défiance de certains de ses alliés ont souvent manifestement pour origine ou pour point d'appui la faiblesse de nos institutions;

2° De M. Legendre, sur les contradictions relevées dans la déclaration du Gouvernement du 9 janvier entre, d'une part, l'affirmation du maintien de la présence française en Algérie; le refus d'accepter « que les musulmans profitent de leur nombre pour condamner à la tutelle ou au départ la minorité

d'origine européenne » avec, d'autre part, les moyens qu'il préconise et notamment l'institution du collège unique;

3° De M. Dorey, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour faire face aux prochaines échéances économiques et financières: évolution de l'indice des prix; épuisement des réserves de devises antérieurement constituées; aggravation du déficit budgétaire et situation de la trésorerie;

4° De M. Lamps, sur la situation économique et financière de la France et notamment: *a*) les difficultés croissantes que rencontrent la classe ouvrière et l'ensemble des masses laborieuses des villes et des campagnes du fait de la hausse des prix que ne parviennent pas à masquer les mesures de truquage de l'indice des 213 articles; *b*) les menaces qui pèsent sur notre monnaie du fait de la poursuite de la guerre en Algérie;

5° De M. Paul Reynaud, sur la politique économique et financière du Gouvernement;

6° De M. Casanova, sur la politique générale du Gouvernement et notamment sur la situation en Algérie et les conditions nécessaires à la solution pacifique du problème algérien;

7° De M. Hénault, sur les raisons pour lesquelles le Gouvernement, après avoir obtenu un vote rapide du Parlement sur l'organisation commune des régions sahariennes, n'a pas encore procédé, deux mois après ce vote, à la mise en place de ses organes directeurs, alors que la situation s'aggrave notamment aux confins marocains et en Mauritanie, tandis que les découvertes pétrolifères posent des problèmes relevant de l'O. C. R. S. et dont l'importance n'échappe à aucun Français;

8° De M. Bouhey, sur la politique internationale du Gouvernement, en particulier sur les problèmes du Moyen-Orient et sur les initiatives qu'il entend prendre pour faciliter le règlement des litiges actuels.

A vingt et une heures, deuxième séance publique:

Suite de la discussion des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 20 mars à zéro heure quinze minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du* 15 *mars* 1957.

Page 1640, 1re colonne, 20, dépôt de propositions de loi adoptées par le Conseil de la République, 4e alinéa, 2e ligne:

Au lieu de: « renvoyée à la commission de l'agriculture »,

Lire: « renvoyée à la commission de la justice et de législation ».

Avis de la commission des affaires économiques sur l'urgence de la discussion du projet de loi portant ratification du décret n° 57-274 du 6 mars 1957 modifiant le tarif des droits de douane d'importation (n° 4430).

Opposition tacite.

Avis de la commission des affaires économiques sur l'urgence de la discussion du projet de loi portant ratification du décret n° 57-275 du 6 mars 1957 suspendant, dans la limite d'un contingent, le droit de douane d'importation applicable à certaines catégories de sucres (n° 4431).

Opposition tacite.

Avis de M. le président du conseil et de la commission de la justice et de législation sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. Panier, tendant à surseoir temporairement à l'expulsion de certains locataires commerciaux (n° 4523).

1° *Avis de M. le président du conseil.*

Paris, le 19 mars 1957.

M. le président du conseil des ministres
à Monsieur le président de l'Assemblée nationale,

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 15 mars 1957 par M. Panier pour sa proposition de loi tendant à surseoir temporairement à l'expulsion de certains locataires commerciaux.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'ordre du jour arrêté par l'Assemblée nationale au cours de sa séance du vendredi 15 mars 1957 ne permet pas au Gouvernement d'émettre un avis favorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Pour le président du conseil et par délégation:
Signé: GEORGES GUILLE.

2° *Avis de la commission intéressée.*

Paris, le 19 mars 1957.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que la commission de la justice et de législation, au cours de sa séance du 19 mars 1957, n'a pas valablement adopté la demande de discussion d'urgence présentée par M. Panier pour sa proposition de loi (n° 4523) tendant à surseoir temporairement à l'expulsion de certains locataires commerciaux, cinq commissaires seulement s'étant prononcés pour l'urgence et deux s'étant prononcés contre.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le président de la commission,
GUY CUPFER.

Avis de M. le président du conseil et de la commission de la famille, de la population et de la santé publique sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Courrier et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à compléter et à renforcer les dispositions du décret n° 49-373 du 17 mars 1949, article R. 5213 du code de la santé publique, et la réglementation des substances toxiques (n° 4483).

1° *Avis de M. le président du conseil.*

Paris, le 16 mars 1957.

Le président du conseil des ministres
à Monsieur le président de l'Assemblée nationale.

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 13 mars 1957 par M. Courrier pour sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à compléter et à renforcer les dispositions du décret n° 49-373 du 17 mars 1949 — article R 5213 du code de la santé publique — et la réglementation des substances toxiques.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée nationale pour la fixation de son ordre du jour le vendredi 15 mars 1957, le Gouvernement ne peut qu'émettre un avis défavorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Pour le président du conseil et par délégation:
Signé. GEORGES GUILLE.

2° *Avis de la commission intéressée.*

Opposition tacite.

Avis de M. le président du conseil et de la commission des finances sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Roger Roucaute (Ardèche) et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires afin de venir en aide aux sinistrés de la crue du Rhône, dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme (n° 4484).

1° *Avis de M. le président du conseil.*

Paris, le 16 mars 1957.

Le président du conseil des ministres
à Monsieur le président de l'Assemblée nationale.

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 13 mars 1957 par M. Roucaute pour sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires afin de venir en aide aux sinistrés de la crue du Rhône, dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée nationale pour la fixation de son ordre du jour le vendredi 15 mars 1957, le Gouvernement ne peut qu'émettre un avis défavorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Pour le président du conseil et par délégation:
Signé: GEORGES GUILLE.

2° *Avis de la commission intéressée.*

Opposition tacite.

Avis de M. le président du conseil et de la commission de la justice et de législation sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues ayant pour objet la prorogation de la loi du 2 avril 1949, modifiée, relative au maintien dans les lieux dans les hôtels et meublés (n° 4491).

1° *Avis de M. le président du conseil.*

Acceptation tacite.

2° *Avis de la commission intéressée.*

Paris, le 15 mars 1957.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que la commission de la justice et de législation, au cours de sa séance du 15 mars 1957, n'a pas valablement adopté la demande de discussion d'urgence présentée par M. Frédéric-Dupont pour sa proposition de loi prorogeant la loi du 2 avril 1949 relative au maintien dans les lieux dans les hôtels et meublés, onze commissaires seulement s'étant prononcés pour l'urgence.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le président de la commission,
GUY CUPFER.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins) est convoquée par M. le président pour le vendredi 22 mars 1957, à onze heures quinze, dans les salons de la présidence.

Nomination de membre de commission.

Dans sa première séance du 19 mars 1957, l'Assemblée nationale a nommé M. Triboulet membre de la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, en remplacement de M. Chaban-Delmas.

Nomination de représentants de la France à l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Dans sa première séance du mardi 19 mars 1957, l'Assemblée nationale a nommé MM. Médecin et Triboulet représentants de la France à l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
LE 19 MARS 1957
(Application des articles 91 et 97 du règlement.)

« Art. 91. — . . . . . .

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

. . . . . .

« Art. 97. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

QUESTIONS ORALES

INTERIEUR

5911. — 19 mars 1957. — **M. Hovnanian** expose à **M. le secrétaire d'Etat à l'intérieur,** l'inquiétude des élus départementaux et municipaux de Seine-et-Oise devant l'aggravation des difficultés budgétaires de leurs communes-dortoirs. Il lui demande quelles sont les raisons du retard important apporté à la publication des décrets d'application de l'article 138 de la loi du 4 août 1956, décrets qui auraient dû être publiés avant le 1er janvier 1957 et qui ont pour objet de pallier l'insuffisance des ressources locales de la Seine-et-Oise.

5912. — 19 mars 1957. — **M. Monnier** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que la préfecture de la Mayenne est devenue un organisme de groupage et de distribution pour la vente du livre. Il lui demande: 1° s'il est admis par le ministère des affaires économiques et financières, qu'une administration, qui n'est assujettie, ni à la patente, ni au payement des taxes sur le chiffre d'affaires, ni à la taxe locale, peut se prêter à des activités commerciales, faisant ainsi une concurrence déloyale à d'honorables commerçants, dont la raison de vivre est la vente du livre; 2° quelles dispositions il compte prendre pour mettre fin à de tels agissements.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

5913. — 19 mars 1957. — **M. Frédéric-Dupont** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement:** 1° comment il compte protéger les sites du faubourg Saint-Germain, et notamment ceux si menacés par le ministère de l'agriculture, rue de Varenne et rue Barbet-de-Jouy; 2° où en sont les plans de regroupement administratif du rond-point de la Défense et des avenues qui y conduisent; 3° quels sont le nombre et la désignation des immeubles privés qui, depuis 1944, ont fait l'objet d'une affectation administrative; et le coût qui en est résulté.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

5914. — 19 mars 1957. — **M. Letoquart** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale** sur la multiplicité des accidents graves survenus ces derniers jours dans le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais et dus aux infractions au règlement: au puits 4/5 de Courrières à Méricourt-sous-Lens, le 27 février; au puits 10 de Béthune à Sains-en-Gohelle, le 28 février; au puits 6 de Bruay, le 9 mars; au puits 6 de Bruay, le 13 mars. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre: 1° pour faire respecter le règlement du travail dans les mines; 2° pour établir la responsabilité des directions de siège de groupe et de bassin dans ces atteintes multiples au règlement et à la sécurité du travail.

QUESTIONS ÉCRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL

5915. — 19 mars 1957. — **M. Pelat** expose à **M. le président du conseil** que beaucoup de nos concitoyens ont été émus par le cambriolage récent d'un officier. Il lui demande: 1° s'il s'agit de bijoux de famille introduits en France par l'intéressé; 2° s'il les a acquis; 3° si la solde d'officier est en rapport avec cet envoi.

(Fonction publique.)

5916. — 19 mars 1957. — **M. Couturaud** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,** que la situation des maîtres surveillants de l'enseignement technique devrait faire l'objet d'un décret fixant leur statut et lui demande où en est cette question.

5917. — 19 mars 1957. — **M. Emile Hugues** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,** si l'obtention très récente, par un fonctionnaire, de la carte de combattant volontaire de la Résistance peut lui permettre de solliciter un nouvel examen de la demande de majoration de service qu'il avait présentée, sans résultat, au titre de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951. Il est précisé que l'une et l'autre demandes ont été présentées dans les délais impartis et que le retard dans l'obtention de la carte de combattant volontaire de la Résistance provient de difficultés d'instruction de l'affaire qui ne sauraient être imputées à l'intéressé.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

5918. — 19 mars 1957. — **M. Balestreri** demande à **M. le ministre des affaires économiques et financières** à quelle taxe sont assujetties les ventes de tissus à dessins exclusifs effectuées, par des négociants, à des non-producteurs.

5919. — 19 mars 1957. — **M. Etienne Fajon** expose à **M. le ministre des affaires économiques et financières** que la commune de Saint-Ouen (Seine), qui avait demandé à la caisse d'épargne de Paris de lui consentir un prêt de 15.327.000 francs en vue du financement des travaux de construction d'un bâtiment à usage de vestiaires-douches, a été informée que cet établissement ne pouvait donner suite à cette demande de prêt, en raison des nouvelles directives de son département, selon lesquelles de tels prêts ne seraient accordés que si les opérations prévues donnent lieu à l'attribution d'une subvention de l'Etat. Il lui demande: 1° s'il est exact que de

telles directives aient été données; 2° dans l'affirmative, s'il n'est pas possible d'accorder une dérogation exceptionnelle à ladite commune; 3° le cas échéant, quel organisme serait susceptible de consentir un prêt à cette commune.

5920. — 19 mars 1957. — **M. Etienne Fajon** expose à **M. le ministre des affaires économiques et financières** que la commune de Saint-Ouen (Seine), qui avait demandé à la caisse des dépôts et consignations de lui consentir un prêt de 6.909.181 francs en vue du financement des travaux de modernisation de l'éclairage public du boulevard Victor-Hugo et de la rue de Clichy, a été informée que cet établissement n'était pas en mesure de prêter son concours pour la réalisation de cette opération. Il lui demande: 1° s'il est exact que la caisse des dépôts et consignations n'est pas habilitée à consentir de tels prêts; 2° dans l'affirmative, s'il n'est pas possible d'accorder une dérogation exceptionnelle pour ladite commune; 3° le cas échéant, quel organisme pourrait consentir un prêt à cette commune.

5921. — 19 mars 1957. — **M. Hovnanian** expose à **M. le ministre des affaires économiques et financières** que, aux yeux de tous, le service officiel du contrôle des compagnies d'assurances nationalisées a pour but principal de vérifier la sécurité des placements opérés par les compagnies sur leurs fonds de réserves, leurs économies ou leurs bénéfices; que la garantie la plus stable a toujours été dans notre droit français la garantie immobilière. Il lui demande s'il est exact que, sous contrôle officiel, des compagnies nationalisées ont acheté des fonds de commerce et s'il considère de telles opérations comme régulières en la forme et souhaitables au fond.

5922. — 19 mars 1957. — **M. de Léotard** demande à **M. le ministre des affaires économiques et financières** s'il est exact qu'un projet prévoyant la nationalisation de certaines banques soit en préparation.

5923. — 19 mars 1957. — **M. Prisset** demande à **M. le ministre des affaires économiques et financières** si la majoration de 10 p. 100 pour payement tardif des impôts doit être appliquée à un contribuable auquel une exonération conditionnelle d'impôt avait été accordée par l'administration, sous réserve qu'aucune fraude nouvelle ne serait relevée à son encontre, dans un délai de quatre ans, étant donné qu'à la suite d'une nouvelle vérification de la comptabilité de l'intéressé, il a été constaté que la condition posée n'avait pas été respectée et étant fait observer, par ailleurs, que, par suite de l'exonération conditionnelle accordée par l'administration, aucune date n'avait été fixée pour le payement des sommes dues.

5924. — 19 mars 1957. — **M. Raingeard** expose à **M. le ministre des affaires économiques et financières** que depuis la réforme du régime de la transcription opérée par le décret du 4 janvier 1955, qui a imposé aux titulaires d'hypothèques légales (femme mariée et mineur) l'obligation d'inscrire leur hypothèque avant le 1er janvier 1957, la purge des hypothèques prévue aux articles 19 à 21 du décret du 8 août 1935 semble être devenue sans objet. Cependant, il apparaît que les comptables publics continuent d'exiger la production, à l'appui des mandats de payement, des pièces de publicité prévues auxdits articles. Il lui demande si cette prétention est fondée et, dans l'affirmative, s'il n'envisage pas de faire modifier ces articles afin de les rendre conformes au décret du 4 janvier 1955. Il attire son attention sur le fait que les acquisitions immobilières de l'Etat, des départements et des communes vont se trouver, dorénavant, soumises à deux régimes différents.

5925. — 19 mars 1957. — **M. Réoyo** expose à **M. le ministre des affaires économiques et financières** qu'en vue du financement destiné au payement d'un complément de prime au personnel titulaire non technique de la radiodiffusion-télévision française, furent prévus, dans le budget 1956, les crédits suivants: 15 millions prélevés au chapitre 31-01; 25 millions prélevés au chapitre 34-01; 15 millions prélevés au chapitre 34-11. Il lui demande comment et à quoi ont été affectés ces crédits pour cet exercice 1956.

AFFAIRES ETRANGERES

5926. — 19 mars 1957. — **M. Pierre de Chevigné** expose à **M. le ministre des affaires étrangères** que la circulaire n° 03012/PE du 4 mars 1957, relative à l'application de la loi n° 57-261 du 2 mars 1957, prévoit que les fonctionnaires qui tombent sous le coup de ces dispositions législatives ne pourront « solliciter leur reclassement dans les cadres locaux ou territoriaux d'outre-mer relevant du ministère de la France d'outre-mer », et lui demande comment doivent être interprétées ces dispositions et de lui préciser, notamment, s'il sera interdit à d'anciens fonctionnaires des cadres locaux d'Indochine, volontaires pour servir dans un territoire d'outre-mer, de postuler un emploi dans ces derniers territoires.

AFFAIRES SOCIALES

5927. — 19 mars 1957. — **M. Médecin** appelle l'attention de **M. le ministre des affaires sociales** sur le fait que les règlements actuels de la sécurité sociale donnent à certaines catégories de médecins la possibilité de faire rembourser aux malades le prix de leurs actes professionnels à un taux légèrement supérieur à celui des praticiens ordinaires (professeurs de facultés ou d'écoles de plein exercice, médecins, chirurgiens et spécialistes des hôpitaux des villes de faculté ou d'école, nommés au concours et agissant au titre de consultants). Il lui demande s'il ne lui paraît pas équitable d'étendre ce bénéfice aux médecins ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de direction de services au titre de Français à l'étranger, par exemple à la faculté de médecine française de Beyrouth, à l'hôpital français du Caire, à la faculté de médecine d'Hanoï, etc.

AGRICULTURE

5928. — 19 mars 1957. — **M. Deixonne** rappelle à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** que, par dépêche du 18 janvier 1957, il a indiqué à la caisse centrale d'allocations familiales mutuelles agricoles qu'il serait possible de maintenir exceptionnellement les prestations familiales jusqu'à l'âge de vingt ans à des élèves inscrits à des cours techniques par correspondance, lorsque l'assimilation de ces cours peut se faire sans la présence effective d'un professeur aux côtés de l'élève. Il est demandé quelles mesures sont envisagées pour modifier en conséquence la circulaire interministérielle du 2 juillet 1951.

5929. — 19 mars 1957. — **M. Delachenal** demande à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** dans quelles conditions un retraité de la ville de Paris, qui veut revenir en Savoie pour se consacrer à la culture, peut bénéficier des avantages accordés pour le retour à la terre.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

5930. — 19 mars 1957. — **M. Emile Hugues** expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** qu'aux termes de l'article 224, titre III, du code des pensions, la qualité d'ancien combattant est reconnue notamment: *a*) aux Alsaciens et aux Lorrains devenus Français en exécution du traité de Versailles qui, mobilisés au cours de la guerre 1914-1918, sont affiliés à un groupement national d'anciens combattants; *b*) aux Alsaciens et aux Lorrains qui se sont engagés, pendant la guerre 1914-1918, dans les rangs de l'armée française. D'autre part, l'article 135 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956 permet de prendre en compte, dans le calcul de la pension de retraite des fonctionnaires, le bénéfice de campagne simple, nonobstant les dispositions de l'article L. 2°, 2° alinéa du code des pensions civiles et militaires de retraite. Il lui demande si un fonctionnaire, titulaire de la carte du combattant conformément à l'article 224 du code des pensions peut obtenir dans la liquidation de son dossier le bénéfice tant des campagnes doubles que des campagnes simples, les modalités de décompte des campagnes doubles paraissant devoir, étant donné les circonstances de l'engagement volontaire, et par analogie avec les termes de la circulaire n° B. 1258.114.486 P. N. 6 du 3 août 1950, être décomptées à partir du jour dudit engagement, lequel constitue bien avant la lettre la date d'appartenance à la résistance contre l'ennemi.

BUDGET

5931. — 19 mars 1957. — **M. Alliot** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** que des scieurs, dont le personnel a été affilié à la mutualité sociale agricole antérieurement au 6 août 1955, se voient réclamer par l'administration des contributions directes des Vosges le versement forfaitaire de 5 p. 100 sur les salaires dudit personnel pour la période antérieure à la promulgation de la loi n° 55-1015 du 6 août 1955 portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour les années 1955 et 1956. Il lui demande: 1° comment concilier les réclamations émanant de l'administration des contributions directes des Vosges avec le principe juridique de la non-rétroactivité des lois; 2° en vertu de quels textes un directeur départemental des contributions directes peut être dispensé d'observer soit un accord de transfert de personnel de scierie, conclu entre la mutualité sociale agricole et la sécurité sociale (régime général), soit une décision de justice.

5932. — 19 mars 1957. — **M. Edouard Depreux** demande à **M. le secrétaire d'Etat au budget** quelles instructions il compte donner pour que les pensionnaires âgés des maisons de retraite touchent tous la ration de cigarettes — quinze paquets par mois — qui, dans certains établissements, leur était concédée pour 270 francs. Ils attachent la plus grande importance à ce modeste avantage qui ne met pas en péril les finances de l'Etat.

5933. — 19 mars 1957. — **M. Lucien Nicolas**, se référant à la réponse donnée le 29 septembre 1956 à la question écrite n° 2502, demande à **M. le secrétaire d'Etat au budget** s'il est maintenant en mesure de lui faire connaître les conclusions de l'étude d'ensemble à laquelle a procédé le service central des contributions directes, à la suite de l'enquête concernant la situation, au regard du versement forfaitaire de 5 p. 100 sur les salaires, des exploitants forestiers et des exploitants de scieries.

5934. — 19 mars 1957. — **M. Pelat** demande à **M. le secrétaire d'Etat au budget** si un agriculteur, propriétaire de matériel agricole qu'il utilise pour lui-même et d'autres agriculteurs, peut bénéficier de l'exonération de la taxe de prestations de services prévue en faveur des opérations à façon (art. 271-38 du code général des impôts).

5935. — 19 mars 1957. — **M. Pelat** demande à **M. le secrétaire d'Etat au budget** si un organisme coopératif de la région de Montpellier, qui est aussi agent distributeur d'une maison commerciale et qui livre à des non-coopérateurs, exactement comme une maison commerciale qui ne peut prétendre au bénéfice du statut des coopératives d'approvisionement, paye impôts, patentes, B. I. C., taxe sur la valeur ajoutée, etc., et, si dans la négative, il donnerait les instructions utiles en vue de l'assujettissement de cet organisme au régime de droit commun.

5936. — 19 mars 1957. — **M. Guy Petit** demande à **M. le secrétaire d'Etat au budget** si l'administration est fondée à soutenir, ainsi que le font certains de ses agents, que les bénéfices d'exploitation réalisés depuis la clôture du dernier exercice jusqu'au jour de la transformation font exception à la règle édictée par l'article 3-I, alinéa 2, du décret n° 55-594 du 20 mai 1955 et que la taxe forfaitaire de 15 p. 100 s'applique sur ces bénéfices sans déduction des sommes payées au titre de l'impôt sur les sociétés.

5937. — 19 mars 1957. — **M. Wasmer** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** que, dans sa réponse du 1er février 1957 à la question n° 5385 (Assemblée nationale), et concernant l'application de la règle dite « du butoir » aux entreprises de travaux immobiliers, il est indiqué que « dans les cas limites où cependant le butoir intervient, le complément d'impôt non imputable ne peut être ni facturé par l'entrepreneur, ni déduit par le client ». Il est demandé: 1° si cette réponse ne se trouve pas en contradiction avec celle donnée le 2 août 1956 à la question n° 6798 (Conseil de la République); 2° dans la négative, quelle interprétation doit être donnée aux deux réponses précitées.

5938. — 19 mars 1957. — **M. Wasmer** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** que la constitution de sociétés de famille a donné lieu à une législation fiscale spéciale (art. 41 du code général), comportant une réduction de taxes sous réserve que la société conserve son caractère de société de famille. Or, il est impossible que ce caractère soit maintenu indéfiniment de façon stricte. La société peut avoir besoin de nouveaux capitaux; il peut y avoir intérêt à introduire des collaborateurs comme associés. Dans cette situation, il est demandé si la législation ne pourrait être modifiée dans le sens d'une limitation de durée des conditions exigées à l'origine, cette limitation pouvant être fixée à cinq ans suivant la solution admise en faveur des société à responsabilité limitée de famille optant pour la taxation des sociétés en nom collectif.

5939. — 19 mars 1957. — **M. Wasmer** demande à **M. le secrétaire d'Etat au budget** si une vente de terrain à bâtir ne peut bénéficier des allègements prévus par l'article 1371 du code général des impôts, lorsqu'elle intervient moins de quatre ans après une vente ordinaire (sans allègement et comme terrain ordinaire) à un prix supérieur à 10 p. 100 de l'ancien.

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

5940. — 19 mars 1957. — **M. Bouyer** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** de lui préciser les dates de libération des hommes de la classe 1954 incorporés en juin 1955 et maintenus sous les drapeaux.

5941. — 19 mars 1957. — **M. Dorey** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** quelles sont les mesures envisagées pour faire bénéficier les retraités des catégories D et C (ex-agents militaires) des dispositions des décrets nos 57-174 et 57-175 du 16 février 1957.

5942. — 19 mars 1957. — **M. Isorni** rappelle à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** qu'il a rendu une décision, en date du 15 décembre 1956, par laquelle il refuse à un lieutenant, actuellement au combat en Afrique du Nord, l'autorisation d'épouser une personne de nationalité allemande. Il lui demande si une telle interdiction est encore justifiable, au moment où les armées françaises et allemandes se trouvent associées dans une même entreprise de défense, et s'il ne lui est pas possible de modifier sa décision.

EDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

5943. — 19 mars 1957. — **M. Paul Coste-Floret** signale à **M. le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports** que certaines associations de parents d'élèves des lycées se sont émues en prenant connaissance des dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 22 novembre 1956, en vertu duquel « la commission (d'établissement)... arrête, dans la limite des deux tiers des places disponibles, la liste des élèves affectés à l'établissement... » Il lui demande quel sens il convient de donner à cette disposition et, notamment, s'il peut lui assurer qu'en aucun cas, le nombre d'enfants admis en sixième sera fonction uniquement du nombre de places disponibles et que toutes mesures utiles seront prises pour que tous les candidats reconnus dignes de l'admission puissent être effectivement admis dans les classes de sixième des lycées et collèges.

INDUSTRIE ET COMMERCE

5944. — 19 mars 1957. — **M. Damasio** demande à **M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce:** 1° si l'exemption de cautionnement prévu par l'article 73 du code de l'artisanat en faveur des artisans dits « fiscaux », dans les marchés conclus avec l'Etat et les collectivités publiques, doit s'entendre du seul cautionnement provisoire ou également du cautionnement définitif; 2° si, dans le cas de concours à l'exécution d'un même marché de cet ordre, entre des entrepreneurs et des coopératives formées par lesdits artisans, ces derniers ne devraient pas logiquement bénéficier de la même exemption, ce qui n'est pas le cas actuellement.

5945. — 19 mars 1957. — **M. de Léotard** demande à **M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce** s'il est exact: 1° que le projet de construction d'une raffinerie à Bône ou Philippeville, prévu dans les plans d'exploitation des pétroles sahariens, ait dû être abandonné; 2° que cet abandon ait été décidé à la suite d'un accord secret conclu avec les grandes sociétés américaines interdisant la construction de raffineries en Afrique française.

5946. — 19 mars 1957. — **M. Letoquart** expose à **M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce** dans quelles circonstances dramatiques un galibot, âgé de dix-sept ans, a trouvé la mort au puits 10 de Béthune à Sains-en-Gohelle. Suite à une fausse manœuvre de la cage, ce galibot et un ouvrier sont tombés d'une hauteur de dix mètres au fond du puits rempli d'eau. L'ouvrier s'étant maintenu à la surface a pu être sauvé par ses camarades de travail. Alors qu'il aurait été indispensable d'arrêter les travaux de remonte et de descente pour tenter de sauver le galibot, ce n'est qu'à trois heures du matin que furent entrepris les travaux de sauvetage. La direction du siège, en continuant les travaux de remonte et de descente, a empêché une tentative ultime pour sauver la vie d'un jeune mineur. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que de tels faits ne se renouvellent plus.

INTERIEUR

5947. — 19 mars 1957. — **M. Yves Péron** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que les pluies et les inondations de février ont aggravé la situation créée par les éboulements à la Roque-Gageac (Dordogne). Il lui demande quelles mesures il compte prendre: 1° pour venir en aide à la population sinistrée qu'il convient de reloger; 2° pour éviter ou, au moins, limiter le danger de nouveaux éboulements.

JUSTICE

5948. — 19 mars 1957. — **M. Isorni** demande à **M. le ministre d'Etat, chargé de la justice,** si, plutôt que de diffuser une circulaire, prise en accord avec M. le président du conseil, réglementant le droit de grève des personnels pénitentiaires et reconnaissant, par là même, leur rôle de service de sécurité publique, il n'apparaîtrait pas plus opportun de déposer un projet de loi portant statut spécial dudit personnel, tel celui de la police, ce qui, par ailleurs, ne ferait que rétablir des parités anciennes entre les agents des services pénitentiaires et ceux de la sûreté nationale.

5949. — 19 mars 1957. — **Mlle Marzin** expose à **M. le ministre d'Etat, chargé de la justice,** que de jeunes travailleurs, qui pensaient n'être appelés qu'à l'âge normal du service militaire, se sont engagés à payer par tempérament, sous caution d'un répondant, des cycles, motocycles, etc.; que leur incorporation anticipée les met dans l'impossibilité de faire face aux traites et, dans ces conditions, l'établissement vendeur peut en exiger payement de la personne qui s'est portée garante pour l'acheteur. Elle lui demande s'il compte prendre toutes dispositions pour que le payement des traites, dans ces cas précis, ne puisse être exigé des répondants des soldats avant la libération de ces derniers.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

5950. — 19 mars 1957. — **M. Christian Bonnet** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones** quels sont les projets envisagés pour la carrière des C. T. et C. I. E. M. issus de concours, à la suite du réaménagement des carrières du cadre C et de la nouvelle intégration d'une partie de ces agents dans le cadre B.

5951. — 19 mars 1957. — **M. Marcel Hamon** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones** quels sont les projets envisagés pour la carrière des contrôleurs (C.T. et C.I.E.M.) issus du concours, à la suite du réaménagement des carrières du cadre C et de la nouvelle intégration d'une partie de ces agents dans le cadre B

5952. — 19 mars 1957. — **M. Nerzic** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones** que les contrôleurs issus du concours intérieur doivent être intégrés dans le cadre B et que, d'autre part, doit s'effectuer un réaménagement des carrières du

cadre C. Il lui demande si la situation nouvelle des intéressés ne risque pas d'être plus défavorable que celle qu'ils auraient en restant A. E. ou A. I., et si les nouveaux intégrés bénéficieront d'un rappel indiciaire d'ancienneté, comme pour les intégrés de 1948, avec reconversion d'indices.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

5953. — 19 mars 1957. — **M. Maurice Nicolas** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement** le numéro et la page du *Journal officiel* où a été publié l'arrêté du 31 janvier 1938 relatif au lotissement de Mondétour Idéal, commune d'Orsay.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

5954. — 19 mars 1957. — **M. Médecin** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population** sur le fait que les règlements actuels de la sécurité sociale donnent à certaines catégories de médecins la possibilité de faire rembourser aux malades le prix de leurs actes professionnels à un taux légèrement supérieur à celui des praticiens ordinaires (professeurs de facultés ou d'écoles de plein exercice, médecins, chirurgiens et spécialistes des hôpitaux des villes de faculté ou d'école, nommés au concours et agissant au titre de consultant). Il lui demande s'il ne lui paraît pas équitable d'étendre ce bénéfice aux médecins ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de direction de services au titre de Français à l'étranger, par exemple à la faculté de médecine française de Beyrouth, à l'hôpital français du Caire, à la faculté de médecine d'Hanoï, etc.

5955. — 19 mars 1957. — **M. Raingeard** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population** que le décret du 26 octobre 1956 fixe l'application du plan comptable général aux établissements privés au-dessus de cinquante lits, et lui demande: 1° si les hôpitaux psychiatriques privés, faisant fonction de publics, sont visés par ce décret et si, dans l'affirmative, ils peuvent obtenir un délai pour cette mise en route impliquant un travail important d'organisation et d'études; 2° à qui doivent-ils s'adresser à cette fin.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

5956. — 19 mars 1957. — **M. Bouyer** demande à **M. le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale:** 1° quelle est la juridiction compétente pour apprécier si des majorations de retard sont dues pour versement tardif de cotisations aux caisses vieillesse des non-salariés. Les caisses ont-elles la possibilité de procéder par voie de contrainte en ce qui concerne les majorations de retard ou, au contraire, doivent-elles s'adresser préalablement aux juridictions de sécurité sociale; 2° quelle est la procédure à suivre pour obtenir des délais de payement, tant en ce qui concerne les sommes dues aux organismes de sécurité sociale qu'aux caisses vieillesse des non-salariés.

5957. — 19 mars 1957. — **M. Bouyer** demande à **M. le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale** si, en raison d'une situation particulièrement digne d'intérêt, un commerçant ou artisan assujetti à une caisse de retraites vieillesse des non-salariés, qui n'a pu, faute de moyens, payer ses cotisations depuis plusieurs années, a un moyen de recours pour demander, sur justifications, exonération partielle à déterminer du montant des cotisation impayées.

5958. — 19 mars 1957. — **M. Fontanet** demande à **M. le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale** si un assuré social, reconnu comme ayant besoin de l'aide d'une tierce personne, doit nécessairement vivre entièrement seul, ou seul avec un conjoint également invalide complet, pour être exonéré du versement des cotisations patronales de sécurité sociale et d'allocations familiales, lorsqu'il prend à son service un employé pour recevoir les soins nécessaires dans son état; ou si, au contraire, cette exonération peut être accordée dans le cas d'un ménage de ressources modestes, lorsqu'un seul des conjoints est invalide complet.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

5959. — 19 mars 1957. — **M. Herzio** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme** les mesures qu'il compte prendre en faveur des touristes étrangers circulant en automobile, tant au point de vue des attributions de carburant qu'au prix de l'essence attribuée.

5960. — 19 mars 1957. — **M. Raingeard** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme** sur la situation faite à certains ports maritimes de l'Atlantique par lesquels s'effectue le ravitaillement des forces américaines stationnées en Europe et qui se voient refuser par les forces armées américaines le payement des taxes de péages sur les cargaisons qui doivent être perçues au profit des compagnies consulaires en vertu de la loi du 23 février 1941. De ce fait, les ports intéressés se trouvent privés des ressources qui leur sont nécessaires, dans les circonstances actuelles, pour faire face à leurs obligations. Il lui demande quelles mesures il envisage pour obtenir des précisions d'interprétation de l'accord du 16 février 1918 conclu entre la France et les Etats-Unis pour les importations effectuées pour les besoins des troupes américaines en France.

5961. — 19 mars 1957. — **M. Raingeard** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme** que l'article 44 du nouveau code de la route prévoit que des arrêtés municipaux fixeront la limite des agglomérations, alors que, en l'absence de signalisation, l'usager peut penser ne pas être tenu aux règles de circulation à l'intérieur d'une agglomération, mais que, cependant, sa responsabilité pénale peut être retenue en cas d'inobservation de ces règles. Il lui demande quel délai est imparti aux municipalités pour se conformer au texte.

5962. — 19 mars 1957. — **M. Scheider** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme** comment sont recrutés les examinateurs chargés de la délivrance des permis de conduire pour les véhicules à moteur et quelle est leur situation exacte au droit de l'administration.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL

5424. — **M. Bretin** demande à **M. le président du conseil,** à la suite de la réponse du 7 février 1957 à sa précédente question écrite n° 4826, réponse qui le laisse perplexe, qui peut répondre à ladite question si le Gouvernement, chargé de l'exécutif, n'est pas compétent. (*Question du 20 février* 1957.)

Réponse. — Le Gouvernement ne peut que faire confiance à l'honorable parlementaire pour qu'il se réfère aux dispositions législatives qu'il a lui-même citées dans sa question écrite n° 4826 du 21 janvier 1957, et notamment à l'article 11 de la loi n° 46-2383 du 27 octobre 1946, dont le deuxième paragraphe apporte d'une façon explicite la réponse à la question posée.

(Information.)

4956. — **M. Bouyer** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,** que les émissions de la Radiotélévision française et, plus particulièrement, celles du 12 septembre et du 19 septembre 1956, sous l'indicatif « Je vous assure », paraissent nuisibles à l'exportation des produits portant le sceau de la qualité française. Il lui demande qui a commandé et qui a payé ces émissions. (*Question du 25 janvier* 1957.)

Réponse. — Les émissions diffusées les 12 et 19 septembre 1956 sous l'indicatif « Je vous assure » faisaient partie d'une série d'émissions réalisées, à la demande de la caisse primaire centrale de sécurité sociale de la région parisienne, en vue de donner aux auditeurs d'utiles renseignements sur les avantages offerts par la sécurité sociale, ainsi que des conseils d'hygiène générale. Ces émissions avaient pour base une documentation très sérieuse et si les 12 et 19 septembre la question des dangers présentés par une consommation abusive de boissons a été abordée, c'est là un sujet bien connu qui entrait dans le cadre de la série de conseils et qui a fait, par ailleurs, l'objet de multiples conférences, communications de groupements scientifiques, brochures, campagnes d'affiches, articles de presse, etc. Il n'y avait donc pas à la base des propos tenus et, contrairement au sentiment de l'honorable parlementaire, une idée de dénigrement systématique de produits français. Néanmoins, la portée des émissions de Radiodiffusion-télévision française étant telle que la plus grande précaution s'impose dans le choix des textes à diffuser, il a été demandé aux services intéressés de faire preuve de la plus grande vigilance pour que le contenu des émissions ne puisse, dans l'avenir, donner lieu dans le public à des interprétations erronées.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

5592. — **M. Joannès Ruf** demande à **M. le ministre des affaires économiques et financières:** 1° si la baisse, depuis l'émission de l'emprunt 5 p. 100 1956 est normale, alors que la hausse des valeurs mobilières se poursuit et atteint près de 15 p. 100; 2° pourquoi le cours n'est pas indexé, comme promis, sur les valeurs mobilières. (*Question du 28 février* 1957.)

Réponse. — Il résulte du décret n° 56-880 du 3 septembre 1956, relatif à l'émission d'un emprun national 5 p. 100, amortissable en quinze ans, que l'indexation dont l'emprunt est assorti porte sur la valeur de remboursement des titres. Dès le premier tirage au sort qui aura lieu en septembre 1957, les détenteurs des titres sortis au tirage recevront, à titre de remboursement, une somme égale à la valeur nominale de ces titres, majorée d'un pourcentage équivalent à celui de la hausse du cours moyen des valeurs mobilières françaises au cours de l'année 1956 par rapport à l'année 1955, soit 2,5 p. 100 environ. Quant aux cours de l'emprunt en Bourse, ils résultent, comme ceux de toutes les transactions en Bourse, du libre jeu de l'offre et de la demande sur le marché financier.

EDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

4835. — **M. Marius Cartier** expose à **M. le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports** les graves difficultés rencontrées dans le département de la Haute-Marne pour assurer le remplacement dans les écoles publiques des maîtres en congé de maladie ou effectuant leur service militaire. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette grave situation préjudiciable aux élèves et à l'enseignement public. (*Question du 22 janvier 1957.*)

Réponse. — En raison de la situation déficitaire de son personnel enseignant primaire, M. l'ingénieur d'académie de la Haute-Marne rencontre effectivement de sérieuses difficultés pour faire assurer toutes les suppléances des maîtres en congé; cependant, par une judicieuse répartition de son personnel, il s'efforce de réduire au maximum la perturbation apportée dans une école par l'absence d'un maître. C'est ainsi que les deux institutrices retirées des écoles de Moeslains et de Fronville dont vous m'avez signalé la situation, l'ont été pour permettre une répartition plus équitable des élèves par classe, dans les communes de Valcourt et de Joinville, où l'effectif des élèves est beaucoup plus élevé qu'à Moeslains et Fronville. Il est à noter également que, pour les mêmes raisons, l'instituteur du hameau de Laiandre, dont l'école a seulement treize élèves qui peuvent se rendre pour la plupart à Chevillon, a été chargé d'assurer le service dans cette localité qui compte cent soixante-trois élèves pour cinq classes. Par ailleurs, l'absence temporaire d'une maîtresse malade dans chacune des écoles maternelles de Saint-Dizier (Michelet et Gambetta) ne semble pas avoir apporté de perturbations, les élèves ayant été répartis dans les autres classes. D'une manière générale, la priorité des remplacements est accordée aux écoles à classe unique en fonction de leurs effectifs. Il est certain que la pénurie du personnel sévit depuis plusieurs années (l'étude des courbes démographiques l'avait laissé prévoir). Afin d'y remédier dans toute la mesure du possible, un certain nombre de mesures destinées à favoriser le recrutement des instituteurs, tant normaliens que remplaçants, sont intervenues ces dernières années; c'est ainsi que les écoles normales ont vu s'accroître sensiblement le nombre de leurs élèves et que le rendement de ces mêmes écoles a été amélioré par la limitation provisoire à une année de la formation professionnelle pour les élèves maîtres régulièrement astreints à recevoir cette formation pendant deux ans. Les remplaçants ont obtenu un statut en 1951, des améliorations y ont été apportées par la suite, telle que la réduction d'une année dans certains départements particulièrement déficitaires dont la Haute-Marne, le stage de remplacement avant la titularisation et l'incorporation d'une année de service militaire dans la durée de ce stage. Il y a lieu également d'espérer que le nouvel avantage accordé aux remplaçants par le décret du 3 octobre 1956, qui attribue aux remplaçants et aux stagiaires chargés d'un service intermittent une indemnité journalière d'installation, due à partir de toute nouvelle affectation à un poste situé en dehors de la commune de leur résidence, favorisera le recrutement du personnel enseignant dans les départements déficitaires et dans celui de la Haute-Marne en particulier, et remédiera ainsi aux difficultés actuelles de remplacement des instituteurs en congé de maladie ou effectuant leur service militaire.

5039. — **M. Tourné** demande à **M. le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports:** 1° quel est, pour l'année scolaire 1956-1957, le nombre de classes primaires existant dans le département des Pyrénées-Orientales: *a*) dans les écoles publiques; *b*) dans les écoles privées; 2° quel est, pour la même année scolaire l'effectif exact du personnel enseignant des classes primaires: *a*) pour les écoles publiques; *b*) pour les écoles privées. 3° dans quelles proportions les effectifs scolaires des écoles primaires augmenteront à la rentrée scolaire d'octobre 1957 et, par suite, quelles mesures il compte prendre afin d'assurer une rentrée scolaire convenable dans le département des Pyrénées-Orientales. (*Question du 30 janvier 1957.*)

Réponse.

1° Nombre de classes primaires:

a) Enseignement public:

Nombre de classes maternelles	106
Nombre de classes élémentaires	944
Nombre de classes de cours complémentaire	100
	1150

b) Enseignement privé:

Nombre de classes maternelles	3
Nombre de classes élémentaires	57
Nombre de classes de cours complémentaire	6
	66

2° Effectif du personnel enseignant dans ces classes:

a) Enseignement public:

Dans les classes maternelles	106
Dans les classes élémentaires	944
Dans les classes de cours complémentaire	119
	1169

b) Enseignement privé:

Dans les classes maternelles	3
Dans les classes élémentaires	57
Dans les classes de cours complémentaire	6
	66

3° Augmentation des effectifs scolaires prévue dans les écoles primaires publiques à la rentrée scolaire d'octobre 1957:

Ecoles maternelles: effectifs stationnaires.
Ecoles élémentaires: 1.300 environ (5 p. 100).
Cours complémentaires: 700 environ (25 p. 100).

Les difficultés que suscitera la rentrée d'octobre 1957 sont dès maintenant prévisibles; elles existent dans d'autres départements que celui des Pyrénées-Orientales. C'est pour permettre d'y faire face que le budget de 1957 a autorisé de nombreuses créations de postes qui seront répartis entre les départements en fonction de leurs besoins.

5102. — **M. Thamier** demande à **M. le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports:** 1° s'il est exact qu'on exige des inspecteur primaires exerçant en Algérie un séjour minimum de cinq ans dans les départements d'Algérie pour leur nomination en métropole, sauf circonstances exceptionnelles; 2° dans l'affirmative, quel est le texte réglementaire instituant cette disposition; 3° si les « circonstances exceptionnelles » font l'objet d'une enquête pour les postulants, avant que les conclusions de cette enquête soient portées à l'appréciation des membres de la C. A. P. (*Question du 1er février 1957.*)

Réponse. — 1° Il est inexact qu'un séjour minimum de cinq ans dans les départements d'Algérie soit exigé des inspecteurs de l'enseignement primaire, titulaires du C. A. I. P., option métropole avant leur mutation en France; 2° les mutations du personnel étant toujours fonction non seulement des vœux exprimés par les fonctionnaires, mais aussi des besoins du service, il peut arriver que le ministre dans l'impossibilité de satisfaire toutes les demandes de mutation des départements d'Algérie à ceux de la métropole et de suivre intégralement les propositions des commissions administratives paritaires soit amené à donner priorité et en parfaite connaissance de causes aux fonctionnaires chargés de famille, en service depuis longtemps en Algérie et ayant donné toute satisfaction à l'administration. C'est sans doute cette manière de procéder qui a pu être interprétée comme l'interdiction d'être muté d'Algérie en métropole avant cinq ans de séjour en Algérie.

5199. — **M. Marius Cartier** expose à **M. le ministre d'Etat chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,** que la loi n° 55-425 du 16 avril 1955 portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants dispose que, seuls peuvent être admis au bénéfice des œuvres sociales, les étudiants bénéficiaires des dispositions de la loi ou 23 septembre 1948, applicable aux assurés sociaux des professions non agricoles. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour que les élèves, âgés de plus de dix-sept ans, des écoles nationales d'art non assujettis à la sécurité sociale étudiante: 1° bénéficient de cette sécurité sociale et donc de l'admission aux restaurants universitaires; 2° en attendant, soient admis dans ces restaurants moyennant le payement du repas au prix de revient (130 francs). (*Question du 7 février 1957.*)

Réponse. — 1° L'affiliation au régime de la sécurité sociale des étudiants qui entraîne le bénéfice des services des œuvres en faveur des étudiants, a été accordée aux élèves des écoles d'art dont le niveau pouvait être assimilé à celui des étudiants de l'enseignement supérieur: élèves titulaires de l'école nationale supérieure des beaux-arts et de l'école nationale supérieure des arts décoratifs, élèves inscrits dans les sections d'architecture de certains établissements, en vue de la préparation au concours d'admission à l'école nationale supérieure des beaux-arts, élèves titulaires du certificat d'aptitude à une formation artistique supérieure poursuivant leurs études dans certains établissements, étudiants titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, inscrits dans les classes préparatoires à l'entrée à l'école nationale supérieure des beaux-arts ou à l'école nationale supérieure des arts décoratifs dans certains établissements. Il n'est pas envisagé actuellement d'étendre le bénéfice de la sécurité sociale des étudiants à de nouvelles catégories d'élèves d'écoles d'art; 2° La fréquentation des restaurants universitaires étant liée à l'affiliation au régime de la sécurité sociale des étudiants, il n'est pas possible d'y admettre d'autres catégories d'élèves des écoles nationales d'art, même en leur faisant payer le prix de revient du repas.

5254. — **M. Robert Coutant** demande à **M. le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports:** 1° si les professeurs certifiés d'éducation physique et sportive peuvent être candidats, dans les mêmes conditions que leurs collègues certifiés des autres disciplines, aux fonctions de principaux, directeurs, censeurs et surveillants généraux; 2° si les maîtres d'éducation physique et sportive titulaires du baccalauréat ou du brevet supérieur peuvent être candidats aux fonctions de surveillants généraux. (*Question du 12 février 1957.*)

Réponse. — En l'état actuel des textes réglementant le recrutement du personnel administratif des lycées et collèges, seuls peuvent être délégués en qualité de censeurs les licenciés qui ont exercé pendant cinq ans les fonctions de chargés de cours dans un lycée. Quant aux principaux, ils sont choisis parmi les candidats titulaires du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures ou de l'une des licences d'enseignement prévues par les règlements en vigueur, et ayant exercé pendant cinq ans au moins les fonctions de professeur titulaire dans une école normale ou un collège. Les fonctions de surveillants généraux sont réservées aux professeurs, adjoints d'ensei-

gnement et professeurs adjoints pourvus de la licence ou du baccalauréat justifiant de cinq ans de services, dans le premier cas, ou de dix ans, dans le second.

5489. — M. Gabriel Roucaute expose à **M. le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,** le cas d'un instituteur remplaçant, à la disposition de l'administration depuis février 1950 et titulaire du certificat d'aptitude pédagogique depuis 1956. Il lui demande: 1° à quelle date il sera classé comme stagiaire; 2° à quelle date il sera titularisé. (*Question du 22 février 1957.*)

Réponse. — Si aucune raison professionnelle ne s'y oppose, et si l'inspecteur d'académie dispose d'un poste vacant, la délégation de stagiaire de l'instituteur remplaçant qui fait l'objet de la présente question écrite doit, aux termes des dispositions réglementaires, être prononcée à compter du 1er janvier 1957. La titularisation est prononcée après avis de la commission administrative paritaire, au 1er janvier suivant.

INDUSTRIE ET COMMERCE

5407. — M. Bernard Lafay demande à **M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce:** 1° si pour une société non nationalisée, ayant donné son adhésion au statut national du personnel des industries électriques et gazières, le personnel est soumis aux règles de ce statut et peut en réclamer l'application à son avantage, étant précisé que la société n'adhère à aucune autre convention collective; 2° quelle convention collective est applicable à un employé cadre. (*Question du 19 février 1957.*)

Réponse. — 1° L'article 47 de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, modifiée par la loi n° 49-1090 du 2 août 1949 dispose, notamment: « Ce statut (le statut national du personnel des industries électriques et gazières approuvé par décret du 22 juin 1946) s'appliquera à tout le personnel de l'industrie électrique et gazière, y compris les usines exclues de la nationalisation par l'article 8, à l'exception des ouvriers mineurs employés par les centrales et les cokeries des houillères et des employés de chemin de fer qui conservent, sauf demande de leur part, leur statut professionnel. Il ne s'appliquera ni au personnel des centrales autonomes visées aux paragraphes 4 et 5 du troisième alinéa de l'article 8 de la présente loi, ni à l'ensemble du personnel de l'une quelconque des installations visées au paragraphe 6 du troisième alinéa de l'article 8 ci-dessus, si la majorité de ce personnel a demandé à conserver son statut professionnel. Sauf les exceptions expressément prévues par l'article 47 de la loi précitée, toutes les entreprises de l'industrie électrique et gazière, non nationalisées, sont tenues d'appliquer à leur personnel les dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières. En cas d'inobservation, par un employeur, de cette obligation, le personnel peut assurément revendiquer, devant le conseil de prud'hommes compétent, le bénéfice desdites dispositions; 2° tout le personnel salarié des industries électriques et gazières est soumis aux dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières dont l'article 1er dispose notamment: « le présent statut s'applique à l'ensemble du personnel (ouvriers, employés, agents de maîtrise, cadres administratifs et techniques) en situation d'activité ou d'inactivité ».

INTERIEUR

4551. — M. Henri Thamier demande à **M. le ministre de l'intérieur:** 1° si les crédits ouverts annuellement dans un budget communal pour l'indemnité de confection des budgets doivent être employés pour rétribuer la confection des budgets primitif et additionnel de l'exercice courant; 2° si, en vertu de la règle de spécialisation des crédits, il n'est pas anormal d'imputer sur ce crédit l'indemnité de confection du budget additionnel de l'exercice en cours et celle du budget primitif de l'exercice suivant, alors que ce budget primitif est généralement préparé et voté au début de l'exercice qui suit celui au titre duquel est établi le budget; 3° si des instructions ne pourraient être données aux trésoreries générales afin d'éviter des différences d'interprétation pour que ce crédit soit uniformément utilisé pour rétribuer la confection des budgets de l'exercice en cours. (*Question du 18 janvier 1957.*)

Réponse. — Les crédits ouverts annuellement dans un budget communal pour l'indemnité de confection des budgets doivent servir à rémunérer les travaux effectués au cours de l'exercice budgétaire auquel ils se rapportent, c'est-à-dire le budget additionnel de l'exercice en cours et le budget primitif de l'exercice suivant. Une circulaire rappelant aux préfets ces dispositions doit être diffusée prochainement.

5003. — M. Pascal Arrighi expose à **M. le ministre de l'intérieur** que la loi du 3 avril 1950, le décret n° 51-735 du 6 juin 1951 portant transformation d'emploi dans les cadres C et D des employés auxiliaires prévoit, notamment, que les tâches des employés de bureau consistent uniquement « à classer et à faire les copies »; que les tâches qui leur sont confiées, en général, ne se bornent pas uniquement à des travaux de classement ou de copies, mais à des travaux qui devraient incomber à des fonctionnaires du cadre C (commis), que dans le département de la Corse, la plupart des employés de bureau de préfecture ont atteint le plafond de leur grade et n'ont plus de possibilité d'avancement. Il lui demande s'il n'envisage pas, de manière générale, la révision de l'échelonnement indiciaire de cette catégorie, et s'il n'y a pas lieu de rechercher l'intégration de ces fonctionnaires dans le cadre des commis. (*Question du 29 janvier 1957.*)

Réponse. — Les employés de bureau des préfectures sont, au point de vue statut et indices, soumis à des textes communs à tous les agents de bureau des services extérieurs des administrations de l'Etat. Un relèvement de leurs indices de traitement ne pourrait donc être envisagé que dans le cadre de mesures interministérielles nécessitant une entente entre les différents départements intéressés, et l'accord du ministère des finances et du secrétariat d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique. Un plan général d'harmonisation des carrières des fonctionnaires des cadres C et D venant d'être mis au point par le Gouvernement, il n'est pas douteux qu'une démarche du ministère de l'intérieur tendant à accorder, par ailleurs, aux employés de bureau des préfectures, des avantages particuliers n'aurait présentement aucune chance d'aboutir. En ce qui concerne l'accès de ces agents au cadre supérieur (cadre C), il est précisé à l'honorable parlementaire qu'il avait été envisagé d'organiser, au début de 1957, un concours en vue du recrutement de commis de préfecture. Ce projet a été remis en question en raison des récentes instructions gouvernementales restreignant les possibilités de recrutement; les conditions dans lesquelles le concours prévu pourrait cependant avoir lieu sont actuellement à l'étude.

5009. — M. Jean-Paul David expose à **M. le ministre de l'intérieur** que, très fréquemment, les mairies reçoivent des timbres-poste envoyés à titre de payement pour la délivrance de certains actes. Or, ces timbres ne sont pas utilisables par les municipalités en vertu du décret du 31 mai 1862 sur la comptabilité publique qui prohibe toute compensation dans le cadre du budget communal, et les receveurs municipaux ni personne autre ne veulent les accepter en payement. Il en résulte que les services municipaux sont obligés de retourner les timbres aux intéressés en leur réclamant en échange un mandat-poste. Les frais de l'opération dépassent les 50 p. 100 du prix de l'acte désiré (65 ou 90 francs en général), sans compter la perte de temps qui peut être préjudiciable à l'intéressé. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour rendre pratique et économique la délivrance par voie postale des extraits d'actes d'état civil et autres actes d'origine municipale. (*Question du 29 janvier 1957.*)

Réponse. — Le coût des expéditions des actes de l'état civil peut être réglé par un mandat de versement à un compte courant postal; ce mode de payement, peu onéreux, est fréquemment employé. Le coût des expéditions des extraits des actes de l'état civil peut également être réglé par chèque postal ou bancaire émis à l'ordre du receveur municipal de la commune intéressée et adressé au préposé de l'état civil qui en assure la transmission au comptable municipal. Les moyens généralement employés sont les virements postaux et aucune difficulté importante relative au règlement des extraits des actes de l'état civil n'a été signalée, tant par les services municipaux que par les particuliers.

5010. — M. Triboulet demande à **M. le ministre de l'intérieur:** 1° les conditions dans lesquelles se sont effectuées la préparation, l'élaboration et l'établissement des tableaux d'avancement pour le grade d'officier de police adjoint de 1re classe pour les années 1956-1957. Certains chefs de service auraient reçu directement de leur direction respective (P. J., R. G., S. T. et S. P.) des instructions pour établir des listes par ordre préférentiel, alors qu'au cours des années précédentes une circulaire avec modèle de notice de proposition était envoyée à tous les chefs de service sans exception (ainsi d'ailleurs qu'aux préfets pour information); 2° si le tableau d'avancement pour le grade d'O. P. A., 1re classe, au titre de l'année 1957 n'a pas été entièrement épuisé, serait-il possible de faire examiner les candidatures de quelques fonctionnaires ayant vocation audit avancement? Il s'agit en l'espèce de cas isolés et très rares: ces fonctionnaires n'ont pu être proposés, aucune instruction n'ayant permis d'établir la proposition d'usage en faveur des intéressés, ceux-ci réunissant toutes les conditions requises: valeur professionnelle, notes, ancienneté, etc. (*Question du 29 janvier 1957.*)

Réponse. — 1° En application des nouveaux statuts de la sûreté nationale et en particulier du décret du 14 octobre 1954 relatif au statut du corps des officiers de police adjoints, les tableaux d'avancement de cette catégorie sont désormais établis directement par l'administration centrale. En réalité, le changement intervenu affecte les anciens secrétaires de police qui, gérés jusqu'en 1955 par les centres administratifs interdépartementaux, ont été pris en compte par les services centraux comme l'étaient déjà leurs collègues ex-inspecteurs de sûreté nationale. Ainsi donc, les anciennes commissions régionales ont disparu de même que les procédés de proposition jusqu'alors employés, pour céder la place à la commission administrative paritaire nationale ainsi que le prévoient les textes en vigueur en la matière. Il est d'ailleurs difficile que matériellement il en soit autrement puisque tous les dossiers administratifs de ces fonctionnaires sont dans les locaux de la direction générale de la sûreté nationale; 2° les tableaux d'avancement 1956 et 1957 ont été, bien entendu, dressés en fonction des vacances de postes. Les chiffres suivants donnent une idée des difficultés de l'avancement dans cette catégorie: année 1956: 973 inscriptibles au tableau, pour 65 postes à pourvoir; année 1957: 1.193 inscriptibles au tableau, pour 35 postes à pourvoir. Dans ces conditions, il est évident que d'excellents fonctionnaires n'ont pu être retenus, même après avoir été proposés par leur chef de service. A l'inverse, le fait de ne pas avoir été proposé ne constitue pas un préjudice car tous les dossiers des fonctionnaires ont été étudiés et passés au crible, avant et pen

dant la réunion de la commission administrative paritaire nationale prévue par le statut des officiers de police adjoints. Faute de vacances, il n'y a pas de possibilité de dresser un nouveau tableau pour 1957.

5042. — M. Cormier expose à **M. le ministre de l'intérieur** que la durée du mandat des membres des commissions paritaires communales et intercomunales créées par la loi du 28 avril 1952 n'a pas été fixée; et lui demande quels sont les textes qui permettent de déterminer cette durée. (*Question du 30 janvier 1957.*)

Réponse. — En l'état actuel des textes, il appartient au conseil municipal ou au comité du syndicat intercommunal, suivant le cas, de déterminer la durée du mandat des membres des commissions paritaires communales et intercommunales.

5072. — M. Pierre Souques expose à **M. le ministre de l'intérieur** le cas d'un secrétaire de mairie qui, à l'âge normal de soixante-cinq ans où il devait prendre sa retraite, ne réunirait que dix-neuf annuités de services et, par conséquent, ne pourrait prétendre qu'à une pension proportionnelle; et lui demande s'il est exact que, s'agissant d'une commune de moins de 2.500 habitants, l'intéressé pourrait être maintenu en fonctions avec l'accord du conseil municipal au delà de soixante-cinq ans. (*Question du 31 janvier 1957.*)

Réponse. — La question posée comporte une réponse négative. En effet, l'article 86 de la loi du 28 avril 1952, qui précise que les dispositions législatives ou réglementaires relatives à la fixation des limites d'âge des fonctionnaires de l'Etat sont applicables aux agents communaux soumis au statut général, n'apporte à cette règle aucune exception tenant compte de l'importance démographique des communes intéressées.

5126. — M. Philippe Vayron expose à **M. le ministre de l'intérieur** que le secrétaire général du parti communiste marocain réfugié en France a tenté, la semaine dernière, de retourner à Rabat. Le Gouvernement marocain, soucieux sans doute d'éviter les difficultés que le parti communiste pourrait lui créer, a refoulé l'intéressé, qui va certainement reprendre le chemin de la France. Il lui demande s'il y a lieu d'accepter sur le territoire français un agitateur marocain qui ne peut que provoquer le désordre. (*Question du 5 février 1957.*)

Réponse. — L'intéressé, qui possède la nationalité française, ne peut se voir interdire l'accès du territoire français.

5156. — M. Helluin demande à **M. le ministre de l'intérieur** s'il est normal qu'un adjoint au maire achète un terrain à la ville qu'il administre et fasse bâtir un immeuble sur ce terrain par l'office des habitations à loyer modéré. (*Question du 5 février 1957.*)

Réponse. — Les renseignements donnés sont insuffisants pour permettre de déterminer avec certitude dans quelle mesure les opérations sont ou non régulières. De nombreux éléments de faits devant être pris en considération (pouvoirs exercés par l'adjoint, conditions dans lesquelles l'office d'habitations à loyer modéré effectue les constructions notamment), l'honorable parlementaire est invité à bien vouloir faire parvenir au ministère de l'intérieur toutes indications utiles permettant d'effectuer un examen approfondi du cas d'espèce dont il s'agit.

5185. — M. Demusois demande à **M. le ministre de l'intérieur:** 1° si un maire, lorsqu'il s'absente pour congés, peut non seulement défendre à ses secrétaires de laisser ses administrés prendre connaissance du registre des délibérations du conseil municipal, mais ne pas permettre à ses adjoints, pendant son absence, d'autoriser un administré à consulter ce même registre; 2° si un maire a le droit d'exiger que la communication des délibérations du conseil municipal n'ait lieu qu'en sa présence. (*Question du 6 février 1957.*)

Réponse. — 1° Le maire absent par congé est remplacé par l'adjoint bénéficiaire d'une délégation donnée en vertu de l'article 82 de la loi du 5 avril 1884 et à défaut, par un adjoint dans l'ordre des nominations. Il ne peut donc s'opposer à ce que l'adjoint ainsi désigné, procède aux actes qui doivent normalement être accomplis pendant la durée de son absence et, au nombre desquels figure la communication des procès-verbaux du conseil municipal à tout habitant ou contribuable de la commune qui en fait la demande à la mairie pendant les heures ouvrables. 2° Si l'article 37 de la loi du 7 messidor an II dispose que « la communication des procès-verbaux doit être donnée avec des précautions convenables de surveillance » il n'en demeure pas moins que le maire, en exigeant d'exercer lui-même ce contrôle, ne peut limiter le droit conféré à ses administrés par l'article 58 de la loi municipale.

5264. — M. Girard expose à **M. le ministre de l'intérieur** qu'à l'occasion des élections législatives du 2 janvier 1956, le préfet de la Guadeloupe a fait inscrire sur chaque imprimé officiel de procès-verbal, un numéro spécial d'authentification sous la griffe du secrétaire général de la préfecture. Il lui demande quel numéro d'authentification a été porté sur le procès-verbal du troisième bureau de vote de la commune de Sainte-Anne (Guadeloupe). (*Question du 12 février 1957.*)

Réponse. — La question posée rend nécessaire la consultation des archives de la commune intéressée. Les renseignements demandés feront donc l'objet d'une communication ultérieure.

5403. — M. Pierre Boest expose à **M. le ministre de l'intérieur** que, le 27 janvier 1957 à 7 heures du matin, la police s'est présentée au domicile d'un ouvrier de Clermont-Ferrand, a mis ce travailleur en état d'arrestation, puis l'a transféré en Corse où il serait en résidence surveillée. Il lui demande quels sont les motifs de l'arrestation et du transfert en Corse de ladite personne. (*Question du 19 février 1957.*)

Réponse. — Le réfugié espagnol auquel l'honorable parlementaire fait allusion est l'objet d'une mesure d'assignation à résidence en Corse, prise en application de l'article 28 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, en raison de ses agissements incompatibles avec la stricte neutralité politique qui s'impose à tout étranger résidant en France.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

5464. — Mlle Dienesch demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,** les raisons pour lesquelles les conditions de travail imposées aux postiers de Saint-Brieuc-gare sont plus pénibles que celles en vigueur dans les centres de tri de Paris, Bordeaux, Marseille, Toulouse et Nantes, et quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour faire cesser cette injustice. (*Question du 21 février 1957.*)

Réponse. — Les tableaux de service dans les centres de tri sont établis en tenant compte, dans chaque cas particulier, d'une part, des besoins de l'exploitation, d'autre part, du souci de maintenir la durée hebdomadaire de travail dans des limites compatibles avec sa pénibilité. A cet égard, il est admis que la durée du travail, qui est réglementairement de quarante-huit heures, soit réduite, compte tenu des conditions de travail, à un chiffre inférieur. C'est ainsi qu'au bureau de Saint-Brieuc-gare, bureau d'importance moyenne, où les conditions d'exécution du service sont très différentes de ce qu'elles sont dans les centres auxquels il est fait allusion, la durée hebdomadaire du travail est comprise entre quarante-quatre et quarante-cinq heures en service de nuit.

5550. — M. Couturaud expose à **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones** que les postiers du Maroc ayant été intégrés dans les cadres métropolitains, il lui demande: 1° si les retraités bénéficient de la même mesure; 2° dans l'affirmative: *a*) peuvent-ils prétendre être reclassés au titre de la « carrière unique » instituée dans les postes, télégraphes et téléphones; *b*) peuvent-ils, s'ils rentrent en France, continuer à bénéficier du 33 p. 100 qu'une vie entière passée dans les colonies leur a fait gagner. (*Question du 26 février 1957.*)

Réponse. — La première question posée par l'honorable parlementaire appelle une réponse négative. Toutefois, aux termes de l'article 11 de la loi n° 56-782 du 4 août 1956, l'Etat apporte sa garantie, sur la base de la réglementation marocaine en vigueur à la date de promulgation de ladite loi, aux pensions constituées auprès de la caisse marocaine des retraites et de la caisse de prévoyance du personnel des services civils de l'ancien protectorat de la France au Maroc.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

3658. — M. Robert Verdier demande à **M. le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement** s'il est possible à une société d'H. L. M. ayant assuré la construction d'immeubles en bénéficiant des dispositions de la législation sur les H. B. M. et H. L. M., et qui a assuré le remboursement intégral des avances ou prêts qui lui ont été consentis pour lui permettre la construction, de transformer sa structure afin de permettre l'attribution, à ses sociétaires, des appartements qu'ils occupent, attribution qui comporterait évidemment la propriété définitive desdits appartements. Dans l'affirmative, quelles seraient les formalités et la forme ultérieure à conseiller à cette société. (*Question du 23 octobre 1956.*)

Réponse. — La possibilité d'attribuer à ses sociétaires, en toute propriété, les logements qu'ils occupent, ne dépend pas de la structure de la société, mais du régime du prêt ayant servi à la construction de l'immeuble, même si ce prêt est remboursé en totalité. Par suite une modification de la structure de la société existante ne constituerait pas un élément déterminant. En particulier, l'attribution aux actionnaires d'une société coopérative d'H. L. M. ne peut se concevoir que si, comme il est de règle dans ces sociétés, les actions souscrites dès l'origine par les actionnaires correspondent à la valeur des constructions à édifier. Les immeubles construits sous le régime de la location, à l'aide de crédits réservés à cet effet, ne doivent pas changer de destination. Toute cession des logements à leurs occupants même si ces derniers sont membres de la société, est subordonnée à l'autorisation préalable et exceptionnelle du ministre des finances et du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, en application des articles 186 et 187 du code de l'urbanisme et de l'habitation. Les ventes se font au comptant, à la valeur vénale sur estimation du service des domaines. Les fonds recueillis à la suite de ces ventes doivent être employés dans les conditions prévues par le décret du 11 juin 1954 (remboursement, s'il y a lieu, des emprunts contractés, exécution des grosses réparations que peut nécessiter le patrimoine immo-

bitier existant, enfin construction de logements nouveaux). Il est précisé, en outre, qu'en cas de dissolution de la société, après remboursement aux actionnaires d'une fois et demie le montant du capital social, l'excédent de l'actif net est dévolu obligatoirement à un autre organisme d'H. L. M.

4751. — M. Wasmer expose à **M. le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement** que certaines sociétés de chauffage collectif incorporent dans le prix de la thermie, facturé aux propriétaires des maisons chauffées, un certain montant pour amortissement de la chaufferie. Il est demandé: 1° si les locataires, soumis au régime de la loi du 1er septembre 1948, peuvent légitimement refuser le remboursement de cette partie du prix de la fourniture; 2° quelle est la solution dans le cas d'une société d'exploitation sous forme civile, excluant les bénéfices et constituée exclusivement par les propriétaires des divers (nombreux) immeubles rattachés à ce système de chauffage. (*Question du 15 janvier 1957.*)

Réponse. — 1° Les locataires n'ont pas à participer à l'amortissement d'installations immobilières. Sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, la pratique signalée par l'honorable parlementaire selon laquelle il est réclamé à certains locataires de participer à l'amortissement de la chaufferie n'est donc pas légale. En ce qui concerne le chauffage, l'article 38 de la loi du 1er septembre 1948 énumère limitativement les seules dépenses dont le remboursement peut être demandé aux locataires; 2° la répartition des frais afférents au chauffage entre propriétaires de divers immeubles qui ont constitué entre eux une société d'exploitation peut être effectuée selon les modalités prévues au contrat de société. Il semble donc possible d'y inclure des frais pour amortissement de chaufferie. Mais conformément à ce qu'il est dit ci-dessus, ces frais ne sont pas récupérables sur les locataires.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

5365. — M. Dejean demande à **M. le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population** quelles mesures il compte prendre en vue de la revalorisation de la carrière des secrétaires de direction des hôpitaux psychiatriques départementaux, classés actuellement à l'indice net terminal 360, qui ne semble correspondre ni à leur rang hiérarchique ni aux responsabilités particulières qu'ils assument. (*Question du 21 février 1957.*)

Réponse. — Dès que les nouvelles conditions de recrutement et d'avancement des secrétaires de direction des hôpitaux psychiatriques départementaux auront été déterminées par les textes prévus à l'article 102 du décret n° 55-683 du 20 mai 1955, la revision des échelles indiciaires actuellement applicables à ces personnels sera soumise à l'examen du comité supérieur de la fonction hospitalière conformément aux dispositions de l'article 21 (deuxième alinéa) du décret précité.

5618. — M. Pierre Ferrand demande à **M. le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population** quels sont: 1° le nombre de personnes bénéficiant des soins médicaux gratuits au titre de l'aide médicale (soins à domicile ou à l'hôpital); 2° le nombre de personnes bénéficiant pour les mêmes soins, d'une aide médicale partielle; 3° le total des sommes dépensées par l'Etat au titre de l'aide médicale sur l'ensemble du territoire; 4° la part revenant au corps médical privé, au corps médical hospitalier, sur l'ensemble de ces sommes. (*Question du 6 mars 1957.*)

Réponse. — Les chiffres donnés ci-dessous sont afférents à l'exercice 1954, dernier exercice dont les résultats sont totalement connus. Il est bien entendu que ces chiffres concernent l'aide médicale proprement dite à l'exclusion de l'aide médicale aux tuberculeux ou aux malades mentaux: 1° total des bénéficiaires de l'aide médicale 1.766.200, se répartissant comme suit: 1.101.934 au titre de l'aide à domicile; 664.266 au titre de l'aide hospitalière; 2° il n'existe pas de statistique des bénéficiaires d'une aide médicale partielle. Seule une distinction peut être faite entre les assistés non assurés sociaux et les assistés assurés sociaux, qui ne bénéficient que d'une aide médicale partielle. Ainsi, sur un total de 1.766.200 bénéficiaires, 502.539 sont assurés sociaux, dont 219.827 à domicile et 282.712 à l'hôpital; 3° la part de l'Etat dans les dépenses d'aide médicale s'est élevée en 1954 à 17.392.257.245 F se répartissant comme suit: départements métropolitains: 15.195.401.490 F; départements d'outre-mer: 2.196.855.755 F. Il convient toutefois, de préciser que la part de l'Etat représentait en 1954 50 p. 100 des dépenses totales alors qu'à compter du 1er janvier 1956 elle n'est plus que de 32 p. 100 en aide médicale, par application du décret du 21 mai 1955; 4° sur ces 17.392.257.245 F de dépenses, la part revenant au corps médical au titre de l'aide à domicile s'est élevée en chiffres ronds à: 1.644.200.000 F (départements d'outre-mer compris) dont: 1.514.700.000 F d'honoraires de médecins, chirurgiens et auxiliaires médicaux; 113.300.000 F d'honoraires de chirurgiens-dentistes et frais de prothèses dentaires; 16.200.000 F d'honoraires de sages-femmes. Il n'est pas possible de distinguer la part revenant au corps médical hospitalier, du fait qu'aucune ventilation n'est opérée dans le prix de journée en ses divers éléments constitutifs.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

5554. — M. Gabelle demande à **M. le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale** les mesures qu'il compte prendre, et à quelle date, pour accorder au personnel des organismes de la sécurité sociale les dispositions qui ont été prises à l'égard des anciens combattants employés dans d'autres administrations publiques. (*Question du 26 février 1957.*)

Réponse. — Les caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales sont constituées et fonctionnent conformément aux prescriptions du code de la mutualité, sous réserve des dispositions du code de la sécurité sociale et des textes pris pour son application. Les caisses ne sont donc pas des administrations publiques, mais des organismes privés. Il s'ensuit que leurs agents ne sont pas des fonctionnaires et ne peuvent invoquer le bénéfice de la législation applicable à ces derniers. Le personnel des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales est régi par une convention collective nationale de travail conclue entre la fédération nationale des organismes de sécurité sociale et l'union nationale des caisses d'allocations familiales d'une part, les organisations syndicales représentatives du personnel d'autre part. La convention collective nationale de travail prévoit, en son article 41, que pour les agents qui quittent leur service pour effectuer leur service militaire ou des périodes militaires obligatoires ainsi que pour répondre à un ordre de mobilisation, la durée de la période passée sous les drapeaux entre en ligne de compte pour l'évaluation de l'ancienneté. Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux agents entrés à la caisse après l'accomplissement de ces périodes militaires. Elles ne pourraient leur être étendues qu'au moyen d'une modification de la convention collective nationale de travail précitée, qui ne peut qu'être laissée à l'initiative des organisations signataires de cette convention.

5415. — M. Pierre Ferrand demande à **M. le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale:** 1° quel est le rôle des directeurs régionaux ou de leurs représentants dans les conseils départementaux d'administration des caisses; 2° quels sont leurs droits et, en contrepartie, leurs devoirs; 3° quelle dépendance existe entre les conseils départementaux et la direction régionale; 4° pourquoi les procès-verbaux de séance des conseils départementaux doivent être soumis à l'approbation des directeurs régionaux ou, tout au moins, à leur examen. (*Question du 19 février 1957.*)

Réponse. — L'article 23 du code de la sécurité sociale dispose que les caisses primaires de sécurité sociale sont administrées par un conseil d'administration, désigné pour cinq ans, comprenant: pour les trois quarts, des représentants élus des travailleurs relevant de la caisse; pour un quart, des représentants élus des employeurs. Le conseil d'administration comporte, en outre: un ou deux représentants élus du personnel de la caisse, suivant que le nombre total des administrateurs, travailleurs et employeurs est soit inférieur, soit égal ou supérieur à vingt-quatre; deux médecins élus par l'ensemble des médecins ayant leur domicile professionnel dans la circonscription de la caisse et inscrits au tableau de l'ordre; deux personnes connues pour leurs travaux sur les assurances sociales et les accidents du travail ou pour le concours donné à l'application de ces législations, nommées par le ministre du travail et de la sécurité sociale sur proposition du conseil d'administration; une personne élue par l'union départementale des associations familiales ayant son siège dans la circonscription de la caisse. Il peut également faire appel, à titre consultatif, à des praticiens appartenant à des catégories autres que celles des médecins. Les directeurs régionaux ne font donc pas partie des conseils d'administration. Ils peuvent seulement, sur l'invitation du conseil, assister à ses réunions à titre consultatif. En effet, l'arrêté du 10 avril 1946, modifié par les arrêtés des 26 décembre 1947 et 12 septembre 1951 fixant les modèles de statuts types des caisses primaires de sécurité sociale, contient une disposition facultative prévoyant que le conseil d'administration peut inviter le directeur régional ou son représentant ainsi que toute autre personnalité compétente à assister aux réunions du conseil, à titre consultatif. D'autre part, en vue de permettre au ministre du travail et de la sécurité sociale d'exercer, à l'égard des organismes de sécurité sociale sa tutelle et son contrôle, l'article 171 du code de la sécurité sociale prévoit que les décisions des conseils d'administration des caisses d'allocations familiales et des caisses primaires et régionales de sécurité sociale sont communiquées immédiatement au directeur régional de la sécurité sociale qui peut, dans les huit jours de cette communication, demander que celles desdites décisions qui lui paraissent contraires à la loi ou de nature à compromettre l'équilibre financier de la caisse, aient leur exécution suspendue jusqu'à décision ministérielle. Si celle-ci n'intervient pas dans le délai d'un mois, à compter de ladite demande, la décision du conseil d'administration prend son entier effet. C'est en vertu de ce texte que les conseils d'administration doivent adresser aux directeurs régionaux les décisions prises au cours de leurs réunions.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

5130. — M. Gayrard demande à **M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme:** 1° combien de membres du Gouvernement ont frété, depuis le 1er janvier 1957, soit un train spécial, soit un wagon spécial; 2° les parcours effectués; 3° les raisons de ce mode de transport particulier; 4° les frais occasionnés par ce moyen de transport particulier. (*Question du 5 février 1957.*)

Réponse. — Depuis la date indiquée, est intervenu un seul déplacement ministériel en wagon spécial; les frais du déplacement, effectué sur le parcours Paris—Nice, ont été remboursés à la Société nationale des chemins de fer français par le ministère qui en a bénéficié.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

3e séance du mardi 19 mars 1957.

SCRUTIN (N° 543)

Sur l'article unique du projet de loi portant prorogation du mandat des membres du Conseil économique (2e lecture).

Nombre des votants 552
Majorité absolue 277

Pour l'adoption 411
Contre 141

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Alduy.
André (Adrien), Vienne.
Angibault.
Ansart.
Anxionnaz.
Arbeltier.
Arbogast.
Arnal (Frank).
Arrighi (Pascal).
Astier de La Vigerie (d')
Aubame
Auban (Achille).
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie
Bailliencourt (de).
Balestreri.
Ballanger (Robert).
Barbot (Marcel).
Barel (Virgile).
Barrot (Noël).
Barry Diawadou.
Barthélemy.
Bartolini.
Baurens.
Baylet.
Bégouin (Lucien), Seine-et-Marne.
Bénard, Oise.
Béné (Maurice).
Benoist (Charles).
Benoit (Alcide).
Berthet.
Besset.
Besson (Robert).
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billat.
Billères.
Billoux.
Binot.
Bissol.
Biondeau.
Boccagny.
Bocoum Baréma Kissorou.
Boisdé (Raymond).
Boisseau.
Boni Nazi.
Bonnaire.
Edouard Bonnefous.
Bonnet (Christian), Morbihan.
Bonnet (Georges), Dordogne.
Bonte (Florimond).
Bouhey (Jean).
Bouloux.
Bourbon.
Bourgès-Maunoury.
Mme Boutard.
Boutavant.
Bouxom.
Briffod.
Brocas.
Bruelle.
Buron.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Caillavet.
Calas.
Cance.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Cassagne.
Castera.
Catoire.
Cayeux (Jean).
Cermolacce.
Chambeiron.
Chariot (Jean).
Charpentier.
Chatelain.
Cheikh (Mohamed-Said).
Chêne.
Cherrier.
Chevigné (Pierre de).
Clostermann.
Cogniot
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte (Arthur).
Coquel.
Cordillot.
Cormier.
Corniglion-Molinier
Coste-Floret (Alfred), Haute Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Cot (Pierre).
Coulibaly Ouezzin.
Coutant (Robert).
Cristofol.
Cupfer.
Dagain
Daladier (Edouard)
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defrance.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre.
Demusois.
Denis (Alphonse).
Denvers.
Depreux.
Desouches.
Desson (Guy).
Devinat.
Dia (Mamadou).
Diallo Saifoulaye.
Diat (Jean).
Mlle Dienesch.
Diori Hamani
Dorey.
Doutrellot.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques).
Ducos.
Dufour.
Dumas (Roland).
Dumortier.
Dupont (Louis).
Duprat (Gérard).
Dupuy (Marc).
Duquesne.
Durroux.
Mme Duvernois.
Engel.
Mme Estachy.
Eudier.
Evrard.
Faggianelli.
Fajon (Etienne).
Faraud.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Félix-Tchicaya
Ferrand (Pierre), Creuse.
Fontanet.
Fourvel.
François-Bénard, Hautes-Alpes.
Gabelle.
Gaborit.
Mme Gabriel-Péri.
Gagnaire.
Gaillard (Félix).
Mme Galicier
Galy-Gasparrou.
Garat (Joseph).
Garaudy.
Garnier.
Gautier (André).
Gautier-Chaumet.
Gazier.
Gernez.
Giacobbi.
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Gosset.
Goudoux.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Grunitzky.
Mme Guérin (Rose).
Guibert.
Guille.
Guillou (Pierre).
Guislain.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyon (Jean-Raymond).
Guyot (Raymond).
Halbout
Hamon (Marcel).
Henneguelle.
Hernu.
Hersant.
Houdremont
Houphouet-Boigny.
Hovnanian.
Hugues (André), Seine.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes
Ihuel.
Jaquet (Gérard).
Jégorel.
Jourd'hui.
Juge.
Julian (Gaston).
July
Juskiewenski.
Juvenal (Max).
Keita (Modibo).
Klock.
Kriegel-Valrimont.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lamarque-Cando
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lareppe.
Larue (Tony), Seine-Maritime.
Le Bail.
Le Caroff.
Leclercq.
Lecœur.
Lecourt.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine).
Le Floch.
Lefranc (Raymond), Aisne.
Legagneux
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Lenormand (André), Calvados
Léotard (de).
Leroy.
Lespiau.
Le Strat.
Letoquart.
Levindrey.
Lipkowski (Jean de).
Lisette.
Llante.
Loustau
Lucas.
Lussy (Charles).
Lux.
Mabrut.
Maga (Hubert).
Mahamoud Harbi.
Mailhe.
Malleret-Joinville.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André).
Mao (Hervé).
Margueritte (Charles)
Mariat (René).
Marie (André).
Marin (Fernand).
Maroselli.
Marrane
Martel (Henri).
Martin (Gilbert), Eure
Mlle Marzin.
Masse
Masson (Jean).
Maton.
Mayer (Daniel).
Mazier
Mazuez (Pierre-Fernand).
Mbida.
Médecin.
Méhaignerie.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André), Oise.
Mercier (André-François), Deux-Sèvres
Mérigonde.
Merle
Métayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaud (Louis).
Michel.
Midol
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Mondon (Raymond), Réunion.
Monnerville (Pierre).
Montalat
Monteil (André).
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Mora.
Morice (André).
Mouton
Mudry.
Musmeaux
Naegelen (Marcel-Edmond).
Naudet
Nicolas (Lucien), Vosges.
Ninine
Noël (Marcel)
Notebart.
Ortlieb.
Orvoen.
Pagès.
Palmero.
Panier
Parmentier.
Paul (Gabriel).
Paumier (Bernard)
Pelissou.
Penoy.
Penven.
Perche.
Peron (Yves).
Pflimlin.
Pierrard
Pierrebourg (de).
Piette.
Pineau.
Pirot
Plaisance.
Pleven (René).
Poirot.
Pourtaiet.
Pranchère.
Prigent (Tanguy).
Mme Prin.
Prisset.
Pronteau.
Prot.
Provo
Queuille (Henri).
Quinson.
Mme Rabate
Rakotovelo.
Ramadier (Paul).
Ramette.
Ramonet.
Ranoux.
Raymond-Laurent.
Regaudie.
Reille-Soult
Renard (Adrien).
Rey.
Mme Reyraud.
Rieu.
Rincent.
Mme Roca
Rochet (Waldeck).
Rolland.
Roquefort.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe (Hubert).
Mlle Rumeau.
Sagnot.
Sauer.
Sauvage.
Savard.
Savary.
Schaff
Schmitt (Albert).
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord
Segelle.
Seitlinger.
Sekou Touré.
Senghor
Sidi el Mokhtar.
Simonnet
Sissoko Fily Dabo.
Soulié (Michel).
Souquès (Pierre).
Soury
Teitgen (Pierre-Henri)
Thamier
Thibaud (Marcel), Loire.
Thibault (Edouard), Gard.
Thomas (Eugène).
Thoral.
Thorez (Maurice).
Tinguy (de).
Titeux
Tourné.
Tourtaud
Trémouilhe.
Tricart.
Tsiranana.
Tubach.
Tys.
Ulrich.
Mme Vaillant-Couturier.
Vallin
Vals (Francis).
Védrines.
Verdier.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Véry (Emmanuel).
Viatte
Vignard.
Villard (Jean).
Villon (Pierre).
Vuillien.
Wasmer.

Ont voté contre :

MM.
Alliot.
Alloin.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Barennes.
Barrachin.
Baudry d'Asson (de).
Beauguitte (André).
Bégouin (André), Charente-Maritime.
Bergasse.
Berrang.
Berthommier.
Bettencourt.
Bône.
Boscary-Monsservin.
Bouret.
Bouyer.
Brard.
Bretin.
Bruyneel.
Cadic.
Chaban-Delmas.
Chamant.
Charles (Pierre).
Chevigny (de).
Christiaens.
Coirre.
Couinaud.
Coulon.
Courant.
Courrier.
Couturaud.
Crouan
Crouzier (Jean).
Cuicci.
Damasio.
Davoust.
Delachenal
Dicko (Hammadoun).
Dides.

Dixmier.
Dorgères d'Halluin.
Duveau
Febvay
Féron (Jacques).
Fourcade (Jacques).
Frédéric-Dupont.
Gaillemin.
Garet (Pierre).
Gavini
Gayrard
Georges (Maurice).
Giscard d'Estaing.
Goussu
Grandin.
Guitton (Antoine), Vendée.
Helluin (Georges).
Hénault.
Huel (Robert-Henry).
Icher
Isorni
Jacquet (Michel).
Jacquinot (Louis).
Jean-Moreau.
Joubert.
Juliard (Georges).
Kir
Laborbe
La Chambre (Guy).
Lainé (Jean), Eure.
Lainé (Raymond), Cher
Lalle.
Laniel (Joseph).
Larue (Raymond), Vienne.
Laurens (Camille).
Lefranc (Jean), Pas-de-Calais.
Legendre.
Léger
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Mignot.
Mondon, Moselle.
Monin.
Monnier
Montel (Pierre), Rhône.
Moustier (de).
Moynet.
Multer (André).
Nerzic.
Nicolas (Maurice), Seine
Oopa Pouvanaa.
Paquet.
Parrot.
Paulin.
Pebellier (Eugène).
Pelat.
Pelleray.
Perroy.
Pesquet.
Petit (Guy).
Pianta.
Pinay
Pinvidic.
Plantevin.
Pommier (Pierre).
Priou.
Privat.
Puy.
Raingeard.
Ramel.
Réoyo.
Reynaud (Paul).
Reynès (Alfred).
Ribeyre (Paul).
Ritter.
Roclore.
Rousseau
Ruf (Joannès).
Salliard du Rivault.
Salvetat.
Scheider.
Sesmaisons (de).
Sourbet.
Tamarelle.
Tardieu.
Temple.
Teulé.
Thébault (Henri).
Thiriet.
Toublanc.
Trémolet de Villers.
Turc (Jean).
Vahé.
Varvier.
Vassor.
Vaugelade.
Vayron (Philippe).
Vigier.
Vitter (Pierre).

S'est abstenu volontairement:

M. Dupraz (Joannès).

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Arabi El Goni.
Bayrou
Boganda.
Bricout
Brusset (Max).
Chatenay.
Chauvet.
Dronne.
Durbet.
Gaumont.
Guissou (Henri).
Kœnig (Pierre).
Lenormand (Maurice), Nouvelle-Calédonie.
Liquard
Luciani.
Malbrant.
Maurice-Bokanowski.
Nisse.
Ouedraogo Kango.
Plantier.
Soustelle.
Tirolien.
Tixier-Vignancour.
Triboulet.
Viallet.

Excusés ou absents par congé:

MM.
Abelin.
Bourgeois.
Césaire.
Colin (André).
Démarquet.
Douala.
Fauchon.
Ferrand (Joseph), Morbihan.
Jarrosson.
Le Pen.
Louvel.
Meck.
Morève.
Sanglier.

N'ont pas pris part au vote :

M. André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale.
M. Edouard Herriot, président d'honneur de l'Assemblée nationale.
M. Pierre-Olivier Lapie, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants	565
Majorité absolue	283
Pour l'adoption	421
Contre	144

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Rectification

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du 12 mars 1957.*
(*Journal officiel* du 13 mars 1957.)

Dans le scrutin (n° 532) sur l'amendement de M. Juskiewenski à l'article 9 du projet de loi portant approbation du décret relatif à la réorganisation de Madagascar:

M. Pierre de Chevigné, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

Rectification

au compte rendu in extenso *de la séance du 15 mars 1957.*
(*Journal officiel* du 16 mars 1957.)

Dans le scrutin (n° 542) sur la motion préjudicielle de M. Damasio tendant à l'ajournement du débat sur le décret relatif aux investissements des entreprises métropolitaines dans les territoires d'outre-mer.

M. Dronne, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour ».

Ce numéro comporte le compte rendu des trois séances du mardi 19 mars 1957.

1re séance: page **1665**. — 2e séance: page **1680**. — 3e séance: page **1699**.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels. 31, quai Voltaire.